

RAPPORT ANNUEL
SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE

Égalité des chances : *mythe ou réalité ?*

RAPPORTEURE
Fabienne Rouchy

OCTOBRE 2025

2025-020
NOR : CESL1100020X
Mardi 28 octobre 2025

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 28 octobre 2025

Égalité des chances : *mythe ou réalité ?*

Rapport annuel sur l'état de la France 2025

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Économie et finances

Rapporteure :
Fabienne Rouchy

Question dont le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été saisi par décision de son bureau en date du 15 avril 2025 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au CESE. Le bureau a confié à la commission Économie et finances la préparation d'un avis *Égalité des chances : mythe ou réalité ? – Rapport annuel sur l'état de la France 2025*. La commission Économie et finances, présidée par M. Jacques Creyssel, a désigné Mme Fabienne Rouchy comme rapporteure.

sommaire

AVIS

Introduction 6

A. La persistance voire l'aggravation d'inégalités dans divers secteurs 8

- ① Les inégalités de genre 8
- ② Inégalités dans les territoires 9
- ③ Inégalités face au décrochage scolaire 10
- ④ Inégalités face à l'accès à l'emploi 11
- ⑤ Inégalités face au changement climatique 12

B. Égalité des chances et mobilité sociale 13

- ① Mobilité sociale en France : un constat d'immobilisme 13
- ② L'origine sociale et le diplôme sont les facteurs les plus déterminants de la mobilité sociale 14
- ③ Perceptions évolutives des inégalités 15

C. Les inégalités de patrimoine au prisme du regard citoyen et du débat public 16

- ① Inégalités de patrimoine : perception et réalité 16
- ② Un enjeu central du débat public 17

Conclusion 18

VOLET 1 - SONDAGE CESE - IPSOS SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE – 3^{ÈME} ÉDITION 20

VOLET 2 - FOCUS 57

Focus 1 - Patrimoine et inégalités 58

A. Le patrimoine, facteur puissant et cumulatif d'inégalités économiques et sociales 59

- ① Une concentration extrême du patrimoine 59
- ② Les déterminants de l'évolution des inégalités de patrimoine 63

B. Leviers et enjeux de la réduction des inégalités de patrimoines 67

- ① Fiscalité du patrimoine : un levier politiquement sensible 67
- ② Vers une fiscalité plus progressive pour réduire les inégalités et financer l'avenir ? 70

Focus 2 - Tensions sur l'assurance contre les catastrophes naturelles : un risque d'accentuation des inégalités 71

A. Les impacts de la crise climatique affectent disproportionnellement certaines régions et groupes socio-économiques.	72
❶ Les zones géographiques les plus concernées par les impacts de la crise climatiques	72
❷ Les inégalités socio-économiques et celles liées au genre	75
B. Le régime CatNat repose sur un principe de solidarité désormais sous tension du fait de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles	77
❶ Rappel des grands principes de notre système assurantiel	77
❷ La nécessaire évolution du régime CatNat	78
❸ Au-delà des indemnisations, l'importance de l'adaptation, de la prévention, de la recherche et de l'expérimentation	82
C. Le système assurantiel français est-il à même de compenser les inégalités face à l'assurabilité des catastrophes naturelles ?	83
❶ Les mesures prévues dans le rapport Lavarde pour renforcer la protection assurantielle des particuliers	84
❷ La situation dans les Outre-mer	85
❸ Les problèmes assurantiels des collectivités territoriales	87
❹ L'accès à l'assurance constitue un facteur de vulnérabilité croissante pour les entreprises françaises	88
Focus 3 - L'impact de la désindustrialisation sur l'égalité des chances en termes d'emplois	91
A. Les régions françaises inégales face aux évolutions de l'industrialisation	92
❶ 40 ans de désindustrialisation avec des réalités contrastées entre régions et secteurs	92
❷ Une amorce de réindustrialisation qui ne suffit pas à relancer la production industrielle mais a contribué à de la création d'emplois	98
❸ Dimension géographique de la réindustrialisation	103
B. Impact de l'instabilité internationale sur les stratégies d'entreprises	105
❶ Un nombre croissant de défaillances d'entreprises et de plans de sauvegarde de l'emploi depuis 2024	105
❷ Les restructurations d'entreprises industrielles	108

C. L'impact de la désindustrialisation sur l'égalité des chances	109
❶ La désindustrialisation à l'origine de la hausse du chômage	109
❷ L'impact de la désindustrialisation sur l'offre de services publics	111

Focus 4 - Le décrochage scolaire en France : état des lieux et enjeux 113

Focus 5 - L'impact inégal de la transition écologique sur les populations en France 117

A. Les conséquences sociales de la transition écologique	117
❶ Des impacts sociaux contrastés : niveau de vie, habitat, transport	117
❷ Une dégradation de l'environnement aux effets sanitaires inégalement répartis	118
❸ Un accès inégal aux services publics environnementaux et à l'information	120
B. Vers une égalité réelle d'accès et de participation à la transition	121
❶ Des politiques économiques territorialisées à rendre plus inclusives	121
❷ Une démocratie environnementale à renforcer pour lutter contre les exclusions silencieuses	121
❸ Un pilotage public à structurer dans la durée	122

Focus 6 - Inégalités des chances pour les jeunes dans les territoires ruraux et les QPV 123

A. Définition des espaces ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville	125

Focus 7 - Égalité des chances : le défi persistant du genre dans le monde du travail 137

A. L'égalité entre hommes et femmes au travail : un défi éthique, un potentiel économique pour les entreprises	137
B. S'attaquer aux socialisations genrées pour plus d'égalité des chances au travail	139
C. Renforcer l'égalité des chances pour accélérer l'engagement des femmes dans les métiers des transitions	142

Focus 8 - Favoriser la mixité des filières et des métiers pour plus d'égalité 145

A. Une mixité à plusieurs vitesses	146

B. Reconnaître les métiers à prédominance féminine	149

Focus 9 - L'égalité des chances dans les Outre-mer 151

A. Des inégalités multifactorielles pénalisent le potentiel de développement des Outre-mer	152

B. Les leviers prioritaires permettant de faire progresser l'égalité des chances : l'accès à la formation et à la mobilité	156

- ① La délégation propose de renforcer la mobilité tant interne qu'externe au territoire 156
- ② La délégation appelle à élargir l'offre de formation initiale et continue pour permettre une poursuite d'étude complète sur le territoire, en fonction des besoins économiques locaux 157

VOLET 3 - INDICATEURS 158

• Indicateur 1 - Taux d'emploi	159
• Indicateur 2 - Effort de recherche	164
• Indicateur 3 - Endettement	176
• Indicateur 4 - Espérance de vie en bonne santé	191
• Indicateur 5 - Satisfaction dans la vie	194
• Indicateur 6 - Inégalités de revenus	202
• Indicateur 7 - Pauvreté en condition de vie	214
• Indicateur 8 - Indice de position sociale (IPS)	226
• Indicateur 9 - Empreintes carbone	228
• Indicateur 10 - Énergies renouvelables (EnR)	235
• Indicateur 11 - Artificialisation des sols	240
• Indicateur 12 - Rénovation globale	246
• Indicateur 13 - Produit intérieur brut (PIB)	252
• Indicateur 14 - Temps passé dans les transports	263
• Indicateur 15 - Modes d'accueil des enfants de moins de trois ans	271
• Indicateur 16 - Les lents progrès du partage des tâches domestiques et familiales entre femmes et hommes	274

Déclarations des groupes	278

Scrutin	292

Annexes 294

• Composition de la commission Economie et finances à la date du vote	294
• Listes des personnes auditionnées et rencontrées	295
• Bibliographie	296
• Table des sigles	320

introduction

La quête de l'égalité des chances, selon François Dubet¹, s'est imposée en France et dans les pays occidentaux il y a environ 30 ans. Jusqu'aux années 1960, ce sont plutôt la justice sociale et l'égalité de la position sociale qui préoccupent les pouvoirs publics. Progressivement durant les Trente Glorieuses, l'idéal d'égalité des chances s'impose alors que les inégalités de revenus tendent à diminuer² et que l'accès à l'éducation et l'enseignement supérieur se développent.

Dans une société où l'égalité des chances règnerait, ses membres disposeraient des mêmes chances, des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu d'habitation, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou d'un éventuel handicap. Proche de ce concept, on retrouve la thématique de mobilité sociale, souvent identifiée comme un marqueur de l'égalité des chances. À l'opposé, l'inégalité des chances se décline presque à l'infini dans les différents domaines socio-économiques.

1 Audition de M. François Dubet, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 4 juin 2025.

2 Cf. « Inégalités de revenus », volet 3.

En France, l'égalité des chances est un idéal qui sous-tend de nombreuses politiques publiques. Celles-ci s'appuient sur des dispositifs sociaux, fiscaux et réglementaires dont l'objectif est la réduction des inégalités et ce, dans de nombreux champs de la vie publique et privée : santé, éducation, logement, environnement, transport, territoires, emploi, patrimoine ou encore inégalités femmes-hommes.

Si pour beaucoup, l'égalité des chances est un objectif politique crédible, pour d'autres c'est une idéologie trompeuse : quelques réussites d'ascension sociale ne sauraient suffire à dire que l'égalité des chances règne.

En 2025, l'égalité des chances n'a pas gagné de terrain en dépit d'un système de redistribution puissant qui contribue à réduire les inégalités, notamment de revenus. Certaines inégalités se sont même aggravées. « L'ascenseur social » est-il pour autant « *en panne* »³ ?

La réponse doit être nuancée.

Le rapport annuel sur l'état de la France propose d'éclairer le débat en s'appuyant sur plusieurs constats sectoriels et indicateurs ainsi que sur la troisième édition du sondage CESE-Ipsos⁴.

Cette approche permet d'une part, de comparer les données objectives avec les perceptions et d'autre part, d'évaluer les résultats de politiques publiques mises en œuvre avec pour objectif de promouvoir l'égalité des chances.

Le rapport se présente en trois volets :

- Volet 1 : L'analyse du sondage d'opinion réalisé début septembre 2025 sur le thème de l'égalité des chances ;
- Volet 2 : Neuf notes focus sur des pans de politiques publiques analysées sous le prisme de l'égalité des chances (éducation, environnement, territoires, économie (3), travail, droits des femmes et égalité, Outre-mer) ;
- Volet 3 : 16 indicateurs dont 10 dits « nouveaux indicateurs de richesse »⁵ qui viennent compléter ce que le PIB dit de l'état de la France.

Dans cette synthèse, nous mettons en avant plusieurs constats décrivant la persistance voire l'aggravation d'inégalités dans plusieurs secteurs, puis proposons une analyse spécifique sur les inégalités intergénérationnelles et intragénérationnelles en tant qu'illustratives de la mobilité sociale. Nous terminons sur une analyse des écarts entre perception et réalité des inégalités appliquée aux revenus et aux patrimoines.

3 Audition de M. Jean-Hervé Lorenzi, fondateur du Cercle des économistes et Président. des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence, 28 mai 2025. Auteur du rapport « *Inégalités : comment réparer l'ascenseur social en France* », 2019 - 11626-inegalites-comment-reparer-l-rsquo-ascenseur-social-en-france-08-2019.pdf.

4 Sondage réalisé du 1^{er} au 9 septembre 2025 auprès de 1 037 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine et ultra-marine âgée de 18 ans et plus.

5 [Les nouveaux indicateurs de richesse | Haut-commissariat à la stratégie et au plan](#)

A. La persistance voire l'aggravation d'inégalités dans divers secteurs

Les inégalités restent ancrées dans notre société et ne se manifestent pas de la même manière pour toutes et tous : selon l'âge, le genre, l'origine sociale ou le parcours de vie, elles prennent des formes variées. Cette diversité de situations impose d'aller au-delà des constats généraux et de produire des analyses plus fines, à même de saisir la complexité des réalités individuelles, afin de construire des réponses véritablement adaptées.

1. Les inégalités de genre

Les inégalités de genre dans le monde du travail demeurent importantes malgré les progrès observés en milieu scolaire qui restent cependant limités par des choix d'orientation encore fortement genrés⁶. Ces inégalités persistent également en dépit des avancées législatives successives telles que la loi dite Sauvadet (2012)⁷ complétée dix ans plus tard par la loi visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique (2023)⁸, la loi

pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018)⁹ ou encore la loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui s'attaque aux inégalités de genre tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère privée.

Aujourd'hui, selon le sondage CESE-Ipsos, 38 % des Français et des Françaises estiment que le fait d'être une femme constitue un frein important à la réussite et, parmi les femmes, cette proportion atteint 42 %.

En effet, la ségrégation des filières scolaires et professionnelles perdure : les filles s'orientent davantage vers les domaines littéraires, sociaux et du soin dont les métiers sont moins valorisés et moins rémunérés, tandis que les garçons sont surreprésentés dans les filières scientifiques, techniques et numériques et dans les secteurs innovants (énergie, métiers « verts », numérique, IA). L'accès des femmes à ces métiers est limité par des représentations sexuées. Malgré la forte valorisation économique

- 6 Audition de Mmes Johanna Barasz et Bénédicte Galtier, 7 mai 2025. « *Les filles ont de meilleurs résultats en mathématiques mais sont sous-représentées dans les filières et les spécialités scientifiques et s'orientent moins vers les filières prestigieuses et sélectives* ».
- 7 Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- 8 Cette loi a introduit un Index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, applicable aux employeurs publics comptant au moins 50 agents. Elle a également instauré un quota obligatoire de 50 % de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction, dans le but de favoriser l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.
- 9 Cette loi, portée par la ministre du travail, Mme Muriel Pénicaud, et la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Mme Marlène Schiappa, a instauré l'Index de l'égalité professionnelle, un outil permettant aux entreprises de plus de 50 salariés de mesurer et de publier chaque année les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les entreprises ayant une note inférieure à 75 points doivent publier des mesures de correction, et celles ayant une note inférieure à 85 points doivent fixer des objectifs de progression pour atteindre l'égalité professionnelle.

de ces métiers, l'accès des femmes y demeure limité du fait de stéréotypes de genre et de biais d'orientation qui agissent tout au long du parcours scolaire et professionnel (cf. « La mixité des filières et des métiers pour plus d'égalité », volet 2). Ces choix, largement influencés par les stéréotypes et l'autocensure, freinent la mixité et entretiennent les écarts salariaux.

Pourtant, la mixité n'est pas seulement une question éthique, c'est aussi un levier économique : les entreprises plus mixtes affichent une productivité supérieure. Inversement, l'absence de mixité prive certains secteurs en tension (bâtiment, numérique, médico-social) d'une partie importante de leur vivier de recrutement (cf. « Égalité des chances : le défi persistant du genre dans le monde du travail », volet 2).

Par ailleurs, les écarts salariaux perdurent (14,2 % à temps de travail égal en 2023), aggravés après la maternité. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés et sous-représentées aux postes à haute responsabilité. À cela s'ajoutent le manque de structures de garde pour jeunes enfants et le partage inégal des tâches domestiques qui pèsent disproportionnellement sur les mères et ralentissent leurs carrières (cf. « Pour une politique publique de renforcement de la mixité sociale dans les écoles et établissements scolaires », volet 3).

Par conséquent, le CESE renouvelle ses recommandations de lutter contre les stéréotypes de genre dès l'école, revaloriser les métiers féminisés, développer les modes de garde, favoriser un meilleur partage des tâches domestiques, et garantir l'accès des femmes aux filières d'avenir¹⁰.

2. Inégalités dans les territoires

La question de l'égalité des chances ne peut être comprise sans prendre en compte la dimension territoriale. Les écarts entre les régions françaises, qu'il s'agisse des Outre-mer, des espaces ruraux ou des quartiers urbains populaires, traduisent une réalité sociale fragmentée qui fragilise l'idéal républicain. Chaque territoire porte en lui des contraintes spécifiques qui conditionnent l'accès aux droits, aux services publics et aux opportunités économiques.

Dans les Outre-mer, les handicaps structurels tels que l'éloignement, l'insularité, la faiblesse du tissu productif et la dépendance économique se traduisent par un PIB par habitant nettement inférieur à celui de l'Hexagone, par une vie chère pénalisante et par un chômage structurellement élevé. 81 % des habitantes et habitants des départements et régions d'Outre-mer affirment que leur pouvoir d'achat leur permet tout juste de couvrir leurs besoins essentiels, contre 46 % de la totalité des Français et des Françaises. Ces territoires cumulent des déficits d'accès au logement, à la santé, à l'éducation et aux infrastructures, qui entretiennent durablement la pauvreté et limitent la mobilité sociale (cf. « *L'égalité des chances dans les Outre-mer* », volet 2).

Les zones rurales connaissent, elles aussi, des formes d'exclusion liées à l'isolement géographique, au manque de transports publics, à la raréfaction des services publics de proximité et à une offre de formation souvent restreinte. Cette marginalisation territoriale freine l'accès aux études supérieures, à l'emploi et aux soins et creuse les écarts avec

10 Métiers en tension | Le Conseil économique social et environnemental.
Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique | Le Conseil économique social et environnemental

les métropoles. Plus d'un tiers des habitantes et des habitants des zones rurales déclarent avoir été confrontés à des inégalités de chances pour se soigner (37 % contre 26 % en moyenne de la population française) (cf. « *Inégalités des chances pour les jeunes dans les territoires ruraux et les QPV* », volet 2).

Enfin, les quartiers populaires concentrent des difficultés cumulatives : logements dégradés et surpeuplés, chômage massif, discriminations à l'embauche, ségrégation scolaire, services publics insuffisants. Lors de son audition¹¹, Arnaud Bontemps, du collectif « Nos services publics », explique que ces derniers produisent des biens mais contribuent également à la redistribution. C'est une manière de répondre aux besoins de la population, en considérant la société non pas en termes de capacité d'acquisition, autrement dit de pouvoir d'achat, mais en termes de droits (droit à l'éducation, à la santé, au logement...). Dès lors, il s'agit de mettre en place le système permettant de rendre ce droit effectif. Alors que les besoins de la population augmentent (vieillesse, transition écologique, santé, éducation, etc...), les moyens des services publics restent très insuffisants et leur attractivité s'amenuise : sur les 40 dernières années, le nombre de candidates et de candidats aux concours de la fonction publique d'État a été divisé par quatre.

Au-delà de ces constats, le sondage CESE-Ipsos montre que, alors que deux tiers de la population française ont été confrontés à une situation d'inégalité des chances, 75 % pensent que les politiques publiques en matière d'égalité des chances sont ineffectives voire contreproductives. Ces perceptions accentuent les fractures sociales et nourrissent un sentiment d'abandon.

Pour les réduire, le CESE estime qu'il ne s'agit plus seulement de compenser des inégalités, mais de construire une véritable politique d'égalité républicaine, fondée sur l'amélioration des infrastructures, le développement des mobilités, l'accès généralisé à la formation et la garantie d'un socle commun de droits sociaux sur l'ensemble du territoire national, assis sur des services publics dont le développement doit être planifié en corrélation avec l'évolution des besoins de la population à différentes échelles¹².

3. Inégalités face au décrochage scolaire

Selon le sondage CESE-Ipsos, 89 % des Français et des Françaises s'accordent sur le fait que l'éducation est le levier principal pour garantir une égalité des chances. Pourtant, bien que le taux de décrochage scolaire ait diminué (de 11,3 % en 2003 à 7,8 % en 2019), environ 76 000 jeunes, soit 10 % environ d'une cohorte, sortaient encore sans diplôme en 2021. La crise sanitaire a aggravé

¹¹ Audition de M. Arnaud Bontemps, fondateur et co-porte-parole du Collectif « Nos Services Publics », 28 mai 2025.

¹² [Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? | Le Conseil économique social et environnemental](#)

la situation, notamment en raison de la santé mentale fragilisée des jeunes et de l'usage excessif des écrans.

L'organisation même du système éducatif, et notamment la formation des enseignants et des enseignantes face au défi de l'inclusion, constitue également un facteur déterminant. Les enfants issus des milieux populaires sont les plus exposés : la proportion de sortants sans diplôme est cinq fois plus élevée chez les enfants d'ouvriers que chez ceux de cadres. Le phénomène est particulièrement marqué dans l'éducation prioritaire et dans certaines filières professionnelles, tandis que l'enseignement agricole parvient mieux à contenir le décrochage.

Les causes du décrochage sont multiples : sociales (milieu défavorisé, faible capital culturel), scolaires (orientation subie, échec, harcèlement), psychologiques (troubles non détectés, problèmes de santé mentale), mais aussi liées à l'organisation du système éducatif (cf. « *Le décrochage scolaire en France : état des lieux et enjeux* », volet 2).

Pour lutter contre ce phénomène, l'État a instauré depuis 2020 une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, comprenant des solutions variées comme l'apprentissage, le service civique ou des parcours spécifiques. Cependant, l'efficacité de cette mesure demeure limitée : en 2023, 58 % des jeunes concernés n'avaient pas trouvé de solution, faute d'une information claire, de leviers contraignants et d'une offre globalement peu adaptée qui nécessiterait davantage de co-construction avec les jeunes et leurs familles.

Ainsi, le CESE recommande d'améliorer les conditions de scolarisation en réduisant les effectifs par classe, en diversifiant les pédagogies, en aménageant les espaces et les temps scolaires, en renforçant l'accès aux soins et à l'accompagnement social et psychique des élèves, ainsi qu'en valorisant davantage les compétences acquises. Il insiste également sur le rôle central des familles comme partenaires éducatifs et sur la nécessité de favoriser la coéducation et la mixité sociale pour que tous les enfants puissent réussir ensemble¹³.

4. Inégalités face à l'accès à l'emploi

La désindustrialisation en France a fortement réduit l'accès à l'emploi, en particulier pour les populations des régions anciennement industrielles comme le Nord, l'Est et le Centre. La disparition massive d'emplois industriels stables et qualifiés a limité les opportunités professionnelles locales, touchant surtout les ouvriers et les ouvrières ainsi que les jeunes peu diplômés dont les compétences sont difficilement transférables vers le tertiaire ou le numérique. Cette perte d'opportunités d'emploi est aussi amplifiée par l'effet domino d'une fermeture d'usine sur tout l'écosystème économique local.

Cette situation a creusé les inégalités territoriales et sociales : le lieu de naissance et de résidence devient un facteur déterminant pour accéder à un emploi de qualité, et seuls celles et ceux disposant de moyens financiers ou de réseaux solides peuvent chercher du travail dans d'autres régions. L'accès à un logement est également un frein à la mobilité. Ainsi une étude de l'IFOP

13 CESE, « Réussite à l'École, réussite de l'École », Bernadette Groison, Avis avec rapport, juin 2024
Réussite à l'École, réussite de l'École | Le Conseil économique social et environnemental

réalisée en juin 2025 indiquait que 27 % des ménages avaient retardé leur décision de changer de ville et de trouver un travail ailleurs, faute de solution logement¹⁴.

La baisse de l'activité industrielle réduit aussi les ressources fiscales locales, entraînant un recul des services publics et des formations professionnelles dans ces territoires, ce qui accentue encore les obstacles à l'emploi. Les politiques de réindustrialisation, malgré la création d'emplois dans certains secteurs et régions, peinent à compenser les pertes historiques et restent limitées par des freins structurels comme le coût de l'énergie, la complexité administrative, et la concurrence internationale (cf. « *Désindustrialisation, réindustrialisation et leurs effets sur l'emploi* », volet 2).

Le CESE recommande de mettre en place une stratégie industrielle coordonnée entre l'État et les filières, les collectivités et les chambres consulaires, visant à développer des emplois industriels stables et qualifiés dans les territoires en déclin afin de rétablir l'égalité d'accès à l'emploi. Il insiste sur le renforcement de la formation initiale et professionnelle pour répondre aux besoins en compétences, l'accompagnement de l'attractivité des territoires et le suivi rigoureux des aides publiques pour s'assurer qu'elles favorisent

réellement l'emploi et réduisent les inégalités territoriales¹⁵.

5. Inégalités face au changement climatique

La transition écologique en France impacte inégalement les populations selon le revenu, le territoire et l'accès aux services. Les ménages modestes sont particulièrement touchés par les coûts directs, comme la rénovation énergétique, la conversion automobile ou la hausse de certaines taxes. La précarité énergétique concernait près de 12 millions de personnes en 2022¹⁶, souvent logées dans des passoires thermiques, et la dépendance à la voiture individuelle dans les zones rurales et péri-urbaines accentue les difficultés pour accéder à des alternatives durables (cf. « *L'impact inégal de la transition écologique sur les populations en France* », volet 2).

Les populations vulnérables subissent également une exposition disproportionnée aux risques environnementaux. 68 % des Français estiment que vivre dans un environnement soumis au dérèglement climatique constitue un obstacle important aux chances de réussir sa vie. Par ailleurs, les personnes en précarité vivent dans des environnements souvent dégradés où la pollution de l'air¹⁷, la qualité médiocre de l'eau, les îlots de chaleur urbains sont accentués ce qui contribue à creuser encore les

14 <https://presseagence.fr/paris-barometre-ipsos-et-sofiap-logement-et-choix-professionnels-un-casse-tete-entre-aspirations-et-realite/>

15 [Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ? | Le Conseil économique social et environnemental](#)

16 [Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation | Le Conseil économique social et environnemental](#)

17 Notamment dans les zones urbaines denses.

inégalités de santé. L'accès à l'information et aux dispositifs d'aide reste limité pour certains publics, notamment ceux en fracture numérique ou peu familiarisés avec les procédures administratives.

Le système d'assurance contre les catastrophes naturelles, obligatoire en France, illustre cette inégalité. Les franchises, primes et démarches complexes peuvent constituer un obstacle pour les ménages modestes, tandis que les zones à haut risque peuvent être sous-assurées, augmentant la vulnérabilité économique des populations concernées (cf. « *Assurance contre les catastrophes naturelles : un système sous tension* », volet 2).

Pour une transition écologique juste, le CESE recommande des politiques différenciées : aides financières ciblées pour les foyers modestes, investissements dans les infrastructures et la rénovation énergétique, accès simplifié à l'information et aux dispositifs, et inclusion des populations vulnérables dans la conception des mesures. L'objectif est de garantir que chacun puisse contribuer à la transition et en bénéficier, réduisant ainsi les inégalités sociales et territoriales et renforçant la protection face aux risques environnementaux¹⁸.

B. Égalité des chances et mobilité sociale

La mobilité sociale témoigne d'une société où l'égalité des chances permet une certaine fluidité des trajectoires individuelles. La mobilité sociale peut être évaluée à travers différentes mesures, souvent liées aux revenus et au patrimoine. Elle peut s'observer sur l'échelle d'une vie (mobilité intragénérationnelle) ou entre plusieurs générations (mobilité intergénérationnelle).

1. Mobilité sociale en France : un constat d'immobilisme

Dans son rapport « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale »¹⁹ de 2019, l'OCDE estime qu'il faut en France six générations pour accéder à la classe moyenne quand on est issu de la classe populaire (contre deux dans la plupart des pays nordiques).

Cette donnée frappe les esprits alors que le rapport révèle plusieurs autres caractéristiques de l'immobilisme social caractérisant la société française :

- « *la probabilité de régresser est relativement forte tandis que les chances de progresser sont relativement faibles* », plaçant de ce fait la France dans un groupe de pays comprenant la Slovénie, le Portugal, l'Espagne et l'Irlande ;
- la persistance dans le quintile supérieur est stable, que l'on se situe sur des périodes de quatre, six ou neuf ans (phénomène dit du « plafond adhérent ») ;
- les changements d'ordre familial - divorce ou naissance - sont un facteur explicatif important de l'entrée dans le groupe à faible revenu ;

18 Op. Cit. Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation | Le Conseil économique social et environnemental
Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? | Le Conseil économique social et environnemental

19 OCDE « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale » - bc38f798-fr.pdf

- la transmission patrimoniale par les parents joue un rôle important pour maintenir les enfants dans le quintile supérieur (« *Les héritages et les donations reçus par les ménages du quintile supérieur représentent en moyenne 72 % du patrimoine net moyen de tous les ménages, contre moins de 1,5 % pour ceux du quintile inférieur.* ») ;
- la mobilité des personnes nées dans les années 30 constitue un point bas, après quoi la mobilité a augmenté pour celles nées entre 1940 et 1950 sous l'effet positif des politiques d'éducation et d'égalité sociale, mais diminue à nouveau pour les personnes nées en 1970 (Lefranc, 2011).

2. L'origine sociale et le diplôme sont les facteurs les plus déterminants de la mobilité sociale

France Stratégie s'est saisie de cette alerte pour approfondir l'analyse des dynamiques de formation des inégalités au cours de la vie et leur évolution dans le temps ainsi que l'impact des facteurs « hérités » sur ces dynamiques. Les travaux de Mmes Barasz et Galtier permettent d'établir une hiérarchie claire : l'origine sociale est le facteur le plus déterminant, pesant deux fois plus que le genre, le genre une fois et demie plus que le territoire d'origine et le territoire d'origine deux fois plus que l'ascendance migratoire²⁰. Le genre exerce une

influence paradoxale : les filles réussissent scolairement mieux que les garçons, mais s'orientent dans des parcours moins valorisés. L'influence de l'ascendance migratoire reste quant à elle modérée (et inférieure à la moyenne européenne) : c'est l'origine socio-économique et le capital culturel qui, comme pour les autres enfants, est le déterminant majeur des trajectoires des enfants d'immigrés.

La France se caractérise par une dépendance de la réussite scolaire au milieu socioéconomique et culturel des élèves parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Or le diplôme joue un rôle central dans la position sociale : l'absence de diplôme constitue une entrave à la mobilité sociale. Pour Mme Barasz, le collège est une « accélérateur des inégalités » avec des pré-orientations marquées socialement (« *En 2022, 7,2 % des enfants d'inactifs et 4 % des enfants d'ouvriers au collège sont en Section d'enseignement général et professionnel adapté -Segpa-, contre 0,27 % des enfants de cadres* »). Au niveau du lycée et de l'enseignement supérieur apparaissent les inégalités horizontales (« *Moins d'un quart des bacheliers mention « très bien » de milieu très défavorisé entrent en classes préparatoires aux grandes écoles, contre la moitié pour les élèves très favorisés* »).

3. Perceptions évolutives des inégalités

Lors de leur audition devant la commission²¹, MM. Forsé et Parodi ont présenté leurs travaux sur la perception des inégalités et les sentiments de justice, menés en 2009. Ils soulignent qu'à l'époque, les Français et les Françaises sont partagés sur le poids de l'origine sociale dans la réussite des personnes : sur une échelle de 1 à 10, la moyenne des répondants se situe à 5,3 c'est-à-dire qu'environ la moitié des personnes estime que l'égalité des chances est bien réelle tandis que l'autre moitié pense le contraire, à des degrés plus ou moins élevés. Par ailleurs, « *l'opinion de l'existence d'une certaine égalité des chances est plutôt une opinion de la classe moyenne* ».

Ce qu'ils mettent surtout en avant, c'est le lien entre égalité des chances et égalitarisme. Alors que les personnes qui n'ont pas d'opinion ferme sur la question de l'égalité des chances sont hostiles au principe d'égalitarisme, les personnes qui ne croient pas en la réalité de l'égalité des chances et ceux qui y croient fondamentalement ont tendance à être favorables à l'égalitarisme. MM. Forsé et Parodi expliquent ce paradoxe en croisant des réponses avec d'autres questions mettant en avant la notion de « mérite » : il y a les personnes qui méritent de s'intégrer économiquement car elles ont saisi leur chance et, à l'inverse, des perdants qui ont eu leur chance et ne l'ont pas saisie. Pour les auteurs, ce paradoxe révèle la dimension perverse de l'égalité des chances : dans une société où il y aurait une parfaite égalité des chances, l'individu est pleinement responsable de

sa trajectoire, « *on ne peut plus attribuer la faute au système scolaire ou social* ».

Alors que l'enquête de MM. Forsé et Parodi montre que plus de la moitié des Français estime que l'égalité des chances est bien réelle, le sondage CESE-Ipsos révèle que 58 % des Français estiment aujourd'hui qu'il est beaucoup plus difficile voire impossible de réussir et que le contexte s'est nettement détérioré, limitant significativement tout espoir de mobilité sociale. Deux tiers des Français et des Françaises estiment avoir été personnellement confrontés à au moins une situation d'inégalité des chances, c'est-à-dire avoir eu un accès limité à certaines opportunités accessibles aux autres pour des raisons qui ne dépendaient pas d'eux ou de leur mérite. Pour 45 % d'entre eux, cela a eu un impact important sur leur vie, cette proportion s'élevant à 69 % pour les ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 1 200 euros.

Ainsi, si l'égalité des chances, avérée ou ressentie, permet la mobilité sociale, il apparaît que la France n'offre plus ou très insuffisamment les conditions favorables à cette mobilité. Le diplôme joue un rôle central dans la position sociale or la réussite scolaire est très largement dictée par l'origine sociale. Dans la formation des inégalités au cours de la vie, c'est l'origine sociale qui reste le facteur déterminant.

21 Audition de MM. Michel Forsé (CNRS-CMH) et Parodi (Sciences Po, OFCE), 6 avril 2025.
Leur présentation était basée sur une enquête dite PISJ : Perception des inégalités et sentiments de justice.

C. Les inégalités de patrimoine au prisme du regard citoyen et du débat public

Le patrimoine, sa taxation et sa transmission sont aujourd'hui l'un des grands sujets économiques et sociaux au cœur du débat public (cf. « Patrimoine et inégalités », volet 2). Cette discussion nécessaire concentre à la fois des aspirations liées à la réussite individuelle et des inquiétudes face au risque d'une reproduction des écarts entre générations. Derrière ces enjeux se croisent les questions de consentement à l'impôt, de rétablissement des finances publiques et de cohésion sociale qui nourrissent autant les analyses économiques que les attentes citoyennes. Le CESE, en articulant données économiques et perceptions citoyennes, entend contribuer à ce débat de manière transpartisane et éclairer les choix collectifs à venir.

1. Inégalités de patrimoine : perception et réalité

Si les revenus apparaissent comme l'une des principales causes d'inégalité, c'est pourtant le patrimoine qui en est la principale source. Selon les données les plus récentes²², les 10 % des ménages les plus riches détiennent près de 60 % du patrimoine net, tandis que la moitié des ménages les moins dotés en possèdent moins de 5 %. La médiane patrimoniale atteint environ 177 000 euros, mais les 1 % les plus fortunés possèdent chacun plus de 2 millions d'euros. Ces écarts se sont creusés au fil du temps, portés par l'envolée des prix de l'immobilier et la progression des actifs financiers.

Cette inégale répartition ne résulte pas principalement des différences de revenus mais s'inscrit dans le temps long de l'accumulation et repose de plus en plus sur la transmission. En effet, la part de la fortune héritée dans le patrimoine total des ménages est passée de 35 % au début des années 1970 à près de 60 % aujourd'hui. Cette tendance devrait se poursuivre avec le vieillissement des générations du baby-boom et les montants transmis, qui devraient atteindre environ 9 000 milliards d'euros d'ici 2040, soit près de 677 milliards d'euros chaque année, alimentent ainsi les discussions actuelles sur la régulation de ces transferts.

Le sondage CESE-Ipsos met en évidence la façon dont ces enjeux résonnent dans l'opinion publique. Parmi les obstacles à l'égalité des chances, 43 % des Français et des Françaises estiment qu'être issu d'une famille qui ne dispose pas de patrimoine constitue un handicap important. Le patrimoine apparaît comme un facteur structurant des trajectoires individuelles et suscite une inquiétude face aux écarts économiques et sociaux et au sentiment d'un accès inégal aux opportunités. Le scepticisme vis-à-vis de l'action publique s'ajoute à cette perception avec 40 % des Français et des Françaises qui estiment que les politiques menées creusent davantage les inégalités qu'elles ne les réduisent.

Ainsi, alors que les données statistiques mettent en évidence une concentration patrimoniale persistante,

²² Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Insee Première - 2063

la perception citoyenne traduit un malaise plus large face aux inégalités, près d'une personne sur deux jugeant que la situation s'est détériorée au cours des vingt dernières années. L'évolution du regard public, marqué par des inquiétudes croissantes et un sentiment d'aggravation des écarts, rejoint les constats établis par de nombreuses études économiques. Ensemble, ces éléments donnent aujourd'hui une résonance particulière aux débats sur le patrimoine, sa taxation et sa transmission.

2. Un enjeu central du débat public

Au-delà de la répartition par déciles, les inégalités de patrimoine renvoient à des dynamiques de long terme où se jouent à la fois la transmission entre générations, la capacité des ménages à se constituer un capital immobilier et les règles fiscales qui encadrent l'ensemble. Ces dynamiques ravivent une discussion ancienne mais toujours vive, qui oppose d'un côté ceux qui plaident pour une redistribution plus marquée des patrimoines et, de l'autre, ceux qui privilégient la stabilité des règles et l'incitation à épargner et investir.

Pour certains, l'héritage constitue l'un des principaux vecteurs de reproduction des inégalités, ce qui justifie un renforcement de la progressivité fiscale. L'argument est souvent lié à l'égalité des chances, c'est-à-dire qu'à patrimoine initial différent, les trajectoires de vie sont inégalement ouvertes. Certaines catégories de population apparaissent particulièrement exposées : les familles monoparentales, par exemple, peinent plus que les autres à couvrir leurs besoins essentiels (62 %) et déclarent très largement avoir été confrontées à des situations d'inégalité de chances (80 %). Ces fragilités économiques pèsent sur leur capacité à épargner et rendent plus incertain l'accès au patrimoine et la possibilité de le transmettre.

Dans cette perspective, certains considèrent que taxer davantage les très grands patrimoines permettrait non seulement de dégager des marges pour financer des politiques publiques favorisant la mobilité sociale, mais aussi de renforcer le consentement à l'impôt en donnant le sentiment d'une contribution plus équitable des plus aisés.

À l'inverse, d'autres établissent que la transmission relève d'un droit légitime, lié à la continuité familiale et à la valorisation de l'effort d'épargne après une taxation jugée déjà importante des revenus du travail. Selon eux, alourdir la fiscalité sur les successions pourrait freiner l'épargne utile et encourager l'optimisation ou l'exil fiscal des plus fortunés.

Le sondage CESE-Ipsos met en lumière les attentes fortes des Français et des Françaises vis-à-vis des réformes renforçant l'égalité des chances. Interrogés sur les priorités pour réduire les inégalités, les Français privilégient notamment une distribution plus juste des richesses, avec à 38 % une revalorisation des revenus du travail et à 24 % une réforme de la fiscalité. La réforme de l'imposition apparaît comme l'un des instruments cités, mais cette révision n'épuise pas à elle seule le champ des attentes, qui concernent aussi l'éducation (28 %), l'accès à la formation professionnelle (24 %) et l'accès à l'emploi (23 %).

Les inégalités patrimoniales ne peuvent être isolées des autres formes d'inégalités tant elles les prolongent et les amplifient. Ces inégalités posent la question de la cohésion sociale et intergénérationnelle, mais aussi celle du partage des ressources entre consommation immédiate, épargne et investissement productif. C'est dans ce croisement d'objectifs — égalité des chances, stabilité des règles, dynamisme économique, acceptabilité de l'impôt et justice sociale — que se situe aujourd'hui le débat public.

conclusion

La promesse républicaine de l'égalité des chances est-elle un mythe ou une réalité ? Si des parcours individuels, des témoignages de « transfuges de classe », des dispositifs d'égalité des chances témoignent de l'existence d'une égalité des chances, celle-ci n'est cependant qu'une réalité partielle : la lutte contre les inégalités et la quête d'une plus grande égalité des chances demeurent un sujet de pleine actualité en France en 2025.

L'Insee a publié début juillet ses dernières données sur la pauvreté et les inégalités (portant sur l'année 2023) révélant que le taux de pauvreté a atteint son point le plus haut depuis le milieu des années 1990 (15,5 % soit 9,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 1 288 euros par mois par unité de consommation)²³. Les inégalités ont encore augmenté en 2023 : les 20 % les plus modestes perçoivent 8,5 %

23 [Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Insee Première - 2063](#)

[L'essentiel sur... la pauvreté | Insee](#)

Unité de consommation (UC) : le premier adulte du ménage équivaut à 1 UC ; les autres personnes de 14 ans et plus : 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans : 0,3 UC.

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible après redistribution du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

de la somme des niveaux de vie et les 20 % les plus aisés, 38,5 %, soit 4,5 fois plus (ratio (100-S80) /S20), et ce après redistribution.

Notre sondage CESE-Ipsos révèle que ce ne sont pas moins de deux tiers de la population (66 %) qui estiment avoir été personnellement confrontés à au moins une situation d'inégalité des chances, c'est-à-dire avoir eu un accès limité à certaines opportunités accessibles aux autres, pour des raisons qui ne dépendaient pas d'eux ou de leur mérite. Plus alarmant encore, près de la moitié estime avoir été confrontée à une telle situation avec des impacts importants sur leur vie (45 %). Là aussi, cette proportion atteint des niveaux particulièrement élevés chez les Français et les Françaises appartenant à un milieu modeste (69 % de celles et ceux dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à 1 200 euros) et dont la situation économique du foyer dans l'enfance était très difficile (70 %).

Pour M. François Dubet, *« on est loin de l'égalité des chances en France notamment parce que l'emprise du mérite scolaire accentue les inégalités »*²⁴, ce qui rejoint l'analyse de Mmes Johann Barasz et Bénédicte Galtier²⁵.

M. Dubet estime cependant que le principe d'égalité des chances contient *« une dimension darwinienne : chacun acquiert la position qu'il mérite, donc les destins de classe sont remplacés par une compétition qui crée des inégalités. »* MM. Forsé et Parodi ont également pointé cet effet pervers du principe d'égalité des chances²⁶.

M. Dubet va jusqu'à dire que *« le principe d'égalité des chances est bien souvent défendu par ceux qui bénéficient du système »*, c'est-à-dire, les familles qui peuvent déployer des stratégies de scolarisation et d'accès aux meilleurs diplômes. M. Dubet y voit une des explications du basculement des votes : *« jusqu'aux années 1980, les travailleurs votaient à gauche et les diplômés à droite. Aujourd'hui, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, les diplômés vainqueurs du système de l'égalité des chances votent à gauche et les non-diplômés ont basculé à droite »*²⁷.

Il faut par ailleurs noter que 89 % des Français et des Françaises considèrent que l'éducation est le levier principal pour garantir l'égalité des chances, avec un consensus particulièrement fort chez les cadres supérieurs (96 %) et les personnes de plus de 60 ans (93 %). Mais les entreprises sont également perçues comme des actrices avec un rôle clé à jouer dans ce domaine par 84 % des répondants. Ces résultats traduisent l'attente d'une approche systémique, impliquant l'ensemble des acteurs sociaux et économiques au-delà des seuls pouvoirs publics.

Les analyses présentées dans ce rapport mettent en évidence la place centrale occupée par les questions de situation économique dans l'enfance, d'éducation et d'enseignement supérieur mais également l'importance des mécanismes de réduction des inégalités notamment patrimoniales. L'égalité des chances est loin d'être acquise et reste encore un objectif à atteindre.

24 Op. Cit. Audition de M. François Dubet, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), 4 juin 2025.

25 Audition de Mme Johann Barasz et Bénédicte Galtier, France Stratégie, 7 mai 2025.

26 Op. Cit. Audition de MM. Michel Forsé (CNRS-CMH) et Parodi (Sciences Po, OFCE), 6 avril 2025.

27 Voir aussi : « L'égalité des chances et ses limites », François Dubet, 2015 - [Cahiers français 386](#)

Volet 1
Sondage CESE - IPSOS
sur l'état de la France
– 3^{ème} édition

BAROMÈTRE ÉTAT DE LA FRANCE

3^{ème} édition
Septembre 2025



MÉTHODOLOGIE



ÉCHANTILLON

1 037 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine et ultra-marine âgée de 18 ans et plus.

Les Français ultra-marins ont été légèrement surreprésentés parmi les personnes interrogées, de sorte à disposer d'une base de répondants suffisante pour lire les résultats sur cette cible (60 répondants interrogés au lieu de 27 si nous n'avions pas cherché à les sur-représenter). Un traitement statistique a ensuite été appliqué pour remettre cet ensemble géographique à son poids réel dans la population (2,7%). **Les résultats sont donc bien représentatifs de la population étudiée.**

Ce rapport a été réalisé pour :



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». Il a été relu par Jean-François Doridot, Directeur d'Ipsos Public Affairs France.



DATES DE TERRAIN

Du 1er au 9 septembre 2025.



MÉTHODOLOGIE

Échantillon interrogé **par téléphone**.

Représentativité assurée par la **méthode des quotas** sur les variables suivantes : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle du répondant, catégorie d'agglomération et région.

NOTES DE LECTURE :

- Tous les résultats sont exprimés en pourcentages (%)
- Lorsqu'un résultat présenté sur la base d'un sous-échantillon (par exemple les moins de 35 ans) est significativement supérieur au résultat d'ensemble (avec un seuil de 95% de confiance*) il est présenté sur fond bleu. Si le résultat est significativement inférieur au résultat d'ensemble (avec un seuil de 95% de confiance*), il est présenté sur un fond rouge. [*Le calcul des différences significatives (avec des seuils à 95%) s'appuie sur la méthode du kh2.]
- Les évolutions présentées dans ce rapport sont exprimées en points de pourcentages. Elles sont mesurées par rapport aux résultats de la 2^{ème} édition du baromètre, conduite du 2 au 13 septembre 2024, et de la 1^{ère} édition du baromètre, conduite du 1^{er} au 14 septembre 2023 pour le CESE et présentant une méthodologie similaire : cible, mode d'interrogation, etc.

SOMMAIRE

01	CONTEXTE : PRÉOCCUPATIONS, POUVOIR D'ACHAT ET BIEN ÊTRE La situation politique et la situation géopolitique inquiètent de plus en plus, mais le pouvoir d'achat demeure au cœur des préoccupations personnelles	Page 04
02	PERCEPTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES Des Français critiques vis-à-vis de l'état de la situation	Page 09
03	EXPÉRIENCE PERSONNELLE EN MATIÈRE D'INEGALITES DES CHANCES : 2 Français sur 3 déclarent en avoir déjà subi les effets	Page 17
04	POLITIQUES PUBLIQUES ET ÉGALITÉ DES CHANCES : Des attentes citoyennes autour de la distribution des richesses et de l'école	Page 20
	ANNEXES	Page 26

CONTEXTE : PRÉOCCUPATIONS, POUVOIR D'ACHAT ET BIEN ÊTRE

01

La situation politique et la situation géopolitique inquiètent de plus en plus, mais le pouvoir d'achat demeure au cœur des préoccupations personnelles

Les préoccupations liées à la santé et au pouvoir d'achat dominant toujours, tandis que les inquiétudes concernant la situation politique et géopolitique progressent fortement

Question : Parmi les sujets suivants, quels sont les trois qui vous préoccupent le plus aujourd'hui pour vous personnellement ?

Jusqu'à 3 réponses possibles par répondant, total supérieur à 100%

Base : A tous

Détail selon le profil - 2025

	Rappel 2024	Rappel 2023	Selon l'âge			Selon la CSP		
			Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+ Retraités	CSP- Retraités	
1	40	37	37	37	36	38	37	34
2	34	40	39	41	23	38	44	21
3	24	*	31	30	36	27	33	36
4	28	23	28	27	29	29	24	32
5	18	22	27	25	31	32	21	32
6	18	19	14	20	24	18	23	22
7	22	32	21	18	18	22	14	20
8	22	**	15	19	22	19	18	22
9	22	25	20	19	15	20	18	15
10	18	17	17	14	18	13	17	18
11	13	13	18	14	8	9	17	9
12	11	9	7	9	6	11	4	7
13	9	10	6	8	7	8	8	6
14	7	8	4	5	4	4	4	5
15	1	1	1	1	2	0	1	2

*Item non posé en 2023

** en 2023, un item « Les incivilités, la délinquance » était posé (32%)

© Ipsos pour le Cese (Baromètre Etat de la France, 3^{ème} édition | Septembre 2025)

Ces tensions multiples alimentent un pessimisme croissant chez les citoyens, notamment quant à l'avenir du pays

Question : Etes-vous optimiste ou pessimiste quand vous pensez à...

Base: A tous

% OPTIMISTE



Votri



L'avenir de vos enfants

(A ceux qui ont des enfants de moins de 18 ans, soit 28% des personnes interrogées)



L'avenir de l'Europe*



L'avenir de la planète et de la nature



L'avenir de la France

*Nouvel item

Très optimiste
Plutôt optimiste
Plutôt pessimiste
Très pessimiste

Ne se prononce pas

© Ipsos pour le Cese | Baromètre Etat de la France, 3^{ème} édition | Septembre 2025

Cette année encore, près d'1 Français sur 2 ne parvient que tout juste à couvrir ses besoins essentiels voire n'y parvient pas, une situation beaucoup plus fréquente parmi ceux qui ont connu des difficultés économiques dès l'enfance

Question : Aujourd'hui, diriez-vous que votre pouvoir d'achat...

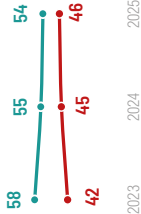
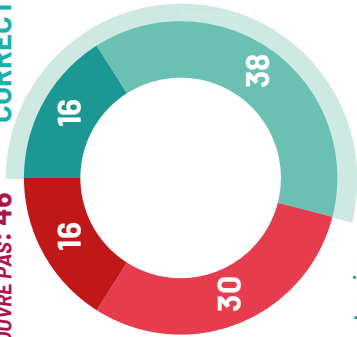
Base : A tous

% COUVRE SEULEMENT VOS BESOINS, VOIRE NE LES COUVRE PAS: 46
% VOUS PERMET DE VIVRE CORRECTEMENT : 54

- ▶ Habitants des DROM : 81%
- ▶ Familles monoparentales : 62%
- ▶ Diplôme inférieur au Bac : 59%
- ▶ Famille avec enfant(s) : 54%

▶ Franciliens : 64%

RAPPELS 2023-2025



Vous permet de **vivre à votre aise**
Vous permet de **répondre à vos besoins essentiels** et de **vous faire plaisir occasionnellement**

Vous permet **seulement de répondre à vos besoins essentiels**
Ne vous **permet pas** de répondre à vos besoins essentiels
Ne se prononce pas

© Ipsos pour le Cese | Baromètre Etat de la France, 3^{ème} édition | Septembre 2025

7

Détail par profil - 2025
% PERMET DE VIVRE CORRECTEMENT

Selon le sexe		Hommes		Femmes	
		22	35	28	15
		11	40	33	16
Selon l'âge		Moins de 35 ans		35-59 ans	
		14		34	
		13		36	
		21		43	
		20		41	
		10		31	
		22		44	
		21		37	
		11		28	
		17		41	
		11		32	
		15		23	

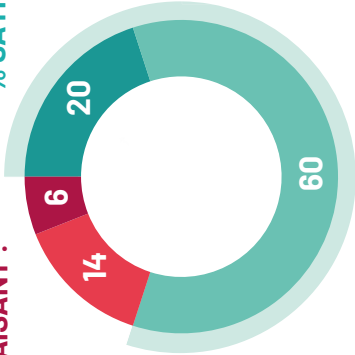
cese
Ipsos
lvo

Par extension, le bien être est également très corrélé au contexte familial dans l'enfance, signe d'une inégalité face aux chances de s'épanouir en France

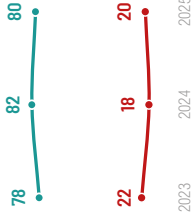
Question : D'une manière générale, comment évaluez-vous votre niveau personnel de bien-être (qu'il soit physique, moral, social) ?

Base: A tous

% PAS SATISFAISANT : 20 14 6 20 80 % SATISFAISANT :



RAPPELS 2023-2025



- Très satisfaisant, vous vous sentez très bien
- Plutôt satisfaisant, vous vous sentez plutôt bien
- Plutôt pas satisfaisant, vous ne vous sentez pas très bien
- Pas du tout satisfaisant, vous ne vous sentez pas bien du tout
- Ne se prononce pas

© Ipsos pour le Cese | Baromètre Etat de la France, 3^{ème} édition | Septembre 2025

Détail par profil - 2025 % PERMET DE VIVRE CORRECTEMENT

Selon le sexe		Hommes	23	60	125	83
		Femmes	17	60	167	77
Selon l'âge		Moins de 35 ans	21	59	128	80
		35-59 ans	19	56	196	75
		60 ans et plus	21	64	105	85
Selon la catégorie socio-pro.		CSP+	21	58	174	79
		CSP-	18	59	158	77
		Retraités	18	67	96	85
Selon la situation économique dans l'enfance		Globalement bonne	24	60	124	83
		Parfois plutôt difficile	13	64	167	74
		Très difficile	21	46	1815	67
Selon la stabilité de l'environnement familial dans l'enfance		Stable	21	62	116	84
		Parfois instable	16	58	215	77
		Très instable	21	46	1914	67

PERCEPTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES :

Des Français critiques
vis-à-vis de l'état de la situation

02

© Ipsos pour le Cese |
Baromètre Etat de la France,
3ème édition | Septembre
2025

9



Afin de clarifier le concept d'égalité des chances auprès des répondants, une introduction générique leur a été lue avant qu'ils ne répondent aux questions.

« On parle d'égalité des chances dans la société pour définir une situation dans laquelle tous les individus peuvent avoir les mêmes opportunités de réussir, et où ce sont avant tout les choix personnels qui ont une influence sur la réussite. »

Les Français dressent un diagnostic assez sombre de l'état de l'égalité des chances : un peu plus d'1 sur 10 seulement estime que tout le monde a les mêmes chances de réussir en France

Question : Personnellement, laquelle des propositions suivantes vous semble la plus proche de la réalité concernant les chances de réussir des individus qui naissent en France ?

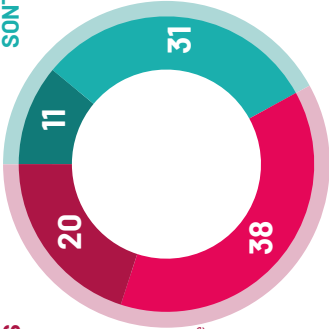
Base: A tous

% LES CHANCES DE RÉUSSIR SONT TRÈS DIFFÉRENTES

58

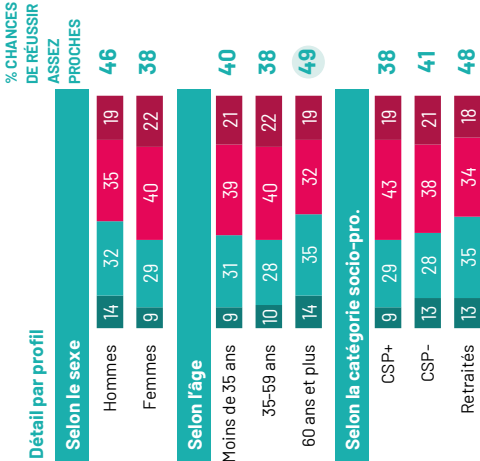
% LES CHANCES DE RÉUSSIR SONT ASSEZ PROCHES

42



- ▶ Habitants des DOM : 76%
- ▶ Ménages avec des revenus mensuels inférieurs à 1 200 € : 73%
- ▶ Personnes confrontées à au moins une situation d'inégalité des chances avec un impact important sur leur vie : 68%

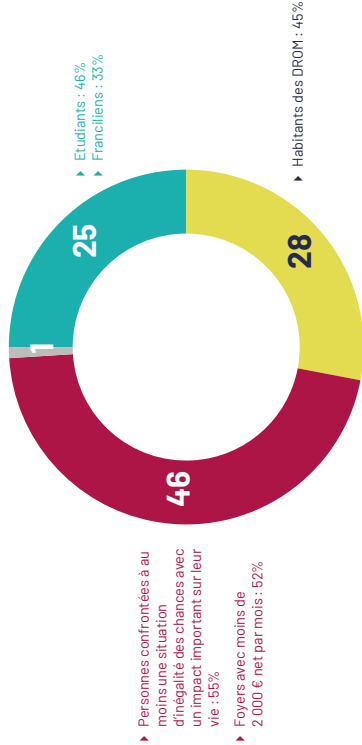
- **Tout le monde a les mêmes chances de réussir**
- **Tout le monde peut réussir mais c'est un peu plus difficile pour certains**
- **Tout le monde peut réussir mais c'est beaucoup plus difficile pour certains**
- **Certains ne peuvent tout simplement pas réussir, peu importe les efforts qu'ils fournissent**



Qui plus est, près d'1 Français sur 2 estime que la situation a eu tendance à se détériorer au cours des dernières années

Question : Aujourd'hui, en France, par rapport à il y a 20 ans, l'égalité des chances ... ?

Base: A tous



- ▶ Personnes confrontées à au moins une situation d'inégalité des chances avec un impact important sur leur vie : 55%
- ▶ Foyers avec moins de 2 000 € net par mois : 52%
- ▶ Étudiants : 46%
- ▶ Franciliens : 33%
- ▶ Habitants des DROM : 45%

Détail par profil

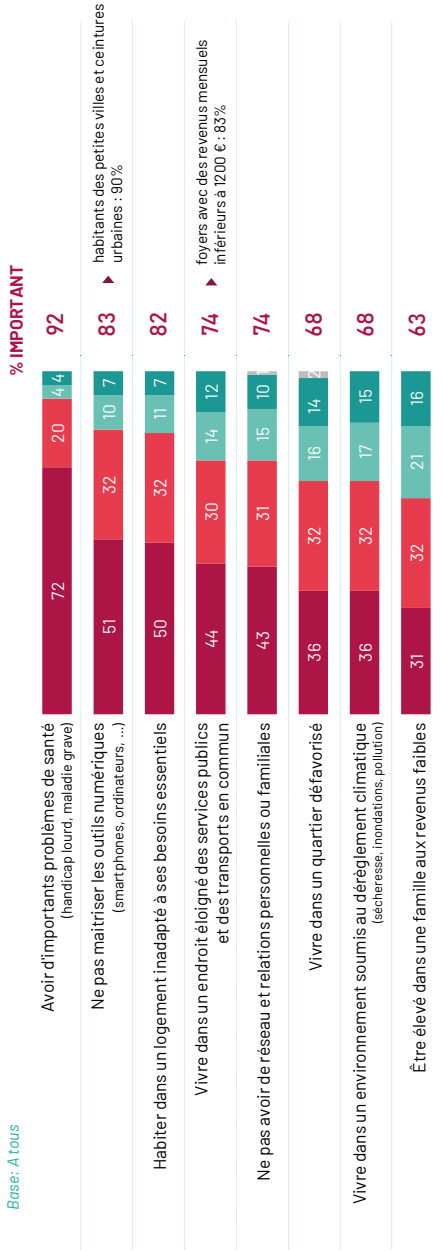
Selon le sexe				
Hommes	27	29	43	1
Femmes	23	26	49	2
Selon l'âge				
Moins de 35 ans	39	22	37	2
35-59 ans	19	28	52	1
60 ans et plus	22	31	45	2
Selon la catégorie socio-pro.				
CSP+	27	28	43	2
CSP-	26	26	47	1
Retraités	21	32	46	1

A plutôt progressé **N'a pas évolué** **S'est plutôt détériorée** **Ne se prononce pas**

En détail, ils estiment qu'il existe de nombreux obstacles aux chances de réussir, les problèmes de santé étant les plus largement reconnus

Question : Aujourd'hui en France, les éléments suivants constituent-ils un obstacle très, plutôt, peu ou pas du tout important aux chances de réussir sa vie ... ?

Base: A tous



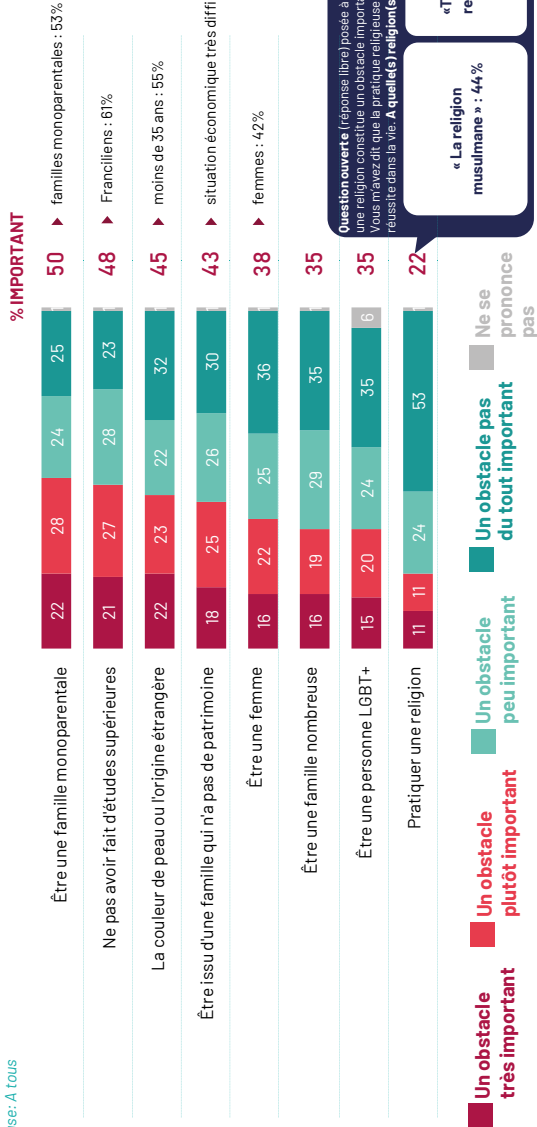
Un obstacle très important Un obstacle plutôt important Un obstacle peu important Ne se prononce pas



Certains obstacles sont identifiés comme important par une minorité de Français, notamment le fait d’être d’origine étrangère, d’être LGBT+ ou de pratiquer une religion

Question : Aujourd’hui en France, les éléments suivants constituent-ils un obstacle très, plutôt, peu ou pas du tout important aux chances de réussir sa vie... ?

Base: A tous



99% des Français perçoivent au moins un des obstacles cités comme étant un obstacle important aux chances de réussir

93% en perçoivent au moins un comme étant *très important*

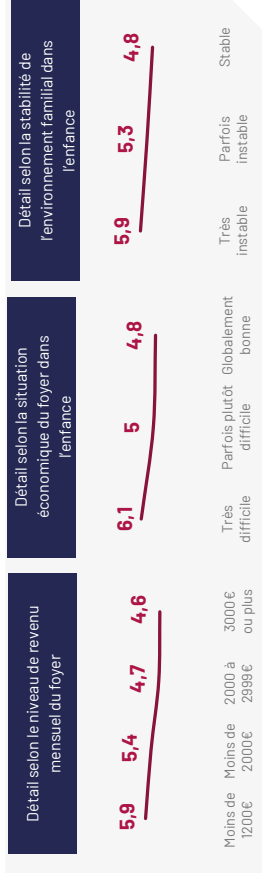
Sur les **16** obstacles cités, ils perçoivent en moyenne :

9,2 obstacles importants
5 obstacles *très importants*

Ceux qui perçoivent le plus d'obstacles aux chances de réussir comme étant *très importants* sont... :

- ...les familles monoparentales : **6,6** en moyenne
- ... personnes confrontées à au moins une situation d'inégalité des chances avec un impact important sur leur vie : **6,1** en moyenne
- ...les personnes vivant seules : **5,4** en moyenne
- ...les femmes : **5,4** en moyenne

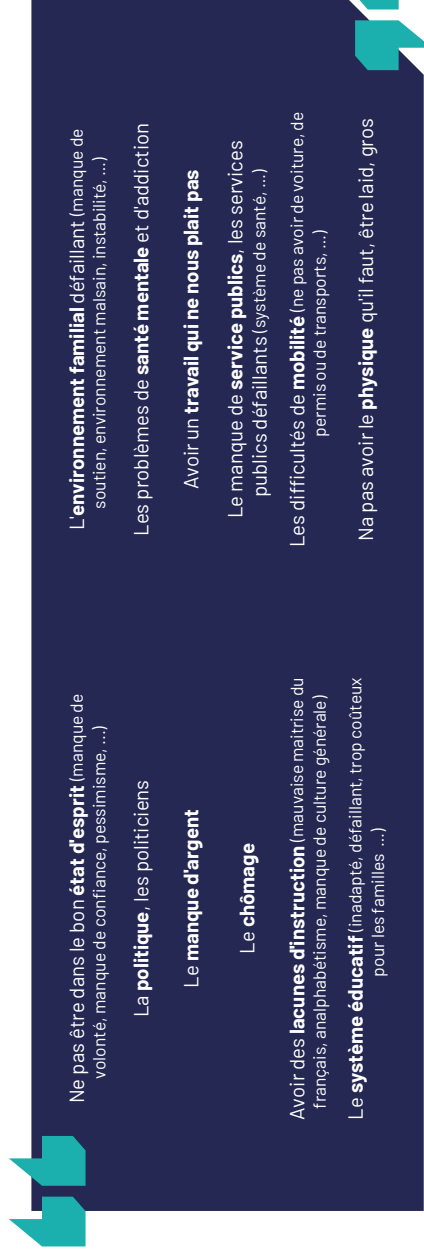
... ainsi que les personnes issues de foyers modestes et / ou instables :



Les Français identifient d'autres obstacles aux chances de réussir, notamment la mauvaise maîtrise du français ou encore l'environnement familial défavorable, mais aussi des obstacles directement liés au fonctionnement des institutions (système éducatif inadapté, manque de services publics)

Question : Mis à part ceux que je viens de vous citer, voyez-vous d'autres types d'obstacles importants aux chances de réussir sa vie aujourd'hui en France ?

Base : A tous - Question ouverte



EXPÉRIENCE PERSONNELLE EN MATIÈRE D'INEGALITES DES CHANCES :

03

2 Français sur 3 déclarent en avoir
déjà subi les effets

© Ipsos pour le Cseu |
Baromètre Etat de la France,
3ème édition | Septembre
2025

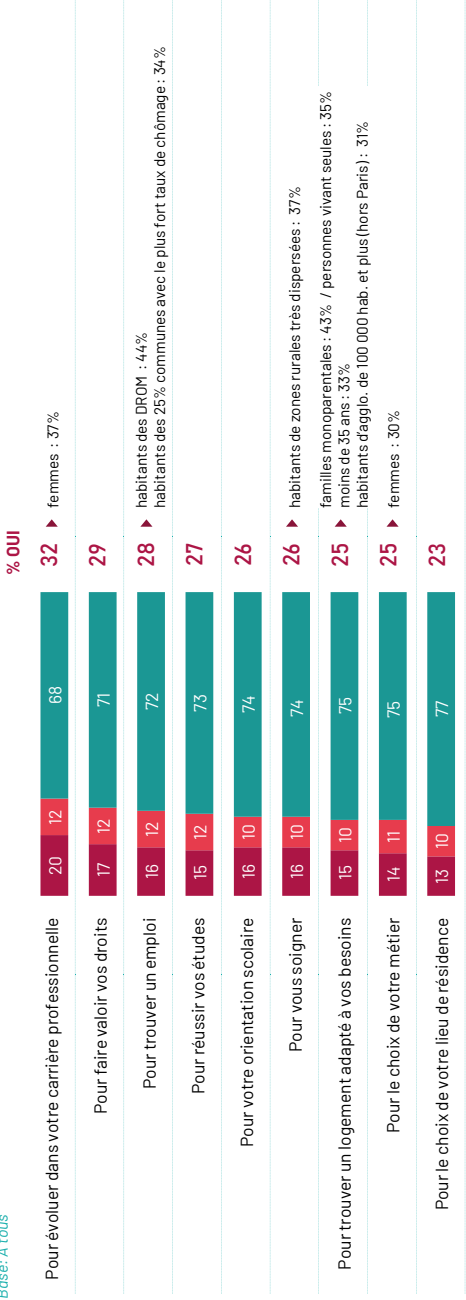
17



Les Français ressentent le poids de l'inégalité des chances sur divers aspects de leur vie, notamment leur carrière, leurs études et le fait de faire valoir leurs droits

Question : Dans chacun des contextes suivants, avez-vous déjà été personnellement confronté à une situation d'inégalité des chances, c'est-à-dire le fait d'avoir moins d'opportunités que la plupart des autres Français, pour des raisons qui ne dépendaient pas de vous, de votre mérite ?

Base : A tous



Oui, avec des conséquences importantes sur votre vie

Oui, avec peu de conséquences que votre vie

Non

2 Français sur 3 déclarent avoir été personnellement confrontés à au moins une de ces situations, et près d'1 sur 2 estime que cela a eu des conséquences importantes sur sa vie

Question : Dans chacun des contextes suivants, avez-vous déjà été personnellement confronté à une situation d'inégalité des chances, c'est-à-dire le fait d'avoir moins d'opportunités que la plupart des autres Français, pour des raisons qui ne dépendaient pas de vous, de votre mérite ?

Base: A tous

- Pour évoluer dans votre carrière professionnelle
- Pour faire valoir vos droits
- Pour trouver un emploi
- Pour réussir vos études
- Pour votre orientation scolaire
- Pour vous soigner
- Pour trouver un logement adapté à vos besoins
- Pour le choix de votre métier
- Pour le choix de votre lieu de résidence

66%

ont vécu au moins une de ces situations

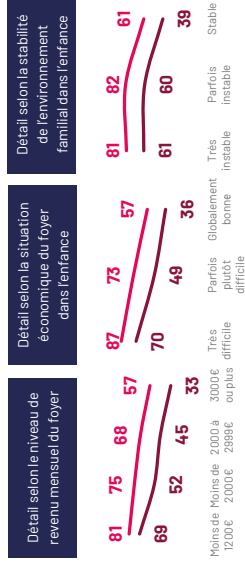
45%

ont vécu au moins une de ces situations avec des conséquences importantes sur leur vie

Des situations auxquelles ont souvent été confrontés ...

- ...les familles monoparentales : **80%** / **61%**
- ...les moins de 35 ans : **74%** / **50%**
- ...les personnes vivant seules : **70%** / **53%**
- ...les femmes : **69%** / **50%**

... ainsi que les personnes issues de foyers modestes et / ou instables :



POLITIQUES PUBLIQUES ET ÉGALITÉ DES CHANCES :

04 Des attentes citoyennes autour de la distribution des richesses et de l'école

© Ipsos pour le Cese |
Égalité des territoires et
3ème édition | Septembre
2025

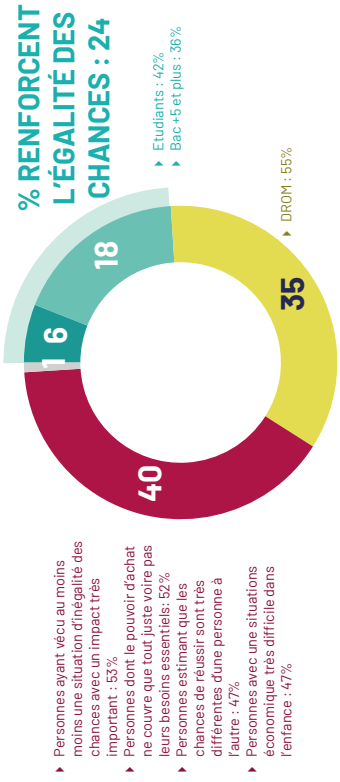
20



Les Français portent un regard assez critique sur l'efficacité actuelle des politiques publiques en matière d'égalité des chances, 4 sur 10 estimant même que celles-ci sont contreproductives et creusent les inégalités

Question : Selon vous, quel est l'impact des politiques publiques (éducation, santé, logement, aides sociales, etc...) sur % RENFORCENT L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Base : A tous



- ▶ Personnes ayant vécu au moins moins une situation d'inégalité des chances avec un impact très important : 53%
- ▶ Personnes dont le pouvoir d'achat ne couvre que tout juste voire pas leurs besoins essentiels : 52%
- ▶ Personnes estimant que les chances de réussir sont très différentes d'une personne à l'autre : 47%
- ▶ Personnes avec une situation économique très difficile dans l'enfance : 47%
- ▶ Étudiants : 42%
- ▶ Bac +5 et plus : 36%
- ▶ DROM : 55%

- Elles renforcent vraiment l'égalité des chances
- Elles renforcent un peu l'égalité des chances
- Elles ne changent pas grand-chose
- Elles creusent les inégalités
- Ne se prononce pas

Détail par profil				
Selon le sexe				
Hommes	6	19	36	25
Femmes	7	16	34	23
Selon l'âge				
Moins de 35 ans	6	23	31	29
35-59 ans	5	14	34	19
60 ans et plus	8	17	40	25
Selon la catégorie socio-pro.				
CSP+	6	18	32	24
CSP-	5	15	34	20
Retraités	8	16	40	24



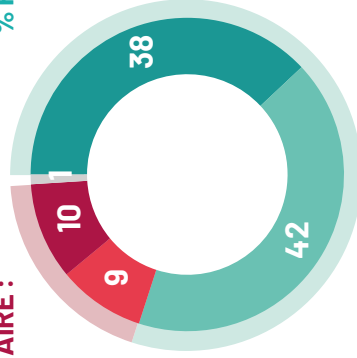
Ils s'accordent globalement pour dire qu'il faut en faire un objectif prioritaire des politiques menées par les pouvoirs publics...

Question : Le renforcement de l'égalité des chances en France doit-il être dans les années qui viennent un objectif tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout prioritaire des politiques menées par les pouvoirs publics ?

Base : A tous

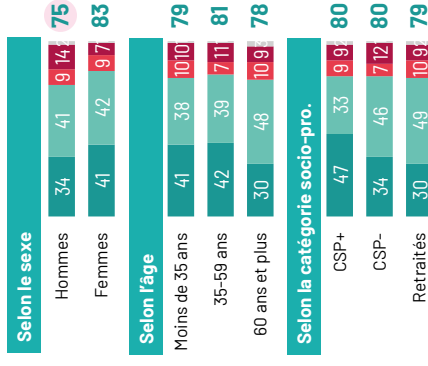
% NON PRIORITAIRE : 19 **% PRIORITAIRE : 80**

- Personnes estimant que tout le monde a les mêmes chances de réussir : 29 %
- DROM : 86 %
- Personnes estimant que les chances de réussir sont plutôt très différentes d'une personne à l'autre : 84 %
- Foyers avec des revenus mensuels inférieurs à 1200 € : 83 %



- Un objectif **tout à fait** prioritaire
- Un objectif **plutôt** prioritaire
- Un objectif **plutôt pas** prioritaire
- Un objectif **pas du tout** prioritaire
- Ne se prononce pas

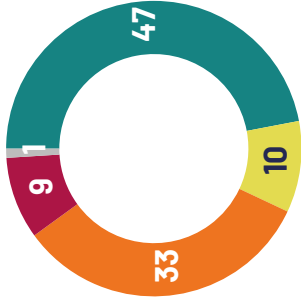
Détail par profil % OBJECTIF PRIORITAIRE



... et jugent en majorité que l'égalité des chances est un objectif atteignable.

Question : Pour-vous, l'égalité des chances en France est, à long terme, un objectif :

Base: A tous



- Atteignable et souhaitable
- Atteignable mais pas souhaitable
- Pas atteignable mais souhaitable
- Ni atteignable, ni souhaitable
- Ne se prononce pas

% ATTEIGNABLE : 57

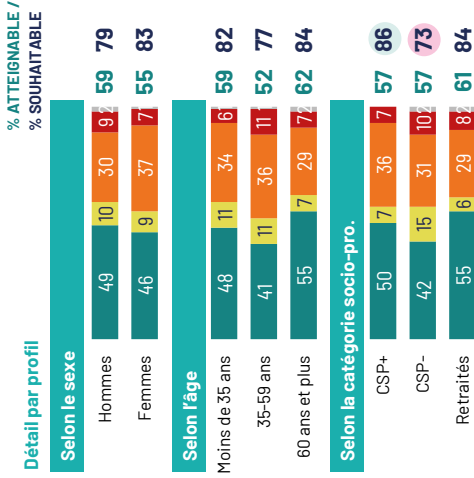
% PAS ATTEIGNABLE : 42

- ▶ Personnes ayant grandi dans une famille avec une situation économique très difficile : 54%
- ▶ Foyers avec des revenus de moins de 1200 € mensuels : 52%
- ▶ Habitants de zones rurales très dispersées : 51%

% SOUHAITABLE : 80

% PAS SOUHAITABLE : 19

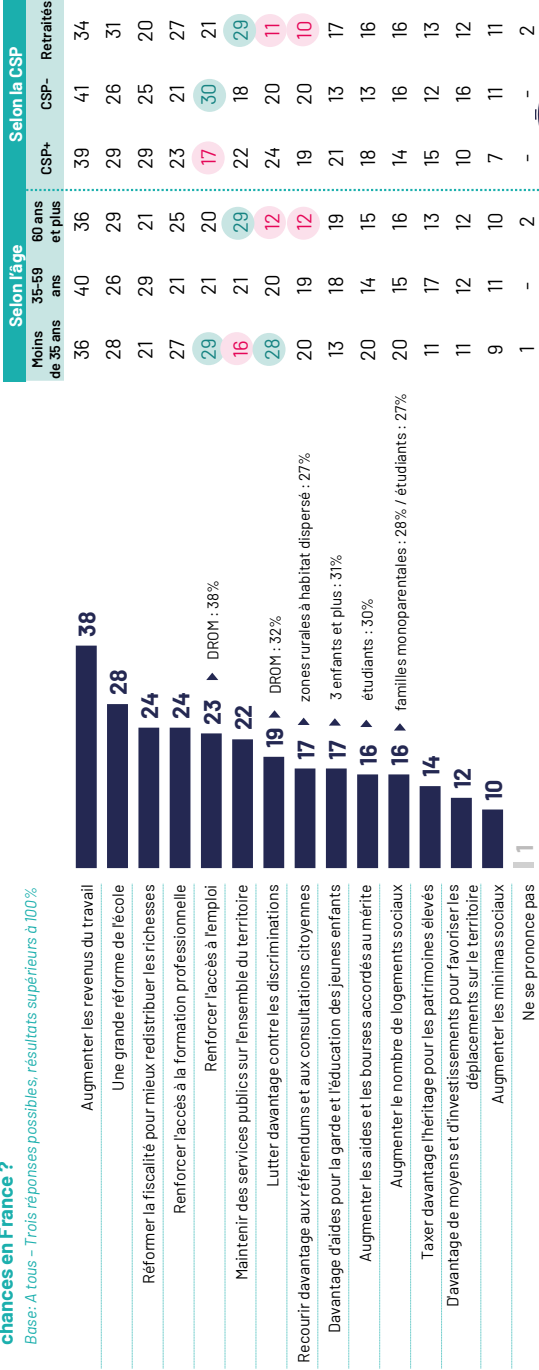
- ▶ Habitants des DROM : 32%
- ▶ Foyers avec des revenus de moins de 1200 € mensuels : 28%
- ▶ Personnes ayant grandi dans une famille avec une situation économique très difficile : 27%



Pour les Français, le renforcement de l'égalité des chances doit passer avant tout par une distribution plus juste des richesses (par la valorisation du travail et la fiscalité) et la formation (réforme scolaire et renforcement de l'apprentissage professionnel)

Question : Parmi les propositions suivantes, quelles seraient les trois qui permettraient le mieux de renforcer l'égalité des chances en France ?

Base: A tous - Trois réponses possibles, résultats supérieurs à 100%



Plus généralement, ils estiment que l'école et les entreprises ont un rôle particulièrement clé à jouer dans l'égalité des chances

Question : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

Base: A tous

Détail par profil - % D'ACCORD

Selon l'âge			Selon la CSP		
Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP-	Retraités



Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Plutôt pas d'accord Pas du tout d'accord Ne se prononce pas

ANNEXES

© Ipsos pour le Cese |
Bureau de l'égalité de France,
3ème édition | Septembre
2025

26





NOS ENGAGEMENTS

CODES PROFESSIONNELS, CERTIFICATION QUALITÉ CONSERVATION ET PROTECTION DES DONNÉES

Ipsos est membre des organismes professionnels français et européens des études de marché et d'opinion suivants :

- **SYNTEC** (syndicat professionnel des sociétés d'études de marché en France ; www.Syntec-etudes.Com)
- **ESOMAR** (European Society for Opinion and Market Research, www.Esomar.Org)



**Ipsos France est certifiée ISO 20252 :
Market Research - version 2019
par AFNOR CERTIFICATION**

Ce document est élaboré dans le respect de ces codes et normes internationales.

Ipsos France s'engage à appliquer le **code ICC/Esomar** des études de marché et d'opinion. Ce code définit les règles déontologiques des professionnels des études de marché et établit les mesures de protection dont bénéficient les personnes interrogées.



Ipsos s'engage à respecter les lois applicables. Ipsos a désigné un Data Protection Officer et a mis place un plan de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679). Pour plus d'informations sur notre politique en matière de protection des données personnelles : <https://www.ipsos.com/fr-fr/confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles>

A ce titre, la durée de conservation des données personnelles des personnes interviewées dans le cadre d'une étude est, à moins d'un engagement contractuel spécifique :

de 12 mois suivant la date de fin d'une étude Ad Hoc .

de 36 mois suivant la date de fin de chaque vague d'une étude récurrente.



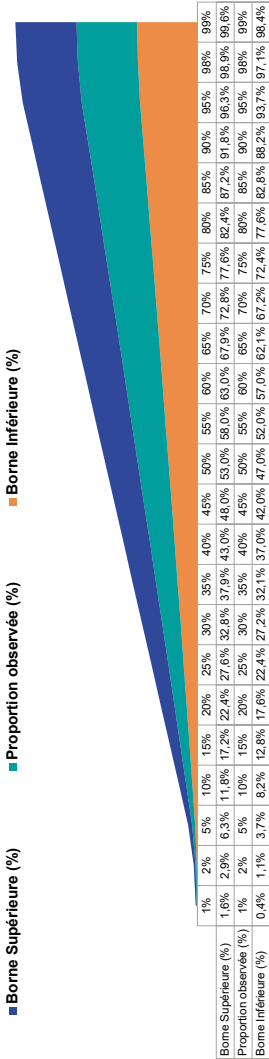
FIABILITÉ DES RÉSULTATS

Feuille de calcul

En l'occurrence s'agissant de cette étude :

- Intervalle de confiance : 95%
- Taille d'échantillon : 1037

Les proportions observées sont comprises entre :



Fiche technique

Étude CATI

ÉCHANTILLON

- **Population cible** : Français âgés de 18 ans et plus
- **Tirage de l'échantillon et fichier sources** : Tirage aléatoire dans une liste achetée à un fournisseur agréé permettant de contrôler la stratification géographique du tirage (région, taille d'agglomération)
- **Sélection de l'interviewé** : Désignation de la personne interrogée par la méthode des quotas
- **Critères et sources de représentativité de l'échantillon** : sexe, âge, PCS de l'individu, régions, catégorie d'agglomération (données INSEE)

COLLECTE DES DONNÉES

- **Dates de terrain** : du 1^{er} au 9 septembre 2025
- **Echantillon réalisé** : 1037 cas
- **Mode de recueil** : téléphone CATI
- **Méthodes de contrôle de la qualité de la collecte** : 10% de contrôles téléphoniques indépendants a posteriori sur les points clefs
- Les données seront conservées 2 ans

TRAITEMENT DES DONNÉES

- Echantillon pondéré (sexe, âge, PCS de l'individu, régions, catégorie, d'agglomération)
- Méthode de pondération utilisée : Calage sur marges)
- Critères de redressement : sexe, âge, PCS de l'individu, régions, catégorie d'agglomération

FIABILITÉ DES RÉSULTATS : Études administrées par enquêteur

La fiabilité globale d'une enquête est le résultat du contrôle de toutes les composantes d'erreurs, c'est pourquoi Ipsos impose des contrôles et des procédures strictes à toutes les phases de l'étude.

EN AMONT DU RECUEIL

- **Echantillon** : structure et représentativité selon les données de l'Insee les plus récentes
- **Questionnaire** : le questionnaire est rédigé en suivant un processus de rédaction comprenant 12 standards obligatoires. Il est relu et validé par un niveau senior puis envoyé au client pour validation finale. La programmation (ou script du questionnaire) est testée par au moins 2 personnes puis validée.
- **Collecte** : les enquêteurs sont formés aux techniques d'enquêtes dans un module de formation dédié préalable à toute participation à une étude. Par ailleurs, ils reçoivent ou assistent à un briefing détaillé au démarrage de chaque étude.

LORS DU RECUEIL

Échantillonnage : Ipsos impose des règles d'exploitation très strictes sur ses bases de tirages afin de maximiser le caractère aléatoire de la sélection de l'échantillon : règles de dispersion en face à face, tirage aléatoire sur liste au téléphone, méthode des quotas, ...

- **Suivi du terrain** : la collecte est suivie (pénétration, durée d'interview, cohérence des réponses) et le travail de l'enquêteur contrôlé soit par écoute complète (5% des questionnaires réalisés), soit a posteriori (10% en rappel téléphonique ou par revisite pour les enquêtes réalisées en face à face)

EN AVAL DU RECUEIL

- Les résultats sont analysés en respectant les méthodes d'analyses statistiques (intervalle de confiance versus taille d'échantillon, tests de significativité). Les premiers résultats sont systématiquement contrôlés versus les résultats bruts issus de la collecte. La cohérence des résultats est aussi contrôlée (notamment les résultats observés versus les sources de comparaison en notre possession).
- Dans le cas d'une pondération de l'échantillon (méthode de calage sur marges), celle-ci est contrôlée par les équipes de traitement (DP) puis validée par les équipes études.

À PROPOS D'IPSOS

Ipsos est l'un des leaders mondiaux des études de marché et des sondages d'opinion, présent dans 90 marchés et comptant près de 20 000 collaborateurs.

Nos chercheurs, analystes et scientifiques sont passionnément curieux et ont développé des capacités multi-spécialistes qui permettent de fournir des informations et des analyses poussées sur les actions, les opinions et les motivations des citoyens, des consommateurs, des patients, des clients et des employés.

Nos 75 solutions s'appuient sur des données primaires provenant de nos enquêtes, de notre suivi des réseaux sociaux et de techniques qualitatives ou observationnelles.

Notre signature « Game Changers » résume bien notre ambition d'aider nos 5 000 clients à évoluer avec confiance dans un monde en rapide évolution.

Créé en France en 1975, Ipsos est coté à l'Euronext Paris depuis le 1^{er} juillet 1999. L'entreprise fait partie des indices SBF 120 et Mid-60 et est éligible au service de règlement différé (SRD).

ISIN code FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP
www.ipsos.com

GAME CHANGERS

Dans un monde qui évolue rapidement, s'appuyer sur des données fiables pour prendre les bonnes décisions n'a jamais été aussi important.

Chez Ipsos, nous sommes convaincus que nos clients cherchent plus qu'un simple fournisseur de données. Ils ont besoin d'un véritable partenaire qui leur procure des informations précises et pertinentes, et les transforme en connaissances pour leur permettre de passer à l'action.

Voilà pourquoi nos experts, curieux et passionnés, délivrent les mesures les plus exactes pour en extraire l'information qui permettra d'avoir une vraie compréhension de la Société, des Marchés et des Individus.

Nous mêlons notre savoir-faire au meilleur des sciences et de la technologie, et appliquons nos quatre principes de sécurité, simplicité, rapidité et de substance à tout ce que nous produisons.

Pour permettre à nos clients d'agir avec plus de rapidité, d'ingéniosité et d'audace.

La clef du succès se résume par une vérité simple :
You act better when you are sure.



MERCI

Vos contacts Ipsos :

Jean-François.Doridot@ipsos.com
Salome.quetierparent@ipsos.com



Enquête pour le rapport Etat de la France

Note d'analyse des résultats de l'édition 2025, réalisée par Ipsos bva pour le CESE

Methodologie - Enquête menée par téléphone du 1er au 9 septembre 2025 auprès de 1 037 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine et ultra-marine âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas appliquée au sexe, à l'âge, à la profession de l'interviewé, à la catégorie d'agglomération et à la région).



Principaux enseignements

- **La situation politique et la situation géopolitique préoccupent de plus en plus les Français**, même si la santé et le pouvoir d'achat restent leurs principales inquiétudes. Près de la moitié des Français déclarent toujours parvenir tout juste voire pas à couvrir leurs besoins essentiels.
- **Les Français dressent un constat alarmant sur l'état de l'égalité des chances**, avec près de 6 Français sur 10 estimant qu'il est beaucoup plus de difficile voire impossible de réussir pour certains. Cette perception s'accompagne d'un sentiment de détérioration de l'égalité des chances au cours des deux dernières décennies.
- **Les inégalités perçues ne sont pas abstraites** : deux tiers des Français déclarent avoir personnellement fait l'expérience de situations d'inégalité des chances, avec des impacts concrets sur leur vie professionnelle, leurs études ou leur accès aux services essentiels.
- **Pour remédier à ces inégalités, les Français plébiscitent des actions ciblant la répartition des richesses et la formation**. Ils considèrent que l'école et les entreprises ont un rôle majeur à jouer pour instaurer une véritable égalité des chances.
- **Les familles monoparentales apparaissent particulièrement vulnérables face aux inégalités**, avec des difficultés financières plus marquées et un sentiment d'injustice plus prononcé que la moyenne des Français.

1. La situation politique et la situation géopolitique inquiètent de plus en plus, mais le pouvoir d'achat demeure au cœur des préoccupations personnelles

Cette année, le **pessimisme gagne de plus en plus Français**, que ce soit vis-à-vis de leur propre avenir (40%, +4 points en un an), de celui de la planète et de la nature (71%, +4 points), ou de manière plus prononcée encore, de celui de la France (74%, +11 points).

En effet, alors que les Français ont vu se succéder trois nouveaux premiers ministres en un an et que les incertitudes demeurent quant au projet de loi de finance 2026, **la situation politique de la France arrive cette année en 3^{ème} position** des préoccupations des Français. Près d'un Français sur trois la cite parmi les trois sujets dont il se soucie le plus (32%), une proportion en hausse de 8 points. Après une année marquée par l'affaiblissement du soutien américain à l'Ukraine, les incertitudes sur les politiques douanières et l'escalade de la crise au Moyen-Orient, **les préoccupations pour l'instabilité géopolitique, progressent également** et arrivent cette année en 5^{ème} position du classement (27%, +9 points).

Pour autant, **les enjeux du quotidien demeurent les priorités absolues des Français**. Interrogés sur leurs préoccupations personnelles, ils placent cette année encore **leur santé et celle de leurs proches en tête** (37%, -3 points), suivie par **leur pouvoir d'achat** (34%, stable). Ce dernier est particulièrement cité par les actifs (41%) et les parents (47%), chez qui il arrive en première position. Par ailleurs, la situation économique et financière du pays reste également un enjeu important aux yeux des Français, citée par 28% d'entre eux (stable, en 4^{ème} position).

Dans les faits, **la situation économique des ménages ne connaît pas d'amélioration** et tend même à se dégrader. Près d'un Français sur deux (46%) affirme que son pouvoir d'achat lui permet tout juste de couvrir ses besoins essentiels (30%) ou s'avère insuffisant pour y parvenir (16%). Cette proportion, stable voire en légère

progression (+1 point en un an, +4 points en deux ans), affecte particulièrement les habitants des DROM (81%), les familles monoparentales (62%) et les personnes peu diplômées (59%).

A noter également que ces difficultés se révèlent nettement plus marquées chez ceux qui ont connu la précarité dès l'enfance : 61% des personnes ayant grandi dans une situation économique très difficile peinent aujourd'hui à joindre les deux bouts, contre 38% de celles qui ont bénéficié d'un contexte globalement favorable. Le bien-être actuel s'avère également fortement lié à l'environnement familial durant l'enfance : 33% de ceux qui ont évolué dans un cadre familial très instable se déclarent aujourd'hui insatisfaits de leur bien-être, contre seulement 17% pour ceux qui ont grandi dans un environnement stable. Le rapport met ainsi en lumière une **corrélation significative entre les difficultés actuelles des citoyens et leur contexte familial d'origine**... Un constat qui témoigne de la persistance des inégalités sociales à travers les générations et interroge l'efficacité des politiques visant à renforcer la mobilité sociale.

2. Un constat inquiétant sur l'inégalité des chances en France : une réalité que les Français perçoivent dans la société et dans leurs propres expériences

Les Français ont une perception assez négative de l'état de l'égalité des chances dans le pays. Un peu plus d'un sur dix seulement estime que tout le monde a les mêmes chances de réussir (11%), tandis que **la majorité considère qu'il est beaucoup plus difficile voire impossible de réussir pour certains, peu importe les efforts qu'ils fournissent** (38% beaucoup plus difficile et 20% impossible, soit 58% au total). Cette perception est particulièrement répandue chez les habitants des DROM (76%) et les ménages aux revenus modestes (73%).

La perception de l'évolution de la situation est également préoccupante, **près d'un Français sur deux estimant que l'égalité des chances s'est détériorée au cours des 20 dernières**

années (46%), contre seulement 25% estimant qu'elle a progressé. Cette perception de détérioration est plus prononcée chez les personnes confrontées elles-mêmes à des situations d'inégalité (55%) et chez les foyers modestes (52%). Les 35-59 ans, génération pivot qui peut comparer sa situation à celle de ses parents et de ses enfants, sont plus critiques que la moyenne sur l'évolution de la situation (52% perçoivent une détérioration).

Plus inquiétant encore, **les politiques publiques sont perçues comme inefficaces, voire contre-productives** : seulement 24% des Français estiment qu'elles renforcent l'égalité des chances, tandis que 35% estiment qu'elles ne changent pas grand-chose **et 40% considèrent qu'elles même creusent les inégalités.** Ce sentiment est particulièrement partagé par les personnes ayant personnellement souffert d'inégalités des chances (53%) et par celles dont le pouvoir d'achat ne permet tout juste voire pas de couvrir les besoins (52%), suggérant un fossé croissant entre les dispositifs publics et les besoins réels des populations les plus vulnérables.

Et pour cause, **deux tiers des Français estiment avoir été personnellement confrontés à au moins une situation d'inégalité des chances (66%),** (c'est-à-dire avoir eu un accès limité à certaines opportunités accessibles aux autres, pour des raisons qui ne dépendaient pas d'eux ou de leur mérite). Les femmes, les moins de 35 ans et les familles monoparentales sont particulièrement exposés à ces situations. La situation économique et la stabilité de l'environnement familial dans l'enfance apparaissent également comme des facteurs déterminants : 87% des personnes ayant grandi dans une famille en situation économique très difficile ont fait l'expérience d'inégalités des chances, contre 57% de celles dont la situation familiale dans l'enfance était globalement bonne. De même, 81% des personnes ayant connu un environnement familial très instable ont vécu de telles situations, contre 61% pour celles ayant bénéficié d'un cadre stable. Ces chiffres soulignent l'importance du capital économique et social initial dans la construction des trajectoires individuelles.

Plus alarmant encore, près d'un Français sur deux estime avoir été confronté à une telle

situation **avec des impacts importants sur sa vie (45%).** Là aussi, cette proportion atteint des niveaux particulièrement élevés chez les Français appartenant à un milieu modeste (69% de ceux dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à 1200 €) et dont la situation économique du foyer dans l'enfance était très difficile (70%).

3. Des obstacles multiples aux chances de réussir, avec des impacts sur de nombreux aspects de la vie des Français

Dans l'ensemble, les Français identifient de nombreux facteurs qui constituent des obstacles importants aux chances de réussir en France. Les problèmes de santé sont ceux qui sont le plus unanimement reconnus comme des freins importants (92% les perçoivent comme tels). Le fait de vivre dans un lieu éloigné des services publics et des transports est également considéré par une large majorité de Français comme une entrave significative à la réussite (74%) de même que l'absence de réseau relationnel (74%), le fait de vivre dans un quartier défavorisé (68%) ou d'avoir été élevé dans une famille aux revenus faibles (63%).

Les Français considèrent par ailleurs que certains aspects liés à l'identité peuvent compromettre les chances de réussir. La couleur de peau et l'origine représentent un obstacle important pour 45% d'entre eux, le fait d'être LGBT+ pour 35%, et la religion pour 22%. Concernant le genre, 38% des Français estiment que le fait d'être une femme constitue un frein important. Cette proportion atteint 42% parmi les femmes elles-mêmes, qui expriment ainsi leur perception directe de ces difficultés.

Les Français **les plus modestes et ceux ayant été confrontés à des difficultés familiales dans l'enfance sont ceux qui estiment le plus que ces différents obstacles sont « très importants ».** Plus généralement, ceux qui ont eux-mêmes été confrontés à des situations d'inégalités des chances perçoivent davantage l'importance de l'inégalité des chances et des différents obstacles sur les chances de réussir.

Interrogés sur l'impact des inégalités des chances sur leur propre parcours, les Français estiment **avoir surtout été impactés dans l'évolution de leur carrière (32% se sentent personnellement concernés), leur recherche d'un emploi (28%) et leur réussite scolaire (27%)**. Plus inquiétant encore, beaucoup rapportent aussi avoir eu le sentiment de subir une situation d'inégalité des chances pour **faire valoir leur droits (29%), se soigner (26%) ou bien de trouver un logement adapté à leurs besoins (25%)**. Ils évoquent ainsi une double sanction, à la fois sur la « réussite » (et par extension les revenus) mais aussi de manière très directe sur l'accès aux services fondamentaux essentiels.

A noter que plus d'un tiers des habitants des zones rurales très dispersées déclarent avoir été confrontés à des inégalités de chances pour se soigner (37% contre 26% en moyenne), et les habitants des DROM pour trouver un emploi (44% contre 28%). Enfin, les femmes déclarent davantage que les hommes savoir été confrontés à des situations d'inégalités des chances dans leur carrière (37% contre 27% des hommes) et dans le choix de leur métier (30% contre 20% des hommes).

4. Des attentes fortes envers les politiques publiques, mais aussi vis-à-vis des entreprises

Malgré leur regard critique sur l'efficacité actuelle des politiques publiques, **les Français restent convaincus de la nécessité d'agir**. Une large majorité (80%) estime que le renforcement de l'égalité des chances doit être un objectif prioritaire pour les pouvoirs publics. Plus encourageant encore, **57% considèrent que cet objectif est atteignable**, même si ce taux varie selon les catégories sociales, les personnes aux revenus modestes les habitants des zones rurales isolées se montrant plus sceptiques.

Pour renforcer l'égalité des chances, les Français défendent en priorité trois types d'actions : une revalorisation des revenus du travail (38%) et une réforme profonde de l'école

(28%). La redistribution renforcée des richesses par la fiscalité, l'accès à la formation professionnelle et le renforcement de l'accès à l'emploi sont également très citées (24%, 24% et 23%). Globalement, les jeunes sont plus sensibles au renforcement de l'emploi (29%) et à la lutte contre les discriminations (28%), tandis que les seniors accordent plus d'importance au maintien des services publics sur le territoire (29%).

Le rôle des institutions sociales est également souligné : 89% des Français considèrent que **l'éducation est le levier principal** pour garantir l'égalité des chances, avec un consensus particulièrement fort chez les cadres supérieurs (96%) et les personnes de plus de 60 ans (93%). Mais **les entreprises sont également perçues comme des acteurs avec un rôle clé à jouer dans ce domaine** par 84% des répondants. Ces résultats traduisent l'attente d'une approche systémique, impliquant l'ensemble des acteurs sociaux et économiques au-delà des seuls pouvoirs publics.

Focus sur les familles monoparentales : des difficultés multiples qui se répercutent sur les chances de réussite

Les familles monoparentales apparaissent comme l'une des catégories les plus vulnérables face aux inégalités des chances. Le baromètre révèle que 62% d'entre elles peinent à couvrir leurs besoins essentiels, contre 46% pour l'ensemble de la population.

Cette précarité économique s'accompagne d'une exposition plus forte aux situations d'inégalité des chances : 80% déclarent y avoir été confrontées, et 61% estiment que cela a eu des conséquences importantes sur leur vie. Ces difficultés se manifestent particulièrement dans l'accès au logement (43% des familles monoparentales y ont été confrontées).

Plus de la moitié des familles monoparentales (53%, contre 50% dans la population générale) considèrent que le fait d'être une famille monoparentale constitue en soi un obstacle important aux chances de réussir, créant ainsi un cercle vicieux où la structure familiale génère des inégalités qui se transmettent aux enfants.

Ce focus met en lumière la nécessité d'un soutien renforcé pour ces familles particulièrement exposées. Leurs attentes se concentrent notamment sur des aides spécifiques pour la garde et l'éducation des jeunes enfants (31%, contre 17% pour l'ensemble de la population) et sur l'accès aux logements sociaux (28%, contre 16% pour la moyenne nationale), deux domaines essentiels pour briser le cycle de reproduction des inégalités et offrir de meilleures perspectives aux nouvelles générations.

Volet 2

Focus

FOCUS 1

Patrimoine et inégalités

Les dernières statistiques publiées par l'INSEE sur le niveau de vie et la pauvreté en 2023 affichent une augmentation du taux de pauvreté et des inégalités de niveaux de vie. Ces inégalités sont marquées d'un côté par une baisse du niveau de vie des plus pauvres et de l'autre

côté par une hausse du niveau de vie des plus riches. Le patrimoine est très inégalement réparti, bien au-delà des différences de niveaux de vie²⁸. La progression des revenus du patrimoine joue ici un rôle central dans l'accroissement des inégalités²⁹.

LEXIQUE

Le patrimoine brut est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi le patrimoine dit résiduel, à savoir les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur. Il est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours.

Le patrimoine brut moyen des ménages était de 317 100 euros en 2021.

Le **patrimoine net** correspond au montant total des actifs détenus par un ménage (patrimoine brut) duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits. Étudier le patrimoine brut revient à attribuer aux ménages, par exemple dès la signature d'un achat immobilier, sa valeur totale et donc à anticiper le patrimoine net dont ils disposeront plus tard. Le patrimoine net représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête.

Le patrimoine net moyen des ménages était de 274 000 euros en 2021.

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 inégalité extrême.

28 Définition : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), soit 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les personnes de moins de 14 ans.

29 INSEE Première – Niveau de vie et pauvreté en 2023 – n° 2063 – 07 juillet 2025.

A. Le patrimoine, facteur puissant et cumulatif d'inégalités économiques et sociales

1. Une concentration extrême du patrimoine

• État des lieux des inégalités de patrimoine :

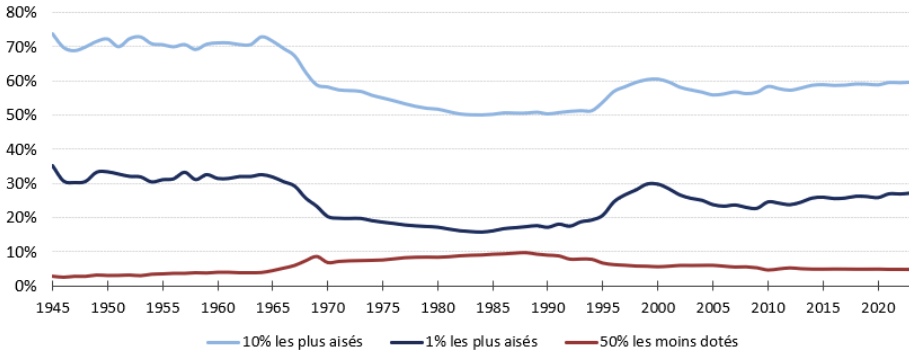
Durant les Trente Glorieuses en France, la croissance économique permet l'émergence d'une classe moyenne, en particulier à partir des années 1960 avec l'essor de l'accès au logement et au crédit ainsi que les accords de Grenelle sur l'augmentation des salaires en 1968 (cf. graphique 1).

Ainsi, entre le milieu des années 1960 et

le début des années 1980, les inégalités de patrimoine connaissent une nette réduction : la classe moyenne (soit les 40 % de ménages situés au centre de la distribution) détient près de 40 % du patrimoine national, soit deux fois plus qu'une trentaine d'années auparavant³⁰.

À partir du milieu des années 1990 une dynamique inverse s'observe. La remontée des inégalités de patrimoine s'explique par la valorisation rapide des actifs financiers et immobiliers, qui bénéficie surtout aux ménages les mieux dotés.

GRAPHIQUE 1 : INÉGALITÉS DE CAPITAL EN FRANCE ENTRE 1945 ET 2023



Source : World Inequality Database

Au début des années 2000, la concentration du patrimoine retrouve un niveau proche de celle observée à la fin des années 1960. La crise de la bulle internet au tournant des années 2000 atténue temporairement cette tendance³¹

(cf. graphique 2). Entre 1989 et 2022 la part du patrimoine net détenue par les 10 % les plus riches est ainsi passée de 51 % à 58 %. Les 50 % les moins aisés en détiennent moins de 5 %.

30 Banque de France - Revue de la Banque N°66 - Inégalités de patrimoine en France : quelles évolutions de 1800 à 2014 ?

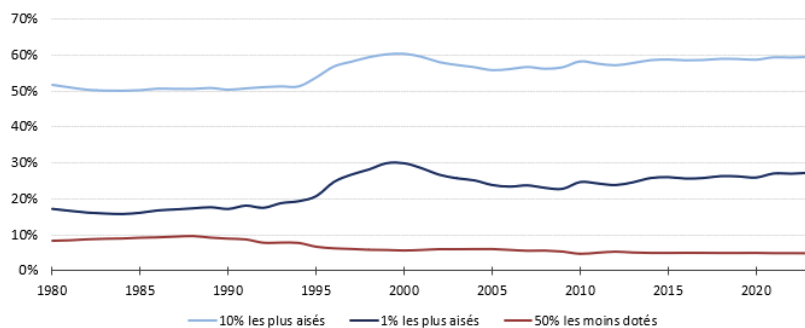
31 World Inequality Database.

Sur les 20 dernières années en revanche, la situation s'est globalement stabilisée pour une grande partie des ménages bien que les 1 % les plus aisés continuent d'accroître leur part de patrimoine au détriment des plus pauvres. Néanmoins, cette progression demeure limitée au regard de l'envolée observée à la fin des années 1990 et reste moins marquée que dans la moyenne de l'OCDE, notamment au Pays Bas ou aux États-Unis³².

La hausse récente observée chez les 1 % les plus aisés s'explique par plusieurs réformes fiscales favorables aux hauts patrimoines

tels que, en 2017, la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) au profit de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) – centré uniquement sur l'immobilier – puis, en 2018, l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital³³. Ces mesures ont allégé la fiscalité sur les patrimoines financiers détenus principalement par les 1 à 2 % les plus riches (cf. encadré sur l'évaluation des impacts de ces réformes en fin de note). Aujourd'hui, les 10 % des ménages les plus aisés possèdent 80 % des actifs financiers et professionnels.

GRAPHIQUE 2 : INÉGALITÉS DE CAPITAL EN FRANCE ENTRE 1980 ET 2023



Source : World Inequality Database

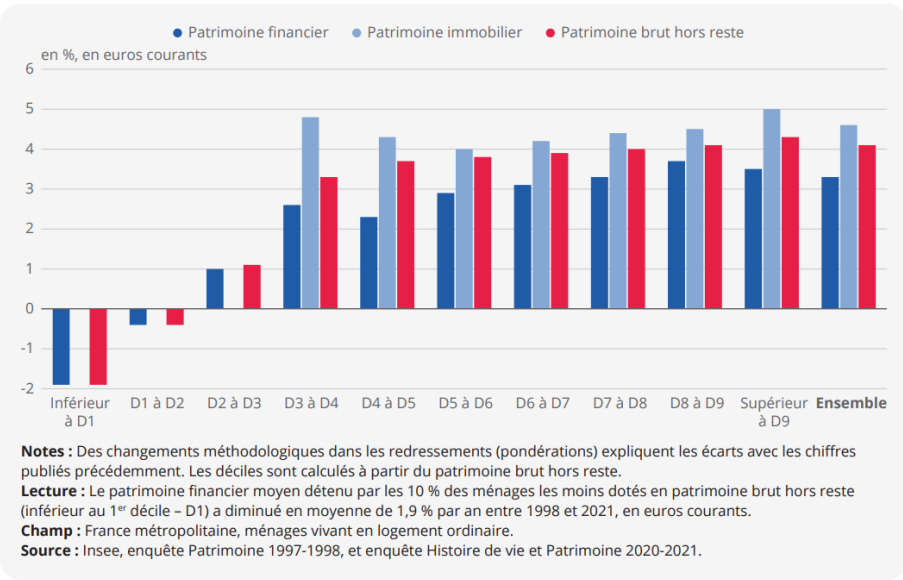
32 https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2021/07/inequalities-in-household-wealth-and-financial-insecurity-of-households_f2d465bb/60d9f45a-fr.pdf

33 France Stratégie - Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital (Octobre 2023).

En numéraire, les 10 % des ménages les moins dotés disposent aujourd'hui d'un patrimoine inférieur à 4 400 euros. La médiane patrimoniale, elle, s'élève à 177 000 euros tandis que les 10 % les plus riches détiennent au minimum 716 000 euros d'actifs (immobiliers,

financiers ou professionnels) avec un patrimoine médian pour cette tranche de la population qui dépasse 1,3 million d'euros. Les 1 % les plus aisés détiennent un patrimoine supérieur à 2,2 millions d'euros³⁴.

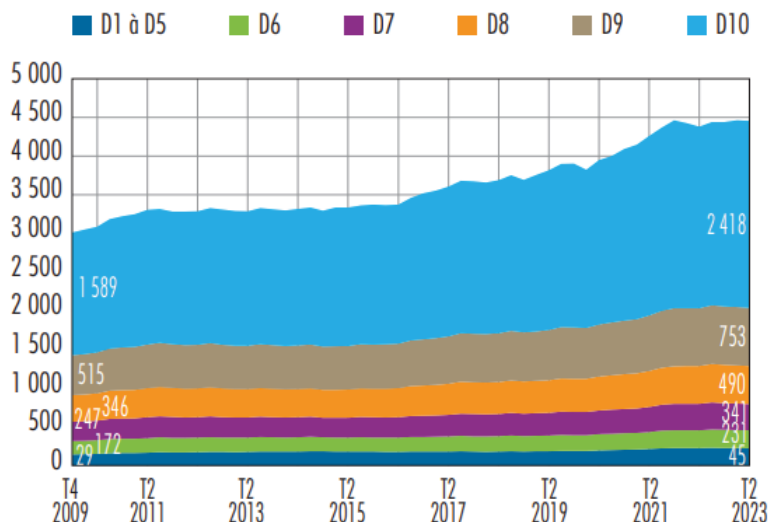
GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DU PATRIMOINE BRUT HORS RESTE, FINANCIER ET IMMOBILIER MOYEN ENTRE 1998 ET 2021, PAR DIXIÈME DE PATRIMOINE



En pourcentage, les inégalités de patrimoine apparaissent relativement stables depuis la fin des années 1990 : la part détenue par chaque décile évolue peu, hormis un léger recul pour les 10 % les moins dotés. Mais exprimée en valeur absolue, la dynamique est tout autre. Entre 2009 et 2023, le patrimoine brut médian des 10 % les plus riches est passé d'environ 1,6 million à 2,4 millions d'euros,

soit un gain de près de 800 000 euros, tandis que celui du neuvième décile progressait d'environ 240 000 euros. À l'inverse, les classes intermédiaires enregistrent des augmentations de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros, accentuant effectivement l'écart en numéraire entre le haut et le reste de la distribution.

GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION EN VALEUR DU PATRIMOINE NET MOYEN PAR GROUPE DE MÉNAGES EN FRANCE ENTRE 2009 ET 2023, PAR DIXIÈME DE PATRIMOINE



Source : Banque de France

• **Indice de Gini sur le patrimoine :**

Il est égal à 0,676 en 2023 et en augmentation par rapport à 2010 (0,661), il est supérieur à celui des niveaux de vie (0,297 en 2023), lui-même en augmentation³⁵. Cette augmentation de l'indice de Gini, confirme le creusement des inégalités, tant sur le revenu que sur le patrimoine, et révèle une répartition beaucoup plus inégalitaire du patrimoine que des niveaux de vie.

• **Héritages :** La part de la fortune héritée dans le patrimoine total des ménages est passée de 35 % au début des années 1970 à près de

60 % aujourd'hui³⁶. Les montants en jeu sont considérables : environ 9 000 milliards d'euros devraient être transmis d'ici 2040, soit près de 677 milliards par an, en lien avec les décès des générations du baby-boom³⁷.

Dans le détail, 62 % des héritages sont inférieurs à 30 000 euros dont 35 % sont inférieurs à 8 000 euros.. Parmi les ménages ayant hérité, les plus âgés sont surreprésentés : 61 % des ménages ayant hérité ont plus de 60 ans. Ainsi, si l'on héritait en moyenne un peu après 40 ans en 1980 (30 ans au début du

35 Audition de M. Michel Duée, chef du département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'INSEE – 7 mai 2025.

36 Conseil d'Analyse Économique, Notes #69 – Repenser l'héritage (2021).

37 Fondation Jean Jaurès – Face à la « grande transmission », l'impôt sur les grandes successions (2024).

siècle dernier), il faut désormais avoir en moyenne dépassé les 50 ans³⁸.

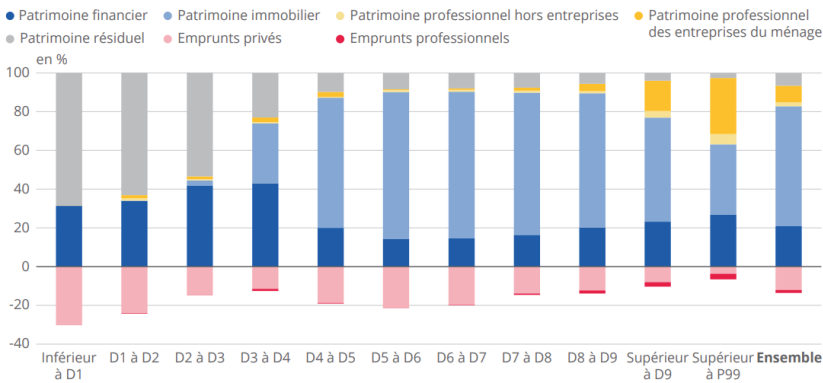
• **Donations** : Parmi les ménages qui ont reçu une donation, les plus aisés et les mieux dotés en patrimoine sont surreprésentés et dans une moindre mesure, les 40 à 59 ans³⁹. Ainsi en 2021, 19 % de personne (personne de référence du ménage ou conjoint éventuel) ont reçu une donation et 8 % des personnes ont versé une donation⁴⁰. La part des donations a fortement augmenté. D'un peu plus de 10 % des transmissions aux alentours de 1900, elle en représente aujourd'hui près de la moitié⁴¹.

2. Les déterminants de l'évolution des inégalités de patrimoine

Des différences importantes apparaissent dans la composition du patrimoine des

ménages français selon leur niveau de richesse. Les moins aisés disposent principalement de dépôts, souvent réduits par les dettes contractées (hors crédits immobiliers). Puis, en dessous de la médiane, le patrimoine repose surtout sur l'immobilier net des emprunts associés, complété par des dépôts. Pour les 40 % au-dessus de la médiane il est majoritairement composé d'immobilier net des dettes et, dans une moindre mesure, de dépôts et de produits financiers simples tels que d'assurance vie ou de retraite. Enfin, les 10 % les plus aisés possèdent non seulement de l'immobilier net de dettes, mais aussi une part importante d'actifs financiers diversifiés incluant des produits risqués, ainsi qu'un patrimoine professionnel dont la place croît ensuite, au sein même de ce décile, avec le niveau de richesse⁴².

GRAPHIQUE 5 : COMPOSITION DU PATRIMOINE BRUT PAR DIXIÈME, DÉBUT 2021



Note : Les déciles sont calculés à partir du patrimoine brut.

Lecture : Début 2021, le patrimoine détenu par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut (supérieur au 9^e décile - D9) est composé à 23 % d'actifs financiers.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

38 *Op. Cit.* INSEE - Transmissions intergénérationnelles en 2021 : donations, héritages et aides.

39 *Op. Cit.* Audition de M. Michel Duée, chef du département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'INSEE - 7 mai 2025.

40 *Op. Cit.* INSEE - Transmissions intergénérationnelles en 2021 : donations, héritages et aides.

41 Conseil d'Analyse Economique, Notes #69 - Repenser l'héritage (2021).

42 Banque de France - De nouvelles statistiques sur la distribution du patrimoine des ménages dans la comptabilité nationale (2024).

• La hausse des prix de l'immobilier

La hausse des prix de l'immobilier a de fait bénéficié aux propriétaires. Sur la longue période, la valeur de l'immobilier a progressé beaucoup plus vite que le reste de l'économie : au cours des quatre dernières décennies elle a augmenté deux fois plus vite que le coût de la vie et 1,7 fois plus vite que le revenu disponible (graphique 4).

Depuis le début des années 2000, cette dynamique s'est accentuée et l'indice du prix des logements anciens a augmenté de plus de 80 % entre 2000 et 2023⁴³. Entre 1998 et 2021, le patrimoine brut des ménages les mieux dotés a ainsi augmenté de 4 % en moyenne par an.

Sur 20 ans, les inégalités de patrimoine se sont donc creusées. La hausse du prix de l'immobilier a rendu plus difficile l'acquisition d'un bien immobilier et a permis l'enrichissement des ménages déjà propriétaires⁴⁴. Par ailleurs, la part de ménages propriétaires reste relativement stable autour de 60 %.

À noter que la hausse des prix de l'immobilier a eu un impact particulièrement fort sur le patrimoine des ménages propriétaires d'un logement dans l'agglomération parisienne. Ces derniers détiennent, en effet, des patrimoines moyens et médians plus élevés que dans les agglomérations, mais avec de plus fortes disparités.

L'unité urbaine de Paris accueille à la fois des ménages très fortunés (10 % possèdent plus de 1,1 million d'euros de patrimoine brut) et des ménages très modestes (10 % possèdent moins de 3 000 euros)⁴⁵.

Ces contrastes sont encore amplifiés lorsqu'on élargit l'analyse à la détention de logements locatifs. Si 13 % des ménages possèdent au moins un bien en location, 3 % concentrent à eux seuls plus de cinq logements et la moitié du parc locatif, une part qui atteint 58 % à Paris⁴⁶. Ces investissements, facilités par des dispositifs fiscaux comme la loi Pinel, bénéficient surtout aux ménages les plus riches : la Cour des comptes estime que 69 % des investisseurs dans le dispositif Pinel appartenait aux 10 % supérieurs.⁴⁷

• Le patrimoine financier

Le patrimoine financier moyen des ménages a été multiplié par plus de deux entre 1998 et 2021 (+110%). Cette hausse a majoritairement bénéficié aux 40 % des ménages les mieux dotés qui ont vu leur capital financier doubler alors qu'il a au mieux stagné pour les 30 % les plus modestes⁴⁸.

43 Prix immobilier – Évolution à long terme, IGEDD - [friggit 2025 prix immobilier maison appartement loyer](#)

44 Audition de Mme Frédérique Savignac, experte sur les inégalités, Banque de France – 23 avril 2025

45 INSEE - Les revenus et le patrimoine des ménages (Edition 2024).

46 Fondation Jean Jaurès - La roue de la fortune. Constitution et transmission des patrimoines dans la France contemporaine, 2025.

47 Cour des comptes, « L'aide fiscale à l'investissement locatif Pinel », septembre 2024.

48 Op. Cit. INSEE - Les revenus et le patrimoine des ménages (Edition 2024).

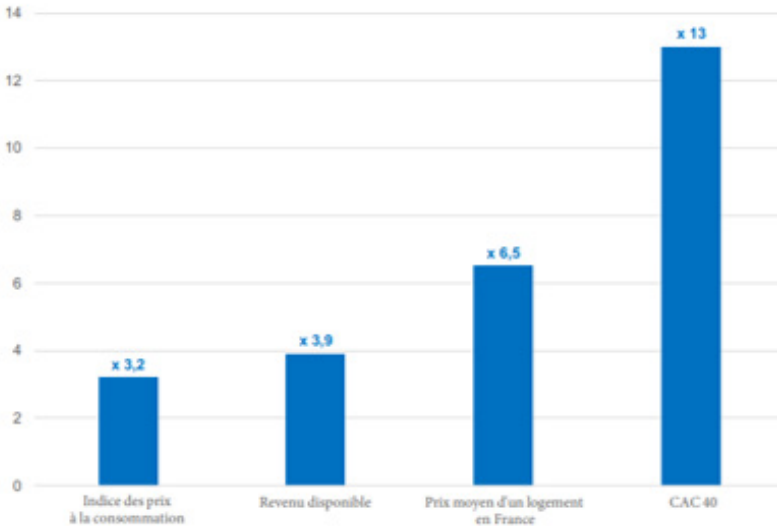
De ce fait, en 2021, le patrimoine financier est plus concentré qu'à la fin du XX^{ème} siècle. Malgré cela, il contribue tout de même moins aux inégalités de patrimoine au sens de l'indice de Gini qu'en 1998, sa part dans le patrimoine total ayant diminué au profit de l'immobilier qui a subi une forte revalorisation (suite à la période de taux d'intérêt durablement bas).

Les produits financiers détenus diffèrent selon le niveau de richesse : les ménages modestes privilégient l'épargne sécurisée tandis que les plus aisés investissent dans des portefeuilles diversifiés à rendements plus élevés. Chez ces derniers, l'assurance-vie représente 40 % du patrimoine financier (contre 35 % en

moyenne), tandis que les livrets d'épargne ne comptent que pour 8 % (contre 17 %).⁴⁹ De plus, seul 3 % des ménages détiennent un portefeuille d'actions supérieur à 50 000 euros⁵⁰. Ainsi, de faibles écarts de rendement et de taux d'épargne, répétés sur le long terme, produisent des effets multiplicatifs qui accentuent les inégalités de patrimoine⁵¹.

Enfin, la transmission d'actifs financiers a un effet multiplicateur sur la concentration du patrimoine car elle permet une exonération partielle *via* des stratégies d'évitement de taxes de succession (démembrement du portefeuille, pacte Dutreil...) au bénéfice des enfants.

GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION COMPARÉE DE DIFFÉRENTS INDICATEURS ÉCONOMIQUES ENTRE 1980 ET 2024



Source : Insee, Fondation Jean Jaurès

49 Op. Cit. INSEE - Les revenus et le patrimoine des ménages (Edition 2024).

50 Op. Cit. Fondation Jean Jaurès - La roue de la fortune. Constitution et transmission des patrimoines dans la France contemporaine, 2025.

51 Banque de France - Rue de la Banque N°66 - Inégalités de patrimoine en France : quelles évolutions de 1800 à 2014 ?

• La transmission d'entreprises

La loi Dutreil (2003) est un dispositif fiscal français destiné à faciliter la transmission d'entreprises, notamment familiales, en réduisant les droits de donation ou de succession. Elle s'applique aux parts ou actions de sociétés ou aux entreprises individuelles. Elle permet l'exonération de 75 % de la valeur de l'entreprise (ou des titres transmis) dans l'assiette des droits de donation ou de succession, dans la limite de certaines conditions, dont l'engagement dans la durée de conservation des titres de société. On peut noter que le patrimoine professionnel est réparti de façon très inégalitaire puisque 5 % des ménages en détiennent 95 %.

• Les inégalités générationnelles

Le patrimoine est le résultat d'une accumulation tout au long de la vie : il augmente aujourd'hui jusqu'à 50 ans, marque un palier jusqu'à 70-75 ans, puis diminue en lien notamment avec le financement de la dépendance – avec une baisse plus marquée pour celles et ceux qui résident en Ehpad. L'allongement de l'espérance de vie retarde par ailleurs l'âge où les individus reçoivent leur héritage⁵².

Alors que le patrimoine participe de la reproduction des inégalités, les inégalités de patrimoine restent mieux tolérées que les inégalités de revenus et le mécanisme de transmission par héritage n'est pas fondamentalement remis en cause. En effet, cette tolérance s'explique à

la fois par l'attachement à la liberté de transmettre ce que l'on possède, par l'importance accordée à la continuité familiale et au devoir de rendre à ses enfants ce que l'on a reçu de ses parents. Il s'explique aussi par le fait que les héritages « ordinaires » de type transmission de la maison familiale sont perçus comme légitimes. Seule la taxation des patrimoines jugés « extraordinaires » est acceptée au nom de l'égalité citoyenne⁵³.

Pourtant, les inégalités se perpétuent par l'héritage, et comme le souligne le CAE : la fortune héritée représente désormais 60 % du patrimoine total contre 35 % en moyenne au début des années 1970.⁵⁴ L'augmentation des donations et le report de l'héritage induisent une transmission patrimoniale plus étalée dans le temps et beaucoup plus planifiée qu'auparavant mais qui renforce quand même son rôle dans les inégalités de patrimoine.

Enfin, le CAE note que la fiscalité française des successions reste trop complexe et mériterait d'être refondée pour un système plus transparent et égalitaire.

• Les inégalités de genre

Longtemps, les données statistiques ont envisagé le patrimoine au niveau du ménage sans distinguer les individus. Or, ces inégalités entre les sexes sont désormais visibles et quantifiées notamment grâce aux enquêtes Histoire de Vie et Patrimoine de l'Insee

52 Op. Cit. Audition de M. Michel Duée, chef du département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'INSEE - 7 mai 2025.

53 OFCE - Pourquoi les inégalités de patrimoine sont-elles mieux tolérées que d'autres ? (2018).

54 Op. Cit. Conseil d'Analyse Économique, Notes #69 – Repenser l'héritage (2021).

(menées depuis 1998). En 2015, l'écart de patrimoine individuel entre les sexes atteint 24 500 euros, contre 7 000 euros en 1998 : rapporté au patrimoine moyen, cet écart passe de 9 % à 16 % sur la période⁵⁵.

L'inégalité est moins marquée sur l'immobilier où la résidence principale est souvent détenue en commun et où la hausse des prix a contribué à l'augmentation du patrimoine pour l'ensemble du couple. En revanche, elle se creuse fortement sur le patrimoine financier car les hommes ont davantage tendance à investir dans des actifs diversifiés et risqués. En 2010, le patrimoine financier détenu par les hommes excédait celui des femmes de 37 %.

Si les données de l'Insee n'ont pas été actualisées depuis 2015, des analyses récentes confirment la persistance de l'écart : selon l'Autorité des marchés

financiers (AMF), les femmes épargnent presque autant que les hommes mais investissent moins. En 2024, l'intérêt pour les placements en actions a progressé chez les hommes et les femmes. Pour autant en 2024 un écart est toujours constaté : 22 % pour les femmes et 43 % pour les hommes soit un écart de 21 points.⁵⁶

Enfin, au-delà des chiffres qui rendent visibles ces inégalités genrées de patrimoine, les travaux de Cécile Bessière et Cyrille Gollac dans *Le genre du capital*⁵⁷, montrent comment les situations de séparations et de successions sont des moments clés où ces inégalités patrimoniales liées au genre tendent à s'accroître.

Pour une meilleure appréciation des inégalités de genre en matière de patrimoine, une actualisation des données serait nécessaire.

B. Leviers et enjeux de la réduction des inégalités de patrimoines

1. Fiscalité du patrimoine : un levier politiquement sensible

Alors que la répartition du patrimoine est beaucoup plus inégalitaire que celle du niveau de vie, les Français en ont souvent une vision inversée⁵⁸. La perception des contribuables tient à leur connaissance limitée de la réalité de la répartition du patrimoine et de ses composantes, mais aussi à une surestimation de la taxation des héritages et à une méconnaissance

des règles de succession.

Il faut cependant rappeler que seules 14,6 % des successions dépassent 100 000 euros, seuil correspondant à l'abattement d'impôt par enfant en ligne directe. Ainsi, près de 85 % des transmissions parentales ne donnent lieu à aucune imposition.

Pourtant, le flux annuel des transmissions patrimoniales représente aujourd'hui plus de 15 % du PIB, soit 300 milliards

55 INED, 2020 - CP L'individualisation des patrimoines accentue les inégalités entre les femmes et les hommes _ Référence à Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq, 2020, « Inequalities and the individualization of wealth », *Journal of Public Economics* 184: 1-18.

56 AMF - Activité des investisseurs particuliers français en bourse - 8 juillet 2025.

57 *Le genre du capital* - Editions de la Découverte - 2019.

58 Odoxa - L'impôt sur l'héritage est le plus impopulaire de tous...y compris auprès de ceux qui ont peu de risques de le payer.

d'euros, mais 35 à 40 % de ce total ne font pas l'objet de taxation en raison d'exonérations et autres dispositifs légaux⁵⁹.

La comparaison internationale permet de mieux situer la France. Dans les pays de l'OCDE, les impôts sur le patrimoine représentent en moyenne 5,3 % des recettes fiscales, avec de fortes disparités : plus de 10 % au Royaume-Uni, au Canada, aux États-Unis ou en Corée, mais moins de 1 % en Estonie, Lituanie ou Tchéquie.⁶⁰ En France, ils atteignent environ 8,1 %, un niveau parmi les plus élevés, notamment du fait du maintien d'un impôt sur la fortune immobilière. Par ailleurs, plusieurs États européens (Allemagne, Suède, Danemark, Autriche) ont supprimé l'impôt sur la fortune depuis les années 1990, jugé peu rentable et défavorable à la compétitivité, mais il subsiste tout de même en Espagne, en Norvège, en Suisse et sous une forme limitée en Belgique (taxe sur les comptes-titres)⁶¹.

Dans ce contexte, le débat sur une fiscalité plus progressive du patrimoine revient régulièrement, mais il se heurte à l'argument récurrent du risque d'exil fiscal. Une récente étude du CAE montre que l'impact d'une hausse de la fiscalité du capital sur les départs à l'étranger ou sur les résultats des entreprises reste tout à fait marginal et que le véritable enjeu pour le débat public devrait porter davantage sur les risques d'optimisation dont l'impact sur les recettes publiques serait potentiellement plus important⁶².

il est important de rappeler que de nombreuses propositions de réforme existent dans l'espace public (organismes publics, think tanks, économistes universitaires). La question n'est donc pas nouvelle, mais la ou les réponses à y apporter appellent à être mieux organisées et débattues collectivement.

59 Op. Cit. Conseil d'Analyse Economique, Notes #69 – Repenser l'héritage (2021).

60 OCDE - Brochure : Statistiques des recettes publiques 2024

61 [Comparatif] Impôt sur la fortune : dans quels pays européens est-il appliqué ? - Toutedurope.eu

62 CAE - Fiscalité du capital : quels sont les effets de l'exil fiscal sur l'économie ?

ÉVALUATION DES IMPACTS DES RÉFORMES SUR LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE PAR LE SÉNAT⁶³ ET PAR FRANCE STRATÉGIE⁶⁴

En 2018, la fiscalité du capital a été profondément réformée avec la transformation de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) en Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) et la création du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU). Ces mesures répondaient à la critique selon laquelle l'ISF, par son ampleur, plaçait la France en situation de désavantage compétitif et encourageait l'expatriation de certains contribuables fortunés, sans efficacité économique démontrée.

Selon France Stratégie, le passage de l'ISF à l'IFI a entraîné une perte de recettes de plus de 4 milliards d'euros en 2022, estimée dès 2018 à 2,9 milliards par le Sénat. En effet, aujourd'hui, l'IFI ne concerne plus qu'environ 160 000 foyers, contre plus de 330 000 sous l'ISF, et a rapporté 1,8 milliard d'euros en 2022, qui auraient été 6,3 milliards avec l'ISF. Ce resserrement d'assiette a allégé la charge des patrimoines financiers, désormais exonérés, et concentré l'imposition sur les détenteurs de biens immobiliers. Pour les foyers totalement sortis de l'impôt sur le patrimoine, le gain net équivaut à 5 % de leur revenu fiscal de référence et pour ceux restés assujettis à l'IFI, la diminution moyenne atteint 1,6 %.

Le PFU, fixé à un taux unique de 30 % (dont 12,8 % d'impôts), a simplifié et réduit la taxation des revenus mobiliers. Ainsi, en 2018 après la réforme, les dividendes distribués ont bondi de plus de 60 % par rapport à l'année précédente. Alors que plus de 95 % des dividendes sont perçus par le 1 % des foyers les plus aisés et 70 % des montants de plus-values mobilières de droit commun sont déclarés par 0,01 % des foyers fiscaux, cette réforme a surtout bénéficié au haut de la distribution, les 0,1 % ayant vu leur taux d'imposition baisser d'environ 5 points. Selon France Stratégie, si le coût statique de la réforme peut être évalué autour de 0,6 à 1 milliard d'euros, il a été en pratique neutralisé les premières années par la forte hausse des dividendes distribués.

Ces changements fiscaux ont aussi affecté la mobilité des ménages. En effet, depuis 2018, on observe une baisse du nombre de départs avec environ 260 départs en moyenne de contribuables assujettis à l'IFI contre 950 en moyenne de 2011 à 2016 pour les ménages assujettis à l'ISF. L'impact reste donc très limité en volume mais traduit tout de même une inflexion.

63 Sénat - [Transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune \(ISF\) en impôt sur la fortune immobilière \(IFI\) et création du prélèvement forfaitaire unique \(PFU\) : un premier bilan](#) - Sénat

64 France Stratégie - [Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Rapport final](#) | Haut-commissariat à la stratégie et au plan

2. Vers une fiscalité plus progressive pour réduire les inégalités et financer l'avenir ?

En 2024, les impôts sur le patrimoine des ménages et ses revenus ont rapporté 115 milliards d'euros, soit 3,9 % du PIB, proportion relativement stable dans le temps (3,6 % en 2016⁶⁵).

Récemment, la proposition de loi, dite taxe Zucman, prévoyant un prélèvement de 2 % sur les patrimoines dépassant 100 millions d'euros, a été rejetée au Sénat. Elle illustre le retour du débat sur les pistes d'évolution de la fiscalité patrimoniale et en particulier les questions d'assiette (patrimoine professionnel). Ce débat est souvent associé à des objectifs de justice sociale ou de financement de politiques publiques (éducation, transition écologique, santé).

D'un autre côté, certains alertent sur le risque de « double imposition », selon lequel le patrimoine serait le fruit d'un revenu déjà taxé. En effet, pour un contribuable gagnant en

dividendes l'équivalent de cinq fois le salaire moyen, le taux d'imposition moyen est en France de 49 %, soit davantage qu'un revenu du travail équivalent⁶⁶.

Dans le même temps, la structure du patrimoine français — constitué à près de 60 % d'immobilier et en grande partie d'avoirs financiers placés en assurance-vie⁶⁷ — réduit l'assiette effectivement imposable. De nombreux dispositifs dérogatoires et exonérations limitent l'imposition de certains actifs, ce qui explique que la concentration patrimoniale continue de progresser malgré un niveau global d'imposition facialement élevé.

Ces débats s'inscrivent dans une réflexion sur le rééquilibrage de la fiscalité entre travail et capital. L'enjeu est de corriger cette perception d'injustice et de renforcer la justice sociale et intergénérationnelle, sans affaiblir l'épargne utile ni décourager l'investissement productif.

65 Les impôts sur le patrimoine des ménages, CPO.

66 France Stratégie - fs-2023-rapport-isf-quatrieme_rapport_complet_17octobre_2.pdf

67 INSEE - Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages - Insee Focus - 287

FOCUS 2

Tensions sur l'assurance contre les catastrophes naturelles : un risque d'accentuation des inégalités

INTRODUCTION

Dans son avis d'avril 2022 « *Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques assurantiels* »⁶⁸, le CESE analysait les risques pesant sur notre modèle assurantiel, notamment du fait des effets du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. Celles-ci, de moins en moins aléatoires, pourraient de ce fait sortir du champ de l'assurable, ce que l'avis désignait par le « spectre de l'inassurabilité », notamment pour des risques liés à conditions plus géologiques voire « lent et prévisible » que probabilistes, « liés à un phénomène d'intensité anormale d'un phénomène naturel » (France Assureurs).

Depuis 2022, des rapports gouvernementaux et parlementaires portant sur la question assurantielle⁶⁹, s'appuyant notamment sur les données des assureurs, les recherches académiques ainsi que celles du GIEC, ont contribué à approfondir la compréhension des enjeux et proposer des recommandations en

vue de renforcer la soutenabilité de notre modèle assurantiel. Une proposition de loi portant réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (dit CatNat) est en cours d'examen⁷⁰. L'enjeu est important du point de vue de la lutte contre les inégalités car les tensions actuelles que subit notre système pourraient se traduire par une remise en question du principe de solidarité le sous-tendant et, *in fine*, de notre contrat social.

Dans cette note, nous revenons sur les enjeux de l'assurabilité des catastrophes naturelles sous le prisme de l'assurance et de l'égalité des chances.

Alors que les prix des polices d'assurance augmentent pour les particuliers et que de plus en plus de collectivités territoriales et d'entreprises éprouvent des difficultés à trouver un assureur, cette note fait le point sur **(i)** les inégalités d'exposition aux risques climatiques, **(ii)** les tensions pesant sur le régime CatNat et enfin, **(iii)** interroge la capacité de notre système assurantiel et connexe à compenser voire corriger ces inégalités.

68 Avis du CESE « *Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques* » (avril 2022) - [2022_07_risques_emergents_systeme_assurantiel.pdf](#)

69 Notamment : « *Adapter le système assurantiel français face à l'évolution des risques climatiques* », T. Langrenay, G. Le Cozannet, M. Merad, décembre 2023. [Rapport_final_Mission-assurance_climat.pdf](#) ; *Le régime CatNat : prévenir la catastrophe financière* - Sénat (mai 2024) rapport d'information, Christine Lavarde.

70 Réforme du régime CatNat catastrophes naturelles Proposition de loi | [vie-publique.fr](#)

A. Les impacts de la crise climatique affectent disproportionnellement certaines régions et groupes socio-économiques.

Si les risques sont par nature aléatoires, des territoires, mais aussi des typologies de populations concentrent un ou plusieurs facteurs de vulnérabilité en termes de fréquence et d'intensité des événements climatiques. Ainsi nous avons en mémoire les rachats des maisons en zone inondable par la collectivité et donc le déménagement forcé dans le Nord Pas de Calais touchant une population plutôt modeste, et l'on peut aisément s'inquiéter des conséquences de phénomènes perturbant la sécurité civile, les services essentiels dans des zones de fortes densités résidentielles et/ou économiques.

1. Les zones géographiques les plus concernées par les impacts de la crise climatiques

Deux tiers de la population française sont fortement exposés aux risques climatiques⁷¹ :

- Un quart des habitants vivent en zone inondable (18 millions de personnes).
- La moitié des maisons individuelles (10,4 millions) menacent de se fissurer à cause du phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) qui pèse sur 48 % du territoire métropolitain. À l'horizon 2050,

le coût de la sinistralité sécheresse pourrait tripler.

- Plus globalement le coût des événements climatiques en France a atteint 5 milliards d'euros en 2022 et pourrait être dépassé avec 2,5 milliards d'euros rien que pour la sécheresse en Île-de-France en 2025⁷².
- Le risque de submersion marine concerne 1,5 million de Français et de Françaises, les régions Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire étant les plus concernées. Une analyse sur les biens vendus entre 2020 et 2024 révèle qu'un million de parcelles sont exposées à l'érosion ou à la submersion, représentant un enjeu 8 milliards d'euros⁷³.
- Plus de 50 % de la population menacée par les débordements de cours d'eau se concentrent dans cinq régions : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Provence-Côte d'Azur et Grand Est.

Entre le 1^{er} novembre 2023 et le 1^{er} juin 2024, le nombre de départements dont au moins une commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle s'est élevé à 54. La région Hauts-de-France a été la plus fortement touchée avec 370 communes concernées dont 145 touchées doublement par les

⁷¹ Les risques naturels sur le territoire français : chiffres clés

⁷² Les catastrophes naturelles en France | Bilan 1982-2024 | CCR - Réassureur public

⁷³ Quelle adaptation pour une façade littorale sous pression immobilière ? (2025), rapport de l'association Conséquences.

épisodes de novembre 2023 et de janvier 2024.

Dans les Outre-mer, les risques de submersion marine, d'érosion du trait de côte, d'inondations, de salinisation des terres et des nappes phréatiques sont particulièrement prégnants, dans un horizon temporel plus rapproché que dans l'Hexagone. Leurs effets entraîneront des conséquences importantes dès 2028 selon le CEREMA, avant une accélération qui touchera massivement les territoires à partir de 2050⁷⁴.

Les travaux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur le stress test climatique 2023-2024, centré sur le secteur de l'assurance et co-piloté par la Banque de France, présente en détail les différents impacts selon des scénarios de court terme et de long terme de sinistralité ainsi que du risque d'inassurabilité. Cette étude compare notamment un scénario dit de référence (continuité des principales hypothèses macro-économique) à un scénario alternatif dont les hypothèses dévient en intégrant la sinistralité (ci-dessous)⁷⁵.

	Écarts de sinistralité (scénario adverse – scénario de référence) (montants et % d'écart par rapport au scénario de référence, à année fixée)		
Année	Sinistres totaux	Sinistres inondations	Sinistres sécheresses
2023	1,56 Mds€	0,12 Mds€	1,39 Mds€
	86 %	24 %	109 %
2024	2,23 Mds€	0,13 Mds€	2,05 Mds€
	128 %	25 %	173 %
2025	3,51 Mds€	3,15 Mds€	0,32 Mds€
	141 %	262 %	25 %

L'étude intègre par la suite les impacts sur l'ensemble de la chaîne d'assurance et du dispositif CatNat ainsi l'impact du choc financier lié au risque de transition affectant secteur public comme privé (obligations et actions), risque physique et risque de transition. Sur cette base

et suivant des hypothèses de portage, certains scénarios du GIEC (RCP 4.5 et RCP 8.5)⁷⁶ ainsi que des « données internes » concernant les points de bascules de l'acceptabilité des primes, des cartes d'inassurabilité et taux probables de résiliation ont été élaborées,

74 Avis du CESE « La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ? » mai 2025 » - [2025_11_montee_eaux_outre_mer.pdf](#)

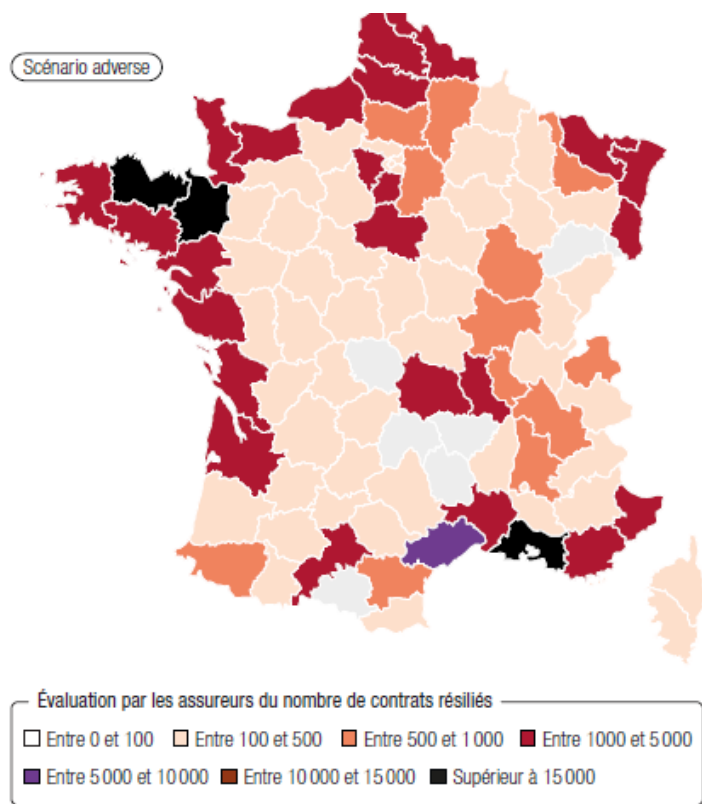
75 ACPR « Les principaux résultats de l'exercice climatique sur le secteur de l'assurance » - [20240523_rapport_final_st_climat_vf.pdf](#)

76 Le GIEC travaille sur cinq scénarios, dits RCP « Representative concentration pathways » et renommées depuis 2022 SSP (« Share economic pathways »). Dans le tableau I, le RCP 4.5 est le scénario avec des émissions de gaz à effet de serre « intermédiaire » et le RCP 8.5 celui avec des émissions les plus élevées (entraînant une hausse des températures estimée à +4,8 degrés en 2100).

Les risques de résiliations de contrats varient selon les territoires faisant peser une réelle « inégalité de couverture » selon le lieu d'habitation, les départements de l'Ille-et-Vilaine,

Côte d'Armor et Bouches-du-Rhône étant particulièrement exposés (cf. graphique 1). Pour les Côtes d'Armor par exemple, le taux de résiliation serait de 7,15 % ce qui constitue le taux maximal estimé.

**GRAPHIQUE 7 : NOMBRE DE RÉSILIATIONS EN 2040
SELON LES RÉSULTATS DU STRESS-TEST DE L'ACPR 2024**



2. Les inégalités socio-économiques et celles liées au genre

Inégalités socio-économiques : Les catégories sociales les plus fragiles font face à des risques environnementaux plus importants du fait de l'accumulation des risques situationnels (inégalités face à la chaleur et au froid dans les logements mal isolés, dans ou à proximité d'une zone inondable, risques de pollutions industrielles, pollution au travail pour les ouvriers)⁷⁷.

Comme le relève le Haut-commissariat à la stratégie et au plan, « *face à la montée des risques climatiques, tous les ménages ne sont pas égaux en matière d'exposition comme de couverture de risque* »⁷⁸. La vulnérabilité dépend notamment du statut d'habitation (propriétaire ou locataire) et de critères économiques (coûts des souscriptions aux assurances, capacité à faire face

à des dommages non couverts par les assurances, effets sur l'emploi et éventuelle nécessité de déménager) : les locataires les plus précaires sont particulièrement vulnérables.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes établissent une corrélation statistique certaine sur le territoire français entre la présence d'installations à risques ou polluantes dans une ville et le pourcentage d'habitants à faibles revenus et d'habitants nés à l'étranger⁷⁹.

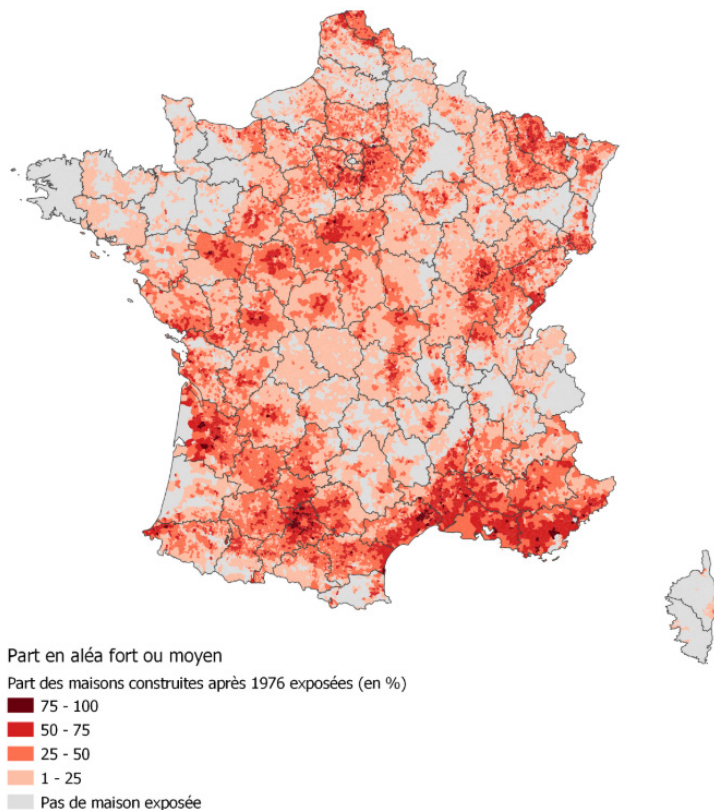
Autre dimension de l'inégalité : la vulnérabilité des maisons individuelles au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) est plus marquée dans certains territoires (cf. graphique 2) ainsi que dans les zones périurbaines où le marché de l'immobilier est plus abordable. Cette vulnérabilité comporte donc une dimension sociale.

⁷⁷ Les inégalités environnementales en France - [Observatoire des inégalités](#)

⁷⁸ Haut-commissariat à la stratégie et au plan - [HCSP-2025-RAPPORT MUTUALISATION RISQUES CLIMAT_Complet_12juin18h-FINAL.pdf](#)

⁷⁹ Valérie Deldreuve, « La fabrique des inégalités environnementales en France », Revue de l'OFCE, 2020.

GRAPHIQUE 8 : PART DES MAISONS INDIVIDUELLES CONSTRUITES APRÈS 2016 EXPOSÉES AU RGA



Source : SDES 2021

De plus, dans certaines communes et en dépit des plans de préventions des risques inondation (PPRI), l'historique des inondations passées n'est pas pris en compte lors de la définition des zones de construction, avec pour conséquence une sous-estimation des risques.

Enfin, des études anticipent des déplacements de populations issues des zones les plus exposées aux risques naturels (inondations, incendie, mouvements de terrains...) alors que six Français sur dix habitent dans des communes

exposées et 1/3 des bâtiments d'activité français se situent dans zones à risque inondation. Déjà 45 000 personnes en France ont été forcées de se déplacer à cause de désastres climatiques en 2022. Cela aura un impact sur le coût du foncier des zones les moins exposées : si pour certains territoires ruraux, cela pourrait constituer une aubaine dans un premier temps, cela pourrait se traduire à moyen et long terme sur une pénurie et donc une spéculation dans les territoires associant atouts climatiques et aménités positives.

Le risque d'inassurabilité a pour conséquence le risque de dépréciation brutale d'actifs immobilier comme financier, y compris sur les résidences principales, mais il risque aussi de compromettre la délivrance de crédit immobilier et donc de toucher de plein fouet les ménages intermédiaires, dont la propriété de leur logement est le premier investissement et de restreindre encore l'accession à la propriété.

Inégalités de genre : Dans son avis « *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique* »⁸⁰, le CESE soulignait les inégalités subies par les femmes face au changement climatique, et ce à plusieurs niveaux : plus grande exposition aux risques, impact plus important sur leur santé, moindre prise en compte de la dimension genrée dans les politiques écologiques, moindre participation des femmes aux instances

de gouvernance relatives à la prévention et à la gestion des risques.

Si la décision de la Cour de justice de l'Union européenne en date du 1^{er} mars 2011 (aff. C-236/09) interdit toute discrimination fondée sur le sexe dans l'accès et la fourniture de biens et de services, suivie de la directive de 2004 et sa transposition en France par la loi du 27 mai 2008 l'étend au champ de l'assurance, il semblerait que des différenciations sur des critères individuelles persistent (à la faveur des femmes sur l'assurance auto, en leur défaveur sur l'assurance santé). Toutefois nous manquons d'études sur les éventuelles discriminations de genre, positive ou négative, sur l'accès ou la tarification de l'assurance, et notamment par rapport à des comportements précautionneux ou d'aversion au risque et leurs impacts sur le niveau de couverture à risque égal.

B. Le régime CatNat repose sur un principe de solidarité désormais sous tension du fait de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles

1. Rappel des grands principes de notre système assurantiel

Notre système assurantiel repose sur la coexistence de deux modèles :

- L'un fondé sur la liberté de marché (assurance récolte, adossé à un mécanisme de soutien public visant à subventionner la demande).
- L'autre fondé sur l'encadrement par l'État des conditions d'exercice du marché, à travers des obligations d'assurance, un contrôle de la tarification et des ressources en

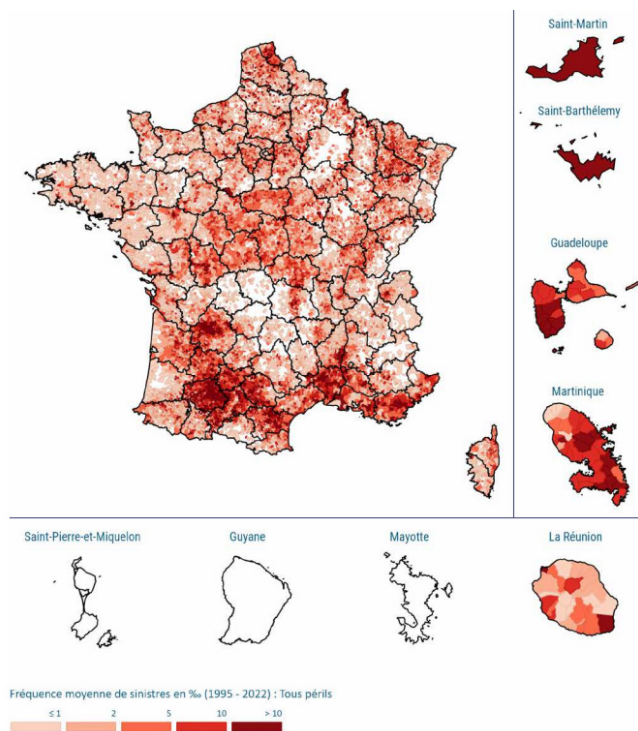
réassurance. On y retrouve l'assurance des catastrophes naturelles (dit « CatNat ») -sécheresse, retrait gonflement des argiles, inondations, etc.- et des garanties « tempêtes, grêles, neige », avec des obligations d'assurance en multirisques habitation pour les locataires et copropriétaires. Ce régime CatNat est financé par une surprime assise sur les contrats d'assurance de dommages aux biens. À cela s'ajoute un dispositif de réassurance publique des risques liés aux catastrophes naturelles, avec la Caisse centrale de réassurance (CCR) en situation de quasi-monopole.

Notre système assurantiel présente l'avantage d'une mutualisation des risques permettant de rendre l'assurance accessible même dans les zones les plus exposées aux aléas. De plus, il permet une certaine stabilité de l'offre. Cependant il fait face depuis quelques années à des tensions croissantes qu'illustrent le déficit du régime CatNat et l'augmentation des primes d'assurance.

2. La nécessaire évolution du régime CatNat

Depuis 2010, la fréquence des sinistres⁸¹ évolue à la hausse, notamment du fait de la sécheresse et des inondations (Seine en 2016 et 2018, Irma en 2017 et Chido en 2024). La sécheresse historique de 2022 a entraîné des coûts estimés à 5 milliards d'euros⁸².

GRAPHIQUE 9 : FRÉQUENCE MOYENNE DE SINISTRES TOUS PÉRILS CONFONDUS DE 1995 À 2022 PAR COMMUNE



Les coûts des sinistres climatiques pour les assureurs augmentent significativement depuis 2000, passant en moyenne annuelle de

2,8 milliards d'euros sur la période 2000-2009 à 5,6 milliards sur la période 2020-2024 (marquée notamment en 2022, par un coût

81 La fréquence de sinistres mesure la part des risques assurés qui sont sinistrés.

82 Catastrophes naturelles : lancement de l'Observatoire de l'assurabilité | CCR - Réassureur public

de 10,7 milliards dû au nombre et gravité inégaux d'événements liés aux orages de grêle, à la sécheresse et aux tempêtes)⁸³. Dans ses derniers exercices de stress-test climatique à horizon⁸⁴, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a analysé un scénario à long terme (2050) et cartographié les zones à risque : les zones littorales mais aussi les zones couplant inondations et forte densité les plus exposées (Bouches-du-Rhône, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Yvelines, Loiret ou encore Alsace). Elle estime par exemple que 7 % des logements pourraient ne pas

être assurés dans certains départements tels que les Côtes-d'Armor. Par ailleurs, l'ACPR estime que les trois quarts des assureurs envisagent d'appliquer des distinctions de prime d'assurance en fonction des zones géographiques. Selon le rapport Langrenay⁸⁵, le changement climatique va prolonger la hausse de la sinistralité à horizon 2050 et au-delà, avec une hausse estimée de 85 % entre 2020 et 2050 selon un scénario de hausse des températures de +2,5 % (cf. tableau 1).

TABLEAU 1 : ESTIMATION DE LA HAUSSE PROJETÉE DE LA SINISTRALITÉ À 2050

	Sinistralité en 2000	Sinistralité en 2020	2020/2000	D'ici 2050 par rapport à 2020 (2°C)	D'ici 2050 par rapport à 2020 (2,5°C)
Sécheresse	466 Mn€	726 Mn€	56%	59%	190 %
Inondations	943 Mn€	979 Mn€	4 %	43%	27 %
Submersions marines	61 Mn€	68 Mn€	11%	113%	109%
Tous périls CatNat	1754 Mn€	2078 Mn€	18 %	47 %	85 %

Source : CCR, 2023 (Millions d'euros constants 2022)

Selon la CCR qui a modélisé les conséquences d'un éventuel épisode centennal de sécheresse, ce serait plus de 33 000 communes qui seraient touchées et le montant des pertes assurées s'élèverait à plus de 6 milliards d'euros⁸⁶. Le Haut-commissariat à la stratégie et au plan a synthétisé la sinistralité moyenne

annuelle sur les années 2019-2023 ainsi que les projections des coûts découlant de la sinistralité liée au changement climatique *en l'absence d'évolution de l'aléa*, calculées par la CCR, l'ACPR, France Assureurs et Covéa sur la base de deux scénarios du GIEC -RCP 4.5 et 8.5⁸⁷- (cf. encadré ci-dessous)⁸⁸. Même en l'absence d'évolution

83 « L'assurance en France », France Assureurs (mai 2025) - [25061_franceassureurs_depliant-assemblee_version-ecran_a4_.pdf](#)

84 [20240523_rapport_final_st_climat_vf.pdf](#)

85 Op. Cit. « Adapter le système assurantiel français face à l'évolution des risques climatiques », T. Langrenay, G. Le Cozannet, M. Merad, décembre 2023. [Rapport_final_Mission-assurance_climat.pdf](#)

86 Sécheresse centennale : un scénario CCR à 6 Md€ de pertes

87 Op. Cit. Le GIEC travaille sur cinq scénarios, dits RCP « Representative concentration pathways » et renommées depuis 2022 SSP (« Share economic pathways »). Dans le tableau I, le RCP 4.5 est le scénario avec des émissions de gaz à effet de serre « intermédiaire » et le RCP 8.5 celui avec des émissions les plus élevées (entraînant une hausse des températures estimée à +4,8 degrés en 2100).

88 Op. Cit. [HCSP-2025-RAPPORT MUTUALISATION RISQUES CLIMAT_Complet_12juin18h-FINAL.pdf](#)

de l'aléa, le coût annuel moyen estimé en 2050 à 3,65 milliards d'euros par France Assureurs contre une

fourchette comprise entre 1,8 et 2,3 milliards en moyenne sur les années 2019 à 2023.

Tableau I – Sinistralité 2019-2023 et synthèse des projections existantes de coûts à l'horizon 2050, en milliard d'euros

Aléa climatique	Sinistralité moyenne annuelle 2019-2023 ⁽¹⁾	Coût annuel moyen estimé en 2050				
		Coût annuel moyen en l'absence d'évolution de l'aléa				
		CCR ⁽²⁾	ACPR ⁽³⁾	FA ⁽⁴⁾	Covéal ⁽⁵⁾	
		RCP4.5	RCP8.5	RCP4.5	RCP8.5	RCP8.5
Sécheresse	[1,3 – 1,4]	1,16 0,84	2,1 0,93	1,65 1,3	1,61 0,96	0,93
Inondations	0,5	1,4 1,21	1,25 1,19	0,74 0,3	1,87 1,75	1,65
Vents cycloniques		0,55 ⁽⁶⁾ 0,47		-	-	-
Submersions marines	0,12	0,15 0,09	0,14 0,09	0,06 0,01	0,17 0,07	-
Autres périls			-	0,37	-	-
Total Cat Nat (A)	[1,8 – 2,3]*	3,26 2,61	4 1,29	2,82 2	3,65 2,78	2,61
Tempêtes	1,22	-	-	-	1,72 1,72	1,22
Grêle	0,96	-	-	-	-	1,15 1,06
Total TGN (dont neige) (B)	2,16	-	-	-	1,72	2,37
Total Cat Nat + TGN (A) + (B)	[4,04 – 4,5]	-	-	-	5,37	4,98

* Intégrer l'estimation de la sinistralité Cat Nat de France Assureurs à 1,8 milliard d'euros (dont la sécheresse, à 1,3 milliard d'euros) et la marge d'incertitude estimée par la CCR sur la sinistralité globale Cat Nat (de 0,3 milliard d'euros par an en moyenne).

Sources : calcul des auteurs, à partir de :

⁽¹⁾ CCR (2024), *Les catastrophes naturelles en France. Bilan 1982-2023*, op. cit. ; et France Assureurs (2024), *L'assurance des événements naturels en 2023*, op. cit. ;

⁽²⁾ CCR (2023), *Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050*, op. cit. ;

⁽³⁾ ACPR (2024), *Les principaux résultats de l'exercice climatique sur le secteur de l'assurance. Calculs de la sinistralité hors inflation à partir du graphique 42*, p. 48 ;

⁽⁴⁾ France Assureurs (2022), *Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050*, septembre. Il s'agit d'une moyenne annuelle sur la période 2020-2050 ;

⁽⁵⁾ Covéal et RiskWeatherTech (2022), *Changement climatique et assurance. Quelles conséquences sur la sinistralité à horizon 2050 ?*, livret blanc, janvier. En l'absence des montants de sinistralité de référence dans cette publication, les coûts en 2050 ont été calculés à partir des parts d'augmentation données par la publication (voir *Annexe 4*) appliquées à la sinistralité moyenne de 2008-2018 (sécheresse et inondations – chiffres CCR) et 2019-2023 (tempêtes et grêle) ;

⁽⁶⁾ Météo-France-RiskWeatherTech-CCR (2020), *Évolution du risque cyclonique en Outre-mer à horizon 2050*, étude, février, fig. 7, p. 13 : coût de la sinistralité pour le risque cyclonique estimé en rapportant le coût moyen d'un événement à horizon 2050 à sa période de retour moyenne

Pour assurer la pérennité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, le gouvernement a procédé à l'augmentation du taux de surprime au 1^{er} janvier 2025 (première fois depuis près de 25 ans) qui passera de 12 à 20 % pour les contrats d'assurance dommages aux biens d'habitation et professionnels et de 6 à 9 % sur les garanties vol et incendie des contrats automobiles. Au total, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles disposera ainsi d'une capacité de couverture supplémentaire de 1,2 milliard d'euros par an.

Sur la base du rapport d'information sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (rapport Lavarde⁸⁹), une proposition de loi est en cours d'examen (adoptée en première lecture par le Sénat le 29 octobre 2024) visant notamment à assurer l'équilibre financier du régime CatNat, menacé par l'augmentation des sinistres liés au changement climatique ; à renforcer la protection des assurés, notamment en limitant certaines pratiques des assureurs ; et à encourager la prévention, avec des dispositifs comme un éco-PTZ (prêt à taux zéro) pour la prévention des risques naturels (cf. 3.a).

Dans son rapport d'information sur « *Le défi de l'adaptation des territoires face aux inondations : simplifier l'action, renforcer la solidarité* »⁹⁰, la commission des finances et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat ont dressé un état des lieux détaillé et identifié de nombreuses faiblesses et lacunes dans les systèmes actuels, telles que la complexité administrative des

procédures, l'inadéquation des moyens dédiés à la prévision des inondations et à la gestion de crise ou encore le défaut de solidarité dans le financement de la prévention des inondations. Il n'est pas certain que cela suffise à rendre le régime CatNat pérenne. Le risque d'inassurabilité est réel : la Caisse centrale de réassurance (CCR) a mis sur pied un Observatoire de l'assurabilité dont la vocation est de contribuer à maintenir à terme une offre d'assurance solidaire et mutualisée dans les territoires métropolitains et ultramarins.

Le Haut-commissariat à la stratégie et au plan, s'inspirant de notre modèle de sécurité sociale, propose trois scénarios qui correspondent à trois niveaux d'intervention de l'État (Régulateur, Garant, Assureur) tout en reprenant la nécessité d'augmentation des investissements dans la prévention via notamment le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ou « fonds Barnier »⁹¹. Il introduit la notion d'« **assurance sociale** » des **risques climatiques** : lorsque l'assurance privée ne peut plus intervenir (pour des raisons de coût, de solvabilité ou de couverture), une intervention ciblée de l'État s'impose pour garantir un socle minimal de protection, encadrer les conditions de couverture, organiser la solidarité interterritoriale ou cofinancer l'adaptation des biens et équipements exposés. Pour le Haut-commissariat, « *L'histoire de la Sécurité sociale montre que les grands systèmes solidaires sont nés non pas de calculs techniques mais de choix politiques fondamentaux sur la manière de vivre ensemble face aux risques* ». Il invite à s'interroger : que souhaitons-nous

89 [Le régime CatNat : prévenir la catastrophe financière - Sénat \(mai 2024\) rapport d'information, Christine Lavarde.](#)

90 [Le défi de l'adaptation des territoires face aux inondations : simplifier l'action, renforcer la solidarité - Sénat, J-F. Rapin et J-Y Roux \(septembre 2024\) ; r23-7751.pdf](#)

91 [Op. Cit. HCSP-2025-RAPPORT MUTUALISATION RISQUES CLIMAT_Complet_12juin18h-FINAL.pdf](#)

rendre assurable collectivement ? Comment voulons-nous partager les charges de l'adaptation ? Quelle place entendons-nous donner à l'État, aux collectivités et aux citoyens dans ce partage ?

3. Au-delà des indemnisations, l'importance de l'adaptation, de la prévention, de la recherche et de l'expérimentation

Adaptation : Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3⁹²) évalue les conséquences d'une absence d'adaptation. Le coût des sinistres climatiques pourrait doubler au cours des 30 prochaines années, atteignant 143 milliards d'euros cumulés sur la période 2020 - 2050. La France pourrait perdre jusqu'à 10 % de son PIB au cours des cinquante prochaines années si la température mondiale augmente de +2°C. Et le surcoût des assurances liées au changement climatique pourrait atteindre 35 % d'ici 2050. Ce plan prévoit plusieurs actions de protection des particuliers et des professionnels face à des aléas naturels tels que les inondations (mesure 3) et le retrait-gonflement des argiles (mesure 5).

Prévention : Le « fonds Barnier » constitue la principale source de financement de la politique de prévention des risques naturels de l'État, abondé à hauteur de 300 M€ en 2025. Il est financé, par recettes affectées, notamment par une partie des recettes issues de la surprime. Toutefois, des critiques ont été émises sur le manque de transparence et la déconnexion entre les recettes perçues et les montants réellement alloués à ce fonds⁹³.

Les interventions du FPRNM sont précieuses mais souvent insuffisantes. Sur la quarantaine de dossiers déposés, une vingtaine de maison du Pas-de-Calais très endommagées par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024, seule une vingtaine était éligible à un rachat par l'État (pour être ensuite détruites)⁹⁴. Pour de nombreuses familles, la perte reste traumatisante et financièrement difficile à surmonter pour ceux qui ont engagé leurs épargne et souvent un prêt conséquent. Alors même que la France connaît une grave crise du logement, le risque est fort que les primes d'assurance augmentent pour les logements en zones à risques⁹⁵, mais aussi pour l'assurance des crédits

92 [PNACC3.pdf](#)

93 [Question n°1613 : Augmentation de la surprime CatNat et affectation des recettes au fonds Barnier - Assemblée nationale](#)

94 [Inondations dans le Pas-de-Calais : comment se passe le rachat des maisons par l'État - ici et reconstruction - Actualités - Actualités - Les services de l'État dans le Pas-de-Calais](#)
<https://www.banquedesterritoires.fr/crues-dans-le-pas-de-calais-christophe-bechu-evoque-le-rachat-de-maisons-inondees>

95 La tendance actuelle à la segmentation du risque, permise par la disponibilité croissante de données géographiques tend à accentuer l'hétérogénéité des primes en fonction de critères tels que les historiques de sinistres, les caractéristiques du sol, l'altitude ou la proximité d'un cours d'eau. Haut-commissariat à la stratégie et au plan - [HCSP-2025-RAPPORT MUTUALISATION RISQUES CLIMAT_Complet_12juin18h-FINAL.pdf](#)

immobiliers futurs. Cela pourrait aller jusqu'à provoquer l'annulation de prêts hypothécaires, souvent seule garantie dont dispose la classe moyenne⁹⁶, prévient l'économiste Bill Green dans le Financial Times. Ces évolutions augmentent le risque d'un effondrement de la valeur foncière et de nouvelles ségrégations spatiales.

Recherche et expérimentation :

L'État finance des expérimentations de solutions de prévention innovantes (en matière de retrait-gonflement des argiles (RGA), lancement d'un appel à projet France 2030 doté de 13 millions d'euros en 2023).

Plusieurs projets de recherche sont en cours. La chaire de recherche intitulée PARI (Programme de recherche sur l'Appréhension des Risques et des Incertitudes) a été lancée sous l'égide de l'Institut Europlace de Finance-ILB, en association avec l'ENSAE Paris et Sciences-Po ainsi que des grands acteurs du secteur, pour étudier « une rupture physique entraînant de nouveaux enjeux de protection, de prévention et les enjeux réglementaires, sociétaux et technologiques associés ». D'autres initiatives comme le « Lab d'innovation en écosystème » sur les zones noires de l'assurance portées par notamment

PhDTalent et l'Agence Circomplexe, et par France Innovation, travaillent à la recherche de solutions concertées.

Sur le sujet des impacts climatiques, le Ministère des Armées a également lancé l'observatoire Défense et Climat, sur le territoire national et international en lien avec l'Institut des Relations Internationales avec publication en 2023 de sa première stratégie « Climat & Défense » pour anticiper sur les impacts sur leurs propres activités (matériels, infra, santé humaines) mais aussi sur « le fort potentiel déstabilisateur, en interférence avec d'autres facteurs de l'environnement international » des changements climatiques considérés comme « multiplicateur/amplificateur de risques, capable d'exacerber les tensions existantes et d'aggraver les crises ».

Au-delà de ces trois domaines relevant du champ de l'institutionnel et des politiques publiques, il importe d'encourager le citoyen à un comportement prudent et de l'accompagner dans des prises de décisions en l'informant des risques auxquels ses décisions l'exposent. En effet, le corollaire de la solidarité, principe sur lequel repose notre modèle assurantiel, repose dans les efforts individuels pour limiter l'exposition aux risques.

C. Le système assurantiel français est-il à même de compenser les inégalités face à l'assurabilité des catastrophes naturelles ?

Si les premières alertes sont lointaines, on se rappellera la tribune d'Henri de Castries dans les Échos en 2015 titrée « Je ne sais pas assurer un monde à +4°C ». Ces alertes sont longtemps restées confinées aux principaux acteurs de l'assurance. Il a fallu que

des événements « traumatiques » (été 2023) mais aussi des élus directement interpellés sur leurs communes et circonscriptions ou plus affutés de par leur parcours sur ces sujets, relaient plus vivement ces sujets pour que le gouvernement s'en saisisse notamment

⁹⁶ Article « Les aléas des marchés de l'assurance alimentent les craintes d'une crise hypothécaire », Financial Times, 5 juillet 2025 - [Letter: Vagaries of insurance markets fuel fears of a mortgage crisis](#)

avec à la mission Langrenoy. Plus récemment, les sujets de l'adaptation et la résilience (PNACC3) sont venus alimenter une réflexion plus globale et approfondie donnant lieu à diverses études se saisissant des impacts, d'autant que l'alerte des organismes centralisateurs et prescripteurs comme l'ACPR, France Assureurs, CCR, amplifient années après années leur alerte sur le risque de soutenabilité du système actuel et d'inassurabilité.

Ces risques concernent l'ensemble des acteurs économiques, des particuliers aux entreprises en passant bien sûr par les biens publics et en première ligne les collectivités territoriales.

1. Les mesures prévues dans le rapport Lavarde pour renforcer la protection assurantielle des particuliers

Refus d'assurance : Lorsqu'un assuré s'est vu refuser par une entreprise d'assurance la souscription d'un des contrats qui ouvrent droit à la garantie « CatNat » en raison de de son exposition au risque de catastrophes, il peut saisir le bureau central de tarification (BCT), qui impose à l'entreprise d'assurance concernée la souscription du contrat demandé. Le BCT ne rend toutefois chaque année qu'un nombre très limité de décisions, et fait l'objet de peu de saisines. En effet, le requérant ne peut que très difficilement faire la preuve que le refus est lié à l'importance du risque de catastrophes naturelles. Une présomption de refus pour motif d'expositions aux catastrophes naturelles, qui serait limitée aux

zones les plus exposées, permettrait de rendre effectif le droit d'assurer son bien. Une telle présomption ne serait pas incontestable et la charge de la preuve incomberait à l'assureur.

Franchise : À la suite des inondations récentes dans le Pas-de-Calais, le ministre de l'économie et des finances a déclaré que les assureurs avaient pris l'engagement de ne pas appliquer deux fois la franchise pour les catastrophes naturelles. Cette mesure était indispensable, mais elle a suscité de nombreuses confusions : les bâtiments qui ont été reconstruits ne sont pas couverts par cet engagement, et des franchises différentes peuvent s'appliquer lorsque plusieurs catégories de biens sont touchées en même temps. Cette situation plaide pour l'inscription dans la loi du principe selon lequel la franchise ne doit être payée qu'une fois lors de la succession d'épisodes du même aléa naturel.

Expertise : Le rétablissement d'un lien de confiance entre les experts d'assurances et les assurés est indispensable pour garantir le bon fonctionnement du régime CatNat. Il n'existe aujourd'hui aucune qualification minimale requise pour exercer ce métier. Même si dans la pratique les experts bénéficient d'une formation de plusieurs années, l'absence de seuil peut générer des abus. Par conséquent, le rapporteur est favorable à une reconnaissance officielle. Des garanties d'indépendance doivent également être inscrites dans la loi. La possibilité, pour l'expertise, d'être rémunérée en fonction de son résultat devrait ainsi être réglementée. Il convient également

d'interdire les liens capitalistiques entre la société d'experts et l'assureur.

Déoulant de cette analyse, la proposition de loi prévoit les mesures suivantes :

- interdiction pour les assureurs d'appliquer plusieurs fois la franchise en cas de succession d'aléas naturels sur une courte période. Il s'agit d'éviter que des victimes d'une succession de catastrophes naturelles subissent une "double peine" par l'application répétée de la franchise ;
- création d'une présomption de refus d'assurance pour motif d'exposition aux catastrophes naturelles dans les zones les plus à risques. L'assuré pourra ainsi plus facilement saisir le Bureau centrale de tarification (BCT) et notamment le saisir en ligne ;
- obligation de prise en charge des frais de contre-expertises demandées par les assurés dans les contrats d'assurance au titre de la garantie «catastrophe naturelle ».

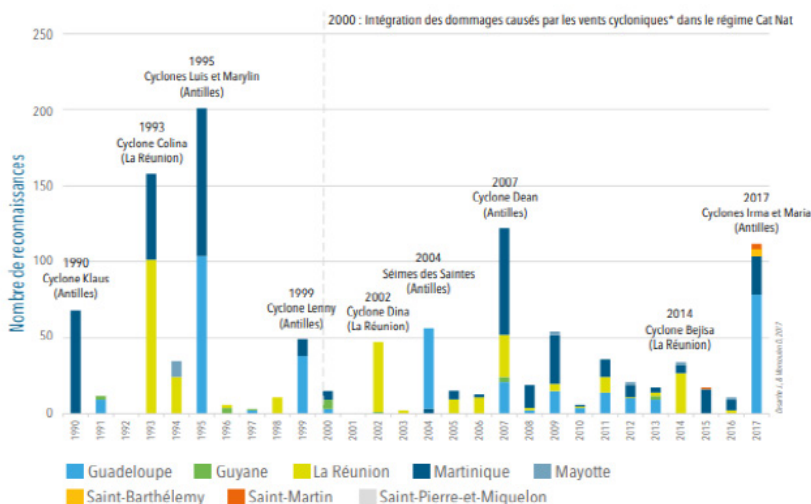
2. La situation dans les Outre-mer

L'exposition aux risques climatiques est particulièrement importante dans les territoires ultramarins. Le CESE a notamment exploré la problématique de la montée des eaux en Outre-mer⁹⁷. Dans son avis (p.100 et suivantes), il relève que la couverture assurantielle privée demeure faible en Outre-mer alors que les territoires ultramarins ont une forte exposition aux risques naturels, la couverture assurantielle privée reste faible, de l'ordre de 50 % en Outre-mer contre 96 % dans l'Hexagone.

Le nombre de reconnaissances CatNat tous périls entre 1990 et 2017 dans les départements d'Outre-mer est très élevé (cf. graphique 4), auquel il conviendrait d'ajouter les événements des cinq dernières années dont le cyclone qui a dévasté Mayotte en 2024.

97 Avis du CESE « La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ? », mai 2025 : [2025_11_montee_eaux_outre_mer.pdf](#)

GRAPHIQUE 10 : NOMBRE CUMULÉ DE DÉCLARATIONS CATNAT TOUS PÉRILS ENTRE 1982 ET 2023 DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



Source : HCSP

Le coût des événements en Outre-mer représente 10 % du montant de la sinistralité du marché français pour seulement 1,8 % des cotisations du régime sur la période 2000-2024⁹⁸. Ce pourcentage de la sinistralité tombe à 3,6 % si l'on exclut les événements Irma et Maria de la période du calcul. En effet, l'année 2017 fut de loin la plus sinistrée dans ces territoires (61 % de la sinistralité 2017) avec les cyclones Irma et Maria. Les autres exercices sont marqués par le cyclone Chido en 2024 (entre 650 et 800 M€), Dean en 2007

(338 M€), les cyclones Maryline et Luis en 1995 (282 M€), le cyclone Lenny en 1999 (122 M€), tous ces cyclones ayant touché les Antilles, le cyclone Dina à La Réunion en 2002 (196 M€), le séisme des îles des Saintes en Guadeloupe en 2004 (114 M€) et le séisme de 2007 en Martinique (90 M€). L'ensemble des coûts est actualisé en euros 2024. La charge afférente aux vents cycloniques est de 82 % de la sinistralité globale dans l'outre-mer, contre 13 % pour les inondations, 4 % pour les séismes et 1 % pour les mouvements de terrain.

EN MARTINIQUE, LES RÉGULARISATIONS D'OCCUPATIONS SUR LA ZONE LITTORALE NE PRENNENT EN COMPTE LES RISQUES LIÉS À LA MONTÉE DES EAUX⁹⁹.

Entre 1951 et 2010, selon une étude du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) à partir de photos aériennes, 25 plages sur 117 connaissent un phénomène d'érosion avec un recul compris entre 15 et 60 m sur 60 ans. Ces plages se localisent surtout au sud-est de l'île¹⁰⁰. Au total, treize communes ont été inscrites sur la liste des territoires exposés au recul du trait de côte publiée en avril 2022 par l'État et sont désormais contraintes d'adapter en conséquence leurs politiques urbaines et territoriales. La Martinique pourrait perdre jusqu'à 13 % de sa superficie à l'horizon 2100¹⁰¹. L'érosion côtière s'intensifie aussi sous l'effet des activités humaines, telles que le prélèvement de sable pour la construction, la déforestation des mangroves ou l'urbanisation intensive en bord de mer.

Paradoxalement et sur un pan de politique publique différente (logement), l'agence des 50 pas géométriques de la Martinique, qui a pour mission de régulariser des occupations sur la zone littorale, mène sa mission alors même qu'une partie des constructions sur le littoral sont menacées de submersion marine. Environ 9 000 logements ont ainsi été légalisés et pour une partie d'entre eux, les risques de submersion marine sont avérés.

3. Les problèmes assurantiels des collectivités territoriales

Hausses de tarifs, résiliations unilatérales, appels d'offres infructueux : les collectivités font face à des problèmes assurantiels de plus en plus importants.

D'après la Cartographie prospective 2025 des risques de la profession de l'assurance et de la réassurance, réalisée par France Assureurs, le risque d'inassurabilité des communes

apparaît comme un nouveau risque, en 14^{ème} position sur 24 risques identifiés¹⁰². L'inassurabilité des équipements des collectivités pourraient peser sur l'avenir de ces communes si l'équipement en question est fermé ou si la collectivité doit assumer seule les conséquences financières d'un sinistre.

Plusieurs rapports convergent tant sur l'état des lieux que sur les causes des dysfonctionnements et les mesures susceptibles de renforcer l'assurabilité

99 Op. Cit. Avis du CESE « La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ? » (mai 2025) : [2025_11_montee_eaux_outre_mer.pdf](#)

100 « Guide de gestion de l'érosion du littoral à la Martinique », DEAL, ONF, BRGM, 2021, p.30.

101 M. Yoann Pelis, cartographe spécialiste de simulations d'élévation du niveau de la mer, et M. Pascal Saffache, professeur à l'Université des Antilles.

102 Des communes face à l'inassurabilité – GéoRésilience

des collectivités territoriales¹⁰³. Dans le rapport Chrétien-Husson basé notamment sur une consultation en ligne organisée par le Sénat en février 2024, 20 % des collectivités ayant répondu affirment avoir subi une résiliation du contrat à l'initiative de l'assureur ; 24 % ont fait l'expérience d'un appel d'offres auquel aucune assurance n'a répondu ; lorsqu'il y a eu des réponses, les montants de primes et de franchises proposés s'avéraient en forte hausse par rapport au précédent contrat. Depuis janvier 2023, 29 % des collectivités ont vu leur contrat d'assurance faire l'objet d'un avenant avec pour conséquence une hausse de la cotisation pour 94 % d'entre elles, une hausse des montants de franchises pour 27 %.

Les difficultés croissantes rencontrées par les collectivités pour s'assurer sont dues notamment aux dysfonctionnements du marché de l'assurance selon le rapport du Sénat relatif aux problèmes assurantiels des collectivités territoriales. Certains acteurs ont opté pour une « course au volume », baissant les tarifs au moment où la sinistralité augmentait, ce qui les a conduit à de fortes difficultés financières.

Un plan pour l'assurabilité des collectivités territoriales a été adopté en juillet 2025¹⁰⁴ reposant sur cinq axes : apporter une aide immédiate aux collectivités en difficulté, proposer une offre assurantielle mieux adaptée (en redynamisant le marché de l'assurance des collectivités), faciliter la mobilisation des outils de la solidarité nationale (via la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités), mieux maîtriser la sinistralité en renforçant la prévention et en s'appuyant sur la culture du risque, mobiliser un réseau national et local (en s'appuyant notamment sur les préfets).

4. L'accès à l'assurance constitue un facteur de vulnérabilité croissante pour les entreprises françaises

Dans un récent rapport d'information¹⁰⁵, la délégation aux entreprises du Sénat alerte sur les difficultés croissantes rencontrées par les entreprises pour s'assurer à des conditions et des tarifs acceptables. Entre 2020 et 2024, les primes d'assurance multirisques ont augmenté de 17 %, avec de fortes variations entre secteur et taille d'entreprises : ainsi certaines PME du secteur de la défense ont subi des hausses

¹⁰³ Rapport « L'assurabilité des biens des collectivités locales et de leur groupement : état des lieux et perspectives », A. Chrétien et J-Y. Dagès (avril 2024), à la demande du ministre des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité - [1c066a2e80b4f3086fa2a8d97e38f4cb.pdf](#)

Rapport d'information « Les problèmes assurantiels des collectivités territoriales », J-F. Husson, commission des finances du Sénat, mars 2024 - [Problèmes assurantiels des collectivités territoriales - Sénat](#)

¹⁰⁴ Rapport d'information « Assurances et énergie : coup sur coût pour nos entreprises ? », MM. Canévet et G. Gontard, délégation aux entreprises, juin 2025 - [25018_Plan.pdf](#)

¹⁰⁵ Essentiel

de primes de l'ordre de 250 %. Le ratio sinistres/cotisations dépasse les seuils de soutenabilité dans les branches climatiques et cybersécurité.

De plus, les nouvelles technologies (IA, « data lakers »¹⁰⁶) permettent aujourd'hui une hyper-segmentation des marchés de l'assurance ainsi que le développement de produits spécifiques, du type « assur-tech ». En optant pour ce type d'assurance, les entreprises peuvent décider de sortir des systèmes

assurantiels « grand public » qui reposent sur la mutualisation des risques et pâtissent d'une baisse de la participation à ces systèmes.

Par ailleurs, les PME et ETI sont davantage exposées au risque d'inassurabilité que les grandes entreprises, celles-ci ayant la capacité de produire leur propre véhicule d'auto-assurance *via* les « captives » d'assurances.

LE CAS DES DATA CENTERS

Piliers de l'économie numérique, les data centers sont vulnérables aux risques climatiques (inondations, submersions marines, feux de forêt, etc.). En l'absence d'investissements conséquents pour améliorer leur résilience, les coûts d'assurance dans le monde pourraient tripler ou quadrupler d'ici 2030¹⁰⁷. En France, les régions Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Auvergne-Rhône Alpes et PACA comptent de nombreux data centers dont plusieurs sont considérés à haut risque.

Face à ces évolutions, la délégation aux entreprises du Sénat identifie des marges de manœuvre et recommande notamment d'élargir le périmètre de mutualisation des risques afin de préserver l'assurabilité de tous les secteurs d'activité et de toutes les catégories d'entreprises. Cette recommandation rejoint la préconisation du CESE dans son avis sur le système assurantiel, cité ci-avant, portant sur la mise en place d'une couverture assurantielle abordable portant sur les garanties essentielles.

CONCLUSION

L'aggravation des événements extrêmes liés au changement climatique nécessite un renforcement de notre système de protection assurantiel, tout en gardant un équilibre tenable et acceptable pour l'ensemble des natures d'intervenants (particuliers et entreprises / assureurs / réassureurs / puissance publique - CCR, fonds Barnier -). De plus, un changement considérable de niveau dans les actions de prévention s'impose (comme le concluait l'avis du CESE cité ci-avant).

Le dérèglement climatique tend à aggraver les inégalités et appelle le renforcement du « *contrat social du risque, nouveau « bien commun »*, ni

¹⁰⁶ [Lac de données — Wikipédia](#)

¹⁰⁷ Rapport « 2025 Global data centre physical climate risk and adaptation report », XDI - XDI systems. Cité dans l'article « Avec le changement climatique, l'assurance des data centers pourrait devenir hors de prix », L'Argus de l'assurance, 20 août 2025.

pur produit financier ni simple pot commun, mais une infrastructure essentielle à travers laquelle la société, et pas seulement l'assureur, choisit sciemment la part de la facture climatique qu'elle accepte de supporter » comme l'écrit l'économiste Arthur Charpentier, professeur à l'Université de Rennes, Institut Bachelier. La nécessité d'un renforcement de la solidarité nationale se retrouve au cœur de la démarche engagée par les associations de « l'Affaire du siècle » contre l'État pour manquement à ses obligations de protéger les Français et les Françaises face aux conséquences du réchauffement climatique¹⁰⁸.

La question de l'assurabilité s'inscrit dans le système français de sécurisation des parcours, du pacte social de par un principe fort de mutualisation des risques sur l'ensemble de la population et du territoire, et de partage de sa prise

en charges privée et publique avec le régime CatNat. Ce principe de solidarité nationale est à préserver plus résolument encore, en ces périodes d'individualisation couplée à une multiplication prévisible des sinistres.

En outre, un travail de transparence sur les impacts économiques, mais aussi humains futurs, directs comme indirects, nous obligent à envisager plus sérieusement le long terme et la nécessité des actions et investissements de prévention et de diminution de notre empreinte écologique.

Ces enjeux dépassent donc le cadre de l'assurance, des logiques budgétaires annuelles et s'inscrivent dans une réflexion démocratique et citoyenne dans laquelle le CESE prend toute sa compétence dans sa capacité à anticiper les sujets montants et proposer des axes et préconisations de solutions et de méthodologie

¹⁰⁸ Lettre ouverte au Président de la République et au Premier Ministre - L'Affaire du Siècle ; Des victimes du réchauffement climatique poursuivent l'État français en justice | Les Échos ; « Ma maison, c'était ma vie » : dans le Pas-de-Calais, avec les premiers déplacés climatiques de France | Les Échos ; Adaptation au changement climatique : des sinistrés attaquent l'État pour « éviter que d'autres vivent la même situation »

FOCUS 3

L'impact de la désindustrialisation sur l'égalité des chances en termes d'emplois

Depuis le 20^{ème} siècle, l'industrialisation puis la désindustrialisation ont marqué l'emploi dans les territoires français de façon hétérogène : le Nord, l'Est et le Centre de la France portent davantage les stigmates des évolutions économiques des 50 dernières années, tandis que ces dernières années, la Nouvelle Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes connaissent un développement de leurs industries.

Dans une étude de Lilas Demmou¹⁰⁹, la concurrence par les coûts en provenance tant des pays en développement que des pays développés aurait représenté à elle seule environ 30 % des pertes d'emplois industriels en France entre 1980 et 2007.

En 2012, le rapport Gallois¹¹⁰ fait explicitement le constat du « décrochage » de l'industrie française, notamment par rapport à ses concurrents européens. Il est le point de départ d'un renouveau de la politique industrielle en France, tournée vers la compétitivité et l'attractivité. Depuis, la France a mené une série de réformes structurelles qui n'a cependant pas suffi à endiguer une désindustrialisation. Le secteur manufacturier français a payé

un lourd tribut à la désindustrialisation, puisque sa contribution au PIB marchand national n'était plus que de 10 % environ en 2023 contre 14 % en 2000, 26,3 % en 1978 et environ 30 % dans les années 1960. Par comparaison, sa part continue de représenter environ 20 % en Allemagne en 2023, ce qui témoigne de son décrochage impressionnant vis-à-vis de son voisin d'outre-Rhin.

Cette tendance à la désindustrialisation n'est pas propre à la France : elle a touché plus d'un pays européen. Pour autant, le secteur manufacturier français se situe désormais aussi en retrait par rapport à des pays comme l'Italie (14,2 %) et l'Espagne (12 %), qui étaient il y a peu encore derrière lui.

En 2018, le CESE interpellait les pouvoirs publics avec son avis « *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir* »¹¹¹ puis en 2025 à nouveau, avec l'avis « *Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?* »¹¹² qui met l'accent sur les faiblesses structurelles de notre pays, allant du sous-investissement dans les outils de production au coût de

109 [La désindustrialisation en France - Lilas Demmou - Numéro 2010/01 - Juin 2010](#)

110 « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », rapport Gallois, 2012 - [Pacte pour la compétitivité de l'industrie française | vie-publique.fr](#)

111 [2018_07_industrie_croissance_avenir.pdf](#)

112 [2025_07_modeles_productifs.pdf](#)

l'énergie en passant par le retard de modernisation de ses TPE et PME et la complexité administrative, le tout se traduisant par une compétitivité en berne et une balance commerciale structurellement déficitaire.

La politique volontariste de réindustrialisation engagée avec la mobilisation de l'État en France, depuis la mise en œuvre d'opérations d'aide massives et inédites, dans le cadre de dispositifs tels que France Relance lancé en 2020¹¹³, puis de France 2030¹¹⁴ à partir de 2021, n'a cependant pas encore apporté les résultats espérés.

Parallèlement, le constat est fait qu'après un léger rebond des investissements directs étrangers au début des années 2020, le mouvement s'essouffle tandis que le nombre de défaillances et de suppressions d'emplois dépassent nettement les niveaux d'avant la crise Covid. À cela s'ajoutent les incertitudes grandissantes pesant sur le commerce mondial et sur les décisions des industriels.

Cette note, après un court rappel historique, analyse les récentes évolutions de l'industrie et de l'emploi industriel dans les territoires et sous le prisme de l'égalité des opportunités.

A. Les régions françaises inégales face aux évolutions de l'industrialisation

1. 40 ans de désindustrialisation avec des réalités contrastées entre régions et secteurs

Excepté l'Allemagne, les grands pays européens et les États-Unis ont tous connu une baisse significative de leur part industrielle dans le PIB depuis les années 1970, et particulièrement depuis les années 1990, avant de se stabiliser depuis 2010. La désindustrialisation est cependant plus prononcée en France (cf. graphique 1).

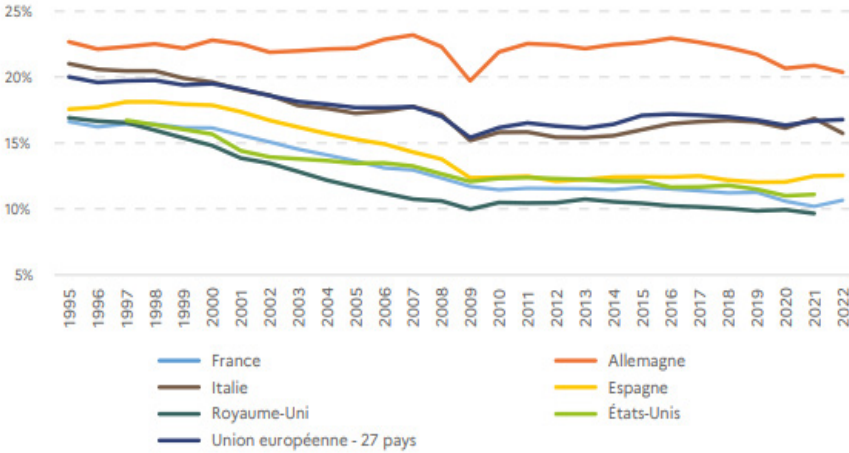
Il est à noter que les entreprises allemandes peuvent bénéficier d'actionnariat public, via l'État fédéral mais aussi les Länder ou les communes, ce qui joue un rôle important pour préserver

un ancrage territorial (emplois, sièges sociaux, infrastructures locales), surtout dans les secteurs stratégiques et de services publics. Les Länder investissent dans des entreprises (banques régionales, entreprises publiques, sociétés de logement, énergie, transport, etc.) de manière directe (le Land détient des actions ou parts) ou indirecte *via* des banques publiques. Cela permet à l'Allemagne d'être un centre industriel majeur (en particulier dans l'automobile, la mécanique de précision, la chimie et la machine-outil), en créant un environnement institutionnel fiable et favorable à l'industrie.

113 Présentation du plan de relance du Gouvernement | info.gouv.fr

114 France 2030 : un plan d'investissement pour la France | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

GRAPHIQUE 11 : PART DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DANS LE PIB (%)



Source : OCDE et DGE¹¹⁵

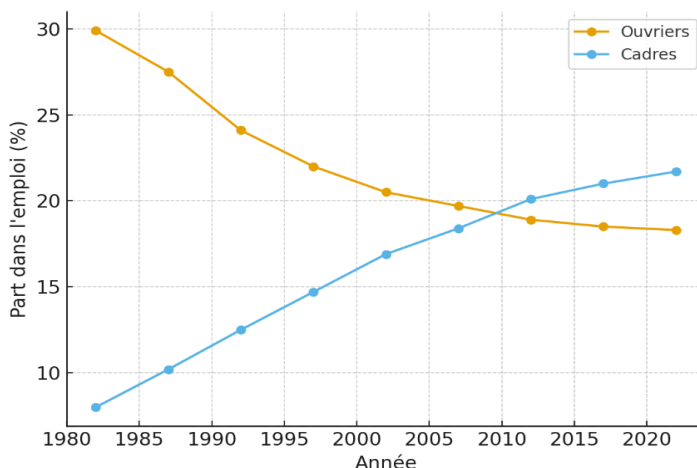
Par ailleurs, l'INSEE rapporte que la part des ouvriers dans l'emploi est passée de 29,9 % en 1982 à 18,9 % en 2022, tandis que celle des cadres a presque triplé sur la même période (de 8 % à 21,7 %), un basculement qui traduit une transformation structurelle du marché du travail (cf. graphique 2). Cette évolution reste cependant à pondérer : l'externalisation de certaines activités, intégrées à l'industrie auparavant, vers

des entreprises prestataires considérées comme du secteur tertiaire (R&D, logistique, maintenance, fonctions support, etc.) et le recours à des sous-traitants classifiés aussi dans le tertiaire biaisent les résultats des études. Le fait que les emplois intérimaires soient comptabilisés dans le secteur tertiaire, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils interviennent, accentue ce phénomène¹¹⁶.

¹¹⁵ Où en est la réindustrialisation de la France ? DGE, Thématis n° 20

¹¹⁶ **Rapports français et analyses sectorielles** (DARES, IGAS, observatoires sectoriels) confirment que l'industrie recourt massivement à des prestataires de services à forte valeur ajoutée et que cela modifie la composition des emplois.

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DE LA PART DES OUVRIERS ET DES CADRES DANS L'EMPLOI EN FRANCE (1982-2022, SOURCE : INSEE)



Comme l'illustrent le graphique et les cartes ci-dessous (cf. graphiques 3 et 4), les régions du Nord, de l'Est et du Centre de la France, historiquement les plus industrielles, ont été les plus touchées par la désindustrialisation ces quarante dernières années.

Entre 1979 et 2019, l'Île-de-France a perdu 820 164 emplois industriels (soit une chute de 64,8 %), les Hauts-de-France 488 535 emplois (-62,1 %) et le Grand-Est 403 954 emplois (-55,4 %)¹¹⁷.

En provoquant la disparition d'emplois d'insertion et d'emplois stables, diversifiés et de qualité comme le montre la note d'analyse de France stratégie « Qualité de l'emploi : une question de métiers ? »¹¹⁸ (niveaux de salaire corrects et perspectives de qualifications et

d'évolution de carrière), la hausse du chômage local et l'érosion des opportunités pour les jeunes locaux ont fragilisé durablement les régions historiquement industrialisées. Les ouvriers et employés peu qualifiés sont les plus exposés : leurs compétences ne sont pas toujours transférables vers le tertiaire ou les métiers du numérique, ce qui réduit la mobilité sociale et l'ascension professionnelle. Cette situation alimente un sentiment d'abandon, d'injustice et d'exclusion, ainsi qu'une défiance politique, visibles dans les comportements électoraux.

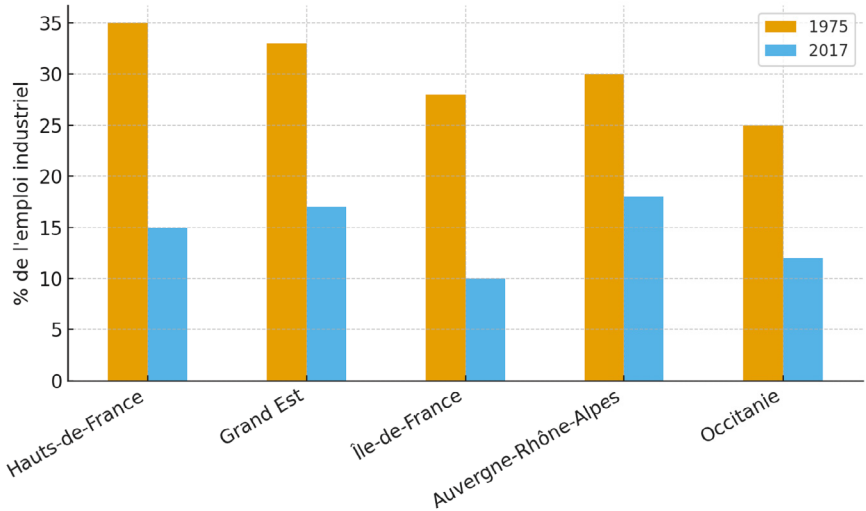
France Stratégie¹¹⁹ (2017) souligne par ailleurs la concentration de la croissance et des emplois dans les grandes métropoles, accentuant la fracture entre territoires dynamiques et en déclin.

117 [des-regions-francaises-inegales-face-a-la-desindustrialisation.pdf](#)

118 France stratégie « Qualité de l'emploi : une question de métiers ? » [Note d'analyse n°130](#)

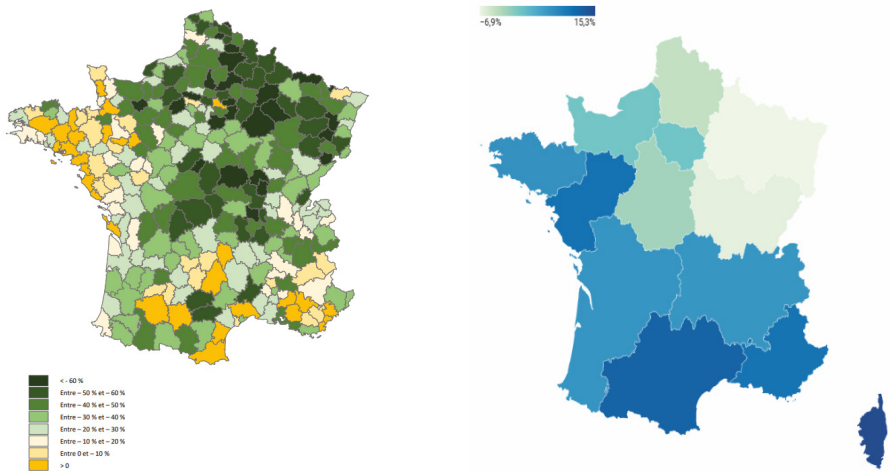
119 Dynamiques et inégalités territoriales (2017/2027).

GRAPHIQUE 13 : POIDS DE L'INDUSTRIE DANS L'EMPLOI RÉGIONAL (1975 VS 2017)



source : Observatoire des territoires / Insee)

GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION ENTRE 1982 ET 2019¹²⁰ (DROITE) ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL ENTRE 2014 ET 2024¹²¹ (GAUCHE)



¹²⁰ Les données correspondent au secteur « fabrication » tel que défini par l'INSEE dans le cadre de l'analyse fonctionnelle des emplois. Il concerne l'« ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP (...) concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie ».

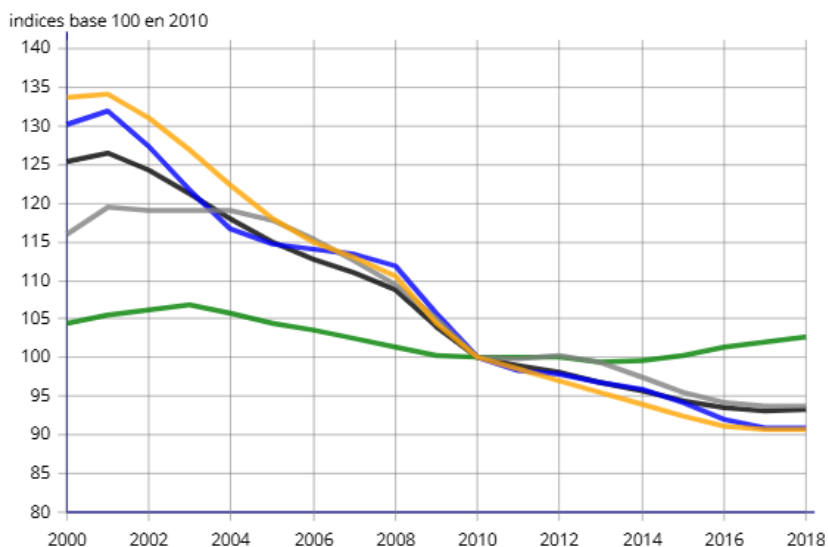
¹²¹ Quelles sont les régions les plus industrielles de France ? | Made in FR

Ce déclin prend des formes différentes selon les secteurs : depuis 2000, l'industrie agroalimentaire a pratiquement

maintenu ses emplois, contrairement à celles des biens d'équipement et de fabrication de matériels de transport (cf. graphique 15).

GRAPHIQUE 15 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ HORS INTÉRIM

- Industrie manufacturière
- dont industrie agroalimentaire
- **dont fabrication de biens d'équipement**
- dont fabrication de matériels de transport
- dont autres industries manufacturières



Source : Insee¹²²

Les grands groupes jouent un rôle important dans le paysage industriel français : les entreprises du CAC 40 représentent entre 20 et 30 % de la valeur ajoutée de l'industrie française. Sur leurs 17 800 filiales cependant, seules 35 % se situent sur le territoire français¹²³.

L'avènement des pays émergents au cours des années 1990-2000 a poussé les firmes originaires des pays industrialisés à réorganiser leur production sur une base mondiale (sinon à l'échelle des zones d'intégration régionale : UE ; ALENA, devenue ACEUM en 2020 ; MERCOSUR, etc.) pour faire face à cette concurrence imprévue par son ampleur et sa rapidité, mais aussi pour profiter de nouvelles opportunités de croissance en accédant à des marchés de consommation prometteurs, en s'y installant directement plutôt qu'en y exportant. Une partie des entreprises françaises (et d'autres pays développés) ont ainsi préféré délocaliser une partie de leurs opérations de production industrielle (notamment les moins rentables) dans des pays offrant un accès privilégié à de nouveaux marchés et des coûts de production plus faibles. En revanche, elles entendaient conserver en France les activités à fortes valeurs ajoutées : R&D, design, conception, distribution, logistique, etc. Mais ce maintien a été illusoire car beaucoup de ces activités, notamment une partie de la R&D, ont été délocalisées à leur tour pour se rapprocher des lieux de production et bénéficier de la montée en compétence du personnel des pays d'accueil.

Le corolaire fut la mise en place d'une compétition globale sur les rémunérations

des salariés, dont le nombre est passé de 1,5 milliard dans le monde au début des années 1980 à plus de trois milliards au début des années 2010.

Les rachats d'entreprises industrielles françaises par des acteurs étrangers (Péchiney en 2003 puis, entre 2008 et 2023, une quinzaine d'autres : Atos, Alstom énergie, Egis, Arcelor, Latécoère, Groupe PSA, Sanofi, etc.) se traduisent, avec les délocalisations qui s'en suivent, par une chute du nombre de PME, ETI, sous-traitants et fournisseurs et donc une disparition des emplois¹²⁴.

Autre tendance marquante des décennies passées, **la productivité du travail** connaît une baisse structurelle en France. Comparée à ses voisins immédiats (Allemagne, Italie, Royaume-Uni), mais aussi aux Etats-Unis, la France est le seul pays à ne pas avoir retrouvé sa productivité d'avant Covid-19. Tous secteurs d'activité confondus, le nombre d'alternants a en effet augmenté de 400 000 personnes depuis 2018, ce qui a fait passer leur part de 2,7 % à 4 % dans l'emploi salarié total. On sait en effet que leur moindre formation et leur plus faible expérience tirent mécaniquement la productivité vers le bas.

Parmi les autres causes invoquées par les industriels figurent aussi : la plus forte rotation des salariés (de nombreux postes peuvent rester vacants durant des temps plus ou moins longs en raison des pénuries de recrutement) ; l'augmentation inquiétante de l'absentéisme (celui-ci peut atteindre par exemple jusqu'à 7 % de l'emploi total dans le seul domaine de l'industrie agroalimentaire où il aurait même doublé depuis le début de la pandémie) ; l'embauche de personnes

¹²³ Audition de M. Matthieu Plane (OFCE) d2024ans le cadre de la commission d'enquête visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France, 13 mars 2025 - [l17cereind2425005_compte-rendu.pdf](#)

¹²⁴ « Construire une planification industrielle à partir des besoins », X-Alternative - [NOTE-PlanificationIndustrielle-E1.pdf](#)

moins qualifiées, faute de pouvoir recourir à des personnels déjà formés ; la sous productivité liée à l'insatisfaction au travail ; ou encore les problèmes récurrents en termes d'approvisionnement qui engendrent des retards à répétition.

Enfin, l'insuffisance d'investissement depuis des décennies dans l'automatisation et la robotisation des usines se traduit aujourd'hui par un retard difficile à combler, d'autant plus inquiétant qu'il pèse sur l'adoption des innovations liées à l'intelligence artificielle. Seul 37 % de l'industrie tricolore est automatisée contre 43 % pour nos voisins allemands¹²⁵.

La balance commerciale de la France reflète les choix de politique économique passés et leur impact sur les filières industrielles, certaines régulièrement excédentaires (aéronautique et spatial notamment, +30,8 milliards d'euros en 2023) et d'autres structurellement déficitaires (énergie, -55,6 milliards de d'euros ; biens d'équipement, -37,5 milliards ; automobile, -22,5 milliards ; métallurgie, -12,1 milliards)¹²⁶.

2. Une amorce de réindustrialisation qui ne suffit pas à relancer la production industrielle mais a contribué à de la création d'emplois

Une amorce de réindustrialisation s'est enclenchée au milieu des années 2010 : la part de la valeur ajoutée manufacturière se stabilise autour de 11 %, les créations d'emplois industriels repartent à la hausse (+130 000 ETP entre 2017 et 2023), la dynamique de délocalisation s'est interrompue (davantage d'ouvertures d'usines que de fermetures) et l'attractivité de la France se renforce¹²⁷.

En 2020, le plan France Relance de 100 milliards d'euros, financé à 40 % par l'Union européenne et s'échelonnant jusqu'à fin 2026, consacre un tiers des aides au secteur industriel pour la transition énergétique, la décarbonation, le soutien à l'export, la modernisation des équipements et la transformation numérique. Des entreprises telles Orange, Arkema France ou encore ArcelorMittal Méditerranée ont chacune obtenu environ 15 millions d'euros dans ce cadre.

En 2021, poursuivant et complétant France relance, le plan France 2030, doté de 54 milliards d'euros, vise à rattraper en cinq ans le retard de la France, en particulier dans les domaines industriels et les technologies d'avenir, notamment celles liées à la décarbonation des énergies et des process

¹²⁵ Etude OnePoll, menée pour Reichelt Elektronik, 2024.

¹²⁶ Rapport 2025 sur le commerce extérieur de la France | Direction générale du Trésor

¹²⁷ Op. Cit. Où en est la réindustrialisation de la France ?

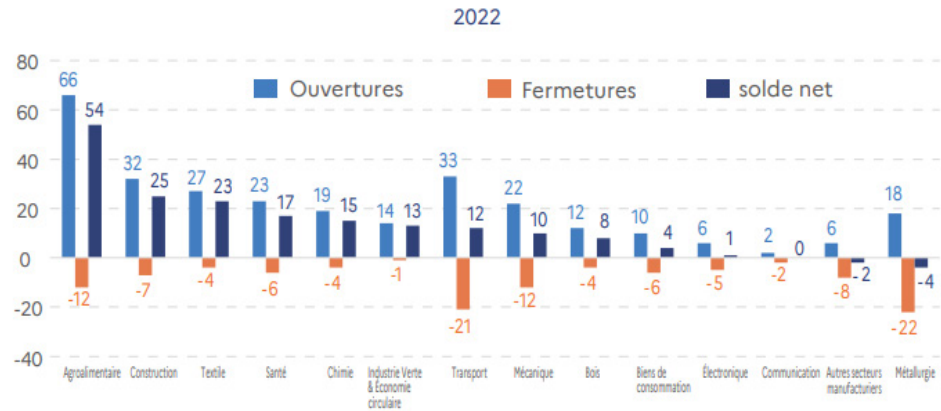
industriels¹²⁸. Depuis son lancement en octobre 2021, l'État a engagé près de 40 milliards d'euros au bénéfice de plus 7 500 lauréats¹²⁹ dans des secteurs stratégiques : l'intelligence artificielle, le quantique, l'agriculture et l'alimentation traçable et durable, les énergies renouvelables, les mobilités décarbonées, le spatial, la formation ou encore la santé.

Les start-ups à vocation industrielle bénéficient de ces financements et sont des vecteurs importants de réindustrialisation¹³⁰. Sur les 1 600 dénombrées en 2021, 600 ont réussi à lever plus d'un million d'euros et 400 d'entre elles se concentrent dans

quatre secteurs : santé (bio et medtech), électronique et photonique, énergie et chimie industrielle et matériaux. Deux-tiers d'entre elles se situent en dehors de l'Île-de-France.

En dépit de ces politiques volontaristes, seul le secteur de l'agroalimentaire connaît en 2022 et en 2024 un solde nettement positif d'ouvertures d'usines, les autres secteurs industriels connaissent des évolutions discontinues sur ces deux années (cf. graphique 6). Il est à noter que ce sont l'industrie verte et l'économie circulaire qui résistent le mieux aux fermetures de sites.

GRAPHIQUE 16 : RÉPARTITION SECTORIELLE DES OUVERTURES/FERMETURES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022 ET 2023

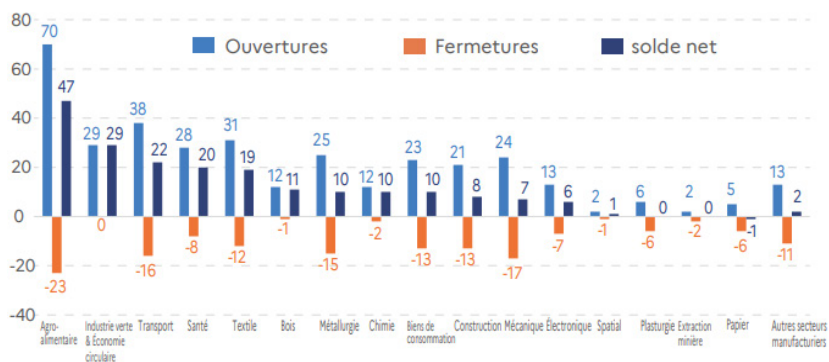


¹²⁸ À titre de comparaison, le gouvernement allemand a annoncé un fonds de 160 milliards d'euros entre 2024 et 2027 pour soutenir la transition énergétique et industrielle - [Germany - United States Department of State](#)

¹²⁹ [Rapport annuel 2024 Secrétariat général pour l'Investissement.pdf](#)

¹³⁰ [Startups industrielles un relais de croissance pour l'industrie française.pdf](#)

2023



L'effet sur l'emploi industriel a néanmoins été positif : entre 2018 et 2024, l'emploi manufacturier a progressé de 6,8 %, passant de 2,6 à 2,8 millions, avec des dynamiques différentes selon les territoires et les secteurs. La création d'emplois industriels contribue indirectement à la création d'emplois dans les services, ainsi que dans des secteurs comme celui des services à la personne¹³¹. Selon BPI France, 4,5 emplois indirects et induits sont liés à 1 emploi industriel.

L'élan de 2022-2023 connaît cependant un net essoufflement depuis 2024. Selon le dernier baromètre industriel de l'État¹³², la réindustrialisation ralentit mais se poursuit. Le nombre d'ouvertures

nettes (y compris extensions et réductions) s'élevait à 89 en 2024, après 176 en 2022 et 189 en 2023. Cette tendance se poursuit sur les premiers mois de 2025. Cependant, la production manufacturière a baissé en 2024 de 2,1 %¹³³.

La BPI met à disposition une carte interactive du potentiel industriel des territoires, basé sur cinq critères d'attractivité : la disponibilité de foncier et d'infrastructures logistiques, le dynamisme de l'écosystème industriel local, la disponibilité de main d'œuvre qualifiée, la qualité de vie et la résilience aux aléas climatiques¹³⁴.

¹³¹ Les créations d'emplois dans et par l'industrie - La Fabrique de l'industrie

¹³² 202503-barometre-industriel-etat.pdf

¹³³ En janvier 2025, la production manufacturière baisse de 0,7 % - Informations rapides - 60 | Insee

¹³⁴ lelab.bpifrance.fr/carte-interactive-du-potentiel-industriel-des-territoires

BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ EY 2025

Selon le Baromètre EY 2025¹³⁵, avec 20 milliards d'euros en 2024, la France conserve son premier rang en Europe en termes d'investissements directs étrangers (IDE) devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cependant la courbe s'infléchit. Le nombre de projets d'implantation et d'extension étrangers en France, s'élevant à 1 025, a reculé de 14 % (tendance identique au Royaume-Uni et en Allemagne) et les créations de postes associées ont fortement diminué (29 000, soit -27 %). Les projets financés sont moins denses en emploi : le nombre d'emplois par projet s'élève en moyenne à 30 (contre 125 en Espagne et 48 en Allemagne). Cet infléchissement est dû en partie à la baisse des investissements américains (en 2019, 23 % des projets IDE étaient portés par des investissements américains, ce ratio atteint 17 % en 2024).

Les difficultés évoquées par les investisseurs étrangers ont trait aux délais d'implantation plus longs, à un accès au foncier plus limité et à un important écart de compétitivité. En 2024, le coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière s'élevait à 46,3 euros en France, contre 15,8 euros en Pologne, 31,9 euros en Italie et 27,5 euros en Espagne.

Les principaux secteurs en baisse sont la chimie, l'automobile et la pharmacie ; les secteurs en progression sont l'énergie, l'intelligence artificielle et l'agro-alimentaire. 75 % des investissements étrangers et des emplois créés se situent hors de l'Île-de-France.

La perte de productivité des activités continue de tirer l'économie industrielle vers le bas : pertes de valeur ajoutée ; baisse des profits des entreprises et baisse des investissements de modernisation ; recul des salaires réels ; baisse de la capacité de production globale ; embauches supplémentaires pour juste compenser la moindre productivité des salariés (une partie de la hausse de 3 % des salariés observée en France depuis 2020 serait directement imputable à ce phénomène). Le défi posé aux établissements de formation en matière de montée des qualifications est donc gigantesque¹³⁶. Les tensions sur le marché du travail industriel, avec 60 000 emplois non pourvus en 2023 (estimations/

Dares) montrent un paradoxe : désindustrialisation historique d'un côté, difficultés de recrutement et postes vacants dans l'industrie de l'autre.

Outre les problèmes de productivité et d'emplois, la réindustrialisation française se heurte à plusieurs freins structurels qui ralentissent son déploiement. Le premier concerne l'énergie : si la France a longtemps bénéficié d'une électricité compétitive grâce à son parc nucléaire, la nécessité de financer à la fois le prolongement des réacteurs (continuer à exploiter des réacteurs existants au-delà de leur durée de vie initialement prévue) et le développement des renouvelables renchérit les coûts. La transition vers une industrie décarbonée exige en outre des investissements massifs, qu'il s'agisse

135 Baromètre de l'Attractivité de la France 2025 | EY - France

136 Rapport IRES juin 2024 : la région Grand-Est au défi de ses évolutions industrielles et de sa réindustrialisation.

d'électrifier les procédés et les usages ou de recourir à l'hydrogène vert, ce qui réduit la compétitivité face à des pays où l'énergie fossile reste moins chère. À cela s'ajoute une difficulté liée aux **compétences** : l'industrie manque de main-d'œuvre qualifiée et l'ouverture de nouvelles formations, adaptées aux besoins de la transition écologique et numérique (procédés verts, automatisation, cybersécurité industrielle), avance plus lentement que les besoins exprimés par les entreprises, dans un contexte où les métiers techniques souffrent encore d'un déficit d'attractivité. Enfin, la contrainte réglementaire pèse lourdement : la France et l'Europe imposent des normes environnementales parmi les plus strictes du monde, qui obligent les entreprises à investir massivement pour rester conformes, tandis que la complexité administrative allonge les délais pour implanter ou moderniser des sites industriels¹³⁷.

Un rapport du Sénat de juillet 2025¹³⁸ sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants, s'appuie sur les conclusions d'une commission d'enquête dédiée, intitulé « Transparence et évaluation des aides publiques aux entreprises : une attente démocratique et un gage d'efficacité économique ». Ce texte déclare qu'aucun suivi global ni évaluation exhaustive n'existent s'agissant des aides aux entreprises au sens large, qui atteignent au moins 211 milliards

d'euros. Ce montant comprend les subventions d'État, pour 7 milliards d'euros, les interventions financières de Bpifrance (qui peuvent être des prêts ou des garanties), qui représentent 41 milliards d'euros, les dépenses fiscales au sens large y compris celles qui ont été déclassées, pour 88 milliards d'euros, ainsi que les allègements de cotisations sociales, qui pèsent 75 milliards d'euros. Ce chiffre n'intègre pas les aides versées par les communes et leurs groupements, ni celles par les régions (estimées à 2 milliards d'euros selon leur association) ni les aides versées par l'Union européenne (comme dans le cadre de la Politique agricole commune). Le rapport sénatorial précise également que le chiffrage exclut les sommes versées à une entreprise en contrepartie de la gestion d'un service public, comme à travers La Poste avec le service universel postal, ou la SNCF.

Il est en effet impossible aujourd'hui de connaître précisément la réalité de l'utilisation et des effets de la plupart des aides publiques attribuées aux entreprises en France.

Selon la Banque de France¹³⁹, la croissance de l'investissement des entreprises françaises, pénalisée notamment par l'incertitude fiscale et budgétaire, resterait atone jusqu'à fin 2025 (cf. graphique 7). Elle regagnerait en vigueur les deux années suivantes, soutenu par les besoins tendanciels

137 Avis du CESE « Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ? » - 2025_07_modeles_productifs.pdf

138 Sénat rapport 808.1^{er} juillet 2025 utilisation aides publiques aux grandes entreprises et sous-traitants.pdf

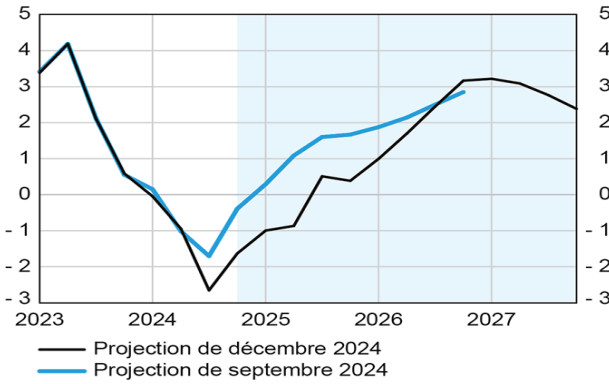
139 Projections macroéconomiques – Décembre 2024 | Banque de France

d'investissement dans les transitions numérique et énergétique, comme en témoigne par exemple le développement de projets de « gigafactories » de batteries électriques. La reprise de

l'investissement serait également soutenue par celle de l'activité et par le maintien des marges des entreprises à un niveau relativement élevé.

GRAPHIQUE 17 : CROISSANCE DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (PROJECTIONS DÉCEMBRE 2024)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : Les entreprises regroupent les sociétés non financières, les sociétés financières et les entrepreneurs individuels.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

3. Dimension géographique de la réindustrialisation

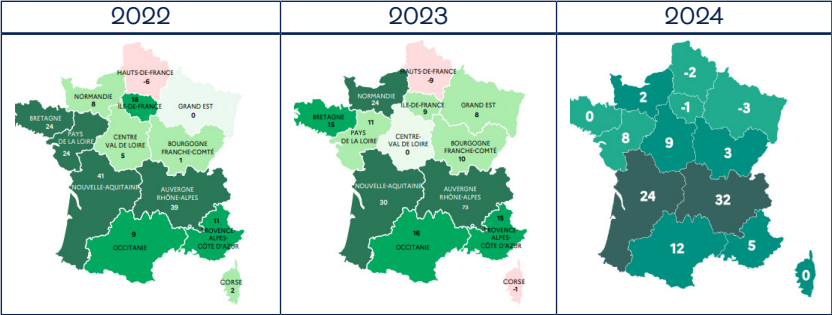
En 2024, trois régions concentrent 39 % de l'emploi industriel, soit 1,24 million emplois : Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Grand Est. Si l'on regarde la place relative de l'industrie dans l'emploi, on obtient alors une carte totalement différente, avec la Bourgogne-Franche-Comté, la Normandie et les Pays de la Loire en tête (entre 10 et 12 % de l'emploi total y est industriel).

Selon le Baromètre industriel de l'État pour 2024, l'Auvergne-Rhône-Alpes se situe au premier rang avec 32 ouvertures nettes, suivi par la Nouvelle-Aquitaine (+24) et l'Occitanie (+12). Bien que les territoires de l'Est et du Nord de

la France accusent une baisse des ouvertures nettes, elles restent des régions attractives où des sites à forte valeur ajoutée ont ouvert leurs portes (cf. graphique 8).

Peu évoquée, la géographie entre pour beaucoup dans les freins à l'emploi dans les bassins d'emploi industriels. Les usines étant essentiellement localisées dans les villes petites et moyennes, le périurbain et le rural plus profond, ces types de territoires peinent à faire valoir leur attractivité et à attirer de nouvelles compétences : peu de logements disponibles ; éloignement des services et des services publics ; éloignement des grands axes de communication ; difficultés pour les conjoints à trouver un emploi ; etc.

GRAPHIQUE 18 : CARTOGRAPHIE DES OUVERTURES NETTES DE SITES INDUSTRIELS, 2022-2024



Source : pour 2022 et 2023, DGE-Themas n°20 ; pour 2024, Baromètre industriel de l'État

EXTRAIT TIRÉ DE L'ÉTUDE « DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI »¹⁴⁰

« En France, on constate de fortes disparités entre les taux de chômage des différentes zones d'emploi avec un large spectre allant, en métropole, des Herbiers en endée à Agde-Pézenas dans l'Hérault (comptant respectivement 4,3 % et 15,7 % de chômage en 2019), et dépassant 17 % sur l'ensemble des zones des départements d'outre-mer, Guadeloupe et Réunion. Pour des pans entiers de la population, le lieu de résidence et le lieu de travail (le cas échéant) ne résultent pas d'un choix libre, voire ne sont pas choisis. Globalement, les contraintes pesant sur la mobilité résidentielle ou sur les navettes domicile-travail suivent des gradients qui viennent renforcer les gradients sociaux de tous types : générationnel, ethnique, éducatif, patrimonial ou de genre. Ainsi, la prédominance pour un couple mixte de la carrière masculine dans le choix résidentiel limite la femme à un marché du travail où ses opportunités d'emploi sont moindres ; le travail domestique d'une mère lui impose une prospection sur une zone d'emploi géographiquement restreinte, là aussi réduisant ses opportunités et l'exposant au risque d'employeurs monopsoniques¹⁴¹. Seul ou en ménage, les travailleurs ne disposent pas d'une liberté de choix résidentiel leur permettant d'améliorer leurs opportunités d'emploi ; les obstacles monétaires, les discriminations, la gentrification, la ségrégation urbaine éloignent de manière disproportionnée les moins diplômés, les plus jeunes ou les minorités des zones riches en emplois de qualité ou d'infrastructure de transports. Loin des modèles de départ qui, de fait, ne voient pas dans l'espace une source d'inégalités interindividuelles, ce chapitre en souligne donc l'acuité. »

140 Dimension géographique des inégalités d'accès à l'emploi, M. P. Askenazy et Mme V. Escudero, octobre 2022.

141 Dans un marché du travail monopsonique, un seul acheteur, en général un employeur, exerce un contrôle important sur les salaires et les conditions de travail proposés aux travailleurs et demandeurs d'emploi.

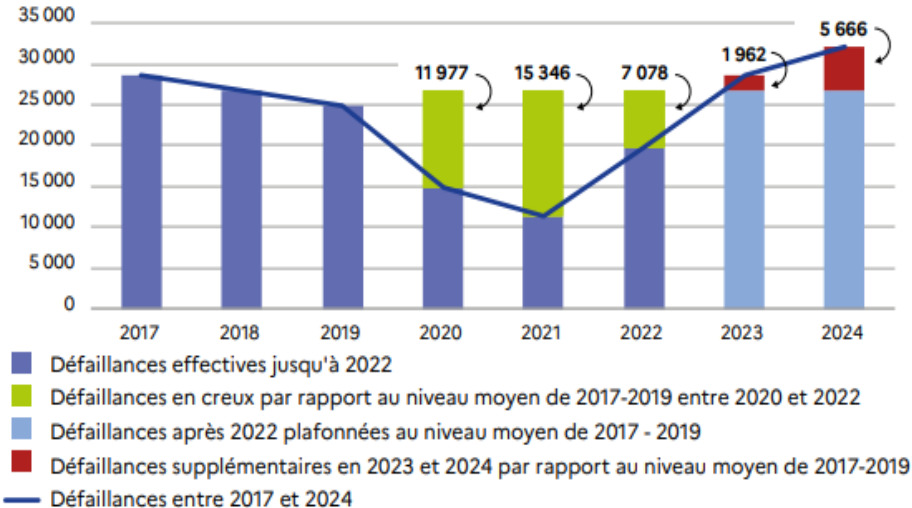
B. Impact de l'instabilité internationale sur les stratégies d'entreprises

1. Un nombre croissant de défaillances d'entreprises et de plans de sauvegarde de l'emploi depuis 2024

En 2024, 66 000 entreprises, dont 32 000 employant au moins un salarié, sont entrées en défaillance, dépassant le niveau d'avant la crise covid (cf. graphique 9). La composition des défaillances a évolué : si la répartition sectorielle est restée relativement stable, la taille moyenne des entreprises défaillantes a augmenté en termes de nombre de salariés. Cette forte hausse des défaillances s'inscrit cependant dans le contexte de la sortie de crise

pandémique et peut apparaître comme un phénomène de rattrapage : certaines entreprises peu performantes qui auraient fait défaillance ont pu bénéficier des aides d'urgence lors la pandémie, repoussant l'échéance de leur faillite après le retrait de ces mesures. La crise de l'énergie a particulièrement pesé sur le secteur de la chimie, entraînant 49 défaillances en 2022 et 40 en 2023 (contre 5 en 2019)¹⁴². L'OFCE¹⁴³ fait le constat d'une tertiarisation de l'économie avec la croissance du secteur des services qui concentre désormais l'essentiel de la création d'emploi.

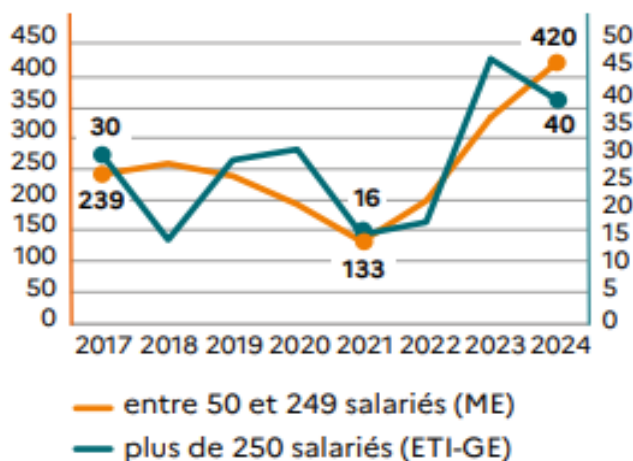
GRAPHIQUE 19 : NOMBRE ANNUEL DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES, 2017-2024 (SOURCE DGE)



¹⁴² Thénas 28, Comment expliquer l'augmentation des faillites d'entreprises ?

¹⁴³ OFCE : rapport sur la désindustrialisation 2010-2020.

GRAPHIQUE 20 : NOMBRE DE DÉFAILLANCES ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE À GAUCHE, ETI À DROITE. (DGE)

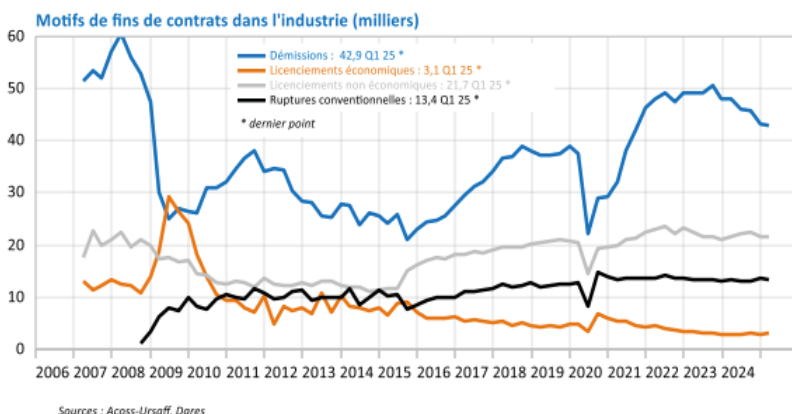


Les entreprises de toutes tailles sont concernées, les plus importantes n'étant pas épargnées.

En conséquence, le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi est en forte hausse, à +34,8 % sur un an selon la DARES¹⁴⁴ qui n'entrevoit pas d'amélioration en

2025. Cette évolution se traduit au niveau des fins de contrats par une lente diminution continue des licenciements économiques alors que les licenciements non économiques et les ruptures conventionnelles se stabilisent (cf. graphique 21).

GRAPHIQUE 21 : MOTIFS DES FINS DE CONTRAT DANS L'INDUSTRIE

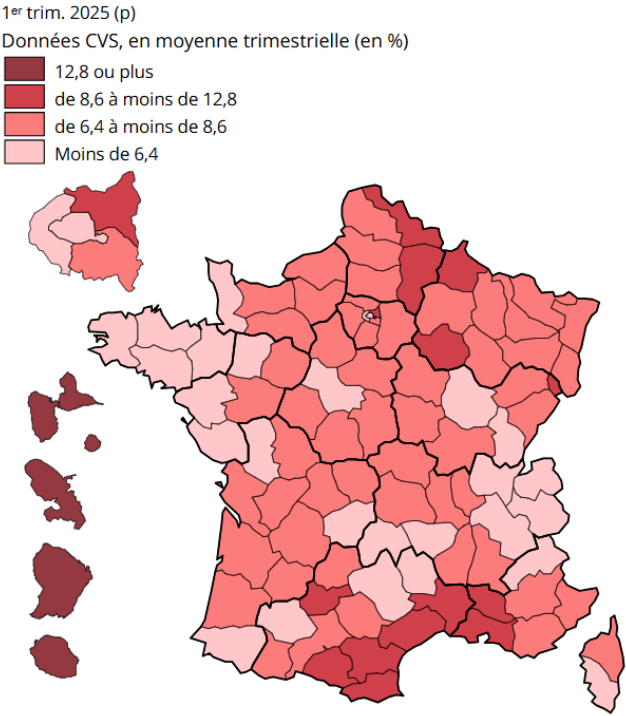


144 Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations | DARES

Il est intéressant de relever qu'en dépit du développement industriel dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur -tout relatif qu'il soit- (cf. graphiques 4

et 5), ces régions connaissent un taux de chômage plus élevé que dans la plupart des autres régions (cf. graphique 22).

GRAPHIQUE 22 : TAUX DE CHÔMAGE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2025 (INSEE¹⁴⁵)



¹⁴⁵ Taux de chômage localisés au 1^{er} trimestre 2025 | Insee

2. Les restructurations d'entreprises industrielles

En 2023 et 2024, les services de l'État accompagnant les entreprises en difficultés ont vu leurs activités croître¹⁴⁶ :

- Le délégué interministériel aux restructurations d'entreprises (DIRE) a accompagné la restructuration de plus de 70 entreprises en difficulté en 2023 et 80 en 2024. Parmi elles, on trouve beaucoup d'entreprises industrielles en redressement judiciaire telles que Valdunes, Manoir Industrie ou encore Duralux.
- Le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), qui intervient auprès d'entreprises de taille intermédiaires ainsi que des grandes entreprises (>400 salariés) a géré 68 dossiers en 2023 et autant en 2024.
- Les commissaires aux restructurations et à la prévention (CRP), positionnés auprès des préfets de région, accompagnent les entreprises en difficulté de moins de 400 salariés et ciblent prioritairement les entreprises industrielles de plus de 50 salariés présentant un intérêt stratégique ou revêtant une importance cruciale pour la pérennité des bassins d'emploi. Les CRP ont accompagné 3 391 entreprises (représentant 545 000 emplois) en 2023, et

2 789 au premier semestre 2024 (dont 710 nouveaux cas suivis), dont 59 % sont des entreprises industrielles.

« 4 000 emplois manufacturiers sont détruits chaque trimestre en France depuis le deuxième semestre 2024 », fait remarquer Olivier Lluansi, professeur au Conservatoire national des arts et métiers et observateur de l'industrie française. Les espoirs de réindustrialisation ont vécu. Même cause, même effets depuis la fin 2022 : les prix élevés de l'énergie continuent de plomber les coûts de l'usine Europe. Et la concurrence de produits asiatiques à bas coût ne fait que se renforcer.¹⁴⁷ Dans son rapport de juin 2024 « Réflexion sur l'avenir de nos politiques industrielles à l'horizon 2025 »¹⁴⁸, Olivier Lluansi indique par ailleurs qu'au prix actuel de l'énergie, la décarbonation de l'industrie est d'abord la conséquence de la réduction de son activité. L'énergie étant la sève de l'industrie, il ne peut y avoir de renaissance industrielle sans énergie compétitive et décarbonée.

¹⁴⁶ *Op.Cit.* Thèmes 28.

¹⁴⁷ « Rien ne s'est passé depuis »... Un an après le rapport Draghi, la colère monte chez les industriels face à l'inertie de l'Europe | Les Echos

¹⁴⁸ 2024-LLUANSI_Rapport-complet_13 juin14h-COUV.pdf

C. L'impact de la désindustrialisation sur l'égalité des chances

L'égalité des chances suppose que chaque individu puisse réussir indépendamment de son origine sociale ou territoriale. Or, la désindustrialisation remet en cause ce principe à plusieurs niveaux. La disparition d'emplois stables et qualifiés réduit les perspectives professionnelles, en particulier pour les jeunes issus de milieux ouvriers. Alors qu'autrefois, un diplôme même modeste permettait d'accéder à une carrière dans l'industrie locale, la fermeture d'usines a restreint ces possibilités, accentuant la dépendance au capital scolaire et social de chacun. Par ailleurs, la baisse de l'activité économique (fermeture de nombreux commerces de proximité, raréfaction des transports publics, déplacement de l'offre de loisirs...) entraîne souvent une réduction des ressources fiscales locales, ce qui peut fragiliser l'offre éducative et de formation. Dans certains territoires, les lycées techniques ou les centres de formation peinent à se maintenir, ce qui limite encore davantage les opportunités pour les élèves. La contrainte géographique joue également un rôle : dans ces régions, les jeunes doivent souvent quitter leur territoire pour poursuivre des études supérieures ou trouver un emploi, mais seuls ceux qui disposent de moyens financiers ou de réseaux familiaux et sociaux solides parviennent à franchir ce cap. Enfin, la désindustrialisation s'accompagne d'une perte de repères collectifs, avec un sentiment de déclassement et de marginalisation qui peut nuire à la confiance en l'avenir et peser sur l'investissement scolaire des nouvelles générations.

1. La désindustrialisation à l'origine de la hausse du chômage

La désindustrialisation s'est accompagnée de la disparition de millions d'emplois industriels : la part de la population active dans l'industrie est passée de 23 % en 1974 à 22,1 % en 1980 à 17,8 % en 1989, puis 12 % en 2014 avant de se stabiliser autour des 10 % à partir de 2017. Entre 1970 et 2019, l'emploi industriel en France est passé de 5,1 millions à 2,6 millions de salariés (Insee¹⁴⁹). La part de l'industrie dans le PIB, qui s'élevait encore à près de 25 % au début des années 1980, est tombée à environ 13,8 % en 2018 (Sénat¹⁵⁰, 2021).

Les inégalités de chances apparaissent d'autant plus nettes lorsqu'on compare les régions touchées par la désindustrialisation aux grandes métropoles. Dans les pôles urbains dynamiques comme Paris, Lyon ou Toulouse, la concentration des emplois qualifiés, des universités reconnues et des réseaux économiques favorise une mobilité ascendante pour les jeunes. Les perspectives d'insertion y sont plus variées et mieux rémunérées. À l'inverse, les territoires frappés par la fermeture d'usines, comme les Hauts-de-France, la Lorraine ou les Ardennes, connaissent un double handicap : d'une part, une raréfaction des opportunités locales, et d'autre part, une dépendance à la migration vers d'autres régions, migration qui n'est pas accessible à tous. Le lieu de naissance et de scolarisation devient ainsi un facteur décisif dans les trajectoires individuelles. La désindustrialisation contribue donc à creuser une fracture territoriale qui se superpose aux

149 Portrait des professions en France.

150 Rapport sur l'évolution et la paupérisation d'une partie des Français.

inégalités sociales, renforçant le poids de l'origine dans la réussite. Quatre régions du Nord et de l'Est de la France concentrent 78 % des pertes d'emplois industriels depuis 1975, en l'occurrence les régions

possédant les effectifs initiaux les plus élevés (tableau 1). Le plus fort recul concerne l'Ile-de-France (- 820 000 emplois), suivie par les Hauts-de-France, Grand Est puis Auvergne-Rhône-Alpes.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES ENTRE 1975 ET 2019¹⁵¹

Document 1 : Évolution de l'emploi industriel dans les régions françaises entre 1975 et 2019			
	Emplois industrie en 1975	Evolution entre 1975 et 2019	Évolution en %
Auvergne-Rhône-Alpes	807 000	- 294 181	-36,5
Bourgogne-Franche-Comté	357 200	- 179 439	-50,2
Bretagne	166 400	19 211	11,5
Centre-Val de Loire	256 700	- 102 014	-39,7
Grand Est	728 600	- 403 954	-55,4
Hauts-de-France	786 400	- 488 535	-62,1
Île-de-France	1 265 000	- 820 164	-64,8
Normandie	355 100	- 146 241	-41,2
Nouvelle-Aquitaine	392 000	- 102 660	-26,2
Occitanie	257 600	- 15 026	-5,8
Pays de la Loire	289 900	- 20 917	-7,2
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	207 600	- 36 341	-17,5
France métropolitaine	5 869 500	-2 589 169	-44,1

Source : Estimations d'emploi - Insee Résultats, 2022 et Les Collections de l'INSEE, 1977

La région Hauts-de-France est marquée par un fort l'héritage industriel (textile, charbon, sidérurgie). Le taux de pauvreté y est parmi les plus élevés de métropole, en particulier dans l'ex-bassin minier et autour de villes comme Roubaix, Lens ou Maubeuge. La région Grand Est (Lorraine, Ardennes) a été touché par la crise de la sidérurgie et des industries lourdes, et connaît encore un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, même si certaines zones restent industrielles.

En revanche, d'autres régions figurent parmi les plus pauvres, sans avoir connu une industrialisation massive ni un processus de désindustrialisation marqué : cela peut également découler d'autres facteurs comme l'isolement géographique, le chômage structurel ou la dépendance à une économie fragile, ce qu'on observe en Corse, en Occitanie rurale ou dans les départements d'Outre-mer.

¹⁵¹ [des-regions-francaises-inegales-face-a-la-desindustrialisation.pdf](#)

2. L'impact de la désindustrialisation sur l'offre de services publics

Lorsqu'une région se désindustrialise, elle perd non seulement des emplois mais aussi une partie de ses recettes fiscales. Avec la fermeture des industries, les collectivités disposent de moins de moyens, ce qui entraîne parfois une réduction de l'offre de services publics, déplacée dans des centres plus actifs. Cela contribue à une fracture territoriale : les habitants doivent parcourir davantage de kilomètres pour accéder à des services essentiels, ce qui aggrave leur sentiment d'abandon. En effet, comme l'indique le CESE dans son avis « Mobilités durables et inclusives en zones peu denses : une nécessité et un défi ambitieux » (2023), la plupart des actes quotidiens (se nourrir, travailler, se soigner...) implique de se déplacer. Dans ces territoires, la voiture constitue souvent la seule solution, ce qui pose des problèmes économiques pour de nombreux foyers. Compte-tenu de la rareté d'une offre alternative et du nécessaire recours à l'intermodalité, les mobilités s'avèrent longues et difficiles dans ces territoires.

Dans le même temps, les grandes métropoles, moins touchées par la désindustrialisation et souvent gagnantes de la tertiarisation, concentrent les services publics les plus performants : hôpitaux, universitaires, grandes universités, transports rapides, administrations spécialisées. Ainsi, la désindustrialisation contribue indirectement à renforcer les inégalités territoriales en matière d'accès aux services publics.

CONCLUSION

La désindustrialisation est un phénomène de long terme qui a plus particulièrement touché les régions les plus industrielles de France, avec de forts impacts sur la globalité des emplois dans ces bassins de vie. Les efforts récents de relocalisation et de réindustrialisation ne se traduisent pas, à ce stade, par un renversement de tendance pérenne.

La désindustrialisation a réduit la part de l'industrie dans l'emploi et concentré des pertes d'emplois dans certains territoires, creusant des inégalités territoriales et sociales d'accès à l'emploi, avec des conséquences très négatives du fait de la qualité des emplois industriels disparus. Les emplois industriels sont en effet des emplois de qualité : stables et relativement bien rémunérés, ils s'exercent dans une diversité de métiers, avec des perspectives de qualifications et d'évolution de carrière, tout en offrant des possibilités d'insertion professionnelle.

En parallèle, l'industrie affiche aujourd'hui des postes vacants et des difficultés de recrutement : l'enjeu de la disponibilité locale de main d'œuvre qualifiée constitue un facteur d'attractivité important, aux côtés d'un écosystème industriel et serviciel, de la disponibilité de foncier et d'infrastructures logistiques, ainsi que d'un cadre de vie agréable et résilient.

De forts enjeux restent à traiter en termes de formation initiale et professionnelle, de relance ciblée et d'aménagement du territoire.

Dans son rapport « 10 ans de politiques publiques en faveur de l'industrie : des résultats encore fragiles »¹⁵² de novembre 2024, la Cour des comptes appelle à un dialogue plus stratégique sur l'industrie entre les acteurs publics au sein de l'État

¹⁵² Cour des comptes, rapport 10 ans de politiques publiques en faveur de l'industrie : des résultats encore fragiles, communication à la commission des finances

et avec les collectivités, portant une plus grande attention aux impacts territoriaux et aux disparités des secteurs et des entreprises du secteur industriel. Elle rappelle que 75 % de l'emploi industriel est situé hors des métropoles, ce qui contribue à faire de l'activité industrielle un levier de cohésion sociale et territoriale.

À n'en pas douter, des efforts sont à faire pour une véritable stratégie industrielle, concertée et

coordonnée, contribuant à une réindustrialisation durable, facteur d'égalité des chances face à l'emploi dans les territoires.

Tous ces éléments ont fait l'objet d'avis du CESE mentionnés ci-avant¹⁵³ et le Conseil continuera d'observer les effets des politiques de réindustrialisation sur l'économie et l'emploi en France.

¹⁵³ [2018_07_industrie_croissance_avenir.pdf](#)
[2025_07_modeles_productifs.pdf](#)

FOCUS 4

Le décrochage scolaire en France : état des lieux et enjeux

Le décrochage scolaire¹⁵⁴, qui concerne les jeunes quittant le système éducatif sans diplôme de l'enseignement secondaire (ni baccalauréat, ni CAP, ni BEP) et ne suivant aucune formation, demeure un défi majeur pour les politiques d'éducation, d'insertion professionnelle et de cohésion sociale. Et ce, malgré des efforts constants et soutenus déployés depuis une quinzaine d'années en France pour le réduire.

Quels que soient les indicateurs retenus, tous attestent d'une diminution progressive du phénomène. Ainsi, la part des sortants précoces¹⁵⁵ — jeunes de 18 à 24 ans peu ou pas diplômés et non engagés dans une formation — est passée de 11,3 % en 2003 à 10,9 % en 2011, puis à 7,8 % en 2019¹⁵⁶. Ce phénomène touche davantage les hommes (9,2 %) que les femmes (6 %). Malgré cette baisse notable, 76 000 jeunes¹⁵⁷ ont encore quitté la formation initiale en 2021 sans

diplôme ou avec un niveau équivalent au diplôme national du brevet.

Cependant, ces chiffres partiellement encourageants doivent s'enrichir des observations de terrain car ils ne prennent pas en compte les conséquences des confinements liés au Covid. Il apparaît que le nombre de jeunes sortant du système scolaire prématurément est en nette augmentation, notamment en raison de la dégradation de leur santé mentale et l'omniprésence des écrans. Des études à venir pourraient utilement clarifier ces observations.

Le décrochage scolaire est une réalité complexe aux causes multiples. Il résulte d'un processus pouvant s'enclencher dès les premières années de la scolarité, se développer tout au long du parcours éducatif, et se cristalliser lors de périodes de transition (changement d'établissement, orientation, etc.). Il

154 Définition voir Article L. 313-7 du code de l'Éducation. Il désigne la population susceptible de bénéficier de solutions de formation ou d'accompagnement ou d'accès à l'emploi comme les « anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire » qui correspond « à l'obtention soit du baccalauréat général soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé aux niveaux V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ».

155 Définition INSEE, sortant précoce de l'éducation et de la formation : l'indicateur européen de sortants précoces mesure la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont en dehors de tout système de formation (formelle et non formelle) et qui sont peu ou pas diplômés (niveaux Cite 0 à 2 ; en France, détenant au plus le diplôme national du brevet). Cet indicateur est une mesure qui permet des comparaisons européennes.

156 Source INSEE enquêtes Emploi. Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %. Chapitre 8.17 Le niveau d'études à la sortie du système éducatif. RERS 2024, DEPP MEN. Dernière statistique disponible pour cet indicateur.

157 Source INSEE enquêtes Emploi. Répartition des sortants en 2021 de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé. Chapitre 8.17 Le niveau d'études à la sortie du système éducatif. RERS 2024, DEPP MEN.

concerne principalement des enfants des franges les plus démunies des classes populaires. Les facteurs en jeu peuvent être sociaux et familiaux (capital culturel, niveau de diplôme des parents, disponibilité des parents, niveau de vie), scolaires (orientation subie, échecs répétés, discriminations, harcèlement), ou encore psychologiques et personnels (troubles d'apprentissage non détectés, problèmes de santé mentale, carences éducatives). L'organisation du système scolaire, dont la formation des enseignantes et enseignants, est également un facteur important. Cette organisation ne répond pas suffisamment au défi de l'inclusion. De plus, des recherches récentes mettent en lumière de nouveaux facteurs de décrochage, appelant à repenser les politiques de prévention. Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) alerte notamment sur les usages excessifs des écrans chez les jeunes, soulignant leur effet potentiellement addictif, et addictogène, et leur pouvoir de captation, susceptible de favoriser le désengagement scolaire à l'adolescence.

Le système scolaire, loin d'offrir à tous et toutes les mêmes chances de réussite, peine à réduire les inégalités. Dans son avis avec rapport Réussite à l'école, réussite de l'école¹⁵⁸, le CESE, s'appuyant sur des études scientifiques et internationales, met en évidence le

lien étroit entre réussite scolaire et origine sociale. Par ailleurs, une étude de la DEPP souligne que le niveau en français et en mathématiques à l'entrée en sixième constitue un facteur prédictif plus fort du décrochage que les variables sociodémographiques¹⁵⁹.

Si le décrochage touche toutes les catégories sociales, il affecte davantage les jeunes issus de milieux populaires : la part des enfants d'ouvriers et d'employés sortant sans diplôme est cinq fois plus élevée que celle des enfants de cadres. Ce phénomène est également plus fréquent dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire et dans certaines filières professionnelles. On peut noter que l'enseignement agricole réussit à contenir le décrochage scolaire¹⁶⁰.

Toutefois, le décrochage n'est pas une fatalité. Les pouvoirs publics ont fait de la lutte contre ce phénomène une priorité nationale. Il constitue également un objectif européen dans le cadre de la stratégie « Éducation et Formation 2030 », qui prolonge la démarche engagée avec la stratégie Europe 2020 visant à réduire le nombre de sortants précoces de formation. Depuis une quinzaine d'années, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir l'échec scolaire et identifier les élèves « perdus de vue » — ceux qui quittent le système sans être recensés — afin de leur proposer des solutions de raccrochage.

¹⁵⁸ Pour approfondir voir l'avis avec rapport Réussite à l'École, réussite de l'École. Rapporteuse Bernadette Groison. CESE juin 2024.

¹⁵⁹ Pour plus de détail, voir « La baisse des sorties sans diplômes », Luc Masson, Séries études, document de travail n°23-E04, juillet 2023, DEPP, ministère de l'Éducation nationale.

¹⁶⁰ https://chlorefil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r21-003-decroch.pdf

Cette politique repose sur une approche partenariale associant l'ensemble des acteurs de la formation et de l'insertion, autour de trois axes : prévention, intervention, remédiation¹⁶¹.

Depuis 2020¹⁶², l'État a instauré une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, avec pour mission de leur garantir une solution de retour en formation. Cette obligation ne se limite pas à la scolarité traditionnelle mais inclut des solutions variées comme l'apprentissage, le service civique ou des formations spécifiques. Cependant, selon la Cour des comptes, 150 000 mineurs de 16 et 17 ans sont concernés par cette obligation, mais 58 % d'entre eux demeuraient sans solution en 2023¹⁶³. Le rapport souligne plusieurs dysfonctionnements : communication inadaptée, méconnaissance du dispositif, système d'information interministériel de repérage obsolète et absence de sanctions en cas de non-respect. Les dispositifs ne sont peut-être pas assez construits en réponse aux besoins des jeunes concernés, en prenant en compte leurs aspirations, et pas assez co-construits, en particulier avec les familles de ces jeunes¹⁶⁴.

En 2021, un jeune récemment sorti du système éducatif sans diplôme sur deux était au chômage¹⁶⁵. Les jeunes décrocheurs peinent à accéder à l'emploi stable et durable, puisque sans diplôme.

Dans son avis avec rapport « Réussite à l'école, réussite de l'école », le CESE reconnaît que l'institution scolaire a permis des avancées (hausse des taux de réussite au baccalauréat, progression de l'accès à l'enseignement supérieur...), mais qu'elle peine à faire réussir tous les jeunes. Trop d'entre eux quittent encore le système éducatif sans diplôme. Il formule un ensemble de préconisations pour faire réussir toutes et tous les élèves, dont une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour améliorer le bien-être et les conditions de scolarisation des élèves (réduction des effectifs par classe, temps de transport, aides aux devoirs, restauration, santé physique et psychique, accès aux soins, emplois du temps, pédagogie différenciée, classe en plein air et école hors les murs, aménagements des espaces, etc.).

Les familles doivent également être davantage reconnues comme de véritables partenaires, en leur donnant une place plus active au sein de l'école, afin de promouvoir la mixité sociale et scolaire, source d'apprentissage du vivre-ensemble et de construction du lien social.

161 Pour plus de détail voir <https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>

162 Article 15 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

163 Rapport public annuel 2025. Les politiques publiques en faveur des jeunes. L'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans.

164 Étude Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes ? Julie Couronné, François Sarfati, dans La Garantie jeunes : éléments d'évaluation et de comparaison internationale 2018/1, Pages 41 à 66 Éditions Travail et emploi DARES, 2018.

165 Bilan Formation-emploi 2023 de l'INSEE.

Cet avis propose également un plan d'urgence pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins, qui privilégie une adaptation des politiques éducatives aux réalités locales et aux besoins des territoires. Il insiste enfin sur l'importance des alliances éducatives et de la coéducation, avec en premier lieu le rôle de la famille, fondées sur la reconnaissance formelle et respective des acteurs pour favoriser la réussite des jeunes.

De plus, dans son avis « *Pour des élèves en meilleure santé* », le CESE rappelle le rôle crucial de la santé scolaire et de l'accompagnement social, parents pauvres de l'institution, qui devraient jouer un rôle pourtant déterminant dans le repérage et la prise en charge des élèves en situation de santé compliquée pour les apprentissages ou en voie d'échec.

FOCUS 5

L'impact inégal de la transition écologique sur les populations en France

« Tous égaux face à la transition écologique ? »

INTRODUCTION

Pour le **CESE**, la transition écologique est nécessaire et doit viser une répartition équitable des efforts qu'elle exige et des bénéfices qu'elle produit. Ainsi, la notion d'« égalité des chances » face à la transition écologique doit être entendue de la façon suivante : construire et mettre en œuvre les politiques publiques permettant à chacun de s'y inscrire, sans que cela ne perpétue ni n'accentue les inégalités préexistantes. Les bénéfices induits doivent réduire les inégalités, notamment en matière d'exposition aux risques environnementaux.

En effet, si la transition écologique est porteuse d'opportunités (économiques : innovation, compétitivité, création d'emplois, attractivité ; sociales : qualité

de vie, désenclavement territorial, lutte contre la précarité énergétique), elle entraîne également des coûts - de différentes natures - qui impactent de façon inégale les populations. En France, les inégalités économiques, sociales et territoriales modulent la capacité des individus à y faire face. L'égalité face aux risques environnementaux et aux mesures de transition n'est pas assurée.

Ce constat plaide pour des politiques publiques plus ambitieuses, soucieuses de justice sociale et environnementale. Une transition écologique réussie suppose une gouvernance attentive aux inégalités - induites ou renforcées - afin que chacun puisse y trouver sa place.

Pour le CESE, l'exigence de justice sociale dans la transition écologique est l'une des conditions de son efficacité et de sa pérennité. Elle doit être perçue comme un levier d'inclusion sociale.

A. Les conséquences sociales de la transition écologique

1. Des impacts sociaux contrastés : niveau de vie, habitat, transport

Les politiques de lutte contre le changement climatique induisent de nouveaux coûts financiers directs pour les ménages (investissements pour la rénovation, conversion automobile,

hausse de certaines taxes) qui touchent plus fortement les foyers modestes. La précarité énergétique concerne près de 12 millions de personnes en France¹⁶⁶, souvent logées dans des passoires thermiques, sans capacité d'investissement ni accès effectif aux

¹⁶⁶ CESE, Avis, « Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation », Novembre 2022.

aides d'État, dans un contexte de pénurie de logements en particulier en zones tendues.

Dans le domaine de la mobilité, les territoires peu denses restent très dépendants de la voiture individuelle¹⁶⁷, alors même que certains dispositifs incitatifs profitent davantage aux ménages encore capables d'acquérir des véhicules neufs.

Sans accompagnement adapté¹⁶⁸, les politiques de sobriété, bien que nécessaires, accentuent les contraintes sur les plus pauvres.

Ces politiques visent à réduire la consommation d'énergie, de ressources ou de biens, pouvant entraîner une hausse des coûts ou une restriction d'accès à certains services essentiels (chauffage, mobilité, alimentation). Or, les populations les plus précaires disposent de marges de manœuvre limitées pour s'adapter (logements mal isolés, dépendance à la voiture en zone rurale ou périurbaine, budget essentiellement dédié aux dépenses contraintes). Sans accompagnement ciblé – qu'il s'agisse de soutiens financiers, d'investissements dans les infrastructures, ou de dispositifs d'accompagnement social – la sobriété peut renforcer les

inégalités existantes et être perçue comme injuste, nuisant à l'adhésion collective à la transition écologique. Comme le souligne le CESE dans son avis de 2023¹⁶⁹, une sobriété équitable suppose de reconnaître la diversité des situations sociales et de mettre en place des mesures différenciées pour ne pas faire peser de manière disproportionnée les efforts de transition sur les plus vulnérables.

2. Une dégradation de l'environnement aux effets sanitaires inégalement répartis

Les populations les plus vulnérables, sans en être les victimes exclusives, sont les plus exposées aux dégradations environnementales, véritables facteurs de risque : pollution de l'air, nuisances sonores, qualité de l'eau ou de l'alimentation (agents chimiques : pesticides, perturbateurs endocriniens, métaux lourds dont plomb¹⁷⁰, salmonellose, choléra, dengue...). Ces risques émergent et se développent à un rythme particulièrement rapide, favorisé par le changement climatique (mycotoxines¹⁷¹) et la perte de biodiversité¹⁷².

167 CESE, Avis, « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses », Juillet 2023.

168 CESE, Avis, « Quelles politique pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? », Janvier 2023.

169 CESE, Avis, « Quelles politique pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? », Janvier 2023.

170 OMS, Publication, « Déchets d'équipement électriques et électroniques », Octobre 2024

171 OMS, Publication, « Les mycotoxines peuvent avoir des effets nocifs immédiats, comme l'intoxication aiguë, ou sur le long terme, comme la déficience immunitaire ou le cancer. Elles sont des toxines naturelles produites par certaines moisissures (champignons) et on peut les trouver dans la nourriture », Octobre 2023.

172 CCNE, Rapport « Biodiversité et santé : nouvelles relations de l'humanité avec le vivant ? », 2012.

GRAPHIQUE 23 : PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES ENVIRONNEMENTAUX POUR LA SANTÉ



Source IGAS d'après l'OMS

Les récentes études en épigénétique¹⁷³ montrent que des contaminants environnementaux peuvent influencer l'expression des gènes. Des investigations en ce sens sont encore nécessaires, avec des défis méthodologiques sérieux lorsqu'il s'agit de passer d'observations réalisées en laboratoire sur des rongeurs (la souris) à l'espèce humaine et aux espèces animales.

Enfin, l'approche par l'« exposome »¹⁷⁴ permet de mieux appréhender les effets cumulés de ces facteurs¹⁷⁵. Cette notion justifie une approche intégrée de la santé publique : c'est l'un des piliers du concept «*One Health*» (« Une seule santé »), qui relie santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes. Il

montre que les inégalités sociales, y compris subies dans le passé, exposent différemment les individus aux facteurs de risque, renforçant ainsi les inégalités de santé. L'ANSES, l'Inserm, Santé publique France ou encore l'ADEME développent des recherches et des outils pour mieux mesurer l'exposome. Le Plan national santé-environnement (PNSE 4)¹⁷⁶ place explicitement l'exposome au cœur de sa stratégie. **Le CESE appelle à intégrer l'exposome dans les politiques publiques pour cibler les populations les plus exposées et prévenir les inégalités de santé¹⁷⁷.**

¹⁷³ L'épigénétique désigne l'ensemble des mécanismes qui modifient l'expression des gènes sans changer notre ADN, en réponse à l'environnement (alimentation, stress, pollution...). Ces modifications peuvent parfois être réversibles et se transmettre d'une génération à l'autre (définition INSERM).

¹⁷⁴ L'exposome est un concept scientifique qui désigne l'ensemble des expositions environnementales auxquelles un individu est soumis tout au long de sa vie, depuis la conception jusqu'à la mort, et qui peuvent influencer sa santé.

¹⁷⁵ CNLE, Rapport, « Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale, l'impact social de l'écologie », juin 2024.

¹⁷⁶ Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : « un environnement, une santé » (2021-2025) lancé par les ministères de la Solidarité et de la Santé et de la Transition écologique.

¹⁷⁷ CESE, Avis, « Travail et santé-environnement, quels défis à relever face au dérèglement climatique ? », Avril 2023.

GRAPHIQUE 24 : ILLUSTRATION DU CONCEPT DE « ONE HEALTH »



Source « Santé environnementale : Une décennie de travaux de l'Igas (2013-2022)

Les habitants des zones urbaines denses et populaires respirent un air plus pollué, avec des conséquences sanitaires avérées : augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, etc. L'effet d'îlot de chaleur urbain touche aussi prioritairement les plus modestes, vivant dans des logements mal isolés, avec peu d'espaces verts. Cette inégalité environnementale recoupe les inégalités sociales¹⁷⁸.

L'accès à l'eau constitue également un enjeu critique. Le CESE alerte sur les conflits d'usage, les tensions liées à la sécheresse, la pollution et la raréfaction de la ressource, et appelle à une tarification sociale et saisonnière de l'eau¹⁷⁹ ainsi qu'au soutien des ménages les plus modestes pour garantir un accès équitable et juste¹⁸⁰. La baisse de 14 % de la ressource en eau renouvelable en vingt ans aggrave en effet les risques de privation pour les plus fragiles.

3. Un accès inégal aux services publics environnementaux et à l'information

La digitalisation des aides et des services (rénovation, mobilité, etc.) laisse aujourd'hui de côté les publics en fracture numérique. De façon générale, l'information sur les enjeux sanitaires et environnementaux est peu accessible et compréhensible pour les populations. Une meilleure diffusion des connaissances scientifiques, dans une logique de « une seule santé » (One Health), est indispensable pour que chacun puisse comprendre la démarche scientifique, sa terminologie, et agir à son niveau (journaliste scientifique, professionnel de santé, individu). À titre d'exemple, la consommation de produits et services du quotidien n'est pas suffisamment guidée par un système d'affichage environnemental, établi par les pouvoirs publics (comme le NutriScore) qui permettrait

¹⁷⁸ CESE, Avis, « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques », Janvier 2015.

¹⁷⁹ Dans les zones géographiques en pénurie.

¹⁸⁰ CESE, Avis, « Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ? », Avril 2023.

d'orienter les achats de toutes et tous sur la base d'une information compréhensible et fiable.

Le CESE insiste également sur la nécessité de décloisonner les politiques de santé publique, de santé au travail

et de prévention environnementale¹⁸¹.

L'élévation des températures, ainsi que les risques psycho-sociaux liés à l'éco-anxiété, sont autant de défis qui concernent directement les conditions de vie des plus vulnérables.

B. Vers une égalité réelle d'accès et de participation à la transition

1. Des politiques économiques territorialisées à rendre plus inclusives

Les instruments actuels (MaPrimeRénov', leasing social, aides aux ENR) doivent être réformés pour mieux cibler les publics modestes.

La disponibilité géographique, l'infrastructure de recharge, ou la rigidité des critères excluent certains publics pourtant précaires. Le CESE préconise une obligation soutenable de rénovation, visant un reste à charge nul pour les plus précaires¹⁸². Par ailleurs, la complexité des dispositifs tels que celui de MaPrimeRénov' constitue un frein réel au recours à ce type d'aide, amoindrissant de fait leur portée et leur efficacité. Le risque de fraude doit également être mieux anticipé et encadré. Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3¹⁸³) et la SNBC3¹⁸⁴ doivent être financés à la hauteur des besoins¹⁸⁵, en garantissant une logique de justice sociale dans les investissements. Les risques de maladaptation doivent

également être anticipés en impliquant les populations dans l'élaboration des mesures dont elles sont les destinataires. Par ailleurs, le défaut d'anticipation et l'inconstance des politiques publiques en la matière (ex : leasing social) créent un cadre instable pour les bénéficiaires, générant de grandes difficultés de lisibilité et de garantie d'accès pour ces derniers.

Dans le domaine de l'eau, enfin, les investissements doivent en priorité cibler les infrastructures vétustes et les besoins prioritaires¹⁸⁶ (rénovation des réseaux, protection des captages, réusage), tout en renforçant les outils de planification locale¹⁸⁷.

2. Une démocratie environnementale à renforcer pour lutter contre les exclusions silencieuses

Les dispositifs de participation (consultations citoyennes locales, comités de riverains, budgets verts participatifs, etc.) sont essentiels pour rendre visibles les publics marginalisés.

181 CESE, Avis, « Travail et santé-environnement, quels défis à relever face au dérèglement climatique ? », Avril 2023.

182 CESE, Avis, « Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation », Novembre 2022.

183 La France s'est dotée d'un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3), présenté officiellement le 10 mars 2025.

184 Créée en 2015, la SNBC est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

185 CESE, Avis, « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? », Juillet 2023.

186 CESE, Avis, « Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ? », Avril 2023.

187 Ex : SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux et PTGE : projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Comme le rappelle le CNLE¹⁸⁸, « *ce qui se fait pour les plus pauvres sans eux se fait contre eux* ».

Une transition juste nécessite leur inclusion dès la conception des politiques.

Dans le monde du travail, la loi Climat et Résilience de 2021 a étendu les missions du comité social et économique (CSE) aux questions environnementales. Ainsi l'écoute des salariés ou de leurs représentants devient un principe de prévention essentiel pour intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques de santé au travail, de formation, et de gouvernance¹⁸⁹ et participe à faciliter les recrutements dans les secteurs en tension¹⁹⁰.

3. Un pilotage public à structurer dans la durée

Enfin, une gouvernance coordonnée, adossée à des indicateurs sociaux et environnementaux, est indispensable. La planification écologique pilotée par le SGPE, adossée à France Stratégie et à l'ADEME, doit intégrer l'évaluation ex ante des effets distributifs et l'identification des inégalités d'accès d'une part, et, d'autre part, les risques de détournement des dispositifs. Il s'agit de créer une véritable capacité d'action publique sur la transition juste.

Une approche interdisciplinaire en matière scientifique est à renforcer. Le

décloisonnement des savoirs constitue une condition nécessaire pour saisir la complexité et le caractère systémique de la transition à réaliser. Il suppose l'instauration d'un dialogue entre chercheurs de disciplines différentes (dont les sciences sociales) que les institutions publiques doivent stimuler. Les recherches scientifiques en matière de santé et environnement doivent par ailleurs être soutenues pour mieux comprendre et anticiper les risques, et faire évoluer les réglementations pour mieux protéger la santé humaine, animale et celle des écosystèmes.

CONCLUSION

L'accélération de la transition écologique en France est nécessaire, et les parties prenantes doivent agir dans le même sens concernant ses objectifs, ses moyens et ses temporalités. Ses effets doivent être anticipés et régulièrement évalués pour s'ajuster au plus près des besoins des populations. L'approche par les inégalités sociales, enrichie par les concepts d'exposome et de "One Health", invite à une évolution profonde des politiques publiques, tant dans leurs modalités d'élaboration que dans leur mise en œuvre et leur suivi.

¹⁸⁸ CNLE, Rapport, « Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale, l'impact social de l'écologie », juin 2024.

¹⁸⁹ CESE, Avis, « Travail et santé-environnement, quels défis à relever face au dérèglement climatique ? », Avril 2023.

¹⁹⁰ Loi du 22 août 2021 n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

FOCUS 6

Inégalités des chances pour les jeunes dans les territoires ruraux et les QPV

SYNTHÈSE

Pour le CESE, la question de l'égalité des chances comporte une forte dimension territoriale : les populations des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont pénalisées dans l'accès au logement, aux mobilités, à la formation, à l'emploi et aux services essentiels, avec un effet cumulatif. Cette fracture territoriale dans l'égalité des chances impacte particulièrement les jeunes.

FOCUS

Favoriser l'égalité des chances, consiste, selon le ministère de l'Économie et des finances, à « *faire en sorte que tous les individus disposent des mêmes chances, des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, des moyens financiers de leurs parents, de leur origine ethnique, de leur lieu d'habitation ou d'un éventuel handicap* ». Cette acception fait apparaître, d'une part, que l'égalité ou l'inégalité des chances

concerne notamment les enfants et les j¹⁹¹ *des moyens financiers de leurs parents* », et, d'autre part, que, si elle s'applique à des personnes, elle est susceptible de comporter une dimension territoriale, le lieu d'habitation pouvant influencer en ce domaine.

Ainsi, plusieurs avis du CESE démontrent qu'une lecture territoriale de l'inégalité des chances se caractérise par la difficulté plus ou moins grande d'accès à trois fonctions essentielles pour la construction d'un parcours et d'une situation de vie : le logement, l'emploi et/ou la formation, et la mobilité. L'accumulation de difficultés pour accéder à ces trois fonctions essentielles est fortement concentrée dans certains territoires, en lien avec une plus grande fragilité économique.

Le CESE a consacré divers avis, depuis 2010, à la dimension territoriale des inégalités et/ou de l'égalité des chances¹⁹² : l'avis *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?* souligne que, malgré la complexité des phénomènes en cause, « *le cumul de*

191 Site du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique [https://www.economie.gouv.fr/ministere/diversite-egalite-chances-inclusion#:~:text=Favoriser%20l'%20C3%A9galit%C3%A9%20des%20chances,origine%20ethnique%2C%20de%20leur%20orientation](https://www.economie.gouv.fr/ministere/diversite-egalite-chances-inclusion#:~:text=Favoriser%20l'%20C3%A9galit%C3%A9%20des%20chances,origine%20ethnique%2C%20de%20leur%20orientation;);

192 Cf., parmi ceux à caractère transversal, la résolution *Pour des politiques de jeunesse structurantes et adaptées aux enjeux du XXI^{ème} siècle* (2023), l'avis *Fractures et transitions : réconcilier la France*, rapporté par Michel Badré et Dominique Gillier (2019), l'avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, par Bertrand Coly et Danielle Even (2017), l'avis *Les Zones franches urbaines*, par Eveline Duhamel (2014) et l'avis *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?* par Paul de Viguier (2013).

certaines inégalités complique leur correction au seul niveau des collectivités concernées ». Il met notamment en exergue la situation « *des quartiers urbains en difficultés, des zones rurales déconnectées des aires urbaines, mais aussi (de) certaines des collectivités territoriales dans l'Outre-mer français, (qui) connaissent, à la fois, de graves difficultés économiques, des situations sociales préoccupantes, des problèmes d'accès aux services publics et un environnement parfois dégradé* »¹⁹³.

L'avis *Fractures et transitions, réconcilier la France* (2019) met en avant plusieurs paramètres jugés majeurs dans le creusement de ces fractures territoriales, parmi lesquels le coût du logement, les inégalités de couverture numérique, l'enclavement et l'insatisfaction des besoins de mobilité, ainsi que les difficultés d'accès aux services de proximité, offres de soins ou services publics.

Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, présentant le Rapport annuel de la Cour des comptes 2025 devant le CESE, en avril 2025, notait que « *les inégalités territoriales ressortent très fortement dans ce rapport, avec des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi aux transports collectifs, à l'emploi, à la pratique sportive. La situation d'un jeune n'est pas du tout la même selon qu'il est rural, jeune urbain, jeune ultra-marin ou jeune résident d'un quartier prioritaire* ».

Le RAEF 2025 ayant pour thème « *Égalité des chances, mythe ou réalité ?* », cette contribution porte sur la dimension territoriale de l'inégalité des chances et plus spécifiquement sur la situation de la jeunesse dans deux types de territoires aux difficultés particulièrement prononcées à cet égard : les espaces ruraux, d'une part, et les quartiers urbains populaires et, en leur sein, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui sont les plus pauvres d'entre eux, d'autre part. Les Outre-mer, dont la jeunesse a aussi des difficultés particulières, font l'objet d'une contribution spécifique de la délégation Outre-mer. Cette note traite donc de l'inégalité des chances, en particulier pour les jeunes, de ces deux types d'espaces, en s'appuyant sur les travaux du CESE pour les aspects relatifs à l'accès au logement, à l'école et à l'enseignement supérieur, à la mobilité, à l'emploi, ainsi qu'aux services essentiels, notamment santé, services publics et numérique.

Au fil de cette contribution, certains travaux du CESE seront mis en lumière afin de dresser de brefs diagnostics et de pointer des leviers d'action pour chacun des enjeux identifiés. L'objectif est de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque jeune. Cela suppose de mobiliser tous les moyens nécessaires pour résorber les inégalités, mais aussi de dépasser la logique individualisante et méritocratique de « l'égalité des chances », qui fait peser sur chaque jeune la responsabilité de sa propre réussite.

¹⁹³ CESE avis *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?* op. cit. 4^{ème} de couv. et p. 9.

A. Définition des espaces ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les espaces ruraux et les zones peu denses font l'objet d'un large panel de définitions. L'approche fonctionnelle caractérise les espaces hors de l'influence des villes quant au critère de l'emploi¹⁹⁴. Une autre approche, la grille communale de densité, utilise un référentiel spatial à l'échelle locale produit par l'INSEE, qui repose sur une double logique morphologique et démographique et associe deux critères d'évaluation de la concentration de la population : densité des habitants par km² et nombre d'habitants. Cette typologie distingue quatre types de communes : les communes densément peuplées, de densité intermédiaires, peu denses et très peu denses – les rurales étant les communes peu denses et très peu denses¹⁹⁵.

Suivant cette approche, 35 % de l'ensemble de la population et 27 % des jeunes de 15 à 29 ans sont ruraux. Mais la proportion de jeunes dans l'espace rural varie selon les tranches d'âge considérées. Si, entre 15 et 17 ans, à l'image de l'ensemble de la population, plus du tiers des jeunes de ces âges vivent dans le rural avec leurs parents, ils ne sont plus que 24 % dans la catégorie d'âge des 18-22 ans : à la majorité, plus d'un quart des jeunes vivant en milieu rural le quitte, notamment pour suivre des études dans l'enseignement supérieur,

polarisé dans les grandes villes, ou pour commencer leur vie active dans des pôles urbains¹⁹⁶.

Les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ont vu, en France métropolitaine, leur périmètre actualisé en 2024. Ces quartiers sont définis en fonction du revenu médian de leur population, plus faible que dans leur « environnement urbain », c'est-à-dire le reste de l'unité urbaine dans laquelle le QPV se situe, et, par définition, ils sont particulièrement pauvres. « 40 % des jeunes des QPV sont en situation de pauvreté, soit trois fois plus que la moyenne nationale »¹⁹⁷. Si les QPV ne sont pas les seuls quartiers urbains populaires, ce sont surtout eux qui seront évoqués dans cette contribution, car ils sont les plus pauvres et leur délimitation précise permet l'appréhension statistique et comparaisons.

La France métropolitaine compte, au 1^{er} janvier 2024, 1362 quartiers prioritaires, où vivent 5,3 M de personnes, soit 8 % de la population. Si chaque département de France métropolitaine compte au moins un QPV, leur répartition est fortement hétérogène : A l'échelle régionale, l'Île-de-France compte 298 QPV où résident 1,7 M d'habitants, soit 14 % de la population régionale, et

194 CESE, avis *Quelles solutions pour des mobilités durables en zones peu denses ?* rapporté par Sébastien Marinai (2023), p. 14.

195 Ce référentiel bâti par l'Insee en 2015 s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la typologie « Degrés d'urbanisation » par la Commission européenne. Cf. Injep, *Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques démographiques* (2019). Une autre approche de l'Insee, morphologique, actualisée en 2022, permet de classer les communes selon le nombre d'habitants et leur répartition sur leur territoire. Elle distingue aussi communes urbaines et rurales, celles-ci étant déclinées en 3 niveaux : « bourgs ruraux », « rural à habitat dispersé », « rural très dispersé ».

196 CESE avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux* (2017), p. 12.

197 CESE, avis *Réussite à l'école, réussite de l'école*, rapporté par Bernadette Groison (2024), p. 23.

concentre à elle seule 32 % de la population des QPV de l'Hexagone. Les trois régions suivantes par le nombre de QPV et la part dans la population totale des QPV sont les Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes, qui, à elles trois, totalisent 33,1 % de la population des QPV de l'Hexagone¹⁹⁸.

Les QPV ont une population particulièrement jeune : 39 % des habitants des QPV ont moins de 25 ans (contre 30 % dans leur environnement urbain)¹⁹⁹.

LOGEMENT

Selon un rapport du Sénat de 2021, « en France, les prix hors inflation des logements ont progressé de 88 % en vingt ans. Il faut en moyenne quinze ans de revenu pour acheter 100 m², cinq ans de plus qu'en 2000 »²⁰⁰. Le manque de logements, qui s'apparente à une « pénurie dans certains secteurs géographiques, est un problème qui affecte l'ensemble des territoires, bien au-delà des seules zones officiellement classées comme « tendues »²⁰¹.

Les jeunes, s'ils ne sont pas les seuls concernés, se trouvent à cet égard dans une situation spécifique, car cette classe d'âge est en proportion bien moindre que les autres

catégories d'âge propriétaire de son logement et connaît une mobilité résidentielle très importante, liée à la formation ou à la recherche d'emploi. Cette mobilité élevée complique l'accès au parc social et conduit une grande partie des jeunes à se loger dans le parc locatif privé, avec de ce fait, pour nombre des jeunes concernés, des loyers plus élevés que ceux du parc locatif social. Les problèmes rencontrés diffèrent toutefois en partie sur ce point dans les espaces ruraux et les QPV.

La facilité relative de l'accès au logement participe de l'attractivité des espaces ruraux, mais l'offre de logements de petite taille y est en général limitée et une grande partie du parc immobilier est ancienne, parfois en mauvais état. La pression immobilière peut par ailleurs être très élevée dans certains espaces ruraux, en particulier en zones touristiques, littorales ou frontalières²⁰². Les difficultés pour accéder à un logement peuvent aussi être importantes dans d'autres types de ruralités, telles que les ruralités touristiques éloignées des pôles d'emploi et ayant, hors activités saisonnières, une faible densité de population permanente, et dans les ruralités productives, dont les habitants actifs sont majoritairement des ouvriers ou

198 Insee, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine » Insee Première n°2008, août 2024.

199 Insee, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine » Insee Première n°2008, août 2024.

200 Évolution et paupérisation des Français, rapport d'information n°830, Frédérique Puissat, sénatrice de l'Isère, (2021).

201 CESE, RAEF 2024, p. 133 et 134.

202 CESE, avis *Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière et Place des jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit. p. 16.

des travailleurs du secteur agricole²⁰³. En outre, nombre de logements en zones rurales font l'objet d'un très mauvais diagnostic de performance énergétique (catégories F et G), ce qui contribue aux difficultés d'accès au logement locatif privé dans ces territoires²⁰⁴.

Ainsi, entre 15 et 19 ans, 95 % des jeunes ruraux vivent chez leurs parents, soit 10 points de plus que les jeunes urbains, et, entre 20 et 24 ans, 58 % sont toujours dans ce cas, contre 44 % des jeunes en milieu urbain²⁰⁵. Nombre de jeunes ruraux quittent pour autant, vers 18 ou 20 ans, leur commune, département ou région d'origine pour faire leurs études ou trouver un emploi dans des agglomérations grandes ou moyennes, ce qui engendre un coût important pour eux et leur famille. Par la suite, alors que beaucoup souhaitent revenir une fois leurs études finies, vers l'âge de 25 ans, trouver un logement en zone rurale leur est souvent difficile. La structuration du marché locatif y est en effet peu adaptée à la demande exprimée par les jeunes : comme y sont situés surtout de grands logements et des maisons individuelles sur le principe de l'accession à la propriété, trouver de petits logements, type studio, en centre-bourg, est difficile. Si la vacance y est souvent importante, les logements concernés ne sont pour la plupart pas adaptés aux besoins des jeunes et/ou excentrés et sans transport²⁰⁶.

Les jeunes des quartiers urbains populaires et des QPV sont confrontés à d'autres difficultés. S'ils résident souvent à des distances relativement faibles, à vol d'oiseau, des grandes villes où se situent beaucoup de structures d'enseignement supérieur et des grands bassins d'emplois, les réseaux de transports ne leur permettent pas toujours d'y accéder. Ils se retrouvent alors en situation défavorable, dans un contexte de prix immobiliers et locatifs élevés, où réseau social et moyens financiers des parents deviennent un atout central pour aider à acquérir ou à louer pour accéder au logement, aux études et à l'emploi. S'y ajoutent les discriminations subies par nombre de ces jeunes dans l'accès au logement, liées à leur origine, réelle ou supposée, à leur couleur de peau ou à leur adresse dans des quartiers stigmatisés²⁰⁷. Ainsi, 37 % des jeunes de 20 à 29 ans vivent chez leurs parents en QPV (contre 27 % dans les environnements urbains)²⁰⁸, dont beaucoup dans des logements suroccupés, peu propices au développement des plus jeunes, ce qui pose la question de l'accès des familles et des jeunes adultes à des logements abordables.

Par ailleurs, rencontrent des problèmes particuliers pour accéder au logement des salariés saisonniers qui travaillent loin de leur région de résidence, dont beaucoup de jeunes, notamment dans le tourisme, et des jeunes actifs en mobilité (étudiants, apprentis...). Or,

203 CESE, avis *Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière*, rapporté par Catherine Lion (2024), *op. cit.* p. 4.

204 CESE, avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques*, rapporté par Marie-Noëlle Lienemann et Maud Lelièvre (2025), p. 11.

205 Injep, *Qui sont les jeunes ruraux, caractéristiques sociodémographiques ?* Chantal Brutel 2018.

206 CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux* (2017), *op. cit.* p. 122.

207 Contribution du GT quartiers urbains populaires à l'avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* (2025).

208 Insee Première n°2008, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine », août 2024.

les offres spécifiques adaptées à ce type de public, tels que les foyers de jeunes travailleurs, se raréfient. L'avis « Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière » fait état de seize préconisations pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur du logement des travailleurs saisonniers. Il propose notamment à ce titre de construire un observatoire national et territorialisé du logement saisonnier, d'organiser au niveau régional la synergie entre les différents acteurs institutionnels (départements, communes, Action Logement, France Travail) et parties prenantes (employeurs, syndicats, associations), y compris s'agissant des mobilités ; d'élaborer un plan national « Logement des salariés de courte durée dans les territoires marqués par la saisonnalité » pour soutenir et accompagner les initiatives locales ; d'ouvrir aux propriétaires bailleurs qui passent un contrat de location avec un travailleur saisonnier ou en mobilité l'éligibilité aux mêmes aides et dispositifs publics que ceux ouverts aux propriétaires bailleurs d'un logement à titre d'habitation principale, ainsi que de favoriser la remise sur le marché des logements vacants ou en déshérence²⁰⁹. Le CESE préconise par ailleurs de favoriser les acteurs du logement d'insertion en revalorisant l'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS²¹⁰).

Le CESE appelle de manière plus générale à adopter une loi d'orientation pour le logement, suivie d'une loi de programmation quinquennale territorialisée, s'appuyant sur la connaissance précise des besoins quantitatifs et qualitatifs, qui, pour prendre en compte la diversité des territoires et des publics, devra notamment intégrer un plan « habitat-ruralité », à décliner dans des feuilles de route pluriannuelles contractualisées entre État et collectivités. Il préconise par ailleurs de fixer un objectif de production de 750 000 logements sociaux en 5 ans, dont 40 % très sociaux ; d'encourager l'investissement locatif privé ; d'instituer un cadre spécifique de financement « habitat rural » prenant en compte les surcoûts induits (petite taille, gestion, etc.) pour favoriser la réalisation de logements sociaux portant sur des opérations inférieures à 10 logements, avec une garantie « recettes loyers » par les collectivités territoriales ; d'accélérer la mise en œuvre de la loi SRU en encourageant l'application plus systématique des arrêtés de carence par les préfets ; d'assurer l'achèvement rapide du PNRU actuel dans les QPV et la reconstitution de tous les logements sociaux détruits, de préférence hors site ; d'initier un programme piloté par le ministère du Logement pour favoriser l'évolutivité des logements et la production de logements F1, F2 et F3²¹¹.

209 CESE, avis *Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière*, op. cit.

210 CESE, avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques*, p. 25, op. cit.

211 CESE, avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* (2025), op. cit.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

La mobilité est un droit²¹² et permettre à chaque personne de se déplacer dans son environnement en est un élément. L'effectivité de ce droit, essentielle, conditionne en partie l'accès à l'apprentissage, à l'emploi, aux services et aux commerces²¹³. Le CESE souligne par ailleurs l'importance de la mixité fonctionnelle (logement, transport, emploi)²¹⁴. Cette liberté connaît, dans les QPV et les territoires ruraux, des contraintes importantes, qui font de leur désenclavement un enjeu, notamment pour les jeunes, tant parce que l'accès à la mobilité est déterminant pour leur insertion socio-professionnelle que parce que le manque de mobilité contribue à donner le sentiment aux jeunes d'être enfermés dans leur territoire²¹⁵ ou leur quartier.

S'agissant des quartiers urbains populaires et en particulier des QPV, nombre d'entre eux se situent hors des grandes villes, dans des périphéries plus ou moins éloignées et/ou sont enclavés. Selon une étude du CEREMA, 90 % des QPV présentent des coupures physiques par des infrastructures structurantes (routes, terrains d'aéroports, stations d'épuration ...) ou par des voies naturelles (rivières, fleuves) qui gênent la mobilité²¹⁶. 14 % des QPV sont par ailleurs peu ou pas ou mal desservis par les transports en commun²¹⁷. D'autres particularités s'y ajoutent au regard de la mobilité : la part

des personnes résidentes qui possèdent le permis de conduire y est bien inférieure à la moyenne de l'Hexagone, le taux de motorisation des ménages et la part de ceux bi-motorisés y sont bien plus faibles, avec des effets sur la répartition de la mobilité au sein d'un même foyer dans les QPV. La marche est le premier mode qui « compense » la plus faible mobilité en voiture, ce qui se traduit par de moindres distances parcourues par les résidents et par des déplacements plus locaux, sauf pour les déplacements domicile travail, opérés largement *via* les transports en communs²¹⁸. Des barrières psychologiques peuvent en outre freiner les mobilités.

Le CESE note l'intérêt pour y répondre de la mise en place par la loi d'orientation des mobilités (LOM) d'une Autorité organisatrice de la mobilité et de l'obligation faite aux AOM de réaliser des enquêtes de mobilité tous les cinq ans. Il appelle au développement des transports collectifs dans les territoires périphériques des villes et notamment dans les QPV, et à la mise en place d'aides publiques favorisant la mobilité des personnes à faibles revenus résidant dans ces quartiers²¹⁹. Dans sa contribution à l'avis "L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques", le GT QUPPS du CESE souligne que les schémas régionaux de transport et notamment le STIF devraient systématiquement comporter un volet sur le désenclavement des quartiers.

212 La liberté d'aller et venir, consacrée par le Conseil constitutionnel (décision « *Ponts à péages* », 1979), figure dans le protocole n°4 de la convention européenne des droits de l'homme.

213 Contribution du GT quartiers urbains populaires à l'avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* (2025).

214 CESE, avis *Les métropoles, apports et limites pour les territoires* (2019), *op. cit.*

215 CESE avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, (2017) *op. cit.* p. 31.

216 CEREMA CGET, étude *Les coupures physiques qui contribuent à l'enclavement des quartiers prioritaires* (2019).

217 CEREMA CGET, étude *La mobilité des résidents des QPV dans les EMD* (2019).

218 *Ibid.*

219 CESE avis *Avant-projet de loi d'orientation des mobilités*, rapporté par Bruno Duchemin (2018), p. 26.

La mobilité y est en effet souvent pensée surtout de pôles à pôles et, les QPV n'étant pas des pôles, ces schémas ne leur bénéficient pas assez. Les PLH devraient aussi faire une place aux moyens de désenclaver ces quartiers²²⁰. La mise en place d'une consultation systématique des habitantes et habitants des quartiers, et notamment des jeunes, est par ailleurs essentielle en matière de mobilité pour une prise en compte fine de leurs besoins.

Quant aux territoires ruraux et aux espaces de faible densité, la mobilité y est en général difficile. Dispersion de l'habitat et éloignement des emplois et des services accroissent les temps de déplacement, compliquant l'organisation de réseaux de transports collectifs classiques. De ce fait, en territoires peu denses, la voiture est bien souvent la seule solution²²¹ pour les déplacements quotidiens et la mobilité est plus coûteuse qu'en ville. 85 % des jeunes de 18 à 24 ans qui résident en milieu rural possèdent le permis de conduire en 2019, contre 64 % en moyenne pour les 18-24 ans²²², et la part des jeunes ruraux de 18 à 30 ans possédant au moins une automobile est plus importante que pour les jeunes urbains. Mais la difficulté à se déplacer est particulièrement marquée pour les jeunes ruraux de

moins de 18 ans ou qui n'ont pas encore leur permis de conduire, notamment pour les filles qui ont tendance à moins recourir à l'auto-stop et à disposer du permis AM permettant, dès 14 ans, de conduire des cyclomoteurs d'une puissance maximale de 50 cm³. C'est entre autres le cas pour se rendre à l'école, au collège et au lycée, et de très nombreux jeunes ruraux passent quotidiennement beaucoup de temps dans les transports pour aller en cours et en revenir²²³. Quant au passage du permis, les principaux freins évoqués sont le coût et l'éloignement des auto-écoles. L'obtention du permis de conduire y est souvent déterminant pour l'accès à l'emploi²²⁴.

Le CESE propose pour y remédier de privilégier le niveau intercommunal et une gouvernance inclusive associant la participation citoyenne, et notamment celle des jeunes tout en renforçant dans les documents de planification locale (Plan de Mobilité Simplifié) les dispositions visant à lutter contre l'isolement en fonction de divers critères dont celui de l'âge ; de déployer un « forfait mobilité durable » citoyen visant à compenser l'inégalité dans l'accès aux solutions de mobilité pour les habitants des territoires peu denses, y compris quand ils ne sont plus ou pas encore en situation

²²⁰ Contribution du GT QUPPS à l'avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* (2025), op. cit.

²²¹ CESE avis *Quelles solutions pour des mobilités durables en zones peu denses ?* rapporté par Sébastien Mariani (2023).

²²² Injep, *Les chiffres clés jeunesse 2024*, p. 37.

²²³ *Tout des villes et moi des champs : Les ruralités au XXI^{ème} siècle*, Félix Assouly, Salomé Bertlioux, Rémi Branco, Tristan Guerra, Laurence de Nervaux, Corine Royer et Jérôme Saddier, article « De quoi rêvent les jeunes ruraux ? » (2024), Fondation Jean Jaurès l'aube.

²²⁴ CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, p. 16 et 17.

d'emploi et d'étendre la portée et l'efficacité du transport d'utilité sociale ; de lancer un plan national pluriannuel en soutien aux initiatives locales existantes portant sur les mobilités douces, le covoiturage indemnisé et encadré et les modes légers motorisés sans émissions (vélomobiles électriques, véhicules ultra-légers, trois-roues et quatre-roues avec habitacle, voitures électriques sans permis...) incluant une démarche de refonte de la réglementation de sécurité. Il appelle à lancer un plan décennal de réinvestissement dans les transports collectifs d'au moins 3 milliard d'euros par an pour les petites lignes ferroviaires et de 500 millions d'euros par an pour les bus à haut niveau de service ; à répondre en zones peu denses aux besoins de mobilités individuelles en encourageant la production, la conversion et l'usage de véhicules automobiles sans émissions plus légers ; à renforcer et pérenniser les actions de formation et de sensibilisation pour favoriser le recours aux mobilités douces²²⁵. Il préconise aussi de poursuivre le développement dans les territoires ruraux de centrales de mobilité, pour y favoriser l'essor du covoiturage et l'autopartage ; de développer l'apprentissage du permis de conduire dans les formations agricoles et professionnelles, via l'accompagnement en missions locales et pour les jeunes en service civique. Il propose la prise en charge financière partielle ou totale des transports en commun par la collectivité et/ou d'autres acteurs pour les jeunes ruraux²²⁶.

ÉCOLE ET ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les jeunes ne disposent pas de la même offre de formation selon leur résidence et leur milieu social. Or, étudier loin de son domicile engendre des coûts importants en logements et en transports, que nombre de jeunes et leurs familles ne peuvent assumer. La difficulté à se loger près du lieu de formation quand celui-ci est éloigné du domicile familial a aussi des incidences en termes de fatigue, et de perte de temps. De plus, certains jeunes, notamment dans les territoires ruraux et en QPV, ne s'imaginent pas s'éloigner de chez eux pour se former ou ne connaissent pas tous les dispositifs. De ce fait, des jeunes optent pour des formations disponibles à proximité de leur domicile sans que ces formations correspondent nécessairement à celles qu'ils auraient souhaitées. Les habitantes et habitants des territoires ruraux et des zones éloignées des métropoles sont particulièrement pénalisés car, dans ces territoires, l'offre de formation est plus restreinte²²⁷.

Ainsi, l'avis "Réussite à l'école, réussite de l'école" (2024) souligne que, dans les départements où les élèves sont majoritairement scolarisés dans des communes urbaines denses, l'orientation en seconde générale et technologique est plus fréquente, favorisée par la proximité géographique des formations (notamment l'enseignement supérieur), ce qui favorise la poursuite d'études longues. À l'inverse, en zone rurale et dans les villes moyennes, à résultats scolaires équivalents, l'orientation des élèves se fait plus souvent dans l'enseignement professionnel²²⁸.

225 CESE, avis *Quelles solutions pour des mobilités durables en zones peu denses ?* op. cit. (2023).

226 CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, p. 31 et 32.

227 CESE, avis *L'orientation des jeunes*, rapporté par Laure Delair et Albert Ritzenthaler (2018), p. 24 et 25.

228 Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEEP), *L'état de l'école – édition 2023*, ministère de l'Éducation nationale, octobre 2023, p. 74 et 75.

Des logements dédiés aux étudiants et à faible coût pourraient y remédier en partie mais leur nombre est insuffisant. En 2023, seuls 7 % des étudiants peuvent se loger dans un CROUS (173 430 logements) ou un logement social (60 000 logements sociaux pour étudiants, gérés par des bailleurs sociaux et organismes HLM), soit un logement abordable pour 16 étudiants. Il manquerait au moins 250 000 logements étudiants pour répondre à la demande. Face à cette insuffisance de l'offre publique, une offre privée, financiarisée, s'est développée, avec des prix élevés. Les inégalités territoriales sont prégnantes dans l'accès au logement étudiant : se loger dans un studio en province coûte en moyenne 60 % moins cher qu'à Paris et 9 des 10 villes étudiantes les plus chères sont en Île-de-France²²⁹.

Les facteurs d'inégalité des chances au regard de l'orientation dans les QPV diffèrent pour partie mais avec des effets là aussi importants : « Massivement issus de milieux familiaux immigrés (pour la moitié d'entre eux) ou populaires (plus de la moitié bénéficie d'une bourse sur critères sociaux), plus souvent scolarisés dans des lycées

« défavorisés » caractérisés par une faible mixité sociale, les parcours d'études et d'insertion des jeunes des QPV portent la marque de cet environnement social, (avec) une orientation vers des filières moins sélectives et des sorties sans diplômes plus fréquentes »²³⁰. Ainsi, « seuls 60 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont scolarisés en QPV, contre 70 % dans les environnements urbains »²³¹. Les résidents des QPV sont, dans le cadre de la formation professionnelle initiale, plus souvent orientés vers la voie scolaire, qui prévoit des périodes de stage pour les mises en situation pratiques, mais plus rarement vers l'apprentissage ou les contrats de professionnalisation, et l'accès à l'alternance est ainsi beaucoup plus faible en QPV que dans les autres quartiers. En effet, accéder à une alternance sous la forme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation suppose de trouver un employeur, ce qui s'avère plus difficile pour les résidents des QPV²³². Quant au niveau de diplôme, 22 % des jeunes de moins de 25 ans vivant en QPV ont au plus un CAP ou un BEP, contre 19 % des jeunes hors QPV de la même unité urbaine²³³.

229 CESE, avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques*, op. cit. (2025), p. 24.

230 *Jeunes françaises contemporaines*, sous la direction d'Anja Durovic et Nicolas Duvous, CNRS Editions (octobre 2024), p. 141, citant Thomas Couppié, Pascal Dieusaert et Mélanie Vignale, « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac », *Céreq Bref*, n° 391 (2020) ; Céreq, enquête Génération 2013, calculs : Céreq, CGET-ONPV.

231 Insee Première n°2008, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine », août 2024.

232 Contribution du GT quartiers urbains populaires parlons solutions à l'avant-projet d'avis *Précarité du travail et de l'emploi : une politique d'inclusion économique pour renforcer la cohésion sociale et territoriale*, rapporteurs Jean-Marc Boivin et Saïd Hammouche. « L'alternance, un plus pour les jeunes des QPV à condition d'y avoir accès », Elsa Personnaz et Arthur Félix W. Swadogo, *Bref Céreq* 2024, n°455.

233 ONPV, *Bien vivre dans les quartiers prioritaires*, Rapport annuel 2019 de l'Observatoire national de la politique de la ville, en ligne : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/anct-onpv-rapport2019.original.pdf

L'avis du CESE « Réussite à l'école, réussite de l'école » souligne que « *la mixité sociale et scolaire dans les écoles et les établissements est l'une des conditions de la réussite de tous et toutes, ainsi qu'un facteur de démocratie et d'un meilleur vivre ensemble pour la société* »²³⁴. Le CESE appelle à mettre en place un plan pluriannuel pour réduire la ségrégation sociale et pour réduire de plus de 30 % les écarts des Indices de Position Sociale (IPS) entre les établissements scolaires au sein d'un même territoire ; à réviser la carte scolaire et celle de l'éducation prioritaire pour prendre en compte l'évolution des territoires en s'appuyant sur l'Indice de position sociale, ainsi qu'à installer des observatoires de la mixité sociale et scolaire et de la réussite éducative, au niveau national et territorial, pour proposer un état des lieux et un diagnostic et faire des recommandations²³⁵.

DES INÉGALITÉS TERRITORIALES SENSIBLES DEVANT L'EMPLOI

Les différents facteurs évoqués, logement, mobilité, formation, constituent, en se cumulant, un frein pour accéder à un emploi ou pour en retrouver un pour les habitantes et habitants et notamment pour les jeunes des territoires ruraux et des QPV. Cela accroît pour ces populations le risque de précarisation.

Le Rapport public annuel 2025 de la Cour des comptes relève que, malgré la nette amélioration de la situation globale des jeunes sur le marché de l'emploi

depuis 2017, des inégalités subsistent tant sur le plan territorial. En outre, la part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation (NEET pour « *neither in employment nor in education or training* ») se réduit moins vite que le taux de chômage des jeunes : elle s'établit en 2023 à 10,5 % parmi les 15-24 ans contre 11,3 % en 2017, la situation des 15-19 ans, notamment, demeurant inchangée.

Ces inégalités des jeunes devant l'emploi impactent en particulier les jeunes des QPV : « *En 2023, dans l'Hexagone, le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur à 20 % dans 18 départements. () Ces inégalités concernent tout particulièrement les QPV. Fin 2022, les résidents des QPV représentaient 15,7 % du nombre total des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans*²³⁶, alors que leur part dans la population totale de 15 à 24 ans est d'environ 10 % », même si la situation relative des jeunes des QPV s'est sur la période améliorée par rapport à celle des jeunes des quartiers environnants²³⁷. Par ailleurs, plus d'un quart des jeunes âgés de 16 à 25 ans en QPV ne sont, ni en études, ni en emploi (NEET), soit deux fois plus que ceux du même âge des environnements urbains²³⁸.

La contribution sur les QPV à l'avant-projet d'avis *Précarité du travail et de l'emploi : une politique d'inclusion économique pour renforcer la cohésion sociale et territoriale*, confirme ce diagnostic et présente divers dispositifs ciblés visant à remédier à une plus grande précarité de l'emploi en QPV : les Zones Franches urbaines Territoires

²³⁴ CESE avis *Réussite à l'école, réussite de l'école op. cit.* (2024), p. 29.

²³⁵ CESE avis *Réussite à l'école, réussite de l'école op. cit.* (2024).

²³⁶ Insee, Données sur les quartiers prioritaires de la ville, fiche « *Insertion professionnelle 2023* ».

²³⁷ Cour des comptes, *Rapport public annuel 2025*, p. 227 à 230 entre 2017 et 2023, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de six points, pour s'établir en 2023 à 35,2 %, son niveau le plus élevé depuis 1990.

²³⁸ Insee Première n°2008, « *Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine* », août 2024.

entrepreneurs (ZFU-TE), les emplois francs, la mobilisation dans ces quartiers du plan d'investissement dans les compétences (PIC), les cités de l'emploi, ou encore des initiatives de terrain visant notamment à y favoriser l'entrepreneuriat. Elle montre que, si ces outils, qui mobilisent les finances publiques nationales et locales, ne permettent pas d'atteindre suffisamment leurs objectifs, ils sont indispensables pour corriger une situation de cumul d'inégalités et de facteurs défavorables à une insertion professionnelle durable dans les quartiers urbains populaires. Cette contribution souligne aussi que l'annonce de la fin des emplois francs, d'un nouveau dispositif pour les ZFU-TE, la modestie des enveloppes accordées aux cités de l'emploi et la crise des finances des collectivités locales peuvent toutes concourir à un délaissement des quartiers urbains populaires et à une aggravation de la situation de l'emploi des jeunes en leur sein²³⁹.

Quant aux territoires ruraux, si le chômage des jeunes y est en moyenne plus faible qu'en territoires urbains, le taux des jeunes NEET est élevé en zones rurales et les différences devant l'emploi entre jeunes femmes et jeunes hommes sont particulièrement fortes au détriment des filles en zone rurale, notamment dans les espaces ruraux très peu denses²⁴⁰.

ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS, EN PARTICULIER SANTÉ, SERVICES PUBLICS ET NUMÉRIQUE

Le CESE note dans l'avis *Les déserts médicaux* que l'expression « désert médical », qui désigne un accès aux soins très difficile selon le lieu de résidence des individus, englobe, au-delà des seuls médecins, l'ensemble des professionnels de santé (sage-femmes, chirurgiens-dentistes, etc.). La mauvaise répartition des médecins généralistes et des spécialistes de premier recours conditionne en effet, en raison de leur pouvoir de prescription, l'installation d'autres professionnels de santé, tels que les infirmiers libéraux. Le CESE relève par ailleurs que, si des centres-villes sont aussi concernés, cette expression s'applique en particulier à certaines zones rurales et à des quartiers urbains sensibles²⁴¹.

La question de l'accès aux soins, de la prévention et le problème du renoncement se posent notamment pour les jeunes ruraux manquant de moyens financiers et celles et ceux en situation de chômage. « Cette fracture médicale touche les jeunes, rendant difficile l'accès à l'information sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles (MST), la prévention, mais aussi l'accès aux soins, aux centres IVG, aux structures de réduction des risques face à la

239 CESE, contribution sur les QPV coordonnée par Mme Dominique Joseph à l'avant-projet d'avis *Précarité du travail et de l'emploi : une politique d'inclusion économique pour renforcer la cohésion sociale et territoriale*, op. cit.

240 CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux* (2017) op. cit. p 15.

V. aussi Cécile Kula et Isabelle Gueguen, *Etude relative aux freins et aux leviers pour l'accès des femmes à l'emploi dans les territoires ruraux*, CGET 2018.

241 CESE avis *Les déserts médicaux*, rapporté par Sylvie Castaigne et Yann Lasnier (2017), p. 8.

consommation de drogue. L'éloignement, fréquent en milieu rural, d'autres professionnels de santé, tels les kinésithérapeutes, les dentistes, les services pédiatriques, les chirurgiens, est aussi une difficulté »²⁴².

L'expression de désert médical concerne aussi la plupart des QPV. Ainsi, en matière de médecine scolaire, par exemple, l'avis *Pour des élèves en meilleure santé* souligne la pénurie grave de médecins de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis, alors que ce département (dont 42 % des habitants résident en QPV²⁴³), connaît une forte prévalence de certains troubles (taux d'admission en Affections de longue durée (ALD) le plus élevé d'Île-de-France ou obésité).²⁴⁴

Pour y remédier, dans l'avis *Les déserts médicaux* (2017), le CESE préconise notamment de favoriser une diversité géographique et sociale accrue des étudiantes et étudiants en médecine pour mieux équilibrer à terme leur répartition sur les territoires et d'augmenter le nombre de stages de terrain en ambulatoire. Il recommande par ailleurs le développement d'un réseau d'offre de consultation de premier recours associant centres et maisons de santé, centres hospitaliers et centres hospitaliers locaux, ainsi que la simplification du cahier des charges pour la création des lieux d'exercice regroupé (centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, etc.). Il appelle aussi, dans une logique de prévention,

à coordonner les interventions de la médecine scolaire et de la médecine du travail avec la médecine ambulatoire en y associant les acteurs associatifs et mutualistes²⁴⁵. L'avis *Pour des élèves en meilleure santé* rappelle pour sa part que, si la politique d'éducation prioritaire, prévue pour garantir l'égalité des chances, doit permettre d'allouer plus de personnels aux établissements dont les élèves viennent de milieux défavorisés, ce principe devrait aussi prévaloir pour la médecine scolaire²⁴⁶.

Les services publics jouent un rôle essentiel dans l'aménagement et l'animation des territoires. Ils concourent à la qualité de vie au quotidien, avec un rôle central dans les situations de crise, comme l'a rappelé la Covid-19. La diminution, sous l'effet de choix politiques et de mutations technologiques, de la présence physique de nombreux services publics et au public, en particulier dans des zones rurales et des QPV, est regrettée²⁴⁷. Le territoire conditionne ainsi en partie l'accès aux services publics.

Après avoir modifié les modalités de travail au sein du secteur public, la révolution numérique a bouleversé la « relation aux usagers », offrant des opportunités d'amélioration considérables. Parmi les « promesses » du numérique figurent notamment l'abolition des distances et l'instantanéité d'un accès 24/7. Mais les promesses du numérique ne sont ni totalement

242 CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux* (2017), op. cit. p. 17.

243 Insee Première n°2008, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine », 2024, op. cit.

244 CESE, avis *Pour des élèves en meilleure santé*, rapporté par Jean-François Naton et Fatma Bouvet de la Maisonneuve (2018), p. 22.

245 CESE avis *Les déserts médicaux*, op. cit. (2017).

246 CESE, avis *Pour des élèves en meilleure santé*, rapporté par Jean-François Naton et Fatma Bouvet de la Maisonneuve (2018), p. 33.

247 Avis *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique*, Yves Kottelat et Patrick Molinoz (2020).

réalisées, ni sans inconvénients. Ainsi, malgré des améliorations considérables²⁴⁸, des disparités de couverture numérique persistent au détriment de certains territoires ruraux. Par ailleurs, le recul de la présence humaine dans certains services publics ne peut être compensé par le numérique pour la totalité des usages et des usagers, en particulier les plus âgés. Et si, dans leur très grande majorité, les jeunes ont une bonne maîtrise du numérique, les difficultés à cet égard étant très corrélées à l'âge, ils n'ont pas forcément une bonne maîtrise des procédures administratives. Les Maisons de Service Au Public et les Espaces France Service, fondés sur une logique de guichet unique, visent à y remédier, mais cela suppose, pour les personnels de ces structures, des connaissances de plusieurs cultures administratives et d'outils numériques difficiles à maîtriser. Le CESE rappelle que, si les services publics doivent tirer le meilleur parti possible du numérique, celui-ci demeure un moyen et non une fin : il appelle notamment à définir les actions de

services publics non numérisables (hôpitaux, maternité...) et à renforcer leur accès par une présence physique à la juste « distance-temps » des usagers ; à former au numérique les professionnels de l'accueil des services publics (entre autres des MSAP et Espaces France Service) et des acteurs associatifs contribuant à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique, ainsi qu'à réaffecter une partie des moyens et des postes dégagés par la dématérialisation dans les services publics pour renforcer l'accueil et favoriser l'accès aux droits²⁴⁹. Pour faciliter l'accès de toutes et tous à des services en présence physique, le CESE préconise de redéployer des services de proximité en lien avec les pôles multimodaux mais aussi de faire inscrire dans les codes de l'urbanisme et des transports l'obligation de prévoir une desserte accessible et sécurisée aux équipements essentiels par plusieurs modes de transports distincts en fonction de leur aire de service²⁵⁰.

248 Arcep, Couverture mobile, New Deal mobile : l'Arcep fait un point d'étape (1^{er} février 2024).

Le New Deal Mobile annoncé en 2018 par le Gouvernement et l'Arcep, qui vise à accélérer la couverture mobile des territoires en voix et SMS (2G/3G) et à généraliser la 4G, aurait selon l'Arcep permis de réduire « la part du territoire situé en zone blanche de la 4G de 11 % à 1,9 % » au 4^{ème} trimestre 2023. *Le Monde* note que « ce chiffre est toutefois contesté : « Ariel Turpin, délégué général de l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, rappelle que ce chiffre repose sur des simulations des opérateurs » (que celui-ci estime « objectivement fausses »

Cf. « A Muel, en Bretagne, l'antenne de téléphonie sème la zizanie », Pierre Manière, *Le Monde* du vendredi 4 juillet 2025.

249 CESE, avis *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique* (2020), op. cit.

250 CESE avis *Quelles solutions pour des mobilités durables en zones peu denses ?* rapporté par Sébastien Mariani (2023), préconisations 1 et 16.

FOCUS 7

Égalité des chances : le défi persistant du genre dans le monde du travail

Dans l'ensemble des travaux qu'elle a réalisés depuis le début de la mandature, la commission Travail et Emploi a veillé à intégrer la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations, en particulier celles de genre, dans les objectifs fixés, dans les constats qui les étayaient comme dans ses préconisations, pour que l'égalité des droits devienne une réalité. Agir en faveur de l'égalité des chances, salariale et des trajectoires professionnelles entre les femmes et les hommes, c'est agir concrètement pour développer l'égalité réelle et les emplois de qualité. C'est aussi faciliter l'accès d'un plus grand nombre de personnes à ces emplois. Ces actions sont d'autant plus nécessaires que la demande de sens portant sur le travail et ses finalités s'est accrue, en particulier chez les jeunes actifs et actives, que l'attractivité

devient un enjeu pour de très nombreux métiers, en tension ou non, et que les perspectives démographiques invitent à ne décourager ni écarter personne de l'accès à l'emploi. Les secteurs économiques, les organisations de travail, les métiers, sont confrontés comme l'ensemble de la société à des transitions dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux, qui ont des impacts sur leurs activités propres et sur la vie des personnes qu'ils emploient. S'agissant des femmes, les représentations et stéréotypes perdurent. Ces transitions, qui doivent conduire à concevoir, planifier et mettre en œuvre le renouvellement ou la transformation des métiers et des compétences, ainsi qu'à valoriser des professions qui souffrent aujourd'hui de stéréotypes, contribueront à remédier à ces divisions et hiérarchisations sexuées.

A. L'égalité entre hommes et femmes au travail : un défi éthique, un potentiel économique pour les entreprises

Comme l'indique la Cour des comptes²⁵¹, l'action publique en faveur de la mixité dans les entreprises ne répond « pas uniquement à des enjeux éthiques de mise en conformité au principe d'égalité mais également à un enjeu

d'efficacité économique ». « La mixité est recherchée car elle est susceptible d'améliorer la performance économique des entreprises. Une étude récente²⁵² conclut qu'une plus grande mixité s'accompagne d'un gain de productivité :

251 Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail, Cour des Comptes, rapport public thématique, janvier 2025.

252 Projet de recherche Impact sur les organisations de la diversité selon l'âge et le sexe (IODAS), élaboré en réponse à l'appel de France Stratégie sur les effets des discriminations sur les performances des entreprises, juin 2020.

« une hausse de la part des femmes de 10 % va de pair avec un surcroît de productivité de l'ordre de 2 à 3 % ». Comme le présente l'étude IODAS, si ces chiffres globaux doivent être comparés et examinés au vu du détail secteur par secteur et en tenant compte des nombreux paramètres – pourcentage de départ et pourcentage réalisé, mixité atteinte dans le secteur considéré, âge des femmes, méthode retenue etc. – l'étude « débouche sur un ensemble de résultats convergents selon les différentes approches. Les entreprises les plus masculines et aussi les plus féminines, quelle que soit la méthode retenue pour les définir, sont caractérisées par une productivité plus faible » et « une plus grande mixité va de pair avec une productivité accrue ».

Dans sa contribution à l'avis « *Métiers en tension*²⁵³ », la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE rappelle que la division sexuée des filières de formation oriente majoritairement les femmes vers celles qui les conduisent à exercer dans les métiers du travail social et de la cohésion sociale. L'avis souligne par ailleurs qu'un « certain nombre de professions parmi celles qui connaissent actuellement les tensions les plus fortes, se trouvent mécaniquement privées de près de la moitié de leur potentiel de recrutement en raison de leur absence quasi-totale de mixité et de la permanence des stéréotypes sexués... La force des représentations,

l'accueil et l'intégration souvent difficiles que reçoivent les jeunes femmes dans des collectifs d'élèves ou d'étudiants, ou sur le lieu de travail, marqués par des codes comportementaux très masculins, constituent toujours des obstacles importants à la mixité. Il en est de même dans les spécialités associées à une extrême modernité, celles de l'informatique et du numérique, où la prédominance masculine s'accroît... Les choix d'orientation sont très souvent déterminés par le souci de se conformer à des normes de masculinité/ féminité, censées garantir reconnaissance et estime sociale ».

Dans son avis « *Métiers de la cohésion sociale* »²⁵⁴, le CESE insiste de nouveau sur la permanence des stéréotypes de genre dans des métiers dont les effectifs sont principalement féminins, où les vocations sont considérées comme « naturelles » et ne nécessitant que peu de formation. Il relève également une forme de « spécialisation sexuée » du travail : « Les femmes sont plus présentes dans les activités de soin ou qui concernent l'hygiène alors que les hommes sont relativement plus nombreux dans les activités éducatives. Cette présence importante des femmes dans les métiers du social ne se traduit pas forcément au sommet de la hiérarchie. La féminisation du travail social souffre d'une très forte inégalité hiérarchique », les hommes, largement majoritaires parmi les responsables de

²⁵³ *Métiers en tension*, avis du CESE, Pierre-Olivier Ruchenstain, janvier 2022.

²⁵⁴ *Les métiers de la cohésion sociale*, avis du CESE, Evanne Jeanne-Rose, juillet 2022.

services, représentant moins de 10 % des travailleurs sociaux. « *Les hommes travailleurs sociaux ont plus souvent et plus rapidement accès aux postes hiérarchiques. Moins longtemps précaires, plus rapidement directeurs ou chefs de service, ils perçoivent ainsi en moyenne des salaires plus élevés. Le travail social est donc majoritairement féminin mais peine à faire une place aux femmes dans l'encadrement*²⁵⁵ ».

Comme en témoigne cet avis, concernant la question des rémunérations, l'égalité des chances ne joue pas en faveur des femmes. L'INSEE le confirme : « *En 2022, les femmes occupent 41,8 % des emplois dans le secteur privé en EQTP. Cette proportion est toutefois nettement plus élevée parmi les salariés à bas salaires (jusqu'à 54,6 % pour des niveaux de salaire autour de 1 340 euros nets mensuels), puis diminue ensuite à mesure que l'on s'élève dans la distribution des salaires* »²⁵⁶. Ainsi, les femmes représentent un tiers des effectifs percevant un salaire au niveau du 9^e décile (4 160 euros). Leur

part n'est plus que de 22,8 % des 1 % de salariés les mieux rémunérés – au-delà de 9 970 euros. L'INSEE relève également que l'écart de salaire entre femmes et hommes croît avec le nombre d'enfants : en moyenne de 6,1 % parmi les salariés du privé sans enfant, il atteint 29,5 % entre les mères et les pères de 3 enfants ou plus. « *Ces différences proviennent à la fois de la baisse de salaire observée après la naissance mais aussi des carrières durablement ralenties des mères* »²⁵⁷.

Dans l'avis « *Métiers en tension* », le CESE concluait à propos du « déséquilibre important en matière de mixité » observé dans certains secteurs que la « *question doit être identifiée comme un paramètre économique générateur de tension dans les métiers défavorable au développement de certaines filières et auquel il faut remédier* ». Il préconisait notamment un certain nombre d'actions liées à l'adoption et à la mise en œuvre d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

B. S'attaquer aux socialisations genrées pour plus d'égalité des chances au travail

L'avis « *Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis* » l'a montré, l'approche genrée du travail et du temps libre constitue l'un des facteurs conduisant à traiter comme une question nouvelle, en tout cas comme non réglée, l'articulation des temps et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle : « *Le*

*sujet de l'articulation des temps est si important qu'il conditionne le choix de l'organisation au sein de laquelle chacun et chacune travaillera*²⁵⁸. » Cette question revêt en effet une importance particulière s'agissant des femmes. L'égalité des chances n'est pas la règle. Par exemple, alors que le télétravail est généralement considéré comme facilitant

²⁵⁵ Les métiers de la cohésion sociale, précité.

²⁵⁶ Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022, Fanny Godet, Insee première n° 320, mars 2024.

²⁵⁷ Insee première n° 320, précité.

²⁵⁸ Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis, avis du CESE, Christelle Caillet Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, avril 2024.

la conciliation des temps de vie, « *ce sont le plus souvent les femmes qui occupent des métiers non télétravaillables*²⁵⁹ ». De surcroît, elles effectuent, selon le rapport de la Cour des comptes²⁶⁰, ce télétravail dans des conditions plus difficiles que les hommes, et elles sont beaucoup plus nombreuses que ces derniers à y ajouter au moins deux heures de tâches domestiques. « *Un des risques principaux du télétravail pour les femmes est une réduction des chances dans leur carrière : il fait en effet courir un risque de déconnexion avec les réseaux professionnels et est souvent perçu comme un mode de garde alternatif des enfants, notamment les mercredis* »²⁶¹.

Les charges de la parentalité pesant principalement sur elles, elles subissent de ce fait des ralentissements de leurs carrières. La Cour des comptes indique que plus de 50 % d'entre elles choisissent le temps partiel pour s'occuper des enfants, et que dans 82 % des cas les familles monoparentales concernent les femmes. Ce cumul de responsabilités est un facteur de risque : « *Diverses enquêtes produites par Santé publique France montrent que la prévalence de la souffrance psychique en relation avec le travail (SPLT) est deux fois plus élevée chez les femmes (6 %) que chez les hommes (3 %). La question de la santé mentale au travail est*

*également en lien avec la répartition genrée du travail domestique*²⁶² ».

Plusieurs préconisations de l'avis « *Articulation des temps* » portent sur l'amélioration de la condition des femmes confrontées aux difficultés de la conciliation de leurs activités au travail et en dehors, concernant en particulier la parentalité, les modes de garde, l'aidance...

Un travail récent de l'Institut Montaigne²⁶³, réalisé à partir d'une enquête auprès de jeunes de 16 à 30 ans, fournit dans le même sens des éléments intéressants. L'enquête invitait les jeunes à indiquer par secteur les types d'entreprises dans lesquels ils seraient prêts à travailler. La liste proposée couvrait l'essentiel des secteurs. Les réponses permettent à l'Institut de conclure « *que le facteur ayant l'impact le plus marqué sur les choix d'entreprise demeure sans aucun doute le genre. Bien qu'il soit en partie lié aux filières d'études [...] qui restent fortement genrées, cet effet dépasse largement le simple reflet des orientations scolaires [...]. En dehors des secteurs du luxe, de l'hôtellerie-restauration et du commerce – où les préférences entre hommes et femmes sont relativement homogènes – les choix des jeunes affichent des divergences marquées selon le sexe. [...]. Ces choix reflètent à l'évidence une socialisation genrée profondément ancrée, où les représentations traditionnelles*

²⁵⁹ Articulation des temps de vie, avis précité.

²⁶⁰ Cour des comptes, rapport public thématique janvier 2025, précité.

²⁶¹ Cour des comptes, précité.

²⁶² Prévention en santé au travail, défis et perspectives, étude du CESE, Cécile Gondard-Lalanne et Jean-Christophe Repon, avril 2025.

²⁶³ Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans, Institut Montaigne, avril 2025.

des rôles professionnels restent prégnantes ».

Si cette socialisation genrée produit ses effets dans le monde du travail, ses racines puisent profondément dans l'éducation et la formation reçues depuis l'enfance et jusqu'à l'âge adulte. L'avis « *Métiers en tension* » rappelle²⁶⁴ avec force que « *la formation des jeunes et de tous les acteurs du système éducatif à la question des déterminismes sociaux y compris de genre, à l'œuvre dans le processus d'orientation, est nécessaire et essentielle afin qu'ils et elles puissent les identifier et neutraliser leurs effets.* »

Par ailleurs, comme le soulignait l'avis « *Métiers en tension* », la pénibilité des conditions de travail est très souvent minorée dans les professions qui sont exercées majoritairement par des femmes. C'est notamment le cas dans les professions de l'accompagnement et du soin, dont les salariées, relativement âgées, sont souvent exposées à des risques de troubles musculosquelettiques qui peuvent les conduire à interrompre prématurément leur activité.

Ce déséquilibre perdure lorsqu'on aborde la question du lien santé-environnement. L'avis « *Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?* »²⁶⁵ relève ainsi que les personnels du secteur social et du médico-social, majoritairement des femmes, se trouvent dans des situations de poly-exposition qui peuvent être en

rapport avec le réchauffement climatique mais restent peu étudiées, alors que les métiers les plus cités pour leur risque de surexposition à la chaleur sont exercés principalement par des hommes. Il n'est pas étonnant, dans la mesure où il est démontré que les risques au travail ont une visibilité différenciée selon le genre, que les dispositifs de maladies professionnelles puissent se révéler dans ce contexte défavorable aux femmes. « *Cette situation est d'autant plus inquiétante que les maladies professionnelles en relation avec les manifestations des dérèglements climatiques demeurent, d'un point de vue épidémiologique, peu documentées* ». Cet avis invite les acteurs de la négociation à éviter « *d'amplifier la dégradation de l'environnement* » et « *l'aggravation des inégalités sociales, socio-professionnelles et de genre* » (préconisation 10). Il encourage par ailleurs « *à mieux associer les travailleurs et/ou leurs représentants à l'identification des risques* » et demande que les DUERP intègrent *a minima*, parmi d'autres éléments, « *la dimension du genre dans les analyses de risque et les plans d'action* » (préconisation 6). Le CESE rappelle à cet effet que les principes généraux de prévention du Code du travail (article L. 4121-3) invitent à une évaluation des risques tenant compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.

²⁶⁴ En référence explicite à l'avis du CESE d'avril 2018, « *L'orientation des jeunes* », Albert Ritzenthaler et Laure Delair.

²⁶⁵ « *Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?* », avis du CESE, Jean-François Naton, avril 2023.

C. Renforcer l'égalité des chances pour accélérer l'engagement des femmes dans les métiers des transitions

Dans son avis « *Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique* »²⁶⁶, le CESE « alerte spécifiquement sur l'accès actuellement très faible des femmes aux métiers verts ou verdissants. Comme le soulignait déjà notre Conseil dans son rapport « *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique* », les femmes n'occupent que 18 % des emplois et métiers « verts » ou « verdissants » en France, alors que 48 % de l'ensemble des emplois sont occupés par des femmes et qu'elles démontrent un plus grand intérêt pour les questions environnementales ». Les biais de genre des recruteurs et de représentation de ces métiers sont un frein à leur développement dans le cadre de la planification écologique, ils devraient faire l'objet d'actions publiques ciblées en lien avec les objectifs de la transition.

L'attractivité constitue l'un des défis de la planification écologique : « *l'organisation du travail, les perspectives d'évolution, les rémunérations, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, les modes de gouvernance et de management en entreprise, les possibilités ou pas de télétravailler, l'accès au logement et à une offre*

de mobilité durable, accessible et de qualité, les risques, la pénibilité et les impacts sur la santé des métiers ou encore les biais de genre sont autant de critères qui font qu'un métier est attractif ou non »²⁶⁷. « Du fait que les modèles d'affaires de la transition écologique sont souvent moins rémunérateurs que les modèles qui ne la prennent pas en compte », les métiers de la transition écologique peuvent aussi être moins rémunérateurs que d'autres qui lui sont défavorables. Ce paradoxe, qui peut se rencontrer dans d'autres secteurs comme celui de la cohésion sociale, mérite d'être relevé : des métiers dont l'apport social et environnemental est incontestable ne sont pas valorisés économiquement à la hauteur de cet apport. Une meilleure connaissance de ces emplois dans la réalité de leur exercice comme dans leur contribution à l'environnement pourrait contribuer à attirer les candidates (et candidats) qui font défaut.

L'avis préconise un travail de communication intense pour rompre avec les stéréotypes sociaux et genrés, une valorisation des compétences acquises, notamment en insistant sur leur qualité transférable, et une structuration des qualifications par blocs de compétences pensés à cet effet

²⁶⁶ « Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique », avis du CESE, Claire Tutenuit et Pascal Mayol, mai 2024.

²⁶⁷ Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique, avis précité.

tout au long des parcours de formation (préconisation 8)²⁶⁸.

Ne pas traiter ces réalités conduirait aussi à favoriser l'éco-anxiété, liée à la dégradation de l'environnement, qui commence à émerger en tant que préoccupation de santé. L'avis « Travail et santé-environnement » l'évoque comme une source d'anxiété plus fréquente chez les femmes que chez les hommes. Elle peut, selon une enquête de la Fondation Jean Jaurès citée dans l'avis, engendrer des troubles psychiques importants, une perte de sommeil et contribuer à des dépressions. L'avis « Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique » la mentionne également en s'appuyant sur une enquête menée par le CESE en 2023 sur l'impact du dérèglement climatique sur le travail, ciblée sur les acteurs du dialogue social dans les entreprises et les établissements publics : un tiers des répondants affirment éprouver de l'anxiété face à l'impact des changements environnementaux sur leur travail, les femmes étant plus touchées que les hommes.

La généralisation de l'intelligence artificielle (IA) suscite également des interrogations relatives à l'égalité des chances. Dans son étude intitulée « Analyse de controverses : intelligence artificielle, travail et emploi »²⁶⁹, le CESE indique que les biais algorithmiques peuvent, pendant tout le cycle de vie des systèmes, perpétuer, voire amplifier les inégalités sociétales et les

représentations genrées, notamment en matière de recrutement, « conduisant à une aggravation des discriminations (certains systèmes d'IA de recrutement ont ainsi abouti à une reproduction des stéréotypes linguistiques liés au genre et in fine au maintien de l'inégalité entre les sexes dans des professions traditionnellement dominées par des hommes sur le marché du travail) ». Les algorithmes peuvent être à l'inverse conçus pour favoriser la diversité dans les recrutements (par exemple, diagnostic et correction d'annonces d'emploi contenant des formulations stéréotypées). Le CESE appelle donc à faire preuve de vigilance sur les effets potentiellement discriminatoires des systèmes d'IA et insiste sur les conditions de prévention des biais de l'IA (genre, handicap, âge, et plus généralement tout type de stéréotype).

Dans son étude déjà citée, l'Institut Montaigne²⁷⁰ fournit une mesure de l'écart, par sexe, entre les attentes et les réalités du travail chez les jeunes jusqu'à 30 ans. Le niveau d'insatisfaction des jeunes à l'égard du travail, en lien avec l'emploi occupé, est nettement plus élevé, d'une manière générale, chez les femmes que chez les hommes. Cette différence « s'exprime de manière significative sur plusieurs aspects clés de la qualité du travail :

→ 1. la rémunération, où les femmes affichent un niveau de frustration²⁷¹ particulièrement élevé ;

268 « Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique », avis précité.

269 « Analyse de controverses : intelligence artificielle, travail et emploi », étude du CESE, Jean-Marie Truffat, janvier 2025.

270 Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans, précité.

271 Le terme « frustration » est utilisé par l'Institut Montaigne dans l'ensemble du rapport pour évoquer l'écart entre les aspirations des diplômés et diplômées et l'accessibilité concrète à l'emploi. Cet emploi du mot fait écho à la théorie de la « frustration relative » mobilisée par des observateurs lors du Printemps arabe en 2011 en Tunisie pour expliquer la mobilisation des « diplômés-chômeurs » : Bennani-Chraïbi, M. et Fillieule, O. (2012). Pour une sociologie des situations révolutionnaires Retour sur les révoltes arabes. Revue française de science politique, 62(5), 767-796.

→ 2. *le stress au travail, un facteur où l'écart de perception entre les genres est également prononcé ;*

→ 3. *la gestion du temps de travail et l'aménagement des horaires, où le décalage entre les attentes des femmes et la réalité des emplois occupés est particulièrement marqué ».*

Il semble important de ne pas ignorer le message dont témoigne ce résultat dans le cadre d'une réflexion sur l'égalité des chances professionnelles entre hommes et femmes ainsi que sur leur perception du travail.

En 2023, la contribution de la commission Travail et Emploi au RAEF avait particulièrement mis l'accent, dans une perspective de cohésion sociale, sur la situation défavorable des populations immigrées et issues de l'immigration

au regard du taux de chômage, ainsi que des trajectoires éducatives et professionnelles, en dépit d'une progression très sensible du niveau d'éducation des descendants d'immigrés. Elle avait également consacré un développement aux quartiers prioritaires de la ville (QPV), aux personnes durablement privées d'emploi, aux jeunes, aux seniors... La contribution 2025, en mettant l'accent sur l'égalité hommes/femmes dans la vie professionnelle, poursuit la même démonstration : l'égalité concrète, permise par des droits réels, contribue à l'égalité des chances et donc à la cohésion sociale. Ces réflexions ont vocation à être reprises et renouvelées régulièrement, comme le démontrent les travaux en cours du groupe de travail sur les QPV et ceux de la commission Travail et Emploi sur « *Précarité dans l'emploi et le travail : pour une politique d'inclusion pour renforcer la cohésion sociale et territoriale* ».

FOCUS 8

Favoriser la mixité des filières et des métiers pour plus d'égalité

Aujourd'hui, seuls 20 % des travailleurs et travailleuses exercent un métier « mixte²⁷² », un taux très faible, bien qu'ayant doublé depuis le milieu des années 1980. Cette ségrégation professionnelle est liée aux effets d'une persistance de parcours scolaires différenciés selon les sexes. Deux causes majeures sont identifiées : les stéréotypes de genre et le fonctionnement du marché du travail où certains métiers, principalement occupés par des femmes, sont peu valorisés et rémunérés.

A ces constats s'ajoutent l'influence de l'origine sociale, incluant les origines migratoires et territoriales, en plus du sexe²⁷³. Les inégalités sont d'autant plus flagrantes au sein des femmes étrangères, ou issues de l'immigration, racisées, ou encore vivant dans des quartiers populaires ou ruraux qui sont celles qui occupent les métiers peu rémunérés, peu valorisés, et pourtant pénibles. L'égalité formelle des droits peine à trouver un écho réel en fonction de qui l'on est et d'où l'on vient.

Les efforts réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et les succès scolaires des filles n'ont pas empêché que se maintiennent de fortes

inégalités de revenus entre les sexes et, surtout, ils n'ont pas atténué la division du travail entre les sexes. L'égalité des chances ne va pas de soi, elle se heurte à des obstacles culturels et sociaux profonds²⁷⁴.

Pour répondre aux parcours scolaires marqués par des biais de genre, l'attention des pouvoirs publics s'est récemment portée sur l'accès des filles aux filières scientifiques et techniques pour atteindre des métiers les plus valorisés et rémunérateurs que sont les métiers à prédominance masculine (1). Si les objectifs sont louables pour favoriser la mixité de ces filières, et pour éviter de créer des obstacles pour les filles qui auraient l'appétence pour ces matières du seul fait de constructions sociales, cette mobilisation des pouvoirs publics doit aller de pair avec une réflexion plus générale sur la valorisation sociale et pécuniaire des métiers à prédominance féminine. Il ne suffit pas d'encourager les filles à intégrer des filières dites masculines, il faut également favoriser la mixité des filières à prédominance féminine en valorisant les métiers qui en découlent pour atteindre l'égalité professionnelle (2).

272 Au sein duquel les parts d'hommes et de femmes sont situées entre 40 et 60 %.

273 France Stratégie, Inégalité des chances : ce qui compte le plus, 2023.

274 L'égalité des chances et ses limites François Dubet Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Cahiers Français N° 386.

A. Une mixité à plusieurs vitesses

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé le « Plan Filles et Maths » dont certaines mesures seront applicables dès la rentrée 2025. Selon le communiqué de presse de mai 2025²⁷⁵, les constats sont alarmants :

« Aujourd'hui, en France, alors que 42 % des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale, elles ne représentent que **25 % des étudiants qui intègrent des formations supérieures conduisant aux métiers d'ingénieurs et du numérique. Cette proportion stagne depuis 20 ans.** Ce décrochage apparaît dès le CP. Si l'appétence des filles pour les mathématiques est équivalente à celle des garçons à la rentrée, un écart apparaît dès le 1^{er} trimestre et se creuse tout au long de la scolarité. **Ces choix sont pénalisants pour les filles qui s'orientent vers des métiers moins rémunérateurs.** En 2023, on note un écart de salaire de 14,2 % entre les femmes et les hommes à temps de travail identique. Ces choix sont aussi pénalisants pour l'économie française : il manque plus de 20 000 ingénieurs et 60 000 techniciens formés chaque année en France. »

Ce constat est malheureusement le même depuis plusieurs décennies : les filles réussissent mieux à l'école, elles deviennent bachelières dans une plus grande proportion que les garçons, sortent moins précocement du système scolaire et sont plus diplômées dans l'enseignement supérieur²⁷⁶. Cependant, en mathématiques particulièrement, les garçons réussissent mieux les évaluations nationales que les filles pendant tout leur parcours scolaire, alors qu'il n'est pas constaté de différence genrée en culture scientifique et mathématique selon le programme PISA²⁷⁷.

En tout état de cause, l'orientation reste genrée : aux filles les filières littéraires et la médecine et aux garçons les filières scientifiques, techniques et sélectives. Les chiffres sont éloquentes : les filles représentent 38 % des inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles et prépas intégrées, 29 % des étudiants en formation d'ingénieurs hors université et à l'université, 32 % des étudiants en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), 67 % en santé, et 71 % en arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales.

²⁷⁵ Communiqué de presse : Plan Filles et Maths | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

²⁷⁶ Selon les données de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2024.

²⁷⁷ Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA 2022), sur des exercices nécessitant de mobiliser ses connaissances dans des situations variées et parfois éloignées des programmes scolaires [Eteve et al., 2025], [Bernigole et al., 2023].

Cette répartition ne repose pas uniquement sur les appétences des élèves mais peut aussi être la conséquence de biais genrés, qui agissent lors de l'orientation et continuent à inscrire les choix scolaires dans des représentations sexuées. Chaque acteur ou actrice du parcours scolaire peut être impacté-e par ces biais, y compris l'élève elle-même ou lui-même. Les représentations sexuées sont bien ancrées et tout transfuge peut être considéré comme (trop) subversif. La confiance en soi, l'autocensure, l'absence de « rôles modèles » font partie des causes identifiées. À cet égard, la neurobiologiste et directrice de recherche à l'Institut Pasteur, Catherine Vidal, démontre par un test réalisé en classe²⁷⁸ que si celui-ci est présenté par la ou le professeur comme un exercice de géométrie, les garçons réussissent mieux le test que les filles ; si le même exercice est présenté comme un test de dessin, les filles réussissent mieux que les garçons.

Dans son avis de janvier 2022 « Les métiers en tension », le CESE identifiait la mixité comme l'un des moyens efficaces de répondre aux tensions dans l'emploi : « *Un certain nombre de professions parmi celles qui connaissent actuellement les tensions les plus fortes, se trouvent mécaniquement privées de près de la moitié de leur potentiel de recrutement en raison de leur absence quasi-totale de mixité et de la permanence des stéréotypes sexués. Certaines filières professionnelles, comme le bâtiment et la métallurgie,*

se sont mobilisées pour attirer des candidates dans leur formation avec, cependant, un succès très relatif. La force des représentations, l'accueil et l'intégration souvent difficiles que reçoivent les jeunes femmes dans des collectifs d'élèves ou d'étudiants, ou sur le lieu de travail, marqués par des codes comportementaux très masculins, constituent toujours des obstacles importants à la mixité ». L'avis évoque également les spécialités de l'informatique et du numérique « *où la prédominance masculine s'accroît : les hommes représentent trois quarts des effectifs des sociétés de service informatique et 81 % des postes d'informaticiens*²⁷⁹. Les choix d'orientation sont très souvent déterminés par le souci de se conformer à des normes de masculinité/ féminité, censées garantir reconnaissance et estime sociale ». Le CESE appelait à renforcer la politique de recrutement des filles dans les filières techniques mais également des garçons dans les filières du médico-social, métiers fortement en tension.

Dans son avis « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique » de 2023²⁸⁰, le CESE montre que l'enjeu de l'égalité se retrouve particulièrement dans les activités dont la transition écologique est la plus nécessaire : énergie, bâtiment, transport, agriculture, industrie, extraction. À titre d'exemple, le secteur de l'énergie demeure en France très masculin, les femmes ne représentant que 8 % des effectifs dans les formations dans ce domaine. De même, les

²⁷⁸ Cours : *Les sciences ont-elles un sexe ?* (8'55)

²⁷⁹ Voir aussi la contribution annexée de la DDFE à l'avis du CESE « pour une IA au service de l'intérêt général » 2025_02_IA.pdf de janvier 2025.

²⁸⁰ Rapporté par Antoine Gatet et Aminata Niakaté, adopté à l'unanimité des membres le 14 mars 2025.

femmes n'occupent que 18 % des emplois des métiers « verts » et « verdissants »²⁸¹ en France.

Les biais se retrouvent dès l'orientation et jusqu'à l'emploi, où les métiers à prédominance féminine sont dévalorisés parce que considérés comme faisant écho à la « nature » même des femmes. Une « nature » dont seraient trop éloignés les hommes pour s'engager dans une filière et un métier qui ne seraient pas « naturels » pour eux. Et puisqu'ils sont « naturels », ces métiers ne demanderaient pas de compétences particulières, et donc une reconnaissance bien moindre de la société. Per Block, auteur d'une étude de l'université de Zurich²⁸², illustre bien cette problématique : « La profession d'infirmière a tendance à être décrite avec des attributs féminins stéréotypés : social, empathique, attentionné. Si la plupart des soignants étaient des hommes, nous pourrions percevoir la profession très différemment, par exemple comme responsable, affirmée ou exigeante physiquement. »

Comble de l'inégalité, les hommes qui intègrent les métiers à prédominance féminine bénéficient d'un meilleur traitement que leurs homologues femmes et connaissent des progressions de carrière plus rapides appelé « escalator de verre ». Inventé par la sociologue américaine Christine L. Williams dans les années 1990, le terme désigne un phénomène de discrimination salariale liée aux stéréotypes de genre. Prenant le contre-pied du concept de « plafond de verre » qui, lui, souligne la difficulté pour les femmes d'accéder à des postes à responsabilités, « l'escalator de verre » explique que les hommes occupant des fonctions professionnelles traditionnellement féminines (tels que les secteurs des soins de santé, du social, de l'enseignement, le domaine culinaire...), bénéficieront rapidement d'une série d'avantages invisibles qui pourront les propulser à des postes d'autorité, et donc accéder à des fonctions supérieures en raison de leur sexe. L'inverse n'est pas vrai.

²⁸¹ Selon le Commissariat général au développement durable, les métiers verts sont des « professions dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement » (énergie, traitement des déchets etc.). Les métiers verdissants sont « des professions dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier » (agriculture, tourisme etc.).

²⁸² Understanding the self-organization of occupational sex segregation with mobility networks, *Social Networks*, Volume 73, 2023.

B. Reconnaître les métiers à prédominance féminine

Ce constat est particulièrement significatif pour le métier de sage-femme. Son attractivité est particulièrement faible chez les hommes, notamment à cause des faibles salaires et d'une méconnaissance du métier, mais aussi des systèmes de représentation qui peuvent être considérés comme non conformes aux attentes de la société. Alors qu'ils ne représentent que 2,72 % des effectifs, ils sont surreprésentés dans les postes valorisés, selon les recherches du sociologue Philippe Charrier²⁸³.

Il s'agit pourtant d'un métier essentiel dont les missions identiques à celles des médecins n'ont cessé de croître ces dernières années, sans leur apporter reconnaissance sociale ou financière.

D'après la présidente de l'Ordre national des sages-femmes²⁸⁴, l'année 2025 a vu l'augmentation du nombre d'hommes dans la formation. En cause, les études sont passées à 6 ans et les néo-diplômés à partir de 2029 bénéficieront, non plus d'un diplôme d'État de sage-femme conférant le grade de Master, mais d'un diplôme d'État de sage-femme conférant le grade de Docteur en maïeutique. Tout en se réjouissant de la mixité grandissante de ce métier dédié à la santé des femmes, cela révèle, selon elle, un intérêt pour la diplomation au-delà du contenu des études et de l'exercice professionnel.

Elle estime que cette profession exercée à 98 % par des femmes pour 100 % des femmes a un impact sur

l'invisibilisation du métier. C'est la raison pour laquelle l'Ordre participe au programme gouvernemental « Cordées de la réussite »²⁸⁵ afin de présenter le métier de sage-femme aux collégiens et collégiennes, en expliquer les contours et briser les stéréotypes qui y sont liés. Le programme vise par ailleurs à lutter contre l'autocensure des jeunes et les inégalités sociales et territoriales.

Reconnaître implique de lutter contre l'adage : un emploi qui se féminise est un emploi qui se paupérise.

Une étude menée par l'Institut syndical européen (ETUI)²⁸⁶ montre que plus un emploi se féminise, plus il tend à se dégrader : « *Il existe une relation négative entre la part des femmes occupant un emploi et la qualité globale de cet emploi [...] pour les hommes comme pour les femmes* ». Ainsi, l'emploi se dévaluerait en termes de rémunération, de responsabilités et de durée horaire au sein des contrats selon qu'il est davantage occupé par les femmes ou non. Les auteurs précisent qu'au sein de l'Union Européenne, les femmes gagnent 13 % de moins que les hommes en termes de salaire, et selon eux, la féminisation des emplois entraîne au fil du temps une moindre considération salariale et des conditions de travail dégradées.

Selon cette étude, il est urgent d'« *envisager l'égalité des sexes de manière plus large en se concentrant non seulement sur les différences salariales entre hommes et femmes pour un même travail, mais aussi sur*

283 « Les hommes sages-femmes sont surreprésentés dans les postes valorisés », Margherita Nasi, Le Monde 23/11/2021.

284 Auditionnée par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE dans le cadre de son avis sur « Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité ».

285 Mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

286 *What's a woman's job? Mapping the contribution of feminisation to gender gaps across Europe*, mars 2024.

ces processus qui conduisent à ce que les “emplois féminins” soient moins bien rémunérés ».

Ce constat se retrouve dans de nombreuses professions : soin, enseignement, avocature etc. Concernant cette dernière, les avocates perçoivent une rémunération de 50 % inférieure à celle de leurs collègues masculins au long de leur carrière²⁸⁷ alors qu’elles travaillent presque autant à temps plein et que 40 % d’entre elles exercent dans des spécialités dites rémunératrices²⁸⁸.

Attention cependant à ne pas considérer que les femmes seraient responsables de la précarisation de ces métiers.

Selon Marlaine Cacouault-Bitaud, professeure émérite de sociologie à l’université de Poitiers : « Celles

et ceux qui rencontrent des difficultés sont aussi celles et ceux au contact des populations les plus fragilisées. » Il s’agit par exemple des métiers du médico-social et de la santé qui affrontent l’éloignement et le désengagement des pouvoirs publics. « Parce que les moyens sont insuffisants, les professions se scindent selon les conditions d’exercice dans des secteurs définis. Mais ça n’a rien à voir avec les femmes. Ce n’est certainement pas leur arrivée qui a créé les problèmes rencontrés aujourd’hui. »

Une récente étude de l’université de Zurich²⁸⁹ conclut que la ségrégation entre les sexes trouve donc aussi son origine dans le fait que des hommes (et des femmes) résistent consciemment ou inconsciemment à la mixité.

²⁸⁷ Selon le Barreau de Paris Conseil de l’Ordre spécial « Égalité » | Barreau de Paris.

²⁸⁸ Étude CNB-Lausanne de 2016.

²⁸⁹ Op.cit.

FOCUS 9

L'égalité des chances dans les Outre-mer

Le thème de « L'égalité des chances, mythe ou réalité ? » trouve un écho particulier en Outre-mer tant les inégalités sociales et économiques apparaissent structurelles. Cela n'étonnera personne que la délégation aux Outre-mer dresse un constat d'inégalité des chances profondément ancrée et multifactorielle. Ces problématiques sont transversales à la plupart des territoires ultramarins (DROM et COM) et se retrouvent dans les nombreux travaux menés par la délégation aux Outre-mer²⁹⁰, ainsi que parlementaires²⁹¹, ou d'autres institutions²⁹². L'ensemble des sujets traités au cours de cette mandature : économie, santé, logement, éducation, pouvoir d'achat, connectivités, environnement... le démontrent bien.

Au travers de ses nombreux avis et contributions, la délégation demande l'égalité républicaine pour nos concitoyens ultramarins.

L'une des questions est pourquoi ces inégalités perdurent et quelles seraient les mesures prioritaires à mettre en œuvre susceptibles de donner de nouvelles opportunités aux habitants des Outre-mer ? Pour la délégation, face à des inégalités très systémiques qui ne pourront s'améliorer que sur le long terme, il faut privilégier deux leviers essentiels : la formation initiale et continue, et les mobilités internes et externes, afin de permettre à la jeunesse en priorité de mieux s'insérer et d'ouvrir les possibilités.

²⁹⁰ Parmi les derniers travaux de la délégation aux Outre-mer qui se rattachent à ce thème transversal, citons : *Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte*, avis, avril 2025 ; *Complexité des aides européennes et visibilité de l'action de l'UE*, contribution, avril 2025 ; *L'habitat face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques*, contribution, mars 2025 ; *Quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ?*, contribution, janvier 2025 ; *Mieux connecter les Outre-mer*, avis, octobre 2024 ; *Réussite de l'école, réussite à l'école*, contribution, janvier 2024.

²⁹¹ Voir : Proposition de résolution, visant à assurer l'égalité effective entre tous les citoyens par une grande loi de développement pour les Outre-mer, n° 289, déposée le jeudi 6 octobre 2022 ; Rapport parlementaire de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, n° 1549, déposé le jeudi 20 juillet 2023 ; La lutte contre la vie chère outre-mer : pansements ou vrais remèdes ?, rapport d'information sénatorial n° 514 (2024-2025) du 3 avril 2025 ; La continuité territoriale Outre-mer, rapport d'information sénatorial n° 488 (2022-2023) du 30 mars 2023.

²⁹² La note d'analyse de France Stratégie de mai 2024, *Naître en Outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France*, est un apport significatif pour objectiver les inégalités. Voir aussi : Défenseur des droits, *Les Outremer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019 ; INSEE sur *Les inégalités de revenus entre les DROM et l'hexagone* ; Ligue des Droits de l'Homme, *L'école en Outremer : des inégalités persistantes*, 2014.

A. Des inégalités multifactorielles pénalisent le potentiel de développement des Outre-mer

Les différentes mesures de rattrapage n'ont pas permis de résorber les écarts de développement et de niveau de vie. Malgré la départementalisation, les évolutions institutionnelles, le développement de la coopération régionale, les inégalités économiques, sociales et territoriales restent fortes entre Outremer et l'Hexagone, mais aussi à l'intérieur même de chacun des territoires ultramarins. Une délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer a vu le jour en 2007 dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer, et a été supprimée en 2024 sans avoir réussi à mettre en œuvre de manière satisfaisante ses attributions larges et imprécises²⁹³. Si la loi Égalité réelle²⁹⁴ existe depuis 2016, avec peu de décrets d'application, c'est un témoignage que l'inégalité est flagrante : des pistes de solutions ont été posées mais la mise en œuvre est complexe. Il y a eu également le Livre Bleu des Outre-mer de 2018 qui mettait en avant les inégalités et des pistes de solutions. Les territoires ultramarins affichent encore des niveaux de

PIB par habitant inférieurs au niveau national. Selon les comptes économiques rapides 2023 du CEROM²⁹⁵, le PIB par habitant en France hexagonale s'élevait à 36 000 euros, tandis qu'il était de 26 300 euros à La Réunion, 28 600 euros en Martinique, 27 400 euros en Guadeloupe, 17 100 euros en Guyane et 10 200 euros à Mayotte, soit des écarts allant de moins 30 % à 70 % environ selon les territoires, et en Nouvelle-Calédonie de 32 000 euros, en Polynésie française de 20 000 euros, à Wallis-et-Futuna de 16 400 euros, à SaintMartin de 17 800 euros, à SaintBarthélemy de 38 900 euros, et à SaintPierreetMiquelon de 39 700 euros²⁹⁶.

Selon la note de France Stratégie²⁹⁷, les natifs des Antilles et de La Réunion subissent une pénalité significative en matière d'opportunités éducatives et professionnelles par rapport aux personnes nées dans l'Hexagone, même issus des régions à plus faibles opportunités. À origine sociale comparable, les natifs de ces territoires ultramarins ont 20 %

293 Un rapport de la Cour des comptes soulignait qu'elle n'avait « pas réussi à mettre en œuvre de manière satisfaisante ses attributions larges et imprécises ».

294 L'article 1 de la loi dispose un objectif d'égalité réelle Outre-mer, c'est-à-dire la réduction des écarts de développement existants entre les Outre-mer et l'Hexagone mais également au sein même des territoires ultramarins. Si l'égalité des droits entre les ultramarins et les autres français est quasiment achevée : mêmes droits civiques, mêmes droits civils, même droit pénal applicable, l'égalité réelle, sociale, économique, sanitaire et culturelle est encore loin d'être atteinte. L'égalité réelle s'entend comme l'égalité économique et l'égalité des chances, c'est-à-dire la capacité de pouvoir s'épanouir, s'accomplir et notamment sur le plan économique.

295 https://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/notecerom_2023.pdf

296 Dernières données disponibles pour les collectivités d'Outre-mer.

297 France Stratégie, *Naitre en Outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France*, mai 2024.

à 25 % de chances en moins d'obtenir un diplôme du supérieur, environ 12 % de chances en moins d'accéder à l'emploi, et 35 % à 45 % de chances en moins d'occuper un poste de cadre. La note pointe deux dimensions essentielles pour une plus grande égalité des chances entre l'Outre-mer et l'Hexagone : d'une part, la réussite éducative des natifs des Outre-mer demeure significativement moindre, et, d'autre part, la faiblesse du taux d'emploi pèse lourdement sur les opportunités de ceux qui résident aux Antilles et à La Réunion.

Le traitement des inégalités territoriales entre les Outre-mer et l'Hexagone repose avant tout sur la compensation des « handicaps structurels » reconnus par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; ces inégalités sont nombreuses : éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement qui doivent être compensés par des mesures spécifiques. Les Outre-mer sont de ce fait d'importants bénéficiaires des aides européennes censées compenser ces handicaps. Les Régions ultrapériphériques (RUP) françaises bénéficient ainsi, pour environ 4 % de la population française, d'environ 21 % des aides européennes reçues par la France au titre des programmes FEDER, FSE+ et FTJ. La délégation appelle à évaluer l'efficacité de ces dispositifs et à

dépasser la logique de « compensation » liée à l'éloignement au profit d'une politique d'égalité républicaine pleinement assumée. Elle demande de mettre l'accent sur l'accès égal aux droits, aux services publics, aux infrastructures et aux opportunités économiques pour tous les citoyens, quelle que soit leur localisation.

La vie chère est un handicap extrêmement pénalisant dans un contexte où les revenus sont faibles et la pauvreté élevée. La problématique du pouvoir d'achat est l'une des principales causes de tensions sociales en Outre-mer²⁹⁸. La cherté de la vie et la faiblesse des revenus liée à la précarité et au chômage suscitent un fort sentiment d'injustice avec des enjeux majeurs d'inégalités et d'exclusion des 900 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en Outre-mer. Les prix sont de plus en plus élevés et les écarts avec l'Hexagone se sont accentués en 2022 (dernière étude de l'INSEE disponible)²⁹⁹, par rapport à 2015 et 2010.

L'accès au logement, notamment social, est aussi une demande forte de la population. Le mal-logement très présent en Outre-mer, notamment en Guyane et à Mayotte, conduit à des situations indignes de notre pays, et le manque de logements, notamment sociaux, entrave considérablement le développement des territoires³⁰⁰. Près de 600 000 personnes souffrent du mal-logement, d'un logement insalubre, ou de l'absence de logement personnel en Outre-mer,

298 Voir l'avis 10 *préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*, rapporté par Mme Véronique Biarnaux-Roche et Mme Ghislaine Arlie, octobre 2023.

299 <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2124/processus-statistique> En 2022, les prix restent plus élevés dans les DROM qu'en France hexagonale, en particulier pour les produits alimentaires. En 2022, les prix à la consommation sont plus élevés dans les DROM qu'en France hexagonale : de 9 % à La Réunion à 16 % en Guadeloupe.

300 Voir : la contribution de la délégation aux Outre-mer au projet d'avis *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation*, rapportée par M. Jean-Yves Lautridou, et Mme Hélène Sirder.

soit près de 3 habitants sur 10 dans les DROM. La loi de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer du 28 février 2017 estimait les besoins à 150 000 logements sur 10 ans. Or, depuis 2017, la construction de logements, publics comme privés, reste en deçà de 13 000 par an, et le nombre de logements sociaux financés n'a jamais dépassé 5 700. La délégation appelle à une grande mobilisation pour le logement social, sous le portage de l'Etat, associant les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, en tenant compte des fortes contraintes foncières et environnementales.

Concernant l'énergie, la délégation considère que la péréquation tarifaire sur l'électricité doit être utilisée comme un outil d'accompagnement de la transition énergétique et d'égalité républicaine. Cette péréquation est une valeur de la République au fondement de la solidarité nationale. La fraction perçue sur l'électricité (ex-CSPE³⁰¹) contribue au service public de l'électricité en Outre-mer et permet de maintenir des tarifs de l'électricité réglementés abordables pour les consommateurs ultramarins. Le CESE se prononce en faveur de la mise en œuvre de tarifs réglementés financés par la solidarité nationale (péréquation assise sur le montant de fraction perçue sur l'électricité, ancienne

CSPE) en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française où elle n'est pas mise en œuvre, à l'instar de ce qui existe à Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les droits sociaux qui restent inférieurs à Mayotte doivent être rapidement alignés. Les montants des prestations sociales versées comprennent des écarts notables. A titre d'exemple, le RSA pour une personne seule est de 317,86 euros en 2025, contre 635,71 euros au niveau national. La délégation³⁰² prend acte de la volonté du gouvernement affichée dans le projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte d'accélérer la convergence des minima sociaux et salariaux (SMIC, retraites et prestations sociales) en 2031, au lieu de 2036. Cette date doit toutefois rester une date butoir de fin de travaux avec un échéancier à démarrage immédiat, établi et réalisé en pleine concertation avec les acteurs du territoire.

Concernant la santé, les investigations de la saisine en cours sur *La santé dans les Outre-mer*³⁰³ témoignent d'un accès aux soins très inégal selon les territoires et au sein même de chaque territoire.

301 La fraction perçue sur l'électricité, anciennement appelée « contribution au service public de l'électricité » (CSPE), est une taxe énergétique prélevée sur la facture d'électricité des fournisseurs d'électricité au niveau national qui sert à contribuer au service public de l'électricité en Outre-mer.

302 Voir : *Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte*, avis rapporté par M. Eric Leung, Mme Nadine Hafidou et M. Alain Le Corre, avril 2025.

303 *La santé dans les Outre-mer*, projet d'avis rapporté par M. Eric Leung et Mme Elisabeth Tomé-Gertheinrichs qui sera présenté en janvier 2026.

Les Outre-mer souffrent d'un niveau de chômage structurel très élevé depuis des décennies avec des conséquences sociales délétères, notamment pour la jeunesse.

Un ménage sur trois y est touché par le chômage, ce qui entraîne des conséquences massives en termes de précarité économique, d'inégalités sociales, de pauvreté et d'exclusion³⁰⁴. Les jeunes sont particulièrement touchés par le phénomène alors qu'une large majorité d'entre eux recherchent un emploi ou souhaitent travailler. En Guadeloupe, 27 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), et 26 % en Martinique, soit deux fois plus qu'au niveau national. La moitié est peu ou pas diplômée et cohabite avec ses parents. Plus du quart sont des mères isolées, en difficulté d'insertion et souvent au chômage de longue durée. En Guyane, c'est un tiers des jeunes qui est concerné. La délégation demande la mise en place par France Travail et les conseils départementaux, de dispositifs d'accompagnement global supplémentaires, afin de prévenir l'éloignement au travail et d'y remédier. Cet accompagnement individualisé permet de trouver des solutions aux freins périphériques à l'emploi, notamment la garde d'enfant, le logement, la mobilité, et de trouver des possibilités de formation ou de retour à l'emploi.

Les inégalités de réussite scolaire pénalisent la montée en compétence d'une jeunesse apte à prendre des responsabilités.

La scolarisation obligatoire de tous les enfants à 3 ans doit être effective sur tous les territoires, or cette obligation est loin d'être remplie notamment en Guyane et à Mayotte. Les résultats scolaires restent très hétérogènes avec des difficultés persistantes, malgré une amélioration de la réussite aux examens. Les évaluations de niveau en lecture montrent des difficultés importantes subsistantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Pour la délégation, le rattrapage des niveaux de réussite scolaire en Outre-mer par rapport aux objectifs nationaux engage l'égalité républicaine. Elle appelle à faire de la lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme une priorité.

La lutte contre les discriminations d'une manière générale, et pour l'égalité femmes / hommes, est essentielle pour permettre à chacune et à chacun de trouver sa place dans une société qui promeut les valeurs d'égalité³⁰⁵.

304 Les taux de chômage sont de 15,8 % en Guadeloupe (2024) (INSEE) ; 13,5 % en Martinique (2024) ; 15,2 % en Guyane (2024) (INSEE) ; 16,8 % La Réunion (2024) (INSEE) ; 37 % à Mayotte (2023) (INSEE) ; 30,1 % à Saint-Martin (2021) (IEDOM) ; 4,2 % à Saint-Barthélemy (2020) (IEDOM) ; 3,3 % à Saint-Pierre-et-Miquelon (2022) (IEDOM) ; 10,9 % à Nouvelle-Calédonie (2022) (ISEE) ; 8,5 % en Polynésie française (2023) (ISPF) ; 8,2 % à Wallis-et-Futuna (2023) (Insee-STSEE).

305 La résolution *Amplifions la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer*, rapportée par Mme Inès Bouchaut-Choisy et Mme Viviane Monnier, montre que celles-ci découlent de fortes inégalités familiales, sociales et économiques. En témoigne l'écart persistant, bien que diminuant, en termes d'accès à l'emploi entre hommes et femmes en Outre-mer. Alors que les violences faites aux femmes continuent à augmenter sur tous les territoires ultramarins pour lesquels des données sont disponibles, pour la délégation, lutter contre celles-ci c'est aussi plus généralement questionner toutes les formes d'inégalités qui s'exercent sur les territoires ultramarins.

B. Les leviers prioritaires permettant de faire progresser l'égalité des chances : l'accès à la formation et à la mobilité

1. La délégation propose de renforcer la mobilité tant interne qu'externe au territoire

La continuité territoriale, qu'elle soit externe, entre les territoires ultramarins et l'hexagone, ou dans la zone régionale, ou qu'elle soit interne, au sein même des territoires, doit être conçue comme un véritable service public qui concourt à l'égalité de traitement des populations et des territoires. Dans son avis *Mieux connecter les Outre-mer*, rapporté par M. Pierre Marie-Joseph et Mme Danielle Dubrac, la délégation se prononce résolument en faveur d'une extension du champ couvert par la continuité territoriale et d'une ouverture à un plus large public. Le financement de L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) doit être renforcé pour les publics prioritaires : étudiants, stagiaires en formation, demandeurs d'emploi. Le financement de l'État devra s'accompagner d'engagements de continuité de service et de péréquation tarifaire de la part des compagnies aériennes et maritimes. La délégation demande d'accompagner les formations financées hors du territoire d'une aide au retour des jeunes diplômés afin de permettre aux territoires de bénéficier de cet apport de compétences et éviter une fuite des cerveaux.

L'offre de transports publics, encore très insuffisante en Outre-mer, est un facteur déterminant d'intégration sociale. La délégation rappelle sa contribution à l'avis *Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses* ³⁰⁶ qui faisait apparaître le manque criant de moyens de transport publics collectifs sur la plupart des territoires alors qu'il s'agit d'un facteur déterminant d'intégration sociale. Certains segments de la population (demandeurs d'emploi, stagiaires en formation, personnes âgées, jeunes, personnes isolées) sont fortement dépendants des services de transports publics et sont particulièrement fragilisés lorsqu'ils n'ont pas de véhicule individuel. Ceci crée des situations d'inégalités d'accès à l'emploi, à la formation, aux soins... du fait de l'éloignement entre les bassins d'habitation et d'activité. Le coût des transports a aussi des conséquences importantes et représente jusqu'à 20 % des dépenses des ménages dans les DROM. Pour la délégation, les collectivités territoriales et les autorités organisatrices des mobilités doivent veiller à ce que les transports en commun soient accessibles à tous et adaptés aux besoins, pour ne pas créer de rupture entre ceux qui auraient les moyens d'avoir une voiture et ceux

³⁰⁶ Contribution rapportée par Mme Michèle Chay et Mme Nadine Hafidou pour la délégation, et avis rapporté par M. Sébastien Mariani en juillet 2023.

qui seraient captifs de transports publics insuffisants.

2. La délégation appelle à élargir l'offre de formation initiale et continue pour permettre une poursuite d'étude complète sur le territoire, en fonction des besoins économiques locaux

Comme le souligne la note de France Stratégie, l'accès à la formation est bien moindre sur place en Outre-mer avec des conséquences sur l'acquisition de compétences et l'insertion professionnelle. Il convient d'éviter l'éloignement anticipé des élèves avant le baccalauréat et de proposer des enseignements supérieurs, polyvalents et adaptés à plusieurs spécialités. La carte des formations de chaque territoire doit être revue régulièrement en associant les représentants de la société civile et des collectivités territoriales afin d'orienter

les jeunes vers les filières en adéquation avec le tissu économique du territoire. La délégation préconise le développement de l'offre de formation de l'enseignement supérieur (ingénieur, technicien, numérique, formations en santé, environnement...) correspondant aux besoins locaux en compétences, le renforcement des moyens alloués aux Centres de formation d'apprentis (CFA), le recours aux stages et à l'apprentissage, ainsi que le redéploiement des moyens du Service militaire adapté (SMA), notamment sur les territoires où les besoins sont les plus importants : Mayotte, Guyane, Nouvelle-Calédonie.

La délégation se prononce pour un développement social et économique plus durable et endogène, corrigeant les handicaps structurels, et permettant à toutes et tous d'avoir les mêmes chances de réussite en Outre-mer.

Volet 3

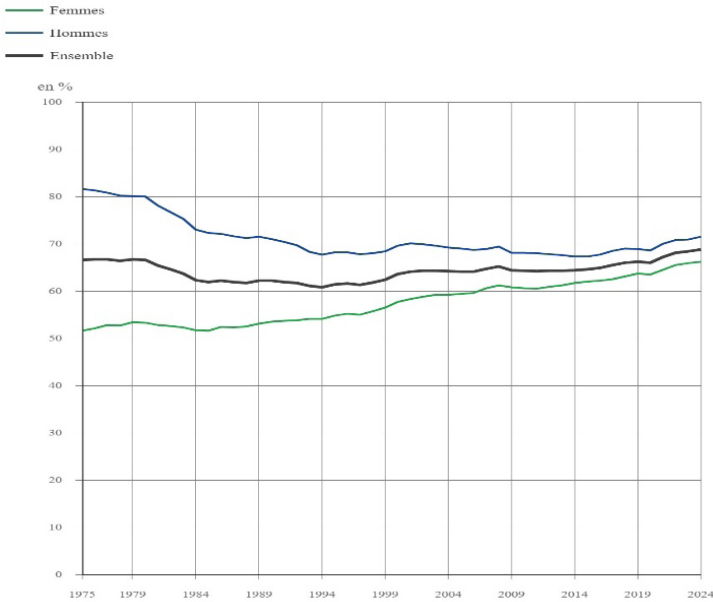
Indicateurs

INDICATEUR 1

Taux d'emploi

TAUX D'EMPLOI PAR SEXE

GRAPHIQUE 25



Lecture : en 2024, 66,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi.
Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.
Source : INSEE, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Depuis 2019, le taux d'emploi en France a connu une évolution notable, passant de 66,2 % à 68,8 % en 2024. Cette évolution reflète une amélioration générale de l'emploi, **mais la situation reste marquée par des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes et par des disparités importantes selon les âges.** Comparée à ses voisins européens, la France affiche des performances contrastées.

Le taux d'emploi des femmes a, depuis les années 70, progressivement rattrapé le taux d'emploi des hommes. En 1980, l'écart était de 26,7 points de pourcentage, il s'est considérablement résorbé et s'est établi depuis 2015 à environ 5 points. L'un des facteurs de cet écart persistant est l'impact de la maternité sur l'emploi féminin. En effet, « *les taux d'emploi des deux sexes s'écartent le plus pour la génération des 25-44 ans, puis se rapprochent et tendent enfin à*

converger »³⁰⁷ entre 55 et 59 ans. Cet écart s'accompagne d'une fragilité plus importante des femmes sur le marché du travail. Elles sont en effet plus nombreuses à occuper un emploi en temps partiel (26,8 % contre 8,7 % pour les hommes)³⁰⁸. La ségrégation genrée du travail reste très importante. En effet, il a été observé que « *parmi les 87 familles professionnelles (FAP) qui couvrent l'ensemble des métiers, dix concentrent près de la moitié des femmes* »³⁰⁹. Moins nombreuses dans l'emploi, elles occupent des emplois moins qualifiés, moins rémunérés et plus souvent en temps partiel.

En comparant avec les pays de l'Union Européenne, on observe que le taux d'emploi français s'inscrit dans la moyenne européenne

pour les femmes³¹⁰ mais reste inférieur à cette moyenne de près de 4 points pour les hommes. Si ce taux d'emploi (66 %) est supérieur à ceux des pays du Sud de l'Europe tels que l'Italie (52,5 %) ou l'Espagne (60,9 %), il reste néanmoins éloigné de ceux de pays du Nord tels que les Pays-Bas (78,9 %), le Danemark (74,2 %) ou l'Allemagne (73,7 %)³¹¹. Ce dernier constat doit cependant s'analyser au regard de la fréquence de l'emploi à temps partiel chez les femmes : 18,69 %³¹² pour la France contre 22,7 % pour le Danemark et 34,81 % pour l'Allemagne.

Par ailleurs des disparités importantes selon les âges subsistent, avec un accès à l'emploi réduit pour les jeunes et les seniors.

307 Vanessa di Paola et Stéphanie Moullet, « Pourquoi le plafond de verre résiste-t-il encore ? », in *Que sait-on du travail ? Que sait-on ?* (Paris : Presses de Sciences Po, 2023), 6, <https://doi.org/10.3917/scpo.colle.2023.01.0380>.

308 INSEE, Enquête Emploi 2024.

309 Période 2013-2016 ; Cour des comptes. *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail*. Paris : Cour des comptes, 2025, 37.

310 66 % de taux d'emploi pour les femmes en France contre 65,6 % dans la zone euro.

311 INSEE Références, Emploi, chômage, revenus du travail, Éditions 2024.

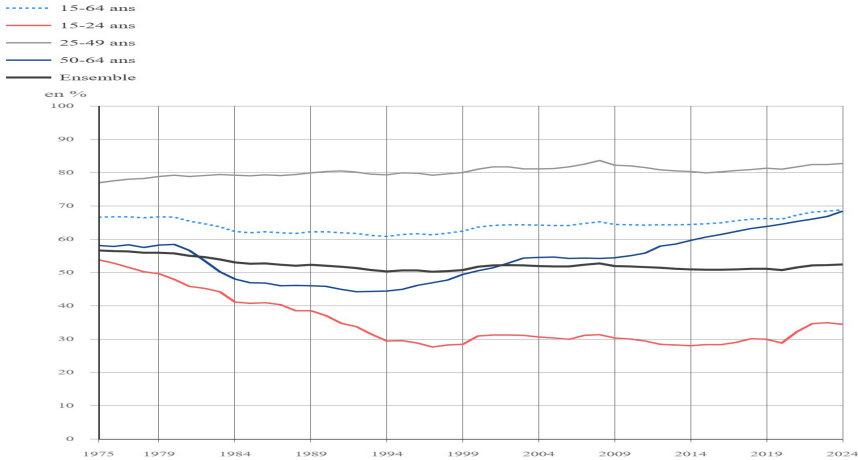
312 Selon la définition de l'OCDE, cela désigne « *l'incidence des personnes ayant un emploi (qu'elles soient salariées ou indépendantes) qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine dans leur emploi principal.* »

Source: OECD Incidence of full-time and part-time employment based on OECD-harmonised definition.

Source des données : [tableau de bord de l'OCDE sur les écarts entre les genres](#) | OCDE.

TAUX D'EMPLOI PAR ÂGE

GRAPHIQUE 26



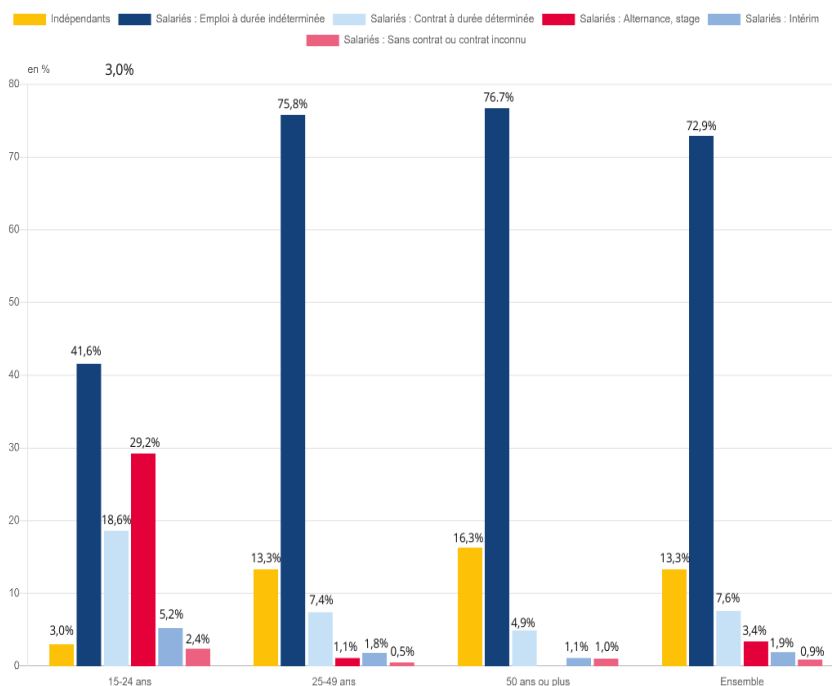
Lecture : en 2024, 34,4 % des personnes de 15 à 24 ans sont en emploi.
 Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.
 Source : INSEE, Enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Concernant les jeunes, l'échelle européenne montre de nouveau une division Nord-Sud, avec un taux d'emploi inférieur dans le Sud de l'Europe (20,4 % en Italie, 23,7 % en Espagne), et supérieur dans le Nord (57 % au Danemark, 50,9 % en Allemagne). Ces taux d'emploi élevés peuvent s'expliquer par un taux d'emplois à temps partiel plus important. Une étude produite par la DARES montre que 68 % des 15-24 ans au Danemark travaillent en temps partiel contre 24 % en France en 2024 (22 % contre 17,6 % pour le reste de la population).
 Le taux d'emploi des jeunes est passé en France de 29,9 % en 2019 à 34,4 %

en 2024. Notre pays est dans une position médiane. Les politiques très volontaristes de ces dernières années, si elles ont infléchi la tendance, n'ont pas réussi à résoudre définitivement les difficultés d'accès des jeunes au marché du travail. L'analyse des types de contrats des 15-24 ans révèle une structure très différente des autres classes d'âge, avec une prépondérance de l'alternance, des stages, et des contrats à durée déterminée, et une part moins importante des contrats à durée indéterminée dont le taux reste quasi-stable sur la période d'étude.

EMPLOI SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET L'ÂGE EN 2024

GRAPHIQUE 27



Note 1 : artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Lecture : en 2024, 18,0 % des personnes en emploi sont des ouvriers.

Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : INSEE, enquête Emploi.

L'évolution récente depuis 2019 montre une baisse des CDD compensée par une augmentation de l'apprentissage, de l'alternance et des stages, du fait de politiques publiques mises en place à partir de 2018³¹³. Le suivi des impacts de la récente réforme du financement

de l'apprentissage, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025³¹⁴, sera, à cet égard, riche d'enseignement.

Concernant les 55-64 ans, le taux d'emploi augmente en France comme partout en Europe, de 3,9 % en moyenne pour toute l'Union Européenne entre 2019

313 Le nombre d'alternantes et alternants en France est passé de 487 109 en 2019 à 1 014 503 en 2023.

Source : La politique d'apprentissage et d'alternance avenir Stéphane Lembre | vie-publique.fr.

314 Réforme du financement de l'apprentissage | Dossier de presse | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

et 2023³¹⁵. Cette progression est plus rapide dans les pays du Sud de l'Europe du fait de la révision des dispositifs publics de départ en retraite consécutive à la révolution démographique du continent. La France a connu une élévation du taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans de 5,4 points durant la période. Il reste cependant en 2023³¹⁶ inférieur à la moyenne européenne de 5,5 points et de 16,3 points au taux de l'Allemagne. Dans 7 pays européens, le taux d'emploi des 55-64 ans dépasse 70 %, on relèvera que la majorité d'entre eux compte une part élevée de personnes en emploi à temps partiel (supérieure à 20 %). L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans en France résultera de la capacité de l'économie à proposer des emplois adaptés à ces personnes, répondant si besoin à des caractéristiques particulières, et à permettre chaque fois que possible la prolongation des contrats en cours.

Pour conclure, la France possède une forte marge de progression sur le taux d'emploi des actifs. Selon une étude récente de la DG Trésor³¹⁷, « *L'alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand correspondrait à une hausse très massive de la part de la population française en emploi... En tenant compte des écarts de temps de travail, ce choc correspondrait à la création de 1,5 million d'emplois* ». « *Les retombées d'un tel choc d'emploi sur les finances sociales seraient positives. En tenant compte des écarts de temps de travail, cet alignement*

[du taux d'emploi] augmenterait les recettes de protection sociale d'environ 15 Mdeuros .../... la baisse des dépenses de prestations sociales et les moindres revenus de remplacement versés étant plus élevée que la hausse des droits retraite découlant des emplois supplémentaires ».

Lutte contre les inégalités de genre, politiques publiques volontaristes d'insertion des jeunes, prise de conscience de la nécessité de modifier les caractéristiques des emplois pour les rendre accessibles le plus longtemps possible aux personnes âgées de 55 à 64 ans sont la clé de la hausse du taux d'emploi à l'avenir. Il faut relever collectivement le défi de cette hausse, enjeu majeur de cohésion sociale : au-delà de la nécessité d'offrir à chacune et chacun la possibilité d'accéder à l'emploi, la hausse du taux d'emploi est essentielle pour notre économie, notamment pour le financement de la protection sociale. En effet, une augmentation de la quantité de travail globale pourrait également contribuer au règlement des difficultés sociales et fiscales auxquelles la France fait face, en permettant par exemple aux personnes travaillant en temps partiel subi de passer en temps plein.

Enfin, cette hausse du taux d'emploi doit s'accompagner de la mise en place de mesures destinées à lutter contre le développement de l'emploi précaire. La qualité de l'emploi, dans toutes ses dimensions, bénéficie à la fois aux salariés/salariées et aux employeurs.

315 INSEE Références, Emploi, chômage, revenus du travail, Éditions 2024.

316 Taux d'emploi, de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2023.

317 Note réalisée par les services de la DG Trésor¹ (Juliette Ducoulombier), mai 2024.

INDICATEUR 2

Effort de recherche

A. Définition de l'indicateur

L'indicateur de l'effort de recherche représente la part dans le PIB des dépenses de recherche engagées sur le territoire, par les acteurs publics ou privés, dans le domaine de :

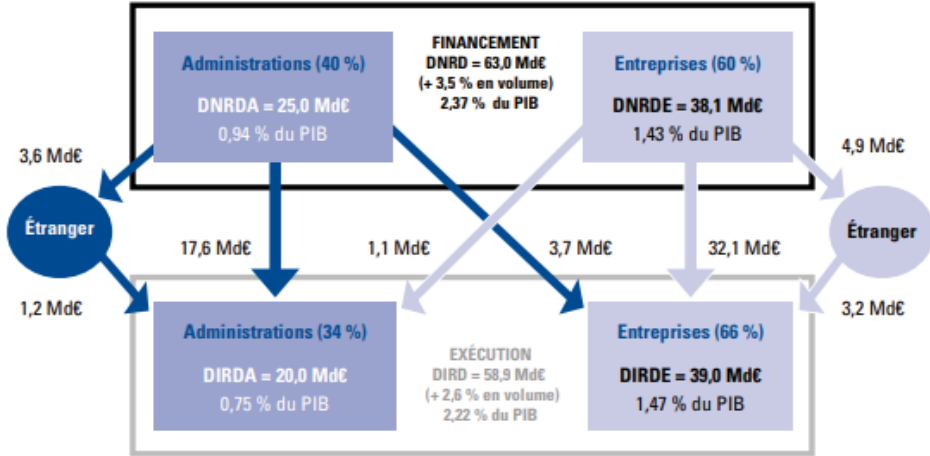
- la recherche fondamentale,
- la recherche appliquée,
- la recherche-développement.

Cet effort est mesuré par l'agrégat de la Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (**DIRD**) suivi par l'INSEE et le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (**MESRI**) à partir d'enquêtes menées auprès des administrations publiques et d'un échantillon de 11 000 entreprises de toute taille.

La DIRD comprend les moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement (**R&D**) sur le territoire national par le secteur des administrations (**DIRDA**) et par le secteur des entreprises (**DIRDE**) (graphique 28). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D)³¹⁸. La dépense nationale de recherche et développement expérimental (**DNRD**) regroupe l'ensemble des travaux de R&D financés par les entreprises et les administrations françaises, y compris ceux réalisés hors du territoire national. On distingue la DNRDE, correspondant aux dépenses des entreprises, et la DNRDA, à celles des administrations.

³¹⁸ [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1226#:~:text=La%20d%C3%A9pense%20int%C3%A9rieure%20de%20recherche,secteur%20des%20entreprises%20\(DIRDE\)](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1226#:~:text=La%20d%C3%A9pense%20int%C3%A9rieure%20de%20recherche,secteur%20des%20entreprises%20(DIRDE))

GRAPHIQUE 28 : LIENS ENTRE DNRD ET DIRD



En raison des arrondis, le total peut différer de la somme des éléments qui le composent.

Les dépenses globales de R&D sont mesurées en se référant, soit au financement des travaux de R&D, soit à leur exécution par deux grandes acteurs économiques : les administrations et les entreprises. Les administrations désignent ici les secteurs de l'Etat, de l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif. Le financement de la R&D par les administrations comprend les contrats et les subventions en provenance du secteur des administrations pour la R&D exécutée dans le secteur des entreprises. Il n'inclut pas les mesures d'incitation fiscale telles que le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le statut de jeune entreprise innovante (JEI).

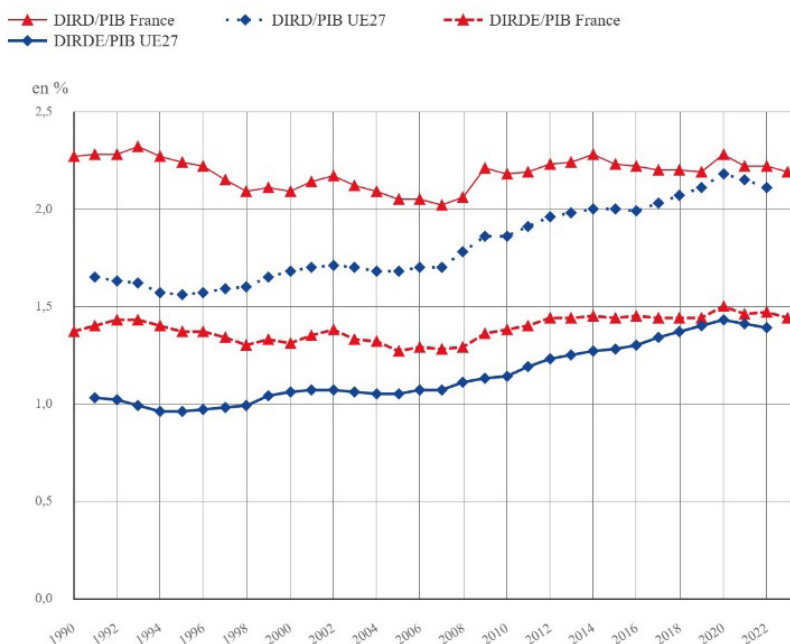
Champ : ensemble des entreprises et des administrations localisées en France.

Sources : MESR-SIES et Insee.

B. Analyse de l'évolution de l'indicateur

1. Évolution et répartition de l'effort de recherche en France sur longue période

GRAPHIQUE 29 : PART DES DÉPENSES DE RECHERCHE DANS LE PIB EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE - 1990-2022



Source : MESRI-SIES pour les données France et OCDE pour les données de l'UE27

Entre 2014 et 2019, l'effort de recherche de la France mesurable par le ratio DIRD/PIB a continuellement diminué alors qu'au niveau européen, l'indicateur a régulièrement progressé : il est passé de 1,68 % en 2005 à 2,20 % en 2020 (graphique 29). Le point d'inflexion en 2020 permet cependant à la France d'élever un peu sa moyenne. En effet, l'indicateur connaît un ressaut en 2020 à 2,36 %, soit 54,2 milliards d'euros (contre 2,19 % en 2019),

la plus forte proportion depuis 1990. Cette amélioration ne traduit pourtant pas un renforcement du financement de la recherche : le montant de la DIRD diminuant de 1 % en volume, c'est la diminution du dénominateur PIB, supérieure (-7,9 %), qui explique ce ressaut. En 2022, l'effort de recherche en France représente 2,22 % du PIB (dernières données officielles de l'INSEE), un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Cependant, ce dernier reste

toujours inférieur à l'objectif européen de 3 % fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et repris dans le programme « Horizon Europe », neuvième programme-cadre de recherche pour la recherche et l'innovation. Au total, les dépenses intérieures de R&D (DIRD) s'élèvent à 58,9 milliards d'euros³¹⁹. Les entreprises en réalisent la majeure partie (66 %), une part en légère progression depuis 2017 (65 %).

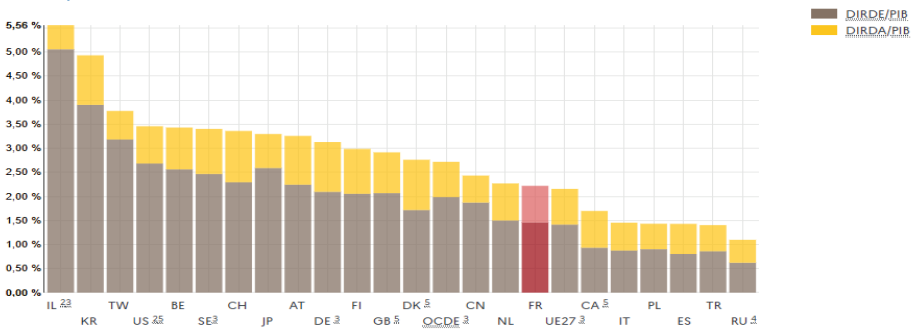
Le ratio DIRD/PIB reste légèrement supérieur à la moyenne européenne mais toujours inférieur au niveau de la Belgique (3,41 %), de la Suède (3,41 %), de l'Autriche (3,20 %), de l'Allemagne (3,13 %), de la Finlande (2,96 %) et du

Danemark (2,89 %), de la Grèce (1,49 %), de l'Espagne (1,44 %) et de l'Italie (1,32 %).³²⁰

Si l'on analyse à l'échelle régionale, l'Île-de-France concentre 38 % de la DIRD nationale, suivie par l'Auvergne-Rhône-Alpes (16 %) et l'Occitanie (12 %) en 2022. Par ailleurs, l'Occitanie a le ratio le plus élevé, atteignant 3,74 % du PIB régional³²¹.

Pour mieux appréhender les dynamiques en œuvre, il convient de dissocier la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) de celle des administrations (DIRDA) et d'en analyser séparément les évolutions.

GRAPHIQUE 30 : COMPARAISON INTERNATIONALE DIRDE ET DIRDA (2021)



Source : OCDE MESR-DGESIP/DGRI-SIES

En comparaison internationale, les entreprises françaises investissent moins dans la recherche que les entreprises allemandes ou belges et moins que la moyenne OCDE (graphique 30).

Au total, les branches industrielles françaises ont investi 26,1 milliards

d'euros dans la R&D cette même année³²², soit une hausse de 4,8 % en volume sur un an³²³. Trois secteurs concentrent à eux seuls 43 % de ces dépenses : l'industrie automobile (+3,5 %), l'aéronautique et le spatial (+6,9 %) et la pharmacie (+7,6 %). Côté

319 En 2024, les demandes de marques et de dessins & modèles ont enregistré un léger recul, avec respectivement 90 874 et 5 303 dépôts.

320 Effort de recherche, Insee.

321 MESRI. 2022. *Dépenses de recherche et développement expérimental en France*.

322 MESR, état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17.

323 MESR, La dépense de recherche et développement expérimental en 2022, Note Flash du SIES N°23.

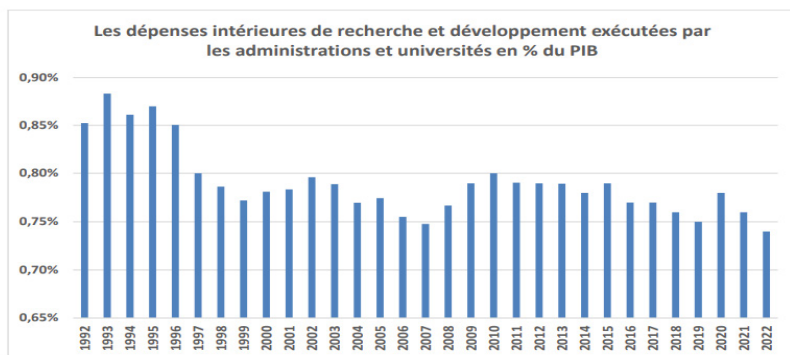
services, la DIRDE représente 29 % du total, avec une quasi-stabilité en volume (+0,2 %), à 11,2 milliards d'euros. Mais cette stabilité globale cache des écarts importants : les dépenses de R&D explosent dans la construction (+44,9 %), tandis qu'elles s'effondrent dans le transport et l'entreposage (-27,4 %). Au total, 67 % des dépenses de R&D des entreprises concerne la branche manufacturière.

Selon les données non finales de l'INSEE pour 2023, une légère baisse de l'effort de recherche est attendue, qui passerait à 2,19 % du PIB. Cela s'expliquerait par un recul de la DIRD en volume (-0,5 %) alors que le PIB a augmenté de 0,9 %. La R&D des entreprises serait en repli de 1,3 %, pour atteindre 40,5 milliards d'euros, tandis que celle des administrations progresserait légèrement (+0,9 %) pour atteindre 21,2 milliards.

2. Évolution de la recherche publique en France

Le ratio DIRDA/PIB, en baisse à la fin des années 1990 puis stabilisé au cours des années 2000, a connu une hausse ponctuelle en 2020, principalement due à la contraction du PIB en valeur liée à la crise sanitaire comme évoqué précédemment (graphique 4). En 2021, dans un contexte de forte reprise économique (+6,4 % de croissance du PIB), la DIRDA s'élève à 19,0 milliards d'euros³²⁴, soit une hausse de 3,6 % en volume sur un an. Elle représente alors 0,76 % du PIB. Cette même année, 52 % de la DIRDA est exécutée par les organismes publics, 42 % par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et 6 % par des institutions sans but lucratif.

GRAPHIQUE 31 : LES DÉPENSES INTÉRIEURES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EXÉCUTÉES PAR LES ADMINISTRATIONS ET UNIVERSITÉS EN % DU PIB



Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; FIPECO

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; FIPECO

En 2022, si la dépense intérieure de R&D progresse fortement dans les branches industrielles, la hausse est plus modérée dans les administrations. La DIRDA augmente en volume de 0,9 %, mais son poids relatif dans le PIB recule légèrement, passant de 0,76 % à 0,74 %. Dans le détail, la DIRD des **établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)** progresse de 2,1 % en volume, tandis que celle des **établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)** demeure stable (-0,1 %).

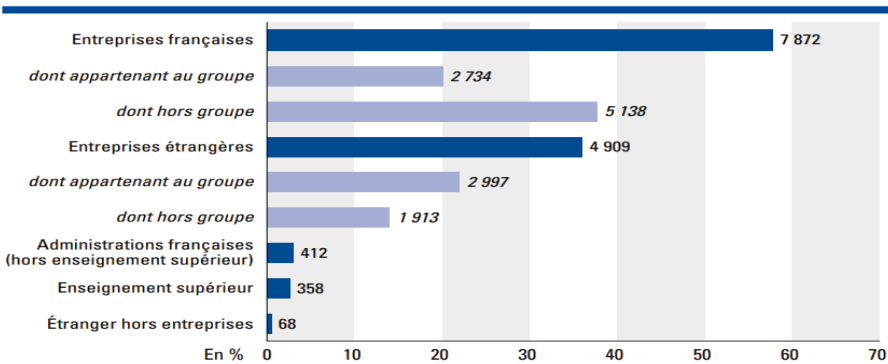
Enfin, en comparaison avec les autres pays de l'Union européenne et à parité de pouvoir d'achat, la France se situe au deuxième rang en matière de DIRDA, derrière l'Allemagne. Elle représente 16 % du total de la DIRDA de l'UE27, contre 31 % pour l'Allemagne.

3. Financement et conduite de la recherche au niveau intérieur et à l'étranger : une articulation public-privé à renforcer

En 2022, la dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) s'élève à 63 milliards d'euros, soit 2,37 % du PIB. Elle est répartie entre l'administration, la DNRDA (40 %) et les entreprises, la DNRDE (60 %).

Parmi les dépenses de DNRDA, 3,6 milliards d'euros sont exécutés à l'étranger contre 4,9 milliards d'euros pour la DNRDE. Au total, la DIRD s'est élevée à 58,9 milliards d'euros en 2022, correspondant donc aux dépenses totales consacrées à la recherche et développement (R&D) réalisées sur le territoire national.

GRAPHIQUE 32 : SECTEURS BÉNÉFICIAIRES DE LA DERD DES ENTREPRISES, EN POURCENTAGE DE LA DERDE REÇUE EN 2021



Lecture : en 2022, 22 % des dépenses extérieures de R&D des entreprises sont destinées à des entreprises étrangères appartenant au même groupe, soit 3,0 Md€. Champ : ensemble des entreprises localisées en France. Source : MESR-SIES.

Source : MESR-SIES

Le financement des activités de R&D des entreprises s'opère donc via des financements publics, des organismes internationaux ou encore via d'autres entreprises implantées en France ou à l'étranger (graphique 32). En 2022, 94 % des dépenses de recherche et développement externalisées par les entreprises françaises sont dirigées vers d'autres entreprises, qu'elles soient implantées en France (58 %, dont 35 % à des entreprises du même groupe) ou à l'étranger (36 %) ³²⁵.

Cette concentration des flux vers des partenaires privés, souvent internes aux groupes, témoigne d'une **stratégie d'intégration verticale et de mutualisation des compétences au sein des grandes entités économiques**. En parallèle, les administrations françaises, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes étrangers non commerciaux ne reçoivent qu'une part marginale de ces dépenses (respectivement 3 %, 3 % et 0,5 %), ce qui révèle une **faible collaboration entre le secteur privé et la recherche publique ou académique**. Ce modèle soulève la question de la dépendance accrue à des logiques de groupe, en particulier pour les filiales de groupes étrangers dont 61 % de la R&D externalisée est réalisée en interne au groupe. Il s'accompagne d'un manque de synergies public-privé qui freine la valorisation économique de la recherche académique. Cette

internationalisation de la sous-traitance technologique peut fragiliser la souveraineté nationale en matière d'innovation.

4. Dynamique d'emplois des chercheurs

Le nombre de chercheurs rapporté au total des emplois constitue un indicateur clé de l'intensité de l'effort de recherche d'un pays.

En 2022, les activités de R&D emploient 501 400 personnes en **équivalent temps plein (ETP)** travaillé pour la recherche. 60 % travaillent dans les entreprises et 40 % dans les administrations. La France comptait 11,9 chercheurs pour 1 000 emplois, un niveau proche de celui des Pays-Bas (11,3 ‰), mais toujours inférieur à celui de la Corée du Sud, qui se distingue avec 17,4 ‰. Elle devance toutefois les États-Unis, dont le taux s'établissait à 10,6 ‰ en 2021. Au sein de l'Union européenne, certains pays moins peuplés affichent des densités particulièrement élevées, à l'image de la Suède (17,4 ‰), de la Finlande (16,2 ‰) et de la Belgique (15,9 ‰) ³²⁶.

Dans les entreprises, l'emploi dans la recherche progresse de 0,3 % en 2022, contre 5,6 % en 2021. Le nombre de chercheurs employés dans les entreprises progresse nettement plus vite que l'effectif total consacré à la R&D (+2,8 % contre +0,3 %). Le nombre de personnels de soutien chute (-5,2 %), en raison notamment d'un recul important dans les secteurs

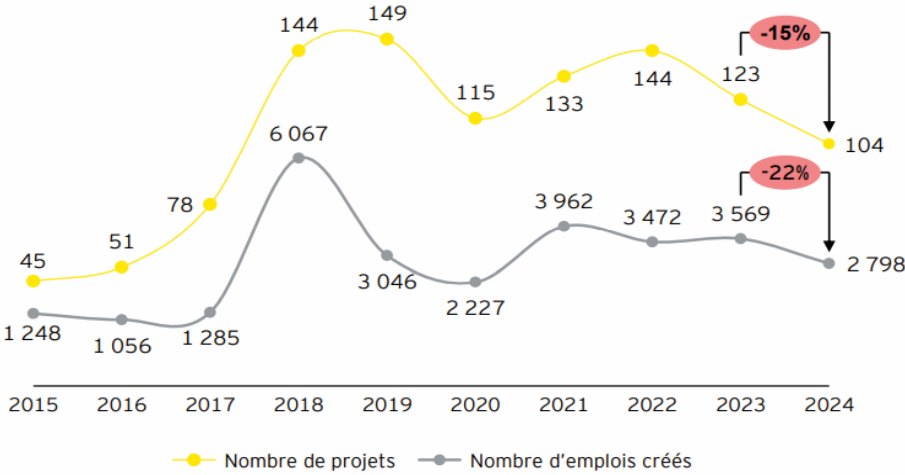
³²⁵ MESR, 2024, Dépenses de recherche et développement expérimental en France Résultats détaillés pour 2022 et premières estimations pour 2023 ; Note d'information du SIES.

³²⁶ Dépenses de recherche et développement expérimental en France Résultats détaillés pour 2022 et premières estimations pour 2023 ; Note d'information du SIES.

des services (-12,1 %), tandis que la baisse est plus modérée dans l'industrie (-1,3 %).

Cependant, si l'on place la focale sur les centres de R&D, ces derniers peinent à attirer des ingénieurs et scientifiques en 2023 et 2024³²⁷ (graphique 33).

GRAPHIQUE 33 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS D'IDE ET D'EMPLOIS CRÉÉS DANS LES CENTRES DE R&D EN FRANCE, 2015-2024



Source : EY European Investment Monitor 2025

Source : EY investment monitor, 2025

Depuis deux ans, la dynamique d'implantation et d'extension des centres de R&D en France s'essouffle.

En 2024, ces projets ont reculé de 15 % par rapport à 2023, confirmant une tendance amorcée l'année précédente. Ce ralentissement a un impact direct sur l'emploi, avec une chute de 22 % des créations de postes liées à ces projets. Bien que la France reste le premier pays européen en nombre de projets, elle n'occupe plus que la troisième place pour les emplois générés, derrière l'Espagne et le Royaume-Uni.

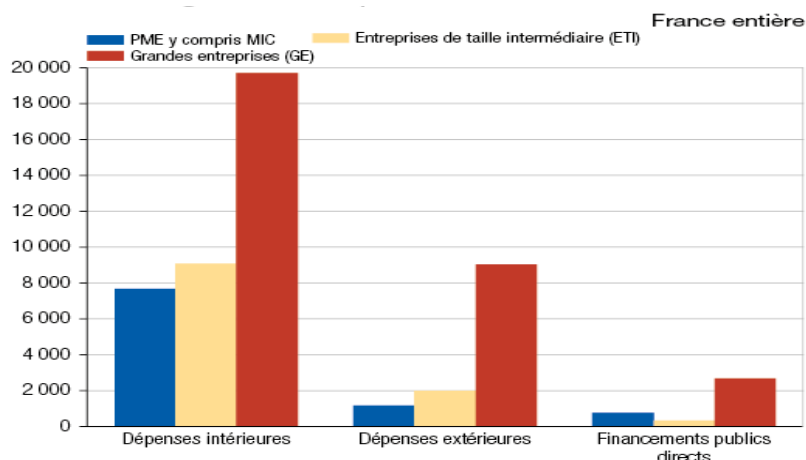
l'importance des PME et les axes de progression

Les grandes entreprises (GE) réalisent 54 % de la DIRDE en 2021, soit 19,7 milliards d'euros, et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) 25 %, pour un total de 9,1 milliards (graphique 34).

5. Recherche privée en France :

327 Baromètre EY de l'attractivité de la France 2025.

GRAPHIQUE 34 : DÉPENSES DE R&D ET FINANCEMENTS PUBLICS EN FONCTION DE CATÉGORIE D'ENTREPRISES EN 2021 (EN MEUROS)



Lecture : La DIRD des PME s'élève à 7 678 M€ et représente 21 % de la DIRD de l'ensemble des entreprises. La DERD des ETI s'élève à 1 982 M€ et représente 16 % de la DERD totale. Pour financer leurs travaux de R&D, les PME bénéficient de 20 % des financements publics directs, soit 747 M€.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES

Lorsqu'elles mènent des activités de R&D, les petites et moyennes entreprises (PME, y compris les microentreprises) sont celles qui consacrent la plus grande part de leur chiffre d'affaires à la recherche : 50 % pour les microentreprises et 9 % pour les autres PME, contre seulement 2 % en moyenne pour l'ensemble des entreprises investissant en R&D. Par ailleurs, si elles représentent que 21 % de la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE), les PME concentrent 30 % des effectifs en R&D selon les dernières données disponibles du ministère de

l'enseignement supérieur et de la recherche³²⁸.

En 2021, les entreprises mobilisent un total de 302 400 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour leurs activités de R&D ; 68 % sont des chercheurs ou ingénieurs. Cette proportion varie selon la taille des entreprises : elle atteint 74 % dans les GE, contre 64 % dans les ETI et 63 % dans les PME. Ces dernières ne bénéficient pourtant que de 20 % des financements publics directs (747 millions d'euros).³²⁹

La nature de leurs dépenses diffère également : 40 % de la DIRDE imputable aux GE concernaient des dépenses de haute technologie,

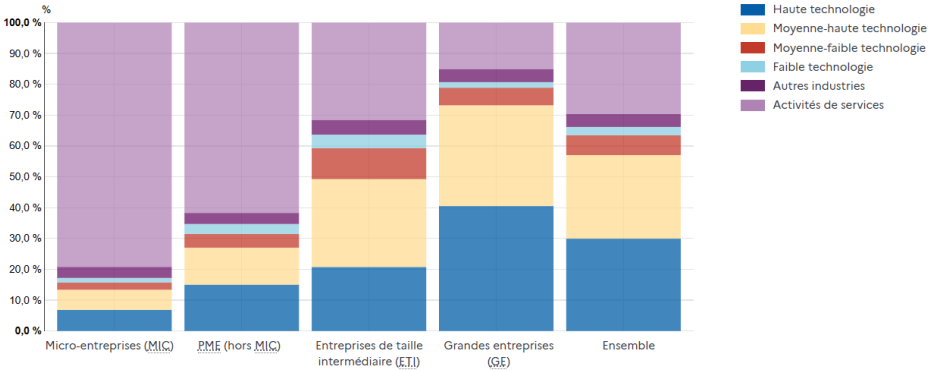
³²⁸ la R&D dans les PME, les ETI et les grandes entreprises - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17.

³²⁹ État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17 Recherche & Innovation.

contre 20 % pour les ETI, 10 % pour les PME et 5 % pour les micros entreprises

(graphique 35).

GRAPHIQUE 35 : DIRD PAR INTENSITÉ TECHNOLOGIQUE ET CATÉGORIE D'ENTREPRISES EN 2021 (% , MEUROS)



Source : MESR

Enfin, si les grandes entreprises concentrent une majorité des dépenses de R&D, l'impact de ces dépenses apparaît plus significatif lorsqu'elles sont engagées par les plus petites structures (cf. rapport du CNEPI et de France Stratégie³³⁰). Face à ce constat, dans son avis sur les modèles productifs³³¹, le CESE a préconisé une refonte du CIR, visant à le rendre plus lisible, plus équitable et plus incitatif pour les PME et ETI, en modulant par exemple les taux ou les plafonds selon la taille des entreprises, afin d'optimiser l'allocation de ce soutien public à l'innovation.

6. Capacité des entreprises à innover

Depuis 2020, les dépôts de brevets ont connu une nette progression de 7,5 %, une évolution en partie liée aux mesures

introduites par la loi PACTE. Celle-ci a notamment allongé la durée du certificat d'utilité de 6 à 10 ans (article 118), en le rendant transformable en brevet, et renforcé la sécurité juridique des titres avec un examen plus approfondi des demandes (article 121).

En 2024, la France a comptabilisé 15 500 demandes de brevets, un chiffre en léger recul par rapport à 2023. Toutefois, les PME se distinguent avec une hausse de 2 % de leurs dépôts. Leur dynamisme se reflète également dans le classement 2024 des principaux déposants à l'INPI : pour la première fois, deux PME y figurent : Genvia, spécialisée dans l'hydrogène décarboné, et Verkor, dans la fabrication de batteries électriques.³³²

³³⁰ Évaluation du Crédit d'impôt recherche - Rapport CNEPI 2021.

³³¹ *Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?* 2025.

³³² Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), *Classement 2024 des principaux déposants de brevets en France*, mars 2025, www.inpi.fr.

Entre 2020 et 2022, 46 % des entreprises françaises ont mené des activités d'innovation, avec une forte prédominance dans l'industrie (59 %), suivie des services marchands hors transports (50 %), du transport et de l'entreposage (43 %), du commerce (42 %) et enfin de la construction (32 %).

En 2024, la France maintient sa note de performance en innovation, supérieure à la moyenne de l'UE³³³, se classant au 13^{ème} rang des États membres³³⁴. Avec ce score, la France est un « innovateur notable », mais pas un « champion de l'innovation » comme le Danemark, la Finlande, la Suède ou les Pays-Bas. Sur la période 2017-2024, la France a affiché une progression moins rapide que la moyenne de l'Union Européenne (10 points de pourcentage).

Parmi les points forts, on note un soutien important, direct et indirect, du gouvernement à la R&D des entreprises ainsi qu'une forte proportion d'étudiants étrangers parmi les doctorants. En revanche, les faiblesses concernent la commercialisation des innovations (notamment celles nouvelles pour le marché ou pour l'entreprise), les dépenses d'innovation hors R&D et la proportion d'entreprises proposant des formations en technologies de l'information et de la communication (TIC). Depuis 2017, de fortes progressions ont été observées en matière de mobilité professionnelle des ressources humaines scientifiques

et technologiques, d'investissement en capital-risque et de participation à la formation continue. Toutefois, la même période a vu un net recul des ventes d'innovations nouvelles pour le marché ou l'entreprise, des dépenses hors R&D en innovation, ainsi que des technologies liées à l'environnement. Enfin, depuis 2023, des hausses notables sont observées pour le nombre de nouveaux diplômés en doctorat, la participation à l'apprentissage tout au long de la vie et les dépenses d'innovation par personne employée, tandis que la mobilité professionnelle des personnels scientifiques, les dépenses hors R&D en innovation et les ventes d'innovations continuent de diminuer.

Si les entreprises françaises assurent près des deux tiers des dépenses de recherche et développement (R&D) réalisées en France, 29 % de ces dépenses sont soutenues par des aides publiques ou des commandes de l'État.

A titre d'exemple, dans le cadre du plan France 2030, 100 millions d'euros sont ainsi dédiés à la recherche et au transfert de technologie pour la décarbonation de l'industrie (70 millions d'euros pour le Programme et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) **« Soutenir l'innovation pour développer de nouveaux procédés industriels largement décarbonés » (SPLEEN)** copiloté par le CNRS et IFPEN). Parmi les projets phares figure PowerCO₂,

³³³ Toutes les notes sont relatives à celle de l'UE en 2017. La qualification de la France comme « innovateur notable » en 2024 se fonde sur la base des données les plus récentes pour 32 indicateurs.

³³⁴ Tableau de bord européen de l'innovation 2024, Commission Européenne.

financé à hauteur de 7,4 millions d'euros associant 22 organismes publics et privés pour concevoir des procédés de conversion du CO₂ en carburant.

Malgré ces efforts nationaux, un paradoxe subsiste à l'échelle européenne :

l'Europe produit un tiers des articles scientifiques mondiaux, mais moins de 10 % des brevets associés. Selon un rapport du *Center for Economic Policy Research* (CEPR)³³⁵, ce déficit résulte d'une

collaboration qui demeurerait encore insuffisante entre entreprises et universités.

Les chercheurs ont notamment analysé les résultats du programme LabEx (1,5 milliard d'euros vers 170 clusters de recherche d'excellence). Prenant en compte le concept de « proximité scientifique », l'analyse révèle que les entreprises les plus proches scientifiquement des LabEx financés ont accru leurs dépenses de R&D de près de 20 % de plus que les entreprises les plus éloignées. Cette diffusion des connaissances est majoritairement imputable aux contrats de recherche, à la mobilité des chercheurs et aux contacts informels, le premier canal étant le plus prégnant. Autre effet positif, les chercheurs obtiennent des applications concrètes à leur travail tandis que les entreprises bénéficient de compétences de pointe

dans des domaines précis. L'importance de ces synergies est soulignée par

l'impact direct de la R&D sur la productivité : une augmentation de 10 % des dépenses de R&D se traduit en moyenne par une hausse de 1 à 2 % de la productivité totale des facteurs.

Ces constats illustrent plus largement les difficultés à instaurer des collaborations stratégiques profondes entre acteurs économiques et scientifiques, qu'il s'agisse d'entreprises avec la recherche publique ou avec les start-ups innovantes. Si 70 % des grandes entreprises françaises disent avoir déjà mené des opérations d'open innovation avec ces dernières, ces collaborations ne sont pas toujours perçues comme stratégiques³³⁶ et restent souvent limitées à des partenariats sur des fonctions support ou des projets annexes, plutôt qu'intégrées au cœur de la stratégie d'innovation. De plus, beaucoup de grands groupes privilégient le développement interne pour les innovations majeures, ce qui freine l'ambition et la profondeur des coopérations avec les start-ups.

Toutefois, il n'est pas aisé de tracer toutes les collaborations, sous leurs multiples formes, entre grands groupes et start-ups et les constats manquent sans doute d'exhaustivité.

335 <https://cepr.org/voxeu/columns/knowledge-flows-public-labs-private-firms>.

336 <https://www.lesechos.fr/thema/articles/start-ups-grands-groupes-des-collaborations-encore-frileuses-1951961>.

INDICATEUR 3

Endettement

A. Brève description de l'indicateur

L'endettement des différents secteurs de l'économie est rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- **la dette publique brute** couvre les passifs de l'État, des organismes d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale. La dette de l'État représente environ 80 % de cet endettement. La dette publique est appréciée selon les normes européennes. Elle ne comprend pas l'ensemble des biens détenus par les administrations publiques. Il s'agit donc d'une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passif, les actifs matériels et financiers des administrations publiques ;
- **la dette des entreprises** est celle des sociétés non financières vis-à-vis des autres secteurs institutionnels. Elle est consolidée pour éliminer les « doubles comptes » entre entreprises. Cette dette inclut cependant les dettes contractées par les sociétés françaises auprès de sociétés étrangères ;

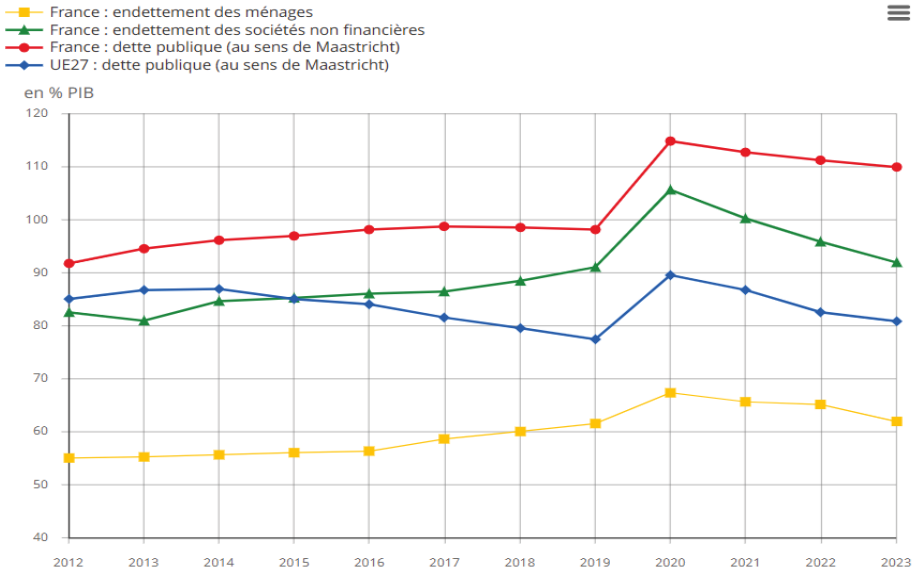
- **la dette des ménages** comprend les crédits de court et long terme accordés aux ménages par les institutions financières.

Ces indicateurs ne sont pas construits de façon identique pour les trois secteurs. L'usage de la dette brute pour la dette publique, s'il est conforme aux règles européennes, a cependant moins de sens sur le plan économique que l'endettement net. Le fait notamment de ne pas soustraire les actifs financiers détenus par les administrations publiques ne retrace pas la richesse réelle du pays ni la capacité réelle d'endettement. Si rapporter l'endettement au PIB est pertinent pour les administrations publiques, cela l'est moins pour les ménages ou les entreprises, pour lesquels d'autres agrégats au dénominateur seraient plus parlants (tels que le revenu disponible ou encore la valeur ajoutée). De telles conventions facilitent néanmoins les comparaisons entre secteurs et entre pays.

B. Évolution de l'indicateur

1. La dette publique brute

GRAPHIQUE 36 : ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET DES MÉNAGES EN FRANCE (EN % DU PIB)



Extraction du 28 octobre 2024 (mise à jour Eurostat 28 octobre 2024)

Source : Eurostat

Source : INSEE/Eurostat

En France, la dette demeure stable entre 2017 et 2019, pour augmenter de manière exceptionnelle en 2020. La crise Covid a eu pour effet de réduire les recettes fiscales (baisse de la croissance) et le « quoiqu'il en coûte » (chômage partiel, prêts garantis par l'État, bouclier énergétique, etc.) a eu un coût de 424 milliards d'euros sur 2020, 2021 et 2022. Le surcroît d'endettement public dû à la Covid-19 par rapport aux prévisions de 2019, a été estimé à 165 milliards d'euros.

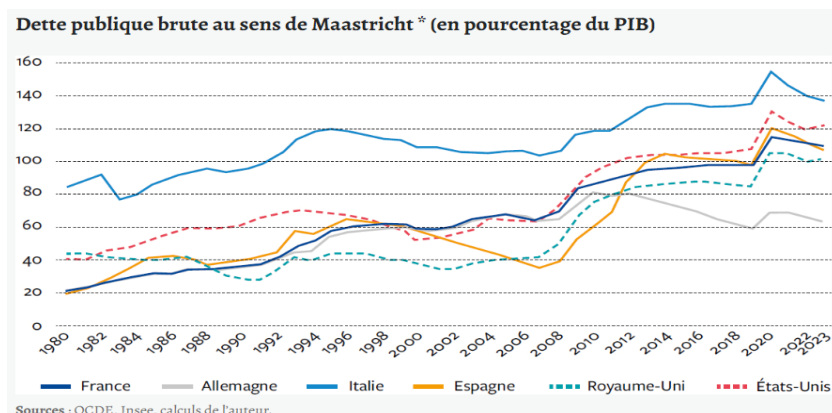
Depuis 2020, la dette publique de la France reste à un niveau élevé, conséquence directe de la crise sanitaire qui a entraîné une forte hausse des besoins de financement et une contraction du PIB.

En 2023, elle s'établit à 109,9 % du PIB, en légère baisse par rapport à 2022 (111,2 %, graphique 1). Ce ratio reste nettement supérieur au seuil de 60 % fixé par les critères de Maastricht.

En 2024, elle atteint 113 % du PIB, soit 3 300 milliards³³⁷. À l'échelle de l'Union européenne (UE), la moyenne

est plus faible, atteignant 80,8 % du PIB fin 2023, avec des disparités importantes selon les pays.

GRAPHIQUE 37 : DETTE PUBLIQUE AU SENS DE MAASTRICHT (EN % DU PIB)



Source : OCDE, INSEE, OCFE

Entre 1980 et 2007, la France se distingue des autres grandes économies de l'OCDE par une augmentation particulièrement marquée de sa dette publique, avec une hausse de 44 points de PIB (graphique 2). Sur la même période, la dette est restée stable au Royaume-Uni et n'a progressé que de 16 à 23 points de PIB dans les autres grands pays de l'OCDE.

La crise financière de 2008 a fait passer la dette publique brute française à plus de 80 % du PIB. À l'aube de la crise sanitaire, elle atteignait près de 98 % du PIB en 2019³³⁸, soit une différence de près de 40 points de pourcentage par rapport à l'Allemagne.

Au niveau de l'Union Européenne, entre 2022 et 2023, l'augmentation PIB a permis dans certains pays de faire diminuer le ratio dette/PIB (graphique 3). Cette baisse peut aussi s'expliquer par la hausse de l'inflation, qui fait mécaniquement diminuer ce ratio via l'augmentation du PIB nominal et la diminution de la valeur réelle de la dette. En 2023, l'Italie (137 % du PIB) et les États-Unis (120 %) affichent des niveaux d'endettement supérieurs à celui de la France, tandis que cette dernière devance l'Espagne.

Depuis le début de l'année 2024, la situation semble encore s'améliorer, bien que les niveaux d'endettement des pays demeurent globalement supérieurs à ceux observés en

³³⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8540321>.

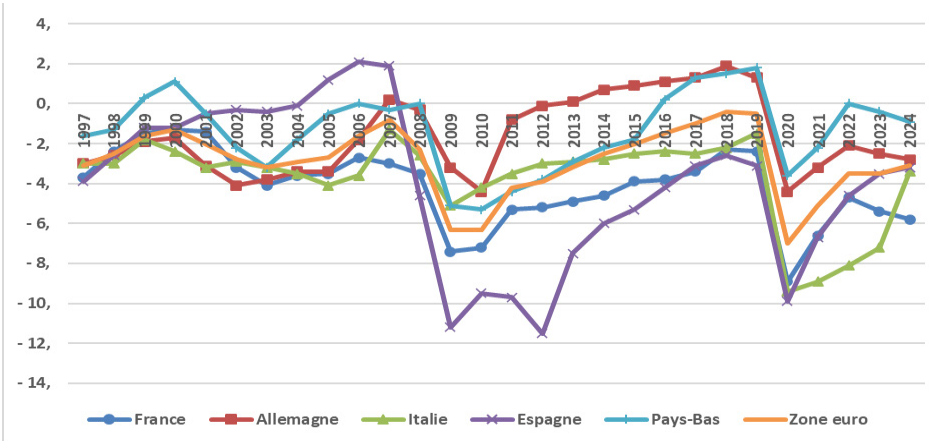
³³⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907>.

2019³³⁹. Au dernier trimestre de l'année 2024, la dette publique s'est établie en moyenne à 81 % du PIB dans l'UE³⁴⁰.

En termes absolus, la dette publique de l'UE a augmenté en un an, passant de 13 901 milliards d'euros au dernier trimestre 2023 à 14 543 milliards un an plus tard. Six États membres de l'UE affichent encore une dette publique supérieure à 90 % de leur PIB. La Grèce

reste de loin le pays le plus endetté de l'UE, avec un ratio de 153,6 % du PIB, suivie par l'Italie (135,3 %), la France (113 %, soit près de 3 305 milliards d'euros), la Belgique (104,7 %), l'Espagne (101,8 %) et le Portugal (94,9 %). Neuf pays de la zone euro présentent une dette publique inférieure à 60 % de leur PIB, parmi lesquels figurent notamment les Pays-Bas, avec un ratio de 43,3 %³⁴¹.

GRAPHIQUE 38 : LE SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DANS LA ZONE EURO (EN % DU PIB)



Source : Fipeco

Depuis 2002, le déficit public de la France est en moyenne plus élevé que celui de la zone euro. Entre 2019 et 2024, le déficit public de la France a augmenté de 3,4 points de PIB, une hausse plus marquée que celle observée en moyenne dans la zone euro, où le déficit des administrations publiques

s'est accru de 2,6 points. Si l'on exclue la charge ponctuelle du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), il s'est élevé à 2,1 %. En 2020, la crise et les mesures exceptionnelles qui ont été prises ont porté le déficit à 9,1 %, puis à 7 % en 2021. Cette augmentation du déficit public français résulte

339 [https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/#~:text=Plus%20de%2090%20%25%20pour%20six%20pays%20de%20l'Union&text=Avec%20un%20ratio%20atteignant%20153,Portugal%20\(94%2C9%20%25\).](https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/#~:text=Plus%20de%2090%20%25%20pour%20six%20pays%20de%20l'Union&text=Avec%20un%20ratio%20atteignant%20153,Portugal%20(94%2C9%20%25).)
340 Eurostats, EUROINDICATEURS, 22 avril 2025.

341 <https://www.fipeco.fr/fiche/Le-montant-et-l%C3%A9volution-de-la-dette-publique.>

d'une diminution de 1,7 point des recettes³⁴² des administrations publiques et d'une hausse de 1,8 point de leurs dépenses.

L'Allemagne, qui avait un niveau comparable à celui de la France au début des années 2000, a suivi une trajectoire d'assainissement pour atteindre un excédent dès 2007. L'Italie a suivi une trajectoire proche de celle de la France jusqu'en 2006, mais son déficit a été mieux maîtrisé, notamment pendant la crise de 2009. L'Espagne, malgré un fort excédent avant 2008, a vu son déficit exploser avec la crise, avant de revenir à un niveau proche de celui de la France, puis plus favorable à partir de 2023. Enfin, les Pays-Bas ont maintenu des finances publiques plus saines, avec un excédent avant 2020 et un retour rapide vers l'équilibre après la pandémie.

La France présente un solde primaire structurel nettement déséquilibré. Ce déficit est estimé à 2,5 points de PIB, soit environ 73 milliards d'euros, simplement pour stabiliser la dette³⁴³. Cependant, si l'on tient compte d'une croissance qui devrait ralentir et de taux d'intérêt qui augmentent, **l'effort nécessaire pour stabiliser la dette, s'élève à 3,6 points de PIB pour la France, soit plus de 100 milliards d'euros.** À titre comparatif, l'Allemagne pourrait se permettre un déficit supplémentaire de 0,4 point de PIB, l'Espagne de 0,8 point, et la Grèce jusqu'à

2,6 points, sans que leur dette se détériore³⁴⁴.

La dette publique n'a pas augmenté partout depuis le début de la crise Covid et la France se distingue par l'absence de désendettement prévisible dans les années à venir. **La correction des finances publiques françaises s'annonce lente** : selon les projections, le déficit public resterait élevé, à 5,5 % du PIB en 2025 puis 5,3 % en 2026, malgré deux années de consolidation budgétaire significative. Cette lenteur s'explique par deux facteurs principaux : la hausse sensible de la charge d'intérêt liée au niveau élevé des taux et une croissance économique atone. Autrement dit, même avec des efforts budgétaires, la soutenabilité de la trajectoire reste fragile.

La France se caractérise par un niveau de dépense publique particulièrement élevé : 57,9 % du PIB en 2024³⁴⁵, soit le deuxième plus haut taux d'Europe après la Finlande. L'écart avec la moyenne de la zone euro – environ 9 points de PIB – s'explique en grande partie par les dépenses de protection sociale, notamment les retraites et la santé. Cette forte dépense publique s'accompagne d'un **taux de prélèvements obligatoires de 42,8 % du PIB, le plus élevé de l'UE**, avec un écart de 5 points par rapport à la moyenne européenne. Désormais, la stratégie gouvernementale repose sur le refus d'une hausse de la fiscalité et

342 <https://fipeco.fr/commentaire/Les%20finances%20publiques%20des%20pays%20de%20la%20zone%20euro%20en%202024>

343 Audition au CESE, d'Yvan Guillemette, économiste à l'OCDE, le 21 mai 2025.

344 Audition de Raul Sampognaro, économiste à l'OFCE, le 23 avril 2025.

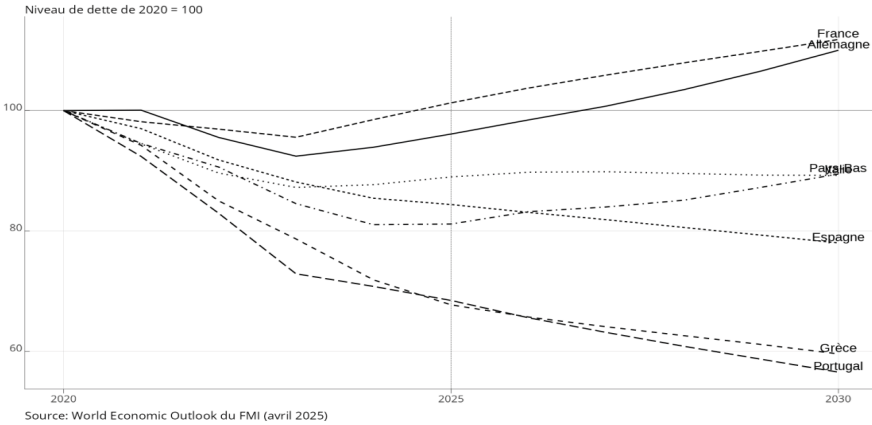
345 Insee, Le compte des administrations publiques en 2024.

privilégie un ajustement par la maîtrise des dépenses³⁴⁶.

Dans son Programme de stabilité à moyen terme (PSMT), l'objectif du gouvernement est de ramener le déficit public sous les 3 % du PIB d'ici 2029. Ce niveau permettrait de stabiliser le ratio dette/PIB

à partir de 2028, puis de l'infléchir. Pour respecter cette trajectoire, et à politique inchangée, un effort d'économies de 40 milliards d'euros serait nécessaire dès 2026. Il s'agit d'ordres de grandeur, qui peuvent évoluer en fonction de la conjoncture.

GRAPHIQUE 39 : PRÉVISION D'ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE PAR RAPPORT À 2020 – COMPARAISON INTERNATIONALE



Source : World economic outlook du FMI (avril 2025)

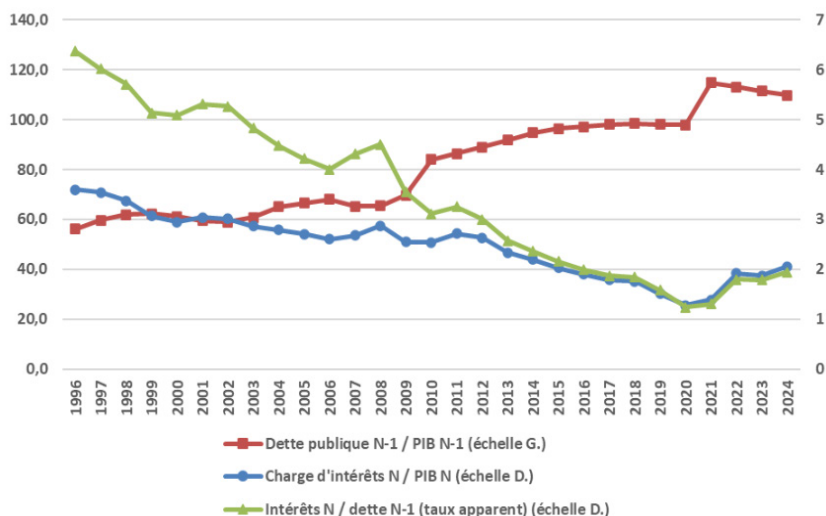
À plus long terme, la trajectoire de la dette publique française se distingue de ces voisins européens (graphique 4). Contrairement à ces derniers (Portugal, Pays-Bas etc.), qui ont réduit leur endettement, la France a, depuis 2017, adopté des mesures permanentes non financées, représentant environ 1,4 point de PIB³⁴⁷.

Par ailleurs, ces projections montrent qu'après 2025, la dette publique française continue d'être sur une pente ascendante tandis que l'Espagne, la Grèce et le Portugal suivent une trajectoire d'assainissement des comptes publics.

346 Audition de Stéphane Sorbe (direction générale du Trésor) et Mélanie Joder (directrice du budget) au CESE, le 30 avril 2025.

347 Audition de Raul Sampognaro, économiste à l'OFCE, le 23 avril 2025. L'auditionné a notamment mentionné « les concessions faites au mouvement des gilets jaunes, les réductions d'impôts de production, etc. pour un montant estimé à 40 milliards d'euros ».

GRAPHIQUE 40 : CHARGE D'INTÉRÊT DE LA DETTE PUBLIQUE



Source : INSEE, FIPECO

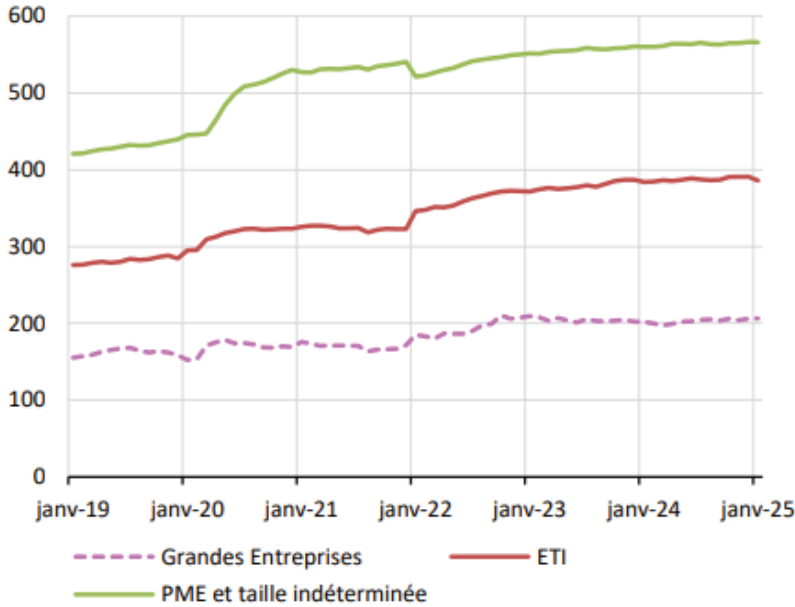
En parallèle, entre 2011 et 2020, **la charge d'intérêt de la dette publique a baissé continûment en part de PIB**, passant de 2,7 % à 1,5 % (entre 35 et 40 milliards sont consacrés chaque année au remboursement des intérêts de la dette), dû à la baisse des taux d'intérêts (graphique 5). Ainsi, si la dette est remontée en 2021 à 115,6 % du PIB, la charge de la dette est en décline depuis 25 ans, avec cependant un léger relèvement en 2021, relèvement qui se prolonge jusqu'à 2024. Selon les dernières prévisions du FMI datant d'avril 2025, la charge d'intérêt de la

dette française devrait augmenter d'environ 1,5 points de PIB entre 2024 et 2030.

2. La dette des entreprises

L'endettement des entreprises françaises est en hausse continue depuis 20 ans. Cette tendance s'est accentuée avec la crise sanitaire du fait des prêts garantis par l'État (PGE) auxquels ont principalement recouru les PME. En parallèle, le niveau des fonds propres des entreprises continue d'être relativement faible.

GRAPHIQUE 41 : ENCOURS DE CRÉDITS (MILLIARDS D'EUROS)



Source : Banque de France

En 2023, le taux d'endettement des entreprises s'élève à 73 % du PIB, soit 2053 milliards d'euros³⁴⁸. C'est un taux supérieur à la moyenne de la zone euro (56 %) et à celle des États-Unis (50,1 %). Il représente 66 % de la part du crédit bancaire. 42 % sont détenus par les PME, 28 % par les ETI, 15 % par les grandes entreprises et 15 % par les Sociétés civiles immobilières (SCI) et autres. Face à la crise énergétique, les entreprises françaises ont fait preuve de résilience: leur taux de marge est resté stable, leur endettement a reculé grâce à des capitaux propres renforcés, et malgré une légère baisse de trésorerie, les PME

comme les ETI restent globalement solides, avec des niveaux supérieurs à ceux d'avant la crise Covid³⁴⁹.

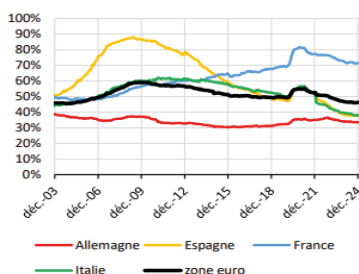
Malgré un contexte économique toujours tendu et incertain, l'accès au financement des entreprises françaises reste solide (graphique 6). En mars 2025, les crédits aux entreprises ont continué à croître (+2,2 %), portés par des taux d'intérêt plus favorables qu'en zone euro. Les crédits d'investissement progressent (+3,4 %), tandis que ceux de trésorerie reculent légèrement (-1,6 %). L'endettement, majoritairement à taux fixe et long terme, reste peu exposé à la hausse des taux.

348 Banque de France, L'endettement financier des entreprises.

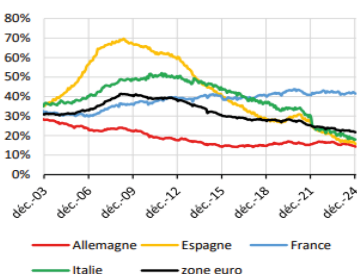
349 <https://www.banquefrance.fr/fr/derniers-chiffres-du-financement-des-entreprises/>

GRAPHIQUE 42 : ENCOURS DE DETTE BRUTE ET NETTE DES SNF (EN % DU PIB)

Graphique 3 : Encours de dette brute des SNF (en % du PIB)



Graphique 4 : Encours de dette nette des SNF (en % du PIB)



Source : Banque de France

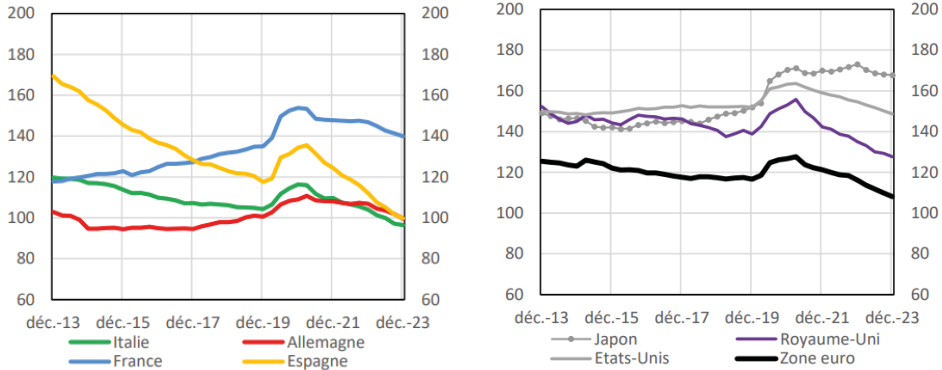
Exprimée en pourcentage du PIB, la dette brute³⁵⁰ des sociétés non financières (SNF) françaises a reculé en 2024, tout en demeurant supérieure à son niveau d'avant la crise sanitaire : elle s'est établit à 71,3 % fin 2024 (graphique 7), après 72,5 % fin 2023, contre 68,9 % fin 2019. En 2024, les ratios d'endettement brut et net³⁵¹ des sociétés non financières françaises sont restés nettement au-dessus de la moyenne de la zone euro atteignant respectivement 71 % contre 46 % pour la dette brute, et 42 % contre 22 % pour la dette nette en décembre 2024.

En 2023, le taux d'endettement des **SNF privées** dans la zone euro s'est établi à 108,1 % du PIB (graphique 8), soit une baisse de 8,1 points par rapport à la fin de l'année 2022, grâce à la croissance nominale du PIB. Ce recul est moins marqué en France (diminution de 6,9 points de pourcentages en 2023) qu'en Espagne (-12,3), Italie (-7,6) et Allemagne (-7,1). Les SNF privées en France se distinguent par un niveau d'endettement nettement plus élevé.

350 La dette brute est la somme des engagements financiers sous forme de titres de créance (obligations, bons du Trésor), de crédits (prêts bancaires, emprunts bilatéraux ou multilatéraux) et de dépôts, à valeur nominale, sans déduction des actifs financiers détenus en contrepartie.

351 La dette nette est la dette brute moins les actifs financiers détenus (comme les dépôts, titres de créance, actions, réserves de change, etc.).

GRAPHIQUE 43 : DETTE DES AGENTS NON FINANCIERS PRIVÉS (EN % DU PIB)



Source : Banque de France

L'endettement des sociétés non financières (SNF) auprès des banques et via les titres de créance revient, en proportion du PIB, à un niveau proche de celui de fin 2019. Après une forte hausse en 2020 liée aux mesures de soutien à la trésorerie, notamment les prêts garantis par l'État (PGE), ce taux atteint 91,9 % du PIB fin 2023, contre 95,8 % en 2022 et 91,0 % en 2019. Il demeure supérieur à la moyenne européenne.

L'année 2023 confirme le dynamisme global des SNF, malgré un léger ralentissement de la croissance de leur valeur ajoutée, qui progresse de 7,9 % après une hausse de 8,3 % en 2022³⁵². Cette augmentation, équivalente à 108 milliards d'euros, s'inscrit dans un contexte de normalisation progressive de l'activité économique. Le taux de marge atteint ainsi 32,7 %, un niveau qui dépasse nettement la moyenne observée avant la crise (30,7 % entre 2009 et 2019). Parallèlement, la rémunération des salariés continue d'augmenter, portée par la revalorisation du salaire minimum, mais à un rythme plus modéré qu'auparavant (+49,5 Mdeuros).

En matière d'investissement, les entreprises conservent un rythme soutenu, avec une croissance de 2,7 %, comparable à celle de l'année précédente. Cette dynamique est principalement portée par les services liés au numérique et à la communication. Le taux d'autofinancement s'établit à 95,3 % de la valeur ajoutée, en hausse par rapport à 2022 (87,6 %), bien qu'inférieur à celui de 2021, où il avait franchi le seuil des 100 %.

Du côté des conditions de financement, entre mars 2020 et juin 2022, près de 700 000 entreprises ont bénéficié de Prêts Garantis par l'État (PGE), pour un montant total dépassant 140 milliards d'euros. Cela représente un peu plus de 10 % de l'ensemble des encours de crédits aux entreprises. Ces prêts ont constitué un soutien décisif à la trésorerie des entreprises, fortement affectées par la baisse d'activité provoquée par les confinements, le télétravail généralisé et les restrictions sanitaires. Dans ce contexte, alors que les charges courantes et les échéances de prêts

352 INSEE, Les comptes de la Nation en 2024.

classiques devaient continuer à être honorées, les PGE ont offert une solution de financement temporaire, d'autant plus précieuse qu'ils ne nécessitaient pas de remboursement immédiat. Haut du formulaire Bas du formulaire

Selon le rapport de stabilité financière de la Banque de France publié en décembre 2024, les entreprises françaises ont su adapter leur gestion financière à un environnement de taux d'intérêt plus élevés, avec des niveaux de trésorerie supérieurs à ceux d'avant crise. Toutefois, le renouvellement progressif des dettes contractées à bas taux entraîne une montée des charges financières, affectant en particulier les entreprises dont la structure d'endettement est plus exposée à la remontée des taux.

Les données de janvier 2025 indiquent une progression annuelle de 1,8 % des financements aux SNF, après une hausse de 1,5 % en décembre. Ce mouvement est tiré par les crédits bancaires,

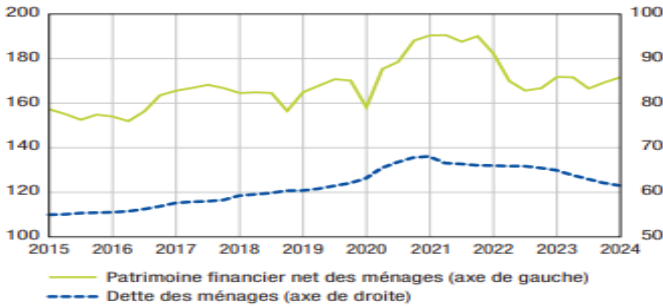
notamment ceux destinés à l'équipement (+3,8 %), alors que les émissions de titres de dette restent plus contenues (+1,0 %).

La dette nette des SNF continue d'augmenter, atteignant 1 211,3 milliards d'euros à la fin de 2024. Cette évolution s'explique par une hausse de l'endettement brut conjuguée à une diminution des liquidités disponibles. Le recours accru au crédit à l'investissement contraste avec la baisse des encours de crédits de trésorerie.

Concernant les PGE, la très grande majorité des entreprises ont honoré leurs engagements sans difficulté. Néanmoins, près de 4 % d'entre elles – majoritairement des TPE et PME – rencontrent des tensions de remboursement. Pour y faire face, un accord entre les pouvoirs publics, la Banque de France et la Fédération bancaire française permet de prolonger jusqu'à fin 2026 les dispositifs de rééchelonnement, avec des aménagements pouvant aller jusqu'à dix ans.

3. L'endettement des ménages

GRAPHIQUE 44 : DETTE ET PATRIMOINE FINANCIER NET DES MÉNAGES DEPUIS 10 ANS (EN% DU PIB)



Source : Banque de France.

Lecture : La dette des ménages est constituée des crédits souscrits, tels que les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation. Le patrimoine financier net comprend l'épargne bancaire (livrets d'épargne et dépôts), ainsi que les placements financiers (en actions ou auprès des organismes de placements collectifs) auquel est retranché la dette des ménages.

Source : Banque de France

La dette des ménages est constituée des crédits souscrits, tels que les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation. Le patrimoine financier net comprend l'épargne bancaire (livrets d'épargne et dépôts) ainsi que les placements financiers (en actions ou auprès des organismes de placements collectifs) auquel est retranché la dette des ménages.

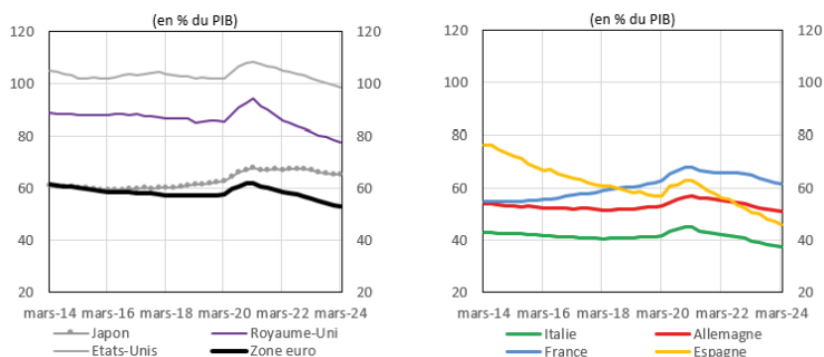
L'endettement des ménages est passé de près de 55 % en 2015 à 68 % en 2021 pour redescendre à 62 % en 2023 (graphique 9). Le bas niveau des taux d'intérêt a incité davantage de ménages à s'endetter pour des motifs immobiliers. Ce mouvement s'est accompli au prix

d'efforts financiers accrus de la part des ménages et d'une plus grande souplesse dans l'octroi des crédits.

D'après le dernier rapport de l'Observatoire des crédits aux ménages (OCM), le taux de détention de crédits continue de reculer pour la sixième année consécutive, atteignant 41,9 %, son niveau le plus bas depuis la création de l'Observatoire en 1989³⁵³. En 2024, la détention de crédits à la consommation chute à 19 %, son plus bas niveau depuis 1989, poursuivant une tendance à la baisse entamée il y a sept ans. Le taux de détention de crédits immobiliers, lui, se stabilise à 29,7 %.

353 https://www.fbf.fr/fr/communique_de_presse/37eme-edition-de-lobservatoire-des-credits-aux-menages-ocm-un-leger-rebond-des-intentions-de-souscription-de-nouveaux-credits-au-1er-semestre/

**GRAPHIQUE 45 : COMPARAISON INTERNATIONALE
DU TAUX D'ENDETTEMENT DES MÉNAGES (EN % DU PIB)**



Source : Banque de France

En 2023, l'endettement des ménages diminue en moyenne dans l'ensemble de la zone euro, ainsi que dans chacun de ses quatre principaux pays³⁵⁴. Toutefois, la France se distingue par un niveau d'endettement nettement supérieur à celui de ses voisins. Le ratio dette/PIB y dépasse de 10 points celui de l'Allemagne (graphique 10), et de 15 à 25 points ceux de l'Espagne et de l'Italie. En proportion du RDB, l'écart est encore plus marqué : l'endettement des ménages français atteint 97 %, contre 84 % en Allemagne, 74 % en Espagne et 59 % en Italie.

Selon des données plus récentes de la Banque de France, le taux d'endettement des ménages français recule, passant de 65,7 % du PIB en décembre 2022 à 61,4 % en janvier 2024. Ce recul traduit une meilleure capacité d'ajustement des ménages dans un contexte de normalisation

monétaire. Toutefois, ce niveau demeure élevé comparativement à la moyenne observée dans la zone euro (53,6 %), même s'il reste inférieur à celui du Royaume-Uni (78,5 %) ou des États-Unis (99,5 %).

L'année 2024 a vu une remontée du nombre de dossiers de surendettement avec 134 803 dépôts enregistrés, soit une hausse de 10,8 % par rapport à 2023. Bien que ce chiffre reste en deçà des niveaux observés avant la pandémie, il souligne une tension croissante pour une partie de la population. Le montant total de l'endettement des ménages surendettés atteint 4,5 milliards d'euros, en hausse de 6,2 % sur un an.

La structure de cette dette évolue également : les crédits à la consommation représentent désormais 43 % de l'endettement des ménages surendettés, en hausse de près de trois points

³⁵⁴ Définition du RNB : Le RNB, revenu national brut correspond à la somme du PIB et des revenus nets reçus du reste du monde (rémunération des salariés, revenus du capital, etc.) à laquelle on retranche les revenus versés à l'étrangers par les résidents.

en un an. À l'inverse, la part des dettes immobilières poursuit son repli. Cette dynamique reflète une bascule vers un endettement plus court terme, souvent associé à des profils financiers plus

fragiles. Ainsi, malgré une trajectoire globale orientée vers la stabilisation, une part non négligeable des ménages reste confrontée à une vulnérabilité financière croissante.

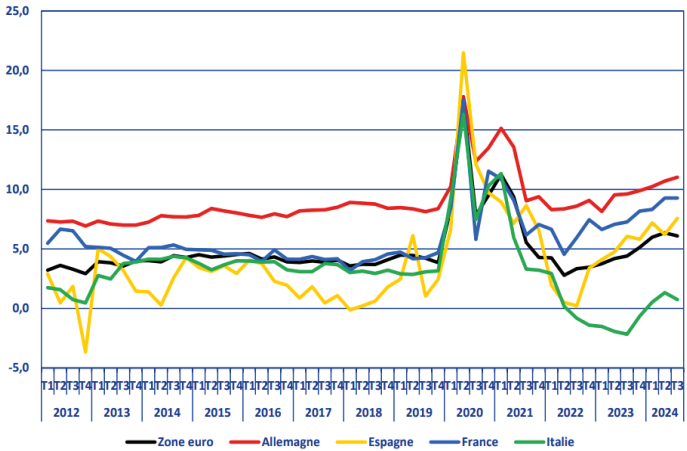
PATRIMOINE FINANCIER DES MENAGES

Le patrimoine financier net des ménages a enregistré une croissance notable, il a été multiplié par 3,4 entre 1995 et 2023. Cette progression a été alimentée par des flux nets cumulés de 1 806 milliards d'euros, reflétant une accumulation soutenue d'actifs financiers, malgré des fluctuations liées aux valorisations de

marché.

En comparaison, la France figure toujours en 2024 parmi les pays de la zone euro affichant l'un des taux d'épargne les plus élevés, devant l'Espagne (13,4 %) et l'Italie (11,2 %), et proche de l'Allemagne (20,2 %) ³⁵⁵ (graphique 11).

GRAPHIQUE 46 : COMPARAISON INTERNATIONALE DU TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES (EN % DU RDB)



Source : Banque de France

355 <https://www.fbf.fr/fr/lepargne-des-menages-faits-et-chiffres-cles/>

Le comportement d'épargne des ménages reste relativement stable. Les économistes s'attendaient à ce que la sur-épargne accumulée pendant la crise sanitaire soit mobilisée pour compenser le choc inflationniste, mais cela ne s'est pas vérifié, ce qui constitue l'un des « mystères » économiques de la période³⁵⁶. En 2024, le taux d'épargne et le taux d'épargne financière³⁵⁷ restent à des niveaux élevés, proche de 17 % du RDB pour le taux d'épargne (contre un niveau d'avant-crise autour de 14,5 %³⁵⁸)

et 9 % pour le taux d'épargne financière (graphique 11), en légère hausse par rapport à 2022 et 2023³⁵⁹. Cela témoigne d'une prudence financière persistante : alors que le pouvoir d'achat des ménages français a augmenté de 1,9 % sur un an, la consommation en volume n'a progressé que de 0,7 %.

Cette stabilité contribue à préserver une certaine résilience financière au sein des foyers, en dépit du contexte économique marqué par des incertitudes persistantes.

356 Audition au CESE de Raul Sampognaro, le 26 avril 2025.

357 Part du revenu disponible brut des ménages affectés uniquement à l'épargne financière, c'est-à-dire aux placements financiers nets, après remboursement de crédits.

358 <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/focus-sur-la-sur-epargne-des-francais>

359 Banque de France, Épargne et Patrimoine financiers des ménages, T3 2024.

INDICATEUR 4

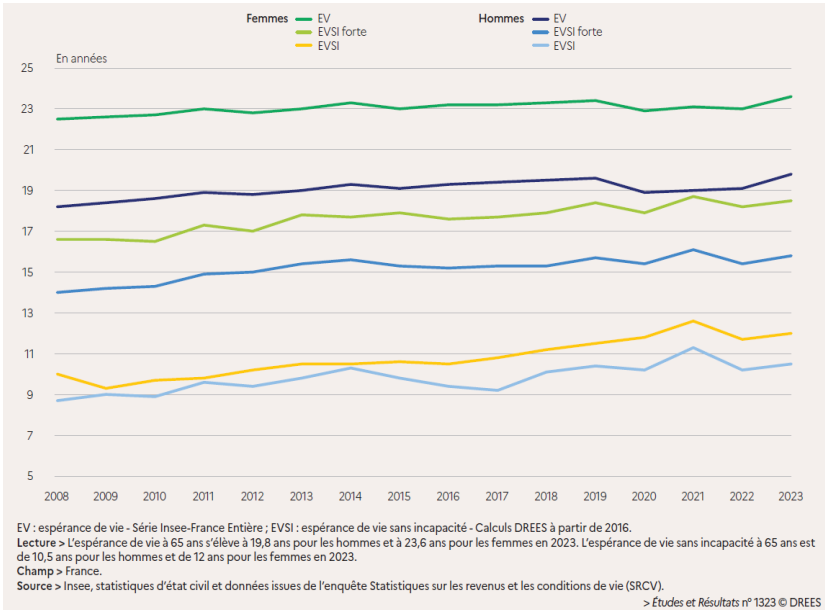
Espérance de vie en bonne santé

L'espérance de vie en bonne santé, ou espérance de vie sans incapacité, indique le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre sans être limitée dans ses activités quotidiennes. L'espérance de vie en bonne santé à la naissance tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités dès l'enfance et tout au long de la vie active. L'espérance de vie en bonne santé à 65 ans se concentre sur les

années vécues après cet âge (soit les années vécues, dans une majorité des cas, après la vie active).

L'intérêt premier de cet indicateur, par rapport à l'espérance de vie, est d'ajouter une dimension qualitative : il permet de se faire une idée plus juste du bénéfice des années de vie gagnées. Il fait en outre écho à la définition globale que donne l'OMS de la santé³⁶⁰, définition à laquelle est CESE est attaché.

ESPÉRANCE DE VIE ET DE L'ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ À 65 ANS PAR SEXE



360 « La santé un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

En France, l'espérance de vie a augmenté en 2023 : elle atteint 85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes. La hausse, par rapport à 2022, est de 0,6 an pour les femmes et de 0,7 an pour les hommes. L'espérance de vie avait chuté les années précédentes du fait de la crise sanitaire et était restée inférieure à son niveau de 2019. L'année 2023 marque donc un changement : l'espérance de vie atteint un niveau supérieur à son niveau « pré-pandémique ».

En 2023, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'élève à 12 ans pour les femmes et 10,5 ans pour les hommes³⁶¹. L'espérance de vie sans incapacité a évolué de manière heurtée pendant la pandémie de Covid 19 : une baisse en 2020, avec la hausse du nombre de décès causés par l'épidémie, puis une augmentation importante en 2021 et de nouveau une baisse en 2022. En 2023 (première année de sortie de la crise sanitaire), l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans atteint un niveau légèrement supérieur à celui observé en 2019 (dernière année avant la crise).

Les évolutions de l'espérance de vie sans incapacité d'une année sur l'autre doivent toutefois être analysées avec précaution. Comme le souligne la DREES, « *La taille de l'échantillon de cette enquête et le*

caractère subjectif des réponses à la question sur les limitations rendent en effet l'indicateur volatile et sensible aux évolutions du contexte social ». La réponse dépend de la perception que se font les personnes interrogées de leur santé. Il s'agit d'une auto-déclaration : l'indicateur s'appuie sur les réponses à la question « *Êtes-vous limité, depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que vous faites habituellement ?* »³⁶². Sur une plus longue période, entre 2008 et 2023, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 1 an et 11 mois pour les femmes et de 1 an et 10 mois pour les hommes, soit en moyenne 1,6 mois et 1,4 mois par an respectivement³⁶³.

Au sein de l'Union européenne, la France se situe au 5^e rang pour l'espérance de vie sans incapacité des femmes à 65 ans et au 7^e rang pour l'espérance de vie sans incapacité des hommes à 65 ans.

Il existe des inégalités importantes selon les catégories sociales. Elles se manifestent dans l'espérance de vie qui atteint 84,4 ans pour les 5 % les plus aisés mais seulement 71,7 ans pour les 5 % les plus pauvres, soit 12,7 ans d'écart³⁶⁴. On sait que ces inégalités concernent aussi l'espérance de vie sans incapacité³⁶⁵. En 2018, l'INSEE

361 DREES, *Études et résultats* n°1323, décembre 2024.

362 Cette enquête est réalisée chaque année dans le cadre de l'enquête *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV).

363 DREES, *Études et résultats* n°1323, décembre 2024.

364 Nathalie Blanpain (INSEE), *L'espérance de vie par niveau de vie et catégorie sociale*, Conseil d'orientation des retraites, le 6 février 2025.

365 E. Cambois et Al., *La « double peine » des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte*, Population et sociétés n° 441 janvier 2009 et *Inégalité sociale de santé : pour qui la retraite sonnera ? Les inégalités d'espérance de vie en bonne santé avant et après 65 ans*, BEH n° 8-9 du 8 mars 2011.

avait relevé un écart de 13 ans chez les hommes, 8 ans chez les femmes, entre l'espérance de vie à la naissance des 5 % les plus pauvres et l'espérance de vie à la naissance des 5 % les plus aisés³⁶⁶. Il faut, sur ce plan, regretter l'absence de chiffres récents.

Les travaux que le CESE a consacré à l'Aide sociale à l'enfance³⁶⁷ et à la santé mentale des jeunes ont mis en avant une autre réalité : les troubles psychiques ont un très fort impact sur l'espérance de vie. Une étude de l'IRDES, publiée en 2018, a montré que « *l'espérance de vie à 15 ans des personnes suivies pour un trouble psychiatrique, toutes pathologies confondues, est de 48,9 ans pour les hommes et de 58,6 ans pour les femmes* ». La réduction de l'espérance de vie des individus suivis pour des

troubles psychiques atteint en moyenne 16 ans chez les hommes et 13 ans chez les femmes, avec des variations en fonction des troubles considérés. Les taux de mortalité chez ces personnes sont deux fois à cinq fois supérieurs à ceux de la population générale, quelle que soit la cause décès³⁶⁸. On sait aussi que les événements traumatisants subis pendant l'enfance réduisent très fortement l'espérance de vie. Se référant à plusieurs travaux scientifiques internationaux³⁶⁹, la professeure Céline Gréco, cheffe de service à l'hôpital Necker-enfants malades à Paris, a fait état de « *20 ans d'espérance de vie perdus* » pour les personnes qui ont été confiées à l'aide sociale à l'enfance. **Ces inégalités montrent la nécessité d'organiser des actions de prévention et de dépistage ainsi qu'une offre de soins adaptée aux besoins des personnes souffrant de troubles psychiques.**

366 Nathalie Blanpain, L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes, INSEE Première, n°1687, février 2018.

367 CESE, *La protection de l'enfance est en danger : les préconisations du CESE*, rapporteures : Josiane Bigot et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, octobre 2024.

368 Coldefy M., Gandré C, *Personnes suivies pour des troubles psychiques sévères : une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée*, IRDES, Questions d'économie de la santé, n°237, septembre 2018.

369 Cf. notamment : *The relationship of adverse childhood experiences to a history of premature death of family members* R.F. Anda, M. Dong, D.W. Brown, V.J. Felitti, W.H. Giles, G.H. Perry BMC Public Health, 9 (2009) et une étude de 2021 publiée dans *The Lancet : Health and financial costs of adverse childhood experiences in 28 European countries: a systematic review and meta-analysis* Karen Hughes, Kat Ford, Mark A Bellis, Freya Glendinning, Emma Harrison, Jonathan Passmore.

INDICATEUR 5

Satisfaction dans la vie

A. Brève description de l'indicateur

1. Définition³⁷⁰

L'indicateur de la satisfaction dans la vie vise à mesurer le bien-être subjectif des personnes et est évalué sur une échelle de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait ». Selon les années, l'INSEE approfondit différentes dimensions de ce qui contribue à la satisfaction dans la vie (la vie menée actuellement, le logement, le travail, les loisirs, les relations familiales et les relations amicales, qu'il s'agisse des amis, des collègues ou des voisins, ou encore le niveau de confiance envers les inconnus).

Les résultats sur la satisfaction dans la vie sont issus de l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV).

2. Précautions d'emploi

L'indicateur de satisfaction présente la particularité d'être de nature subjective, ce qui le distingue des autres « nouveaux indicateurs de richesse » fondés sur des éléments objectifs, quantitatifs ou monétaires. Ainsi, une augmentation de l'aisance matérielle n'implique pas forcément une hausse correspondante de la satisfaction.

Par ailleurs, les enquêtes sont menées en France métropolitaine et quatre DOM historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion).

Si la satisfaction dans la vie est un reflet important du bien-être, celui-ci est multidimensionnel et la satisfaction dans la vie ne saurait en épuiser la signification.

B. Évolution de l'indicateur

1. Situation récente et évolution sur longue période

En France, la satisfaction dans la vie évolue très peu et oscille depuis 10 ans autour d'une note comprise entre 7,1 et 7,3 (excepté les années 2020 et 2021) (graphique 1).

Les dernières données diffusées par l'INSEE, portant sur l'année 2023,

montrent une légère amélioration depuis 2021, année du contre-coup de la crise sanitaire : l'indicateur est ainsi passé de 6,8 - point le plus bas de la décennie - à 7,2 (en ligne avec la tendance décennale) (graphique 1)³⁷¹. Mesurée depuis 2022, la note moyenne de satisfaction atteint 6,9 sur 10 en 2023 dans les départements

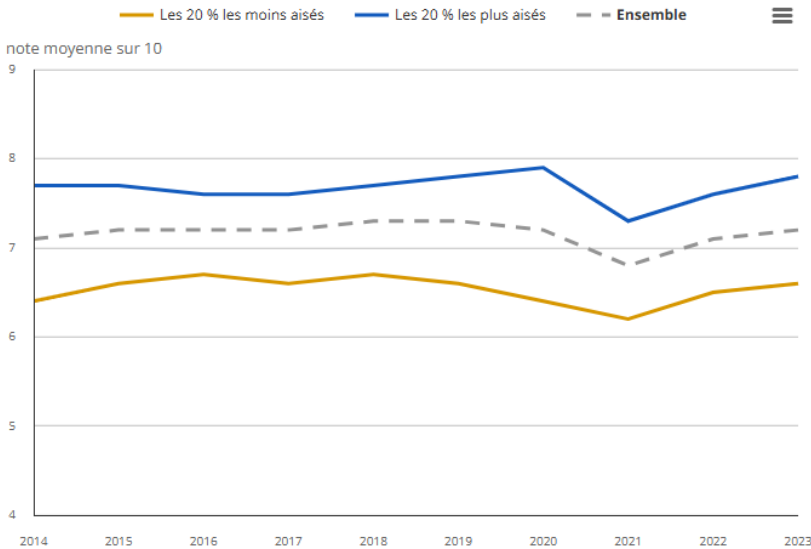
³⁷⁰ Les éléments sont tirés du site de l'Insee qui consacre plusieurs travaux à la satisfaction dans la vie ; plusieurs de ces travaux sont cités en référence ci-après.

³⁷¹ En France, la satisfaction dans la vie est la même qu'il y a 10 ans - Insee Focus - 347.

d'Outre-mer hors Mayotte, un niveau plus bas qu'en France métropolitaine. L'analyse de la satisfaction dans la vie est intéressante notamment lorsque l'indicateur est croisé avec d'autres dimensions : niveau de vie - graphique 47 -, âge - graphique 49 -,

ou encore santé : les personnes déclarant un mauvais état de santé ont une satisfaction globale dans la vie en moyenne nettement plus faible que les personnes se jugeant en très bon état de santé (5,6, contre 8,0 sur 10).

GRAPHIQUE 47 : SATISFACTION DANS LA VIE SELON LE NIVEAU DE VIE (2014-2023)



Source : INSEE

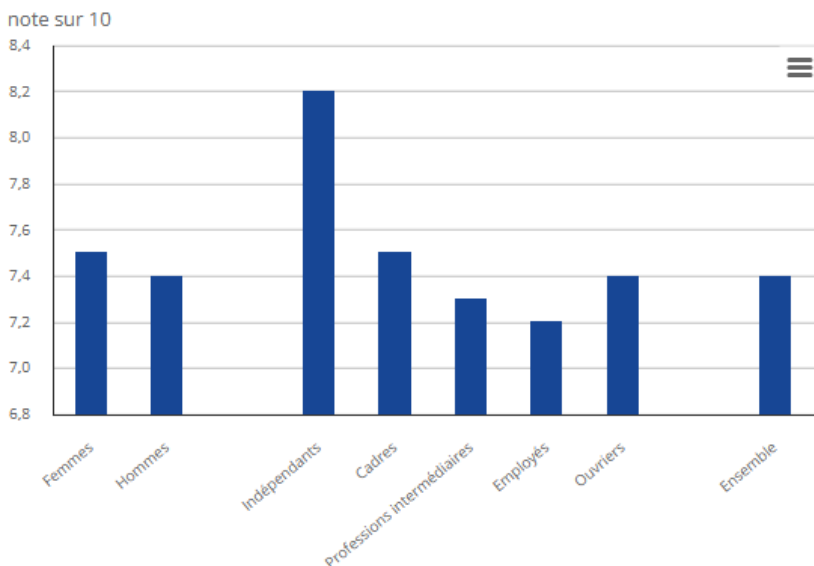
En 2023, la moitié de la population résidant en France (53 %) attribue une note de 7 ou de 8 sur 10 à la vie qu'elle mène actuellement. 19 % sont particulièrement satisfaits de leur vie et attribuent une note de 9 ou de 10 ; à l'inverse 21 % sont moyennement satisfaits et donnent une note de 5 ou de 6. Enfin, 6 % des personnes sont insatisfaites de leur vie et attribuent une note inférieure ou égale à 4.

Satisfaction dans la vie et niveau de vie vont de pair. Ainsi, les 20 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles déclarent une satisfaction moyenne de 6,6 sur 10 en 2023 tandis que cette note moyenne est de 7,8 sur 10 pour les 20 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés (graphique 1). L'écart entre la satisfaction des plus modestes et des plus aisés est stable dans le temps, et proche en France

de l'écart moyen observé pour l'ensemble de l'Union européenne. La satisfaction vis-à-vis des relations personnelles est moins dépendante du niveau de vie : l'écart n'est que de 0,4 point entre les 20 % des individus les plus aisés et les 20 % des individus les plus modestes alors qu'il est de 1,2 point pour la satisfaction en général.

En 2023, la satisfaction relative à son **emploi** atteint 7,4 et dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire. La satisfaction dépend de la catégorie socio-professionnelle : les indépendants sont de loin les plus satisfaits (8,2), les employés sont les moins satisfaits (7,2) derrière les ouvriers (7,2). Enfin, les femmes sont légèrement plus satisfaites que les hommes (7,5 contre 7,4) (graphique 2).

GRAPHIQUE 48 : SATISFACTION CONCERNANT L'EMPLOI PRINCIPAL



Source : INSEE

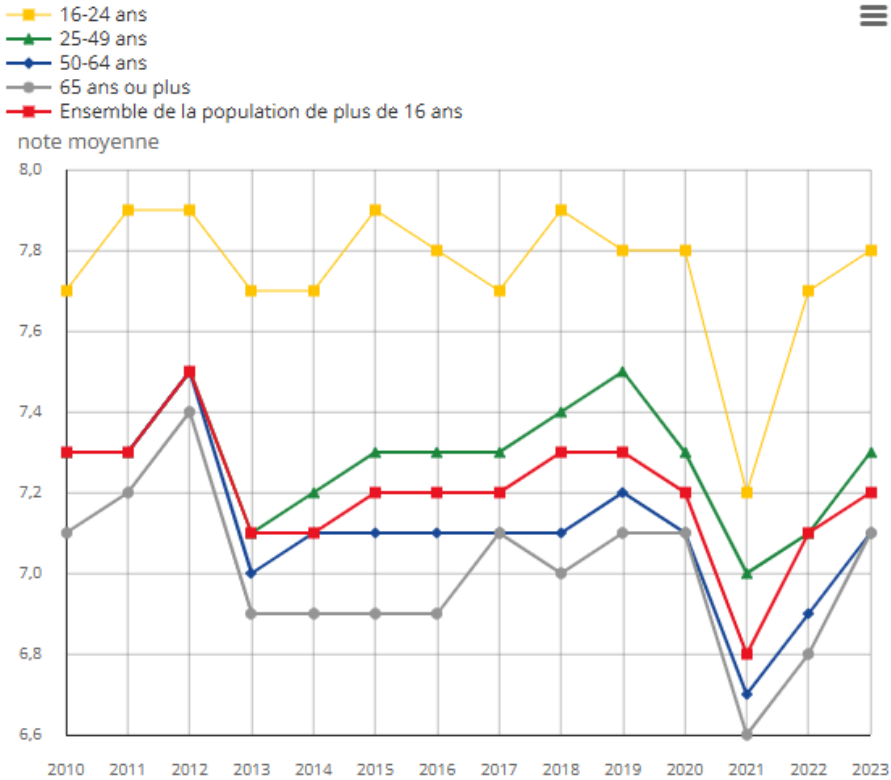
Les personnes en mauvaise **santé** ressentent moins de bien-être. Seules 35 % des personnes s'estimant en mauvais ou très mauvais état de santé se déclarent souvent ou la plupart du temps heureuses, contre 83 % des personnes en très bonne santé. 39 % d'entre elles se sentent

exclues de la société, contre 16 % des personnes en très bon état de santé. Elles ont également un sentiment de solitude plus marqué : 52 % d'entre elles se sentent seules parfois, la plupart du temps ou tout le temps, contre 24 % des personnes en très bon état de santé.

Ce sont les **jeunes** (16 à 25 ans) qui expriment la plus forte satisfaction

dans la vie (7,8) et 78 % d'entre eux se déclarent heureux³⁷² (graphique 3³⁷³).

GRAPHIQUE 49 : SATISFACTION MOYENNE DANS LA VIE SELON L'ÂGE EN 2023



Source : INSEE

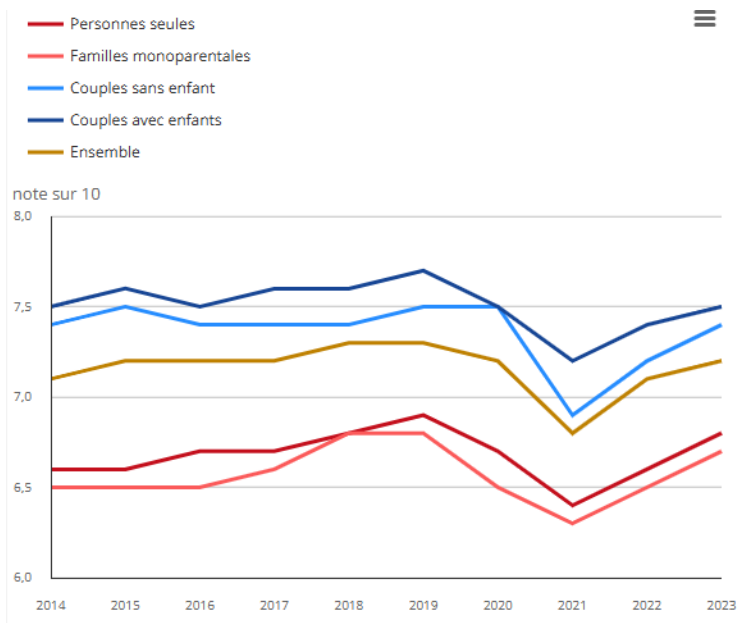
Les personnes qui vivent **en couple avec ou sans enfants** sont plus satisfaites de leur vie, respectivement 7,5 et 7,4 (graphique 4). À l'inverse, les personnes vivant en famille monoparentale et les

personnes seules ont un niveau de satisfaction dans la vie en moyenne nettement plus faible (respectivement 6,7 et 6,8 sur 10).

372 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8352111#titre-bloc-14>

373 Selon l'Insee, le décrochage de 2013 est lié à une combinaison de facteurs d'insatisfaction relatifs à l'emploi (hausse du chômage) et aux difficultés de logement.

GRAPHIQUE 50 : SATISFACTION DANS LA VIE SELON LA CONFIGURATION DU MÉNAGE



Source : INSEE

Depuis 2010, les **femmes** sont légèrement moins satisfaites de leur vie que les hommes (6,8 contre 6,9). Selon l'INSEE, depuis 2010, cet écart s'explique entièrement par leurs caractéristiques sociodémographiques et une situation matérielle et financière plus favorable pour les hommes³⁷⁴. L'écart n'est en effet plus significatif à caractéristiques comparables (âge, diplôme, CSP, situation vis-à-vis du marché du travail, limitations dans les activités courantes à cause d'un problème de santé, type de ménage, tranche de revenu du ménage, type et surface du logement, statut de propriétaire ou non).

En 2023, les deux groupes de **personnes les plus âgées** - 50-64 ans et 65 ans et plus - éprouvent le même niveau de satisfaction dans la vie (7,1), alors que la catégorie des 65 ans et plus est généralement celle qui exprime le niveau de satisfaction le moins élevé.

La satisfaction dans la vie varie cependant en fonction des **territoires** : à caractéristiques équivalentes, les personnes qui vivent en Île-de-France sont moins satisfaites de leur vie, et celles qui résident dans les départements du littoral ouest le sont davantage³⁷⁵.

³⁷⁴ Satisfaction dans la vie des femmes et des hommes – Femmes et hommes, l'égalité en question | Insee

³⁷⁵ Vivre en Île-de-France a un effet négatif sur la satisfaction dans la vie - Insee Analyses - 71

Le bien-être est plus élevé en métropole qu'en **Outre-mer** ce qui s'explique notamment du fait d'un niveau de vie plus faible. À caractéristiques équivalentes, les ultra-marins déclarent aussi un bien-être moindre sur la dimension relationnelle : ils sont moins satisfaits de leurs relations personnelles (note de 7,3 en moyenne hors Mayotte, contre 7,7 en France métropolitaine), sont nettement plus méfiants envers les inconnus, et ont moins souvent des personnes sur qui compter : 78 % d'entre eux ont quelqu'un à qui demander de l'aide morale, matérielle ou financière, contre 91 % des habitants de France métropolitaine³⁷⁶.

Enfin, le niveau de **confiance envers les inconnus** reste faible en France : 4,3 en 2023 après un bas historique de 4,1 en 2022. Ceci caractérise particulièrement la France et pèse sur son classement international.

Les dimensions de sécurité/conflit armé ainsi que l'éco-anxiété influent sur la satisfaction dans la vie mais ne sont pas explorées dans l'indicateur de l'INSEE. Depuis 2023, le baromètre annuel du RAEF identifie notamment

la dégradation de l'environnement comme un des principaux facteurs de préoccupation notamment parmi les moins de 35 ans.

2. Comparaisons internationales

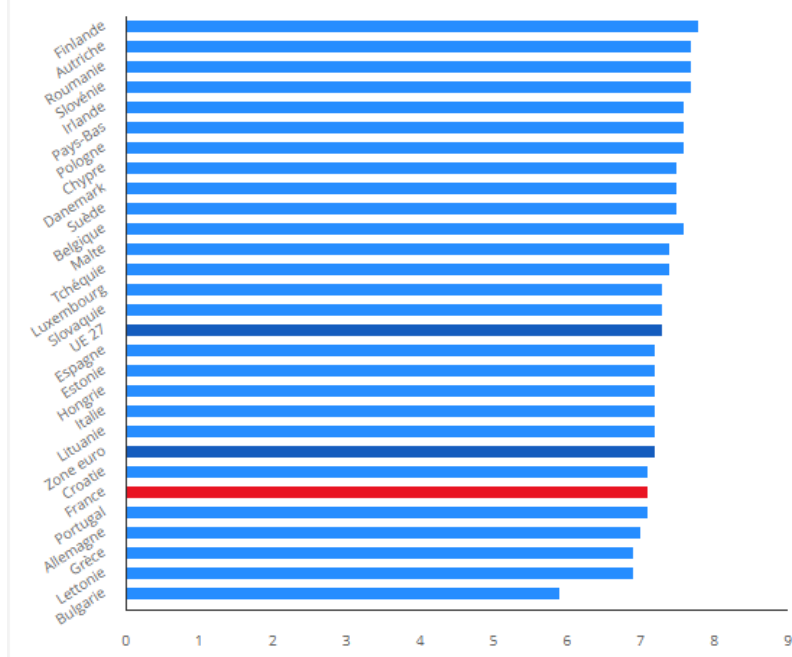
Les indicateurs de bien-être sont subjectifs et la dimension culturelle nationale rend les comparaisons internationales délicates (par exemple, les français et les françaises sont moins souvent satisfaits que des habitants de pays proches à caractéristiques économiques et sociales contrôlées).

En 2018, date de l'avant-dernière enquête Eurostat, la France se situait, avec 7,3, au même niveau que la moyenne européenne, tout comme l'Espagne, la Roumanie et la Slovaquie, au 13^{ème} rang. Cinq ans plus tard, en 2023, la note de la France s'établit à 7,1, passant sous la moyenne européenne (7,3), au 23^{ème} rang (graphique 51).

Au sommet de la satisfaction dans la vie, on trouve la Finlande et l'Autriche, comme en 2018, l'Irlande sortant du trio de tête, remplacée par la Roumanie.

376 En France, la satisfaction dans la vie est la même qu'il y a 10 ans - Insee Focus - 347

GRAPHIQUE 51 : SATISFACTION DE LA VIE DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2023



Source : Eurostat, EU-SILC 2023

La forte satisfaction enregistrée en Finlande s'expliquerait notamment par des conditions de travail favorables (niveau bas de stress au travail, sécurité sur le marché de l'emploi) et la qualité des liens sociaux³⁷⁷. *A contrario*, selon les travaux de l'OCDE, le taux de satisfaction moins important en France que dans les pays de l'Europe du Nord résulterait d'une culture du pessimisme, d'une moindre confiance dans les autres

et dans les institutions et une fragilité de la cohésion sociale³⁷⁸.

Le fort lien entre niveau de vie et bien-être ressenti se retrouve dans tous les pays de l'Union européenne, où en moyenne, 73 % des personnes appartenant au quintile le plus aisé déclarent se sentir souvent ou la plupart du temps heureuses, contre seulement 54 % de celles appartenant au quintile le plus modeste.

³⁷⁷ <https://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/finlande-fr/>

³⁷⁸ Audition de Mme Romina Boarini, Directrice du Centre pour le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances (WISE) à l'OCDE, 25 mai 2022 en lien avec le rapport biannuel de l'OCDE « Comment va la vie ? ».

C. Indicateurs complémentaires³⁷⁹

La commission européenne mène deux fois par an des enquêtes Eurobaromètre auprès des résidents des pays membres de l'Union européenne, qui contiennent des questions sur la satisfaction.

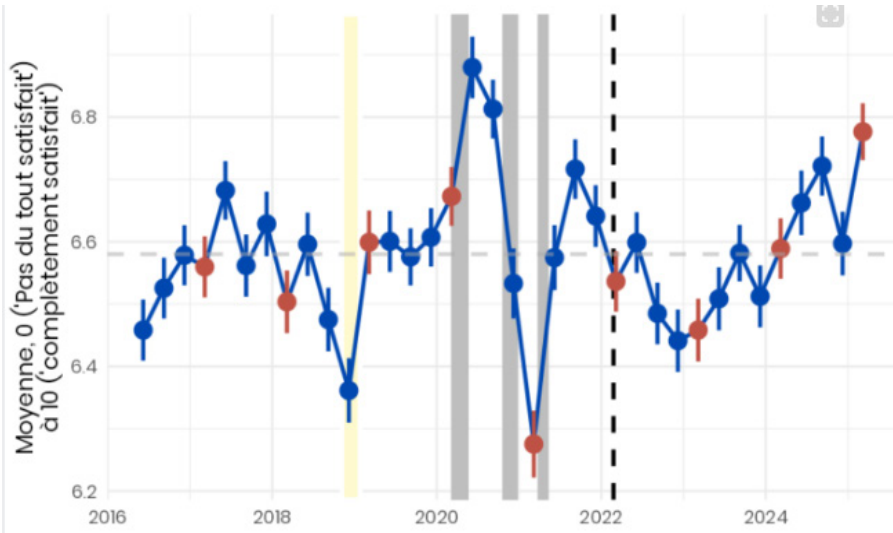
Par exemple : Comment jugez-vous la situation actuelle de chacun des domaines suivants : votre situation professionnelle ? La situation financière de votre ménage ?

Par ailleurs, l'OCDE publie régulièrement son enquête sur le bien-être³⁸⁰ qui présente trois caractéristiques : d'une part, il est multidimensionnel

(11 indicateurs à la fois économiques et non économiques), il propose une approche horizontale des inégalités (par genre, âge et niveau d'éducation) et il intègre le bien-être des générations futures en prenant en compte la durabilité³⁸¹.

Enfin, l'observatoire du bien-être du CEPREMAP publie régulièrement des notes sur ce sujet. Dans sa dernière enquête (mars 2025), la tendance à une amélioration de la satisfaction dans la vie, continue depuis 2023 (graphique 52).

GRAPHIQUE 52 : ENQUÊTE CEPREMAP « DANS L'ENSEMBLE, DANS QUELLE MESURE ÊTES-VOUS SATISFAIT DE LA VIE QUE VOUS MENEZ ACTUELLEMENT ? » (MARS 2025)



³⁷⁹ Les informations sont tirées du site de l'INSEE.

³⁸⁰ How's Life ? 2024 | OCDE

³⁸¹ Audition de Mme Romina Boarini, op.cit.

INDICATEUR 6

Inégalités de revenus

A. Brève description de l'indicateur

1. Définition

Cet indicateur rapporte les revenus totaux disponibles des 20 % des ménages les plus aisés à ceux des 20 % des ménages les plus pauvres : on parle également de « rapport interquintile ». Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du capital et financiers³⁸² et les prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Il s'agit donc d'un **indicateur d'inégalités après redistribution**. Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation - UC - (calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans).

D'autres indicateurs d'inégalités monétaires sont utilisés dans le débat public :

- des analyses par centiles (notamment, la situation des 1 % des ménages les plus riches) peuvent fournir un éclairage supplémentaire mais ces revenus varient souvent fortement d'une année à l'autre ;

- le **coefficient de Gini** mesure l'écart de revenu entre les individus par rapport à une situation parfaitement égalitaire. Il vaut alors 0 à égalité parfaite, et 1 lorsque qu'une personne reçoit tout le revenu et les autres rien. Il a le mérite de prendre en compte l'ensemble de la distribution des niveaux de vie ;
- le ratio D9/D1, appelé **ratio interdécile**, c'est-à-dire le rapport entre les revenus des 10 % des ménages les plus aisés sur les revenus des 10 % les plus faibles, est couramment utilisé ;
- le ratio $(100-S80)/S20$, appelé **ratio interquintile**, compare la part de la masse totale des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus riches $(100-S80)$ à celle des 20 % les plus modestes $(S20)$. Ici, $S20$ désigne la part des revenus cumulés des 20 % les moins aisés, et $S80$ celle des 80 % les moins riches. Ce ratio indique donc combien de fois la part des plus riches est supérieure à celle des plus pauvres
- le **ratio de Palma** rapporte la masse du revenu national qui revient chaque année aux 10 % les plus aisés à celle que reçoit les 40 % les plus pauvres ; il

³⁸² Produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes d'épargne logement, plans épargne logement.

est notamment utilisé par la Banque mondiale car il capture bien les inégalités entre les riches et les catégories populaires, mais laisse de côté les 50 % appartenant aux classes moyennes et aisées ;

→ enfin, on peut mesurer les **inégalités de revenus « primaires », c'est-à-dire avant redistribution.**

Changement de terminologie : en 2021, l'indicateur a été renommé par l'INSEE « dispersion des revenus » à la place d'« inégalités de revenu », sans changement de méthode sur la construction de l'indicateur.

B. Évolution de l'indicateur

1. Évolution sur longue période

1°) Depuis les années 1990 jusqu'en 2011, **les inégalités après redistribution** (c'est-à-dire après impôts directs et transferts sociaux) ont augmenté en tendance en France avec une accélération à partir de 2009 liée à la forte progression du chômage (graphique 53). En 2012 et 2013, ces inégalités se réduisent sensiblement du fait de l'alourdissement de la fiscalité s'appliquant aux ménages les plus aisés et de la revalorisation des minimas sociaux. En 2018, les inégalités connaissent une hausse due notamment à la baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité³⁸⁴, avant d'entrer dans

2. Précautions d'emploi

Les informations utilisées pour calculer les niveaux de vie ne couvrent pas tous les ménages. Elles concernent seulement la France métropolitaine et ne prennent pas en compte les personnes vivant en institution ni les personnes sans domicile fixe. Par ailleurs, la connaissance de certains revenus tirés des paradis fiscaux, d'activités illégales ou du travail dissimulé, reste incomplète.

Cet indicateur qui s'adosse aux revenus des ménages est différent du calcul des inégalités salariales entre les femmes et les hommes³⁸³.

une zone d'instabilité autour de la crise Covid durant laquelle plusieurs mesures socio-économiques sont prises par le gouvernement pour protéger les ménages les plus vulnérables.

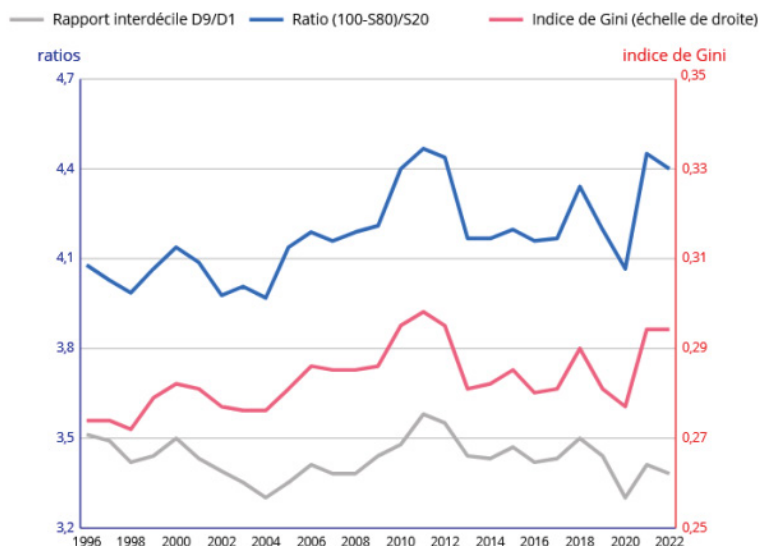
En 2022, la légère diminution des inégalités de revenus s'explique notamment par le soutien ciblé apporté aux ménages modestes : indemnité inflation, revalorisation du SMIC, prime de rentrée exceptionnelle, refonte de certains dispositifs sociaux, tels que le passage du RMI au RSA et des hausses anticipées de certaines prestations comme l'allocation de soutien familial.³⁸⁵

383 L'écart de salaire entre les femmes et les hommes dans le secteur privé en 2024 s'élevait à 14,9 % - Chiffres-cles-egalite-entre-femmes-hommes-2024-accessible.pdf

384 En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent – Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2018 | Insee

385 Audition au CESE de Michel Duée, le 7 mai 2025.

GRAPHIQUE 53 : INDICATEURS D'INÉGALITÉS DE 1996 À 2022 APRÈS REDISTRIBUTION



Source : INSEE-DGI

Le ratio D9/D1 est d'environ 3,3 en 2022 (graphique 1, ligne grise), signifiant qu'après redistribution, **les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie environ 3,3 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes**, légèrement inférieur à sa moyenne de long terme.

Le ratio interquintile, à 4,4, se situe légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme. Autrement dit, les 20 % les plus modestes perçoivent 8,7 % de l'ensemble des niveaux de vie exprimés par unité de consommation, tandis que les 20 % les plus aisés en concentrent 38,3 %.

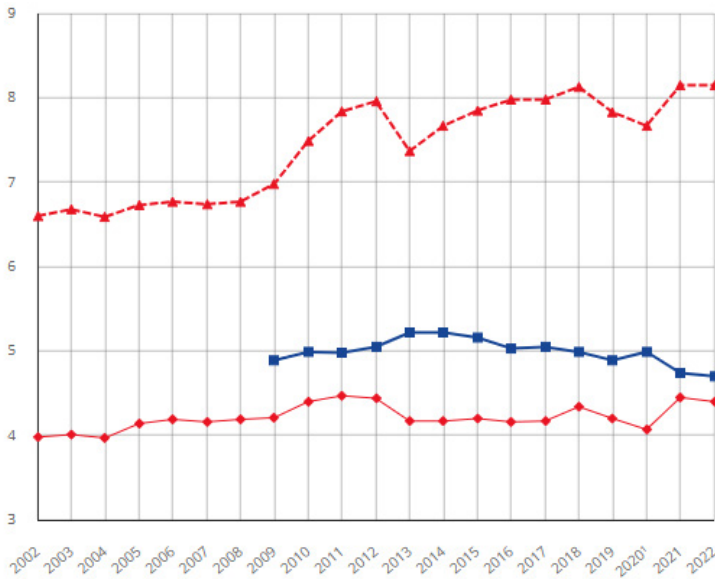
L'indice Gini évolue de façon relativement similaire sur longue période, même si on peut noter qu'il reste stable en 2022 par rapport

2021, contrairement aux ratios interquintiles et interdéciles en baisse.

2°) Les inégalités avant redistribution évoluent différemment : le rapport interquintile a progressé de 6,5 en 1996 à 8,2 en 2022 : cette année-là, les inégalités de revenus primaires atteignent le double du ratio interquintile après redistribution (graphique 2). Entre 2013 et 2018, tandis que le rapport interquintile après redistribution est relativement stable, celui avant redistribution est en hausse, laissant entendre que le levier de la redistribution a été particulièrement fort durant cette période.

GRAPHIQUE 54 : DISPERSION DES REVENUS AVANT ET APRÈS REDISTRIBUTION EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE (RAPPORT INTERQUINTILE) :

▲ France métropolitaine avant redistribution
 ◆ France métropolitaine et EU --- après redistribution



Source : INSEE

Le mécanisme de redistribution en France est puissant : en 2022 par exemple, il permet de réduire les inégalités de près de 42%, contre 32 % en 2002³⁸⁶. Entre 2004 et 2022, l'écart entre les extrêmes n'a augmenté que de 0,4 point après redistribution contre 1,6 point avant redistribution. Après redistribution, le niveau d'inégalités en France devient inférieur à la moyenne de l'Union européenne, alors qu'il lui était supérieur avant redistribution (graphique 55). Cependant si le mécanisme de redistribution est puissant, les inégalités

de revenus avant redistribution tendent à s'accroître.

Quelques éléments explicatifs de ces évolutions :

L'aggravation des inégalités observée ces dernières années s'explique en grande partie par **l'érosion du niveau de vie, avant redistribution, des ménages les plus modestes**. La crise financière de 2008 a laissé des traces durables sur le marché du travail, avec une conjoncture morose qui a pesé particulièrement sur les salariés les moins qualifiés et les jeunes actifs, réduisant leurs

386 Audition au CESE de Michel Duée, le 7 mai 2025.

opportunités d'emploi stable et bien rémunéré. Cela s'est notamment traduit par une hausse du nombre de bénéficiaires d'allocations chômage au sein du cinquième le plus modeste de la population : leur proportion est passée de 23,7 % en 2008 à 31,7 % en 2017, avant de légèrement redescendre à 29,3 % en 2021³⁸⁷. Entre 2007 et 2021, la part de la masse totale des niveaux de vie avant redistribution détenue par les 20 % les plus pauvres a reculé de 6,2 % à 5,3 %. Ce recul s'explique principalement par la baisse de leurs revenus d'activité, mais aussi, dans une moindre mesure, par la diminution des pensions de retraite et des revenus du patrimoine. Si les allocations chômage ont connu une hausse, elles n'ont compensé qu'en partie cette dégradation. Parallèlement, les revenus d'activité ont connu une progression différenciée, les salariés les mieux rémunérés ayant vu leurs gains augmenter plus rapidement que le reste de la population.

Enfin, la très forte croissance des revenus financiers, multipliés par cinq en valeur entre 1996 et 2021, a largement profité aux ménages les plus aisés. Cette évolution s'explique en partie par des changements fiscaux favorables aux détenteurs de capital, accentuant les disparités de revenus avant toute intervention redistributive de l'État.

3°) Les inégalités de revenus après redistribution se traduisent dans les niveaux de vie moyens

(graphique 56). En 2022, les individus dont le niveau de vie annuel est inférieur au premier décile disposent d'un niveau de vie moyen de 9 570 euros. Au-delà du neuvième décile, ce montant s'élève à 68 560 euros. La moyenne de l'ensemble des déciles est de 28 050 euros. Par ailleurs, le niveau de vie annuel médian des personnes résidant en logement ordinaire³⁸⁸ en France métropolitaine s'élève à 24 330 euros³⁸⁹.

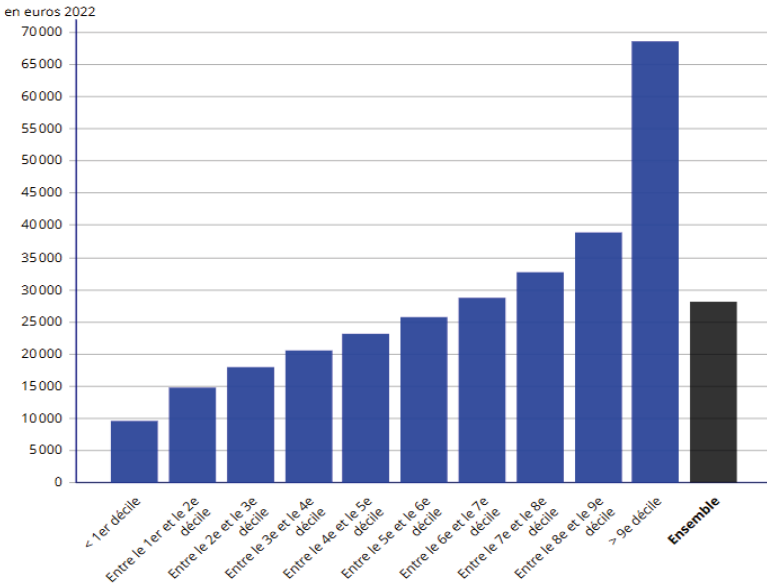
387 INSEE, Les revenus et le patrimoine des ménages, 2024.

388 Selon L'INSEE, le logement ordinaire est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...)

389 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8216285?sommaire=8278909#:~:text=En%202022%2C%20le%20niveau%20de,varient%20%C3%A9galement%20peu%20en%202022>

GRAPHIQUE 56 : NIVEAU DE VIE MOYEN PAR DÉCILE EN 2022

Niveau de vie moyen par décile en 2022



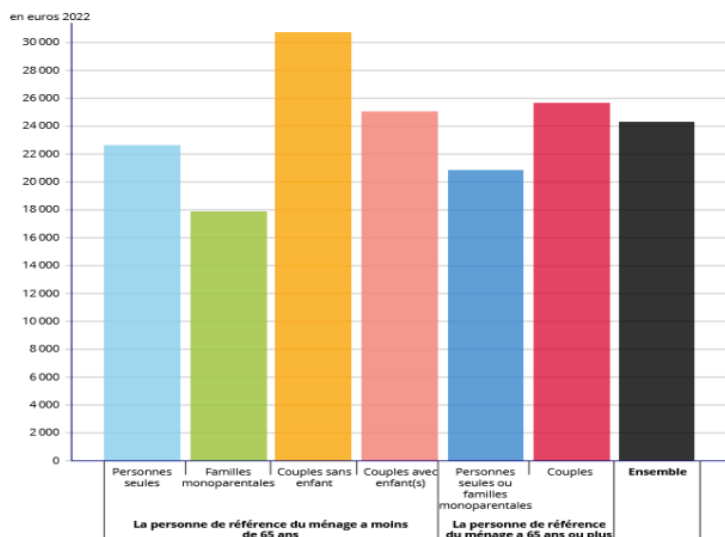
Source : INSEE

Les écarts de niveau de vie restent néanmoins marqués selon les catégories de population et notamment la **composition du ménage** ainsi que l'âge de la personne de référence³⁹⁰. Les couples avec enfants se situent globalement dans la moyenne (graphique 57), tandis que les couples sans enfants bénéficient d'un revenu plus élevé, de l'ordre de 30 000 euros. À l'inverse, les familles

monoparentales — en particulier lorsque la personne de référence est âgée de moins de 65 ans — enregistrent des revenus bien plus faibles, proches de 18 000 euros. Pour les personnes seules ou les familles monoparentales dont la personne de référence a 65 ans ou plus, le revenu est légèrement supérieur, autour de 21 000 euros.

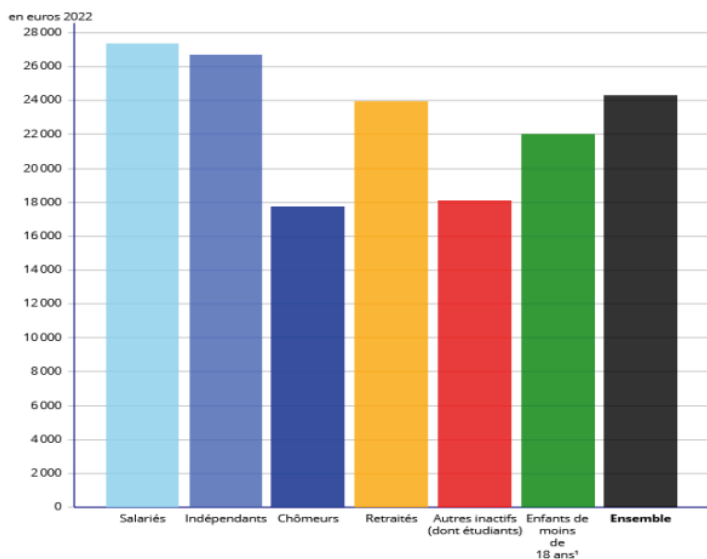
³⁹⁰ Selon les critères de l'INSEE : depuis 2004, la « personne de référence » ne tient plus compte du sexe des personnes composant ce ménage, seuls importent le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1036>

GRAPHIQUE 57 : DISPARITÉS DE REVENUS PAR COMPOSITION DU MÉNAGE



Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

GRAPHIQUE 58 : DISPARITÉS DE REVENUS EN FONCTION DE L'EMPLOI



Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

2. Poids du patrimoine

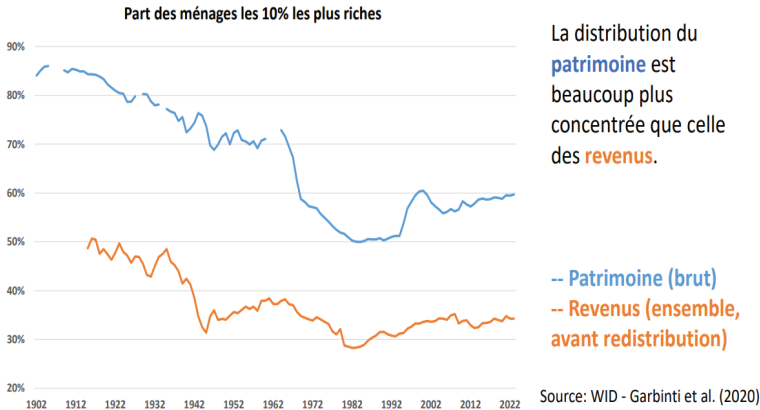
Si les revenus peuvent fluctuer avec l'activité professionnelle, **le patrimoine** s'accumule progressivement au fil du temps et reste beaucoup plus concentré : en 2022, les 10 % des ménages les plus aisés détiennent 60 % du patrimoine et environ 35 % des revenus (graphique 59). Depuis le début des années 1990, les inégalités de patrimoine repartent à la

hausse après une longue période de baisse tendancielle marquée notamment par une chute de 20 points entre le début des années 1960 et le début des années 1980. Du fait de cette inégale répartition, les revenus du patrimoine sont également inégalement répartis, inégalités accentuées en lien notamment avec la hausse des valeurs immobilières.

GRAPHIQUE 59 : INÉGALITÉS DE REVENUS ET INÉGALITÉS DE PATRIMOINE BRUT³⁹¹

- en bleu, le patrimoine ; en orange, les revenus

Inégalités: revenus versus patrimoine



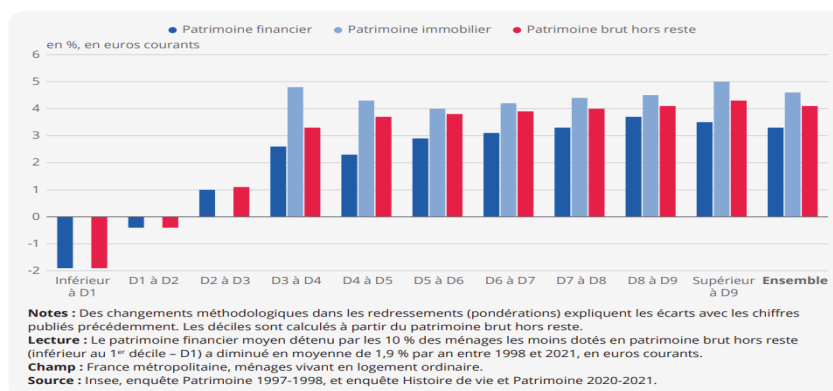
Source : WID – Garbini et al.

³⁹¹ Le patrimoine brut est, selon l'Insee, le montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours. Il inclut le patrimoine financier, le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel ; depuis 2010, il inclut les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

La composition du patrimoine varie fortement selon les niveaux de richesse : les ménages modestes détiennent principalement des actifs liquides simples (comptes courants, livrets), tandis que les plus riches possèdent des portefeuilles financiers complexes et profitent davantage de l'envolée des prix de l'immobilier. On observe par ailleurs que l'on devient propriétaire à partir du quatrième décile (graphique 60)

et que le patrimoine financier a diminué ou stagné pour les 30 % des ménages les plus modestes tandis qu'il s'est accru pour les autres. Cette répartition accentue les dynamiques d'inégalité, en particulier depuis les années 2000 avec l'augmentation des valeurs immobilières qui a profité aux propriétaires les plus précoces, souvent issus des catégories aisées.

GRAPHIQUE 60 : ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DU PATRIMOINE BRUT MOYEN ENTRE 1998 ET 2021, PAR DÉCILE DE PATRIMOINE

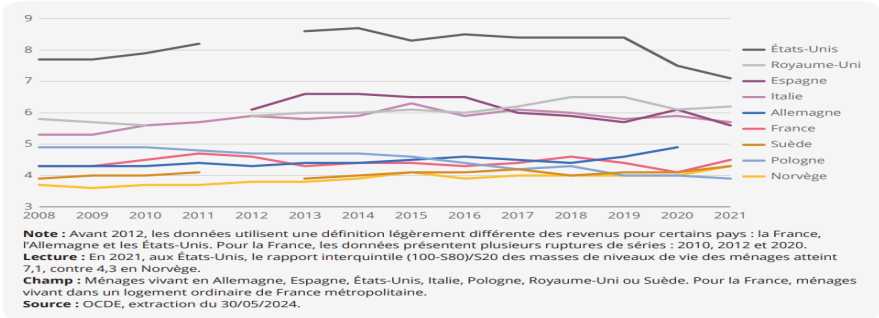


Source : INSEE

Le patrimoine brut hors reste comprend le patrimoine immobilier, financier et professionnel ; il ne comprend pas les biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur

3. Comparaisons internationales

GRAPHIQUE 61 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAUX DE VIE APRÈS REDISTRIBUTION DANS PLUSIEURS PAYS DE L'OCDE DEPUIS 2008

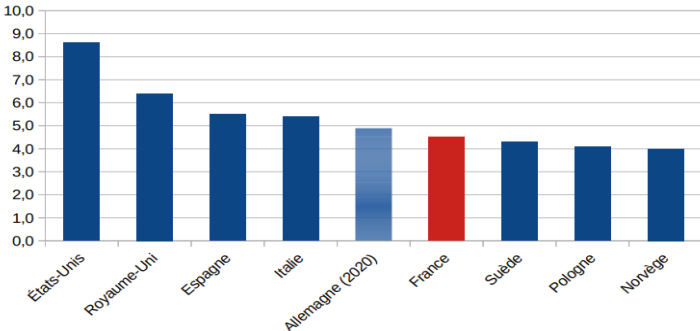


Source : OCDE

Comparée à la majorité des pays de l'OCDE, la France affiche un niveau d'inégalités de niveau de vie après redistribution relativement modéré et stable depuis 2008 (graphique 61). En 2021, son rapport interquintile des masses atteint environ 4,5³⁹², contre environ 7 aux États-Unis, plus de 6 au

Royaume-Unis, et environ 5,5 en Italie et en Espagne. Cependant, depuis 2008, le niveau français d'inégalités reste supérieur à celui observé dans les pays scandinaves ou dans certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la Pologne.

GRAPHIQUE 62 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE APRÈS REDISTRIBUTION DANS PLUSIEURS PAYS DE L'OCDE EN 2022



Champ : Ménages vivant en Pologne, Suède, Norvège, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, États-Unis. Pour la France, ménages vivant dans un logement ordinaire de France métropolitaine.

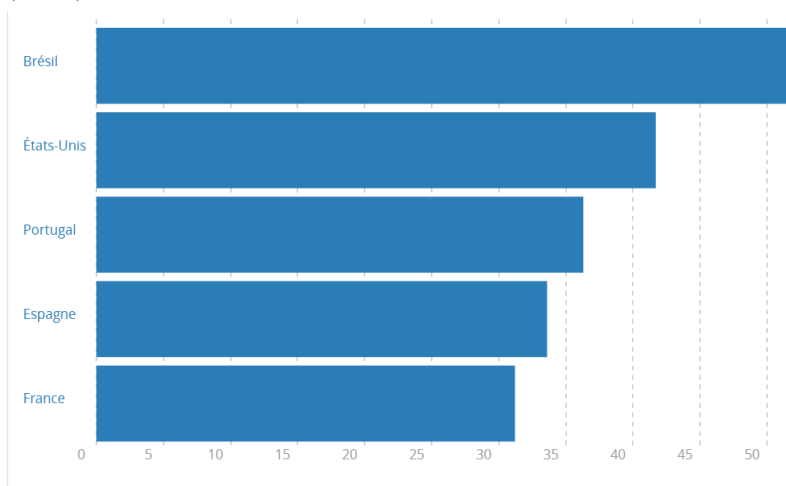
Source : OCDE

En 2022, le rapport interquintile après redistribution s'élève à 4,4 (graphique 62) en France (hors Mayotte), contre 8,5 aux États-Unis (un niveau supérieur de près de 89 % à celui observé en France), plus de 6 au Royaume-Unis ou encore 4,7 dans l'Union européenne.

Certains pays affichent une répartition nettement plus homogène : la Slovénie, la

Belgique et la République tchèque enregistrent des ratios inférieurs ou égaux à 3,4, illustrant une moindre dispersion des revenus. À l'opposé, les inégalités restent très marquées dans des pays comme la Bulgarie (6,6), la Lituanie (6,3) ou encore la Lettonie (6,2), où les écarts de niveau de vie sont particulièrement élevés³⁹³.

GRAPHIQUE 63 : COMPARAISON INTERNATIONALE DES INÉGALITÉS MESURÉES PAR LE COEFFICIENT DE GINI APRÈS REDISTRIBUTION (2022)



Source : Banque mondiale

Le coefficient de Gini nous permet d'analyser que les inégalités de revenus demeurent élevées en France, avec un indice de Gini de 0,31 en 2022 (graphique 63), mais est cependant inférieur à celui des États-Unis (0,42), du Portugal (0,36), ou de l'Espagne (0,34).

Avant redistribution, la France apparaît comme l'un des pays les plus inégalitaires avec un coefficient de Gini de 0,44³⁹⁴. Les pays comme l'Espagne, la Grèce, le Portugal, l'Allemagne qui figurent comme plus inégalitaires après redistribution, le sont moins avant redistribution.

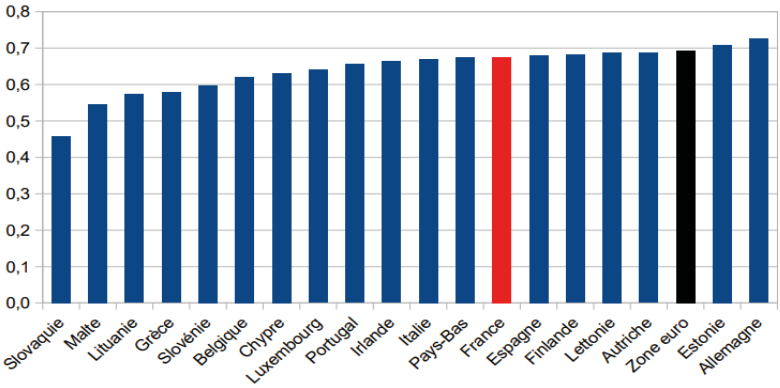
³⁹³ Audition au CESE de Frédérique Savignac, le 23 avril 2025.

³⁹⁴ OCDE, Données 2022, Observatoire des inégalités.

La France est proche de la moyenne de la zone euro en termes **d'inégalités de patrimoine**, ce dernier y étant un peu moins concentré qu'en Espagne ou en Allemagne mais plus qu'en Italie. L'indice

de Gini pour le patrimoine brut et net³⁹⁵ est d'environ 0,66 (graphique 64) bien plus élevé que pour les niveaux de vie, avant et après redistribution.

GRAPHIQUE 64 : COMPARAISON INTERNATIONALE DE L'INDICE DE GINI DU PATRIMOINE NET



Source : INSEE

Par ailleurs, une comparaison entre l'Allemagne, l'Italie et la France illustre la diversité de la composition des patrimoines par niveau de richesse en France : ainsi, si 44 % des ménages sont propriétaires en Allemagne, ils sont 58 % en France et 70 % en Italie³⁹⁶. L'immobilier joue un rôle prépondérant dès le

quatrième décile en Italie, à partir de la médiane en France et à partir du 6^{ème} décile en Allemagne. Il convient ici de souligner qu'il n'y a pas de corrélation PIB et proportion de ménages propriétaires de leur logement : cette proportion se situe autour de 30 % en Suisse et de 95 % en Roumanie par exemple.

³⁹⁵ Le patrimoine net est obtenu en retirant l'ensemble des dettes (emprunts immobiliers, crédits à la consommation etc.) du patrimoine brut.

³⁹⁶ Audition au CESE de Frédérique Savignac, le 23 avril 2025.

INDICATEUR 7

Pauvreté en condition de vie

A. Brève description de l'indicateur

1. Définition³⁹⁷

La pauvreté en condition de vie, ou privation matérielle et sociale au sens d'Eurostat, désigne **une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité à couvrir au moins 5 dépenses parmi les 13 de la liste suivante :**

→ au niveau individuel :

1. ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières,
2. ne pas posséder deux paires de chaussures pour des raisons financières,
3. ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières,
4. ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage,
5. ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers,
6. ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers.

→ au niveau du ménage :

7. avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau / gaz / électricité / téléphone,
8. ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros,
9. ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température pour des raisons financières,
10. ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile,
11. être dans l'incapacité de remplacer des meubles abîmés pour des raisons financières,
12. ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours pour des raisons financières,
13. ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

La pauvreté en conditions de vie correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. Elle vise à repérer les privations subies. Ainsi, elle ne prend pas en compte le choix de ne pas couvrir l'une des 5 dépenses parmi les 13 suggérées.

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête européenne « European Union-Statistics on Income and Living Conditions » (EU-SILC) dont la version française est l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Celle-ci produit les données de l'année N à la fin du premier semestre N+1.

En 2023, les questions sur une des privations ont été modifiées pour se conformer aux recommandations européennes, ce qui a induit une légère rupture de série sur la part de personnes en situation de privation matérielle et sociale. Un travail spécifique d'évaluation des ruptures de mesures a été effectué afin de pouvoir proposer dans cette publication des séries cohérentes. Il vise à les améliorer en introduisant de nouveaux items de privation liés à la participation sociale des individus : participation à des loisirs ou à des repas avec des amis³⁹⁸.

2. Précautions d'emploi

L'ajout d'un item peut rendre compliqué les comparaisons dans le temps. On peut également questionner l'absence dans la liste actuelle de certains items comme la possession d'un téléphone portable, pourtant devenu socialement indispensable, ou l'absence de prise en compte de facteurs subjectifs tels que les privations de droits, les peurs et

souffrances, les dégradations de la santé, les maltraitances sociales ou institutionnelles, l'isolement qu'ATD Quart-Monde retient comme critères principaux de définition de la pauvreté³⁹⁹. Par ailleurs, l'évolution vers des comportements plus sobres conduira probablement à interroger la pertinence de certains items (achat de vêtements neufs ou d'une voiture personnelle) et pourrait voir l'émergence de nouveaux items (occupation d'un logement classé F ou G et qualifié de « passoire thermique »).

L'INSEE alerte sur la difficulté à interpréter certaines évolutions temporelles car cet indicateur comporte une part subjective. Depuis 2022, le champ géographique de l'enquête qui se limitait jusqu'alors à la France métropolitaine a été élargi aux départements d'outre-mer hors Mayotte.

Pour pouvoir comparer les évolutions dans le temps, l'INSEE indique que « l'effet de cette modification a été rétropolé, avec une imputation probabiliste de l'effet du changement de questions sur la période 2020-2023. Le niveau de l'indicateur de privation matérielle et sociale n'est donc pas comparable à celui des précédentes publications. Toutefois, les évolutions et les messages restent identiques ».

³⁹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281679?sommaire=3281778>

³⁹⁹ https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2019/10/Synthese_Rapport_Dimensions_Pauvrete_France.pdf

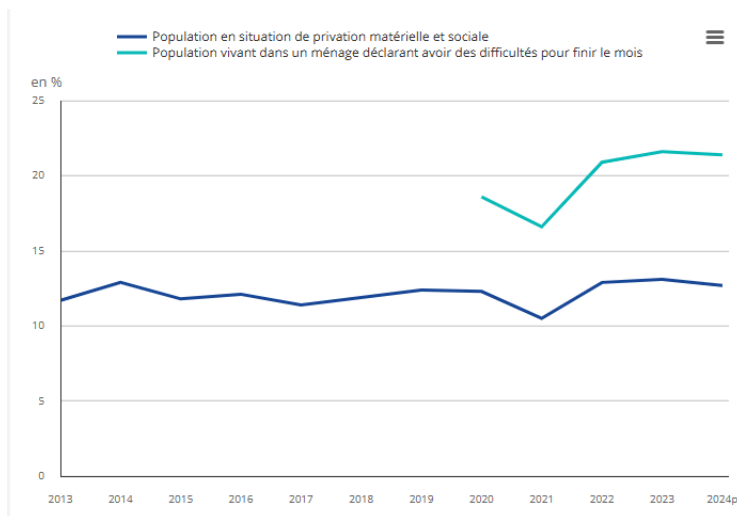
B. Évolution de l'indicateur

1. Évolution sur une longue période

Selon les dernières données disponibles de l'INSEE, le taux de privation matérielle et sociale en France s'est élevé à 13,0 % (hors Mayotte), soit 8,6 millions

de personnes. Pour la France métropolitaine, ce taux se situe à 12,7 %, un niveau relativement élevé par rapport à la tendance historique (12,0 % en moyenne entre 2015 et 2020 et 13,1 % en 2023) (Graphique 64)⁴⁰⁰.

GRAPHIQUE 65 : TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Source : INSEE

Pour la France hors Mayotte, 55 % de la population déclare ne pas subir de privation parmi les 13 privations matérielles ou sociales répertoriées. À l'opposé, 6 % cumule sept privations ou plus et 7 % déclare cinq ou six privations.

Sur la France métropolitaine, début

2024, la privation matérielle et sociale baisse légèrement à 12,7 %, grâce notamment à une moindre privation de vacances. Cette évolution est similaire au niveau de la perception de la situation financière⁴⁰¹ : **pour la troisième année consécutive, plus de 20 %**

400 Privation matérielle et sociale en 2024 - Insee Focus - 353

401 La perception de la situation financière est définie par rapport à la question « De quelle manière votre ménage parvient-il à finir le mois en subvenant à ses dépenses courantes ? ». Six modalités de réponse sont proposées, de « Très difficilement » à « Très facilement ».

des personnes vivent dans un ménage qui rencontre des difficultés pour finir le mois.

Les items les plus cités par les personnes en situation de privation matérielle et sociale sont l'incapacité de faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros (28,5 %, stable), se payer une semaine de vacances dans l'année (21,2 %, en baisse de trois points par rapport à 2023) et l'incapacité de remplacer ses meubles hors d'usage (17,8 % %, en hausse de près d'un point). À l'opposé, seulement 1,2 % déclarent ne pas pouvoir se payer un accès à Internet.

Sur une période de 10 ans, l'évolution de certains items est particulièrement notable (tableau 1) : baisse de cinq points de pourcentage de la part des personnes ne pouvant faire face à une dépense non prévue de 1 000 euros courants (28,5 %) ainsi que de celles ne pouvant dépenser une petite somme librement (12,5 %) : à l'inverse, hausse de 11 points de pourcentage de la part des personnes ne pouvant chauffer suffisamment leur logement (11,5 %) et de trois points des personnes déclarant ne pouvoir se permettre de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours (10 %). Ces deux dernières évolutions reflètent la forte inflation des années post-Covid.

TABEAU 3 : ÉVOLUTION SUR 10 ANS DE DIFFÉRENTS TYPES DE PRIVATION (EN % DE LA POPULATION)

Personnes qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières...	2014	2020	2022	2023	2024 ^p
Faire face à une dépense non prévue de 1 000 euros	33,3	30,4	30,3	28,4	28,5
Se payer une semaine de vacances dans l'année	24,9	22,2	24,3	24,1	21,2
Remplacer des meubles usés ou abîmés	nd	15,5	16,4	16,6	17,8
Avoir une activité de loisir payante régulière	15,8	16,3	15,9	15,9	15,5
Dépenser une petite somme librement	17,1	14,3	13,1	12,5	12,5
Chauffer suffisamment leur logement	5,9	6,7	10,2	11,7	11,5
S'acheter des vêtements neufs	9,9	9,5	10,1	10,5	10,5
Payer à temps les loyers, intérêts, factures	9,8	9,1	9,6	9,4	10,2
Manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours	7,2	7,3	9,4	12,3	10,0
Se retrouver régulièrement avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas	6,7	7,3	6,5	6,6	6,4
Se payer une voiture	3,0	3,8	3,5	3,2	3,5
Posséder deux paires de chaussures	6,2	4,2	4,1	3,4	3,4
Avoir accès à Internet à domicile	2,6	1,8	1,5	1,3	1,2

Les privations matérielles et sociales concernent plus particulièrement certaines catégories, notamment : les femmes (13,5 %) (davantage que les hommes, 10,4 %) et les jeunes (15,8 %, tableau 2). Pour ces derniers, la crise de la Covid-19 a mis au jour leur vulnérabilité sous-estimée jusqu'à présent du fait d'une mauvaise visibilité des transferts

entre parents et enfants et de solidarité intergénérationnelle. Dans le RAEF 2022, le CESE appelait de ses vœux une analyse spécifiques de la situation des jeunes, étudiants ou actifs, en termes de privation matérielle et sociale mérite d'être analysée plus finement.

TABLEAU 4 : TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE PAR CLASSE D'ÂGE (2020-2024)

	en %				
Tranche d'âge	2020	2021	2022	2023	2024
Moins de 16 ans	15,4	11,8	16,7	16,9	15,8
De 16 à 29 ans	13,8	11,7	13,6	13,3	12,1
De 30 à 44 ans	11,6	9,4	12,6	13,0	12,6
De 45 à 59 ans	12,8	11,7	13,9	14,2	14,2
De 60 à 74 ans	10,7	10,3	11,3	(r) 11,6	11,4
75 ans ou plus	7,1	6,8	6,9	7,0	7,8
Ensemble de 16 ans ou plus	11,6	10,3	12,1	12,3	12,0
Ensemble	12,3	10,5	12,9	13,1	12,7

Source : INSEE

Le chômage joue fortement sur le risque de pauvreté en condition de vie : en 2024, 34,7 % sont en situation de privation matérielle ou sociale ; elles déclarent en moyenne 3,3 privations, contre 1,2 privation pour les personnes en emploi et les retraités.

La situation vis-à-vis de l'emploi constitue également un facteur discriminant : 16,1 % des ouvriers sont en situation de privation matérielle ou sociale, contre 14,1 %

des employés, 5,1 % des professions intermédiaires et 1,2 % des cadres.

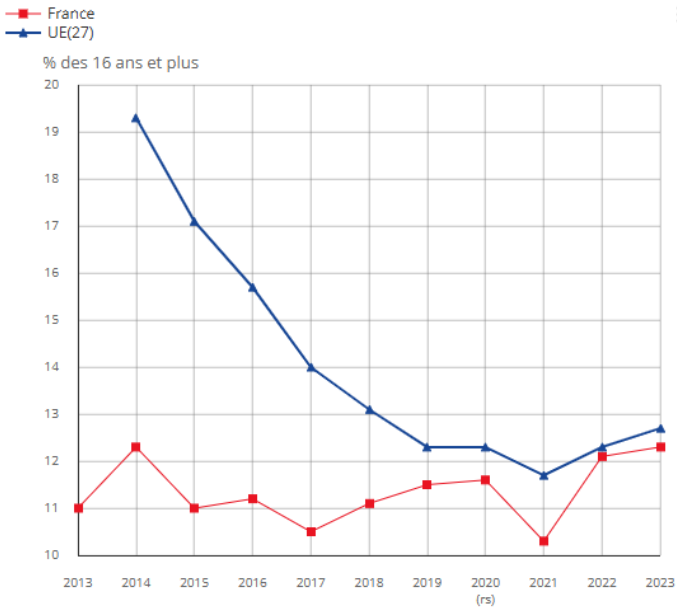
Les familles monoparentales sont particulièrement exposées : 26,7 % sont en situation de privation matérielle et sociale. Les couples avec trois enfants ou plus ainsi que les personnes seules se situent également au-dessus de la moyenne (12,7 % en métropole), avec respectivement des taux de 17,2 % et de 15,6 %.

2. Comparaisons internationales

Au sein de l'Union européenne, depuis 2014, le taux de privation matérielle et sociale enregistre une baisse significative : de 19,7 % en 2014, il est passé à 12,7 % en 2023

(cf. figure 2), en légère hausse par rapport à 2019 (12,3 %). Cette baisse est particulièrement forte dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est et s'explique par un redressement du niveau de vie médian⁴⁰².

GRAPHIQUE 65 : TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE (2023)



Source : Eurostat (p) : provisoire

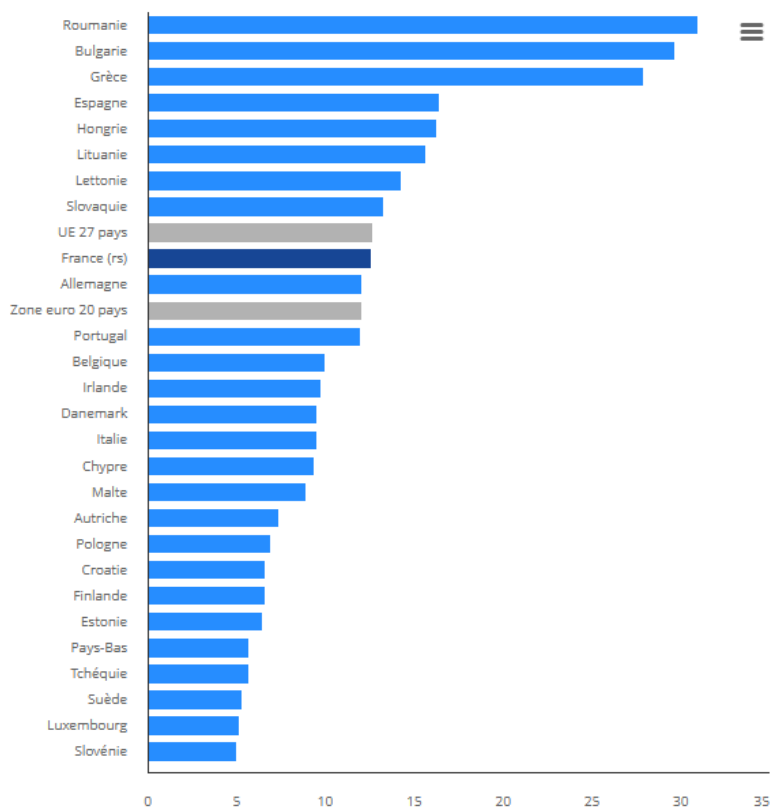
Alors qu'elle se situait légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE en 2019, la position de la France se situe en 2022 légèrement en-dessous (figure 3), proche du Portugal et de l'Allemagne (qui a connu une forte détérioration par rapport à 2019 avec un taux passant

de 7 % à 12,1 %). Le Luxembourg et les pays du Nord de l'Europe se distinguent par de faibles taux de privation. À l'autre extrémité, la Bulgarie, la Roumanie et la Grèce subissent des restrictions matérielles importantes malgré une amélioration sur les dernières années.

⁴⁰² Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale – La France dans l'Union européenne | Insee

Pour mémoire, en 2010 a été lancée « la Stratégie Europe 2020 », programme de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi, qui se focalise plus spécifiquement sur la lutte contre la pauvreté.

**GRAPHIQUE 66 : TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE
DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2022 (%)**



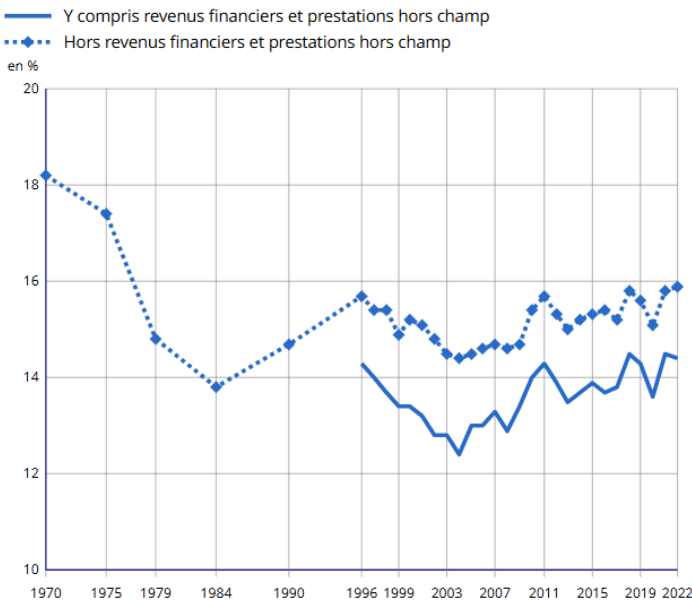
Source : Eurostat

C. Indicateurs complémentaires

1°) **L'approche monétaire de la pauvreté** complète l'appréhension de la pauvreté prise sous le prisme de la privation matérielle et sociale. En 2022, 9,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, soit un taux de pauvreté de 14,4 %⁴⁰³, et 8,6 millions qui vivent en situation de pauvreté matérielle et sociale (13,0 % en France métropolitaine). S'il a diminué depuis 1970, **le taux de**

pauvreté monétaire est aujourd'hui plus élevé qu'au milieu des années 2000 (12,7 % en 2004) et près d'un point supérieur au mi-temps des années 2010 (graphique 67 ; les prestations hors champs sont notamment l'allocation aux adultes handicapés, la prestation d'accueil du jeune enfant, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de soutien familial)⁴⁰⁴.

GRAPHIQUE 67 : TAUX DE PAUVRETÉ DEPUIS 1970



Source : INSEE

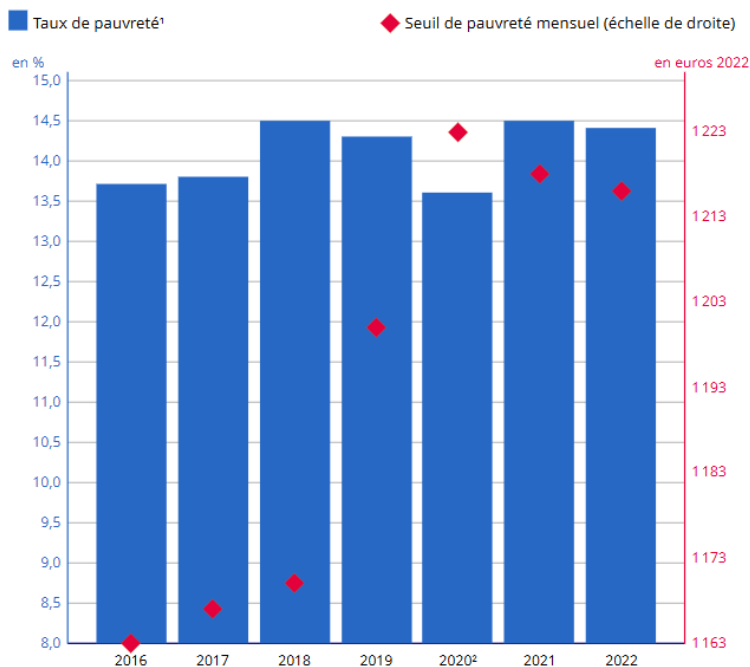
403 Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 554 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

404 L'essentiel sur... la pauvreté | Insee. Pour assurer une comparabilité temporelle sur longue période, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet (celui de 1975). Ne sont en effet pas pris en compte les revenus financiers et certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). En 1970, le périmètre de revenus est plus restreint que sur la période 1975-2022 car l'enquête Revenus fiscaux de 1970 ne contient pas de données relatives à la taxe d'habitation (intitulée alors « contribution mobilière ») et à l'allocation de logement familiale (ALF). Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série (en 1996, 2010, 2012 et 2020), les taux de pauvreté ont par ailleurs été rétropolés de 1975 à 2019.

Le taux de pauvreté monétaire évolue entre 13,5 % et 14,5 depuis 2016 tandis que le seuil de pauvreté s'est élevé d'environ 60 euros, soit

+2,8 % (euros de 2022) (figure 5) avec un point haut en 2020 suivi d'une baisse les deux années suivantes.

GRAPHIQUE 68 : TAUX DE PAUVRETÉ ET SEUILS DE PAUVRETÉ (EN EUROS 2022)



Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête « Revenus fiscaux et sociaux 2016 à 2022 »

Les chômeurs sont particulièrement touchés par la pauvreté monétaire (35,3 %). Ils sont 17 % à cumuler pauvreté monétaire, privation matérielle et sociale et difficultés financières en fin de mois (contre 4 % en moyenne). La même tendance caractérise les familles monoparentales : 32,8 % de pauvreté monétaire et 13 %

cumulant les trois formes de pauvreté.

Parmi les personnes en emploi, les travailleurs indépendants sont davantage concernés (18,3 %) que les salariés (6,1 %). Le phénomène est moins marqué chez les retraités, mais 10,8 % d'entre eux sont tout de même en situation de pauvreté⁴⁰⁵.

⁴⁰⁵ INSEE, *L'essentiel sur la pauvreté* (06/05/2025) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>

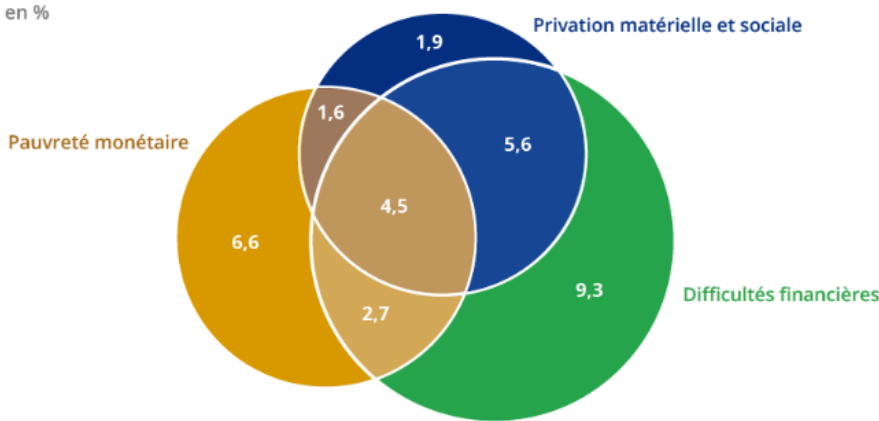
Au niveau européen, si la France a un taux de privation matérielle légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne, ce n'est pas le cas du taux de pauvreté monétaire qui est, lui, inférieur à la moyenne européenne.

2°) L'INSEE analyse également une troisième forme de vulnérabilité, celle

relatives **aux difficultés financières** (fin de mois difficile à très difficile après avoir subvenu aux dépenses courantes)⁴⁰⁶.

Ces trois groupes ne se recoupent pas complètement (figure 6) : les personnes déclarant des difficultés financières sont plus nombreuses.

GRAPHIQUE 66 : PART DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE, LA PRIVATION ET LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES EN 2023



Source : INSEE

Au total, début 2023 en France métropolitaine, **32 % des personnes vivant dans un logement ordinaire**⁴⁰⁷ **sont concernées par une situation de pauvreté monétaire, de privation matérielle et sociale ou de difficultés financières.** 4 % des personnes vivant dans un logement ordinaire cumulent

pauvreté monétaire, privation matérielle et sociale et difficultés financières en fin de mois. Elles sont 10 % à être concernées par deux de ces trois situations, et 18 % par une seule des trois. Ces trois situations ne se recouvrent que partiellement⁴⁰⁸.

⁴⁰⁶ Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement - Insee Analyses - 107

⁴⁰⁷ Pour l'Insee, un logement ordinaire est défini par opposition à un logement offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, couvents, prisons, etc.). Les habitations mobiles ne sont pas non plus considérées comme des logements ordinaires.

⁴⁰⁸ Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement - Insee Analyses - 107.

3°) **Les services publics (éducation et santé notamment) contribuent notablement à la réduction des inégalités et à la lutte contre la pauvreté, comme l'INSEE l'a démontré dans une analyse de la « redistribution élargie », à la fois monétaire et en nature**, incluant les services publics⁴⁰⁹. La redistribution en nature augmente plus fortement le niveau de vie des plus pauvres que la redistribution monétaire. Par ailleurs, en attribuant une valeur

monétaire aux services publics, il apparaît que la redistribution bénéficie à une majorité des personnes, en particulier aux ménages pauvres et modestes⁴¹⁰.

En 2022, pour les ménages pauvres, ces transferts en nature (14 400 euros par unité de consommation⁴¹¹ en moyenne en 2022) représentent 1,7 fois les prestations sociales monétaires (graphique 67).

GRAPHIQUE 67 : TRANSFERTS MOYENS REÇUS EN 2022 PAR LES MÉNAGES, PAR NIVEAU DE VIE



Source : comptes nationaux distribués 2022
Calculs de Mathias André, Informations sociales N°213

En excluant les retraites, les transferts versés aux ménages diminuent par ailleurs avec le niveau de vie, principalement en raison du profil décroissant des prestations monétaires et des transferts en

nature. Ces derniers, bien qu'ayant pour objectif premier d'assurer l'accès à des services comme la santé ou l'éducation, contribuent donc également à réduire massivement les inégalités de revenus.

⁴⁰⁹ Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics – Revenus et patrimoine des ménages | Insee

⁴¹⁰ Les services publics, acteurs majeurs de la réduction des inégalités | Cairn.info

⁴¹¹ Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Les ménages les plus âgés sont fortement bénéficiaires de la redistribution élargie, en raison des dépenses de santé et du système de retraite par répartition.

En conclusion, la pauvreté en condition de vie reste à un niveau élevé en 2024 en France, par rapport à la tendance historique ainsi que par rapport aux pays européens. D'autres approches de la pauvreté (pauvreté monétaire, difficultés financières en fin de mois) confirment ce constat : 32 % des personnes vivant dans un logement ordinaire sont concernés

par une situation de pauvreté monétaire, de privation matérielle et sociale ou de difficultés financières. Les services publics contribuent à modérer les différentes formes de pauvreté. Les discussions actuelles sur le budget de l'État et les mesures d'austérité envisagées peuvent laisser penser que le niveau de pauvreté, quelle que soit sa forme (monétaire, privations matérielles ou sociales, difficultés financières en fin de mois), risque de se détériorer dans les prochains mois.

INDICATEUR 8

Indice de position sociale (IPS)

Selon les travaux du CNESEO⁴¹² la mixité sociale à l'école favorise un climat scolaire apaisé et de meilleures conditions d'études pour la réussite de tous et toutes. La mixité sociale peine à s'installer dans tous les établissements scolaires.

Pour l'évaluer, des indicateurs sont élaborés, dont l'Indice de positionnement social (IPS)⁴¹³. L'IPS est un indicateur synthétique des conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves. Plus l'indice est élevé plus l'élève bénéficie de conditions favorables à la réussite scolaire. Inversement un IPS faible indique des conditions socio-économiques et culturelles plus défavorables. De fait, il permet de faire une analyse de la situation socio-économique et culturelle des élèves qui composent un établissement, une filière ou une classe et de rendre compte des disparités entre eux. Ainsi la dernière analyse statistique de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)⁴¹⁴, service statistique du ministère de l'Éducation nationale révèle des écarts majeurs de profil social entre lycées (publics et privés), entre filières, mais aussi entre les territoires. Sur l'année scolaire 2024-2025 l'IPS moyen des lycées publics est de 105 *versus* 125

pour les lycées privés sous contrat. En moyenne les lycées privés sous contrat, particulièrement dans les grands centres urbains, sont socialement plus favorisés que les lycées publics. En détail, un peu plus de la moitié des lycées publics ont un IPS supérieur ou égal à 100 alors que c'est le cas pour 9 établissements sur 10 pour les établissements privés. Ceux-ci attirent des familles en capacité de payer la contribution familiale et de contourner la carte scolaire.

Outre la disparité sociale entre établissements scolaires, l'étude montre une hiérarchie sociale entre les filières scolaires. La moyenne des IPS des élèves des lycées généraux et technologiques (LEGT) (121) est plus élevée que celle dans les filières professionnelles⁴¹⁵ (91). En outre, plus l'IPS des LEGT est élevé plus le profil social des élèves est homogène. Inversement dans les lycées polyvalents (avec des filières générales et professionnelles) et dans les LP, plus l'IPS est élevé plus le profil social des élèves est hétérogène. Il peut donc être pertinent de compléter l'analyse des IPS moyens par la prise en compte des écart-types qui mesurent l'hétérogénéité des situations décrites.

412 <https://www.cnesco.fr/fr/mixites-sociales/>

413 Méthodologie et définition, voir Indice de position sociale (IPS) : actualisation 2022, Document de travail - série méthodes, n°2023-MO1, mars 2023, DEPP.

414 Quel est le profil social des lycées. Note d'information n° 25.21 avril 2025, DEPP, MEN.

415 *Ibid.*

De surcroît, les établissements favorisés voient leur IPS s'élever dès lors qu'ils accueillent des Classes préparatoires aux grandes écoles, (CPGE, filières d'excellence qui pratiquent la sélection à l'entrée) dont l'IPS moyen est de 141. Elles amplifient l'écart des IPS entre les lycées. En revanche les lycées accueillant les Sections de techniciens supérieurs (formation conduisant à un BAC +2) ont un IPS nettement inférieur (106) avec un IPS des classes de STS de 101.

La note de la DEPP 2025 montrent les écarts entre les territoires, dont les départements et régions d'Outremer (Guyane, Mayotte et La Réunion), le nord-est de l'Hexagone ou de Seine-Saint-Denis qui concentrent des lycées avec des IPS proches ou très inférieurs à 90, alors que les départements tel que Paris (129) ou les Hauts-de-Seine (125) illustrent des zones géographiques où les lycées sont particulièrement favorisés. Ces situations socio-économiques des lycées sont à l'image des territoires géographiques qui cumulent de plus ou moins grandes difficultés économiques et sociales ou ne permettent qu'à des populations aisées d'y résider. Par ailleurs l'étude de la DEPP sur *l'éloignement des lycées*⁴¹⁶ montre que le niveau social des élèves des lycées les plus éloignés est en moyenne plus faible et moins diversifiés. De fait la recherche de mixité scolaire ne pourra se faire qu'avec une véritable politique de mixité sociale dans les politiques d'aménagement du territoire et d'environnement, associant étroitement État, collectivités territoriales et citoyennes et citoyens. Le CESE, fort de l'observation que la mixité sociale au sein des établissements et les inégalités sociales entre les établissements scolaires mais aussi entre les filières se

maintiennent voire se dégradent, réitère ses recommandations proposées dans le RAEF 2024.

Le constat préoccupant d'une ségrégation sociale et scolaire à l'œuvre doit interroger la société. Il est urgent que des mesures soient prises au niveau national en coresponsabilité avec les acteurs territoriaux pour ne pas aboutir à un séparatisme social et scolaire préjudiciable à la cohésion dans les territoires.

Le CESE dans son avis *Réussite à l'école, réussite de l'École*⁴¹⁷, appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une stratégie nationale et territoriale d'amélioration de la mixité scolaire en s'appuyant sur tous les leviers de la politique publique, qu'il s'agisse des leviers de la politique scolaire (re-sectorisation, fermeture d'établissements, secteur multi-collèges, mise en place d'options attractives, meilleure implication des établissements privés sous contrat avec l'Etat dans le cadre d'un contrat d'objectifs...) ou de ceux relevant des autres départements ministériels (Logements, transports, culture...). L'avis suggère notamment l'implantation d'observatoires de la mixité sociale et scolaire et de la réussite éducative dans les territoires et au niveau national.

Lutter contre le décrochage scolaire passe avant tout par la volonté de construire par la coopération de tous les acteurs concernés, une école de l'altérité, de l'émancipation et de la coopération.

⁴¹⁶ <https://www.education.gouv.fr/une-mesure-de-l-eloignement-des-lycees-377969>

⁴¹⁷ Réussite à l'École, réussite de l'École. Bernadette Groison, CESE, Juin 2024.

INDICATEUR 9

Empreintes carbone

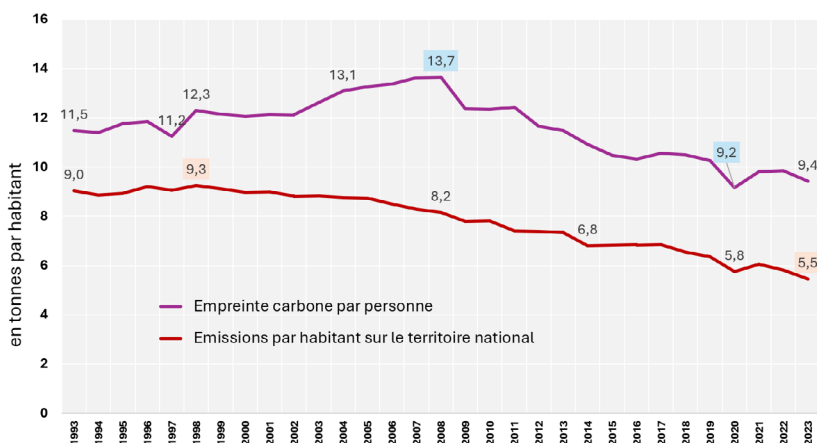
UNE PRESSION SUR LE CLIMAT QUI DIMINUE LENTEMENT

L'INSEE définit l'empreinte carbone comme l'ensemble des « pressions sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés ». Elle représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure d'un pays, que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés. **Pour mémoire, les engagements de la France et de l'Union européenne ont pour cible le zéro émission nette pour 2050.**

L'empreinte carbone de la France est donc constituée :

- des émissions directes de GES des ménages (principalement liées à la combustion des carburants des véhicules particuliers et la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage des logements) ;
- des émissions de GES issues de la production intérieure de biens et de services destinée à la demande intérieure (c'est-à-dire hors exportations) ;
- des émissions de GES associées aux biens et services importés, pour usage final des ménages ou pour les consommations intermédiaires des entreprises pour produire les biens et services destinés à la demande intérieure.

GRAPHIQUE 68 : EMPREINTE CARBONE ET ÉMISSIONS DE GES PAR HABITANT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL EN FRANCE, (INSEE, 2025 ; GRAPHIQUE CESE)



Le diagramme ci-dessus permet de comparer l'évolution sur les trente dernières années (1993-2023) de **deux indicateurs** :

- **L'empreinte carbone par habitant** en France (ligne bleue).

- **Les émissions de GES par habitant** en France (ligne rouge). Cet indicateur porte sur l'origine géographique des émissions de GES. Contrairement à l'empreinte carbone :

- cet indicateur n'intègre pas les GES issus des biens et services importés ;
- cet indicateur intègre les GES liés aux produits exportés.

La tendance générale de ces deux indicateurs est à la baisse sur les trente dernières années. Entre 1993 et 2023, l'empreinte carbone totale en France affiche une baisse de 5%, passant de 678 millions de tonnes équivalent CO₂ en 1993 à 644 en 2023.

Toutefois, cette diminution globale masque un « effet ciseau » :

En effet, calculées isolément, les émissions de GES générées par les importations continuent d'augmenter.

Les émissions associées aux importations seules représentaient au total 259 millions de tonnes de GES en France en 1993, contre 362 en 2023, soit une augmentation de près de **+40 % sur trente ans** (+103 millions de tonnes émises au total). Les émissions liées aux importations croissent en moyenne de 1 % chaque année sur cette même période. Un pic a été atteint en 2008 (474 millions de tonnes émises), tandis que le niveau le plus bas a été atteint en 2020, année de pandémie mondiale (seuil des 327 millions de tonnes).

En parallèle, les émissions de GES générées par la production intérieure seule (i.e. importations exclues)

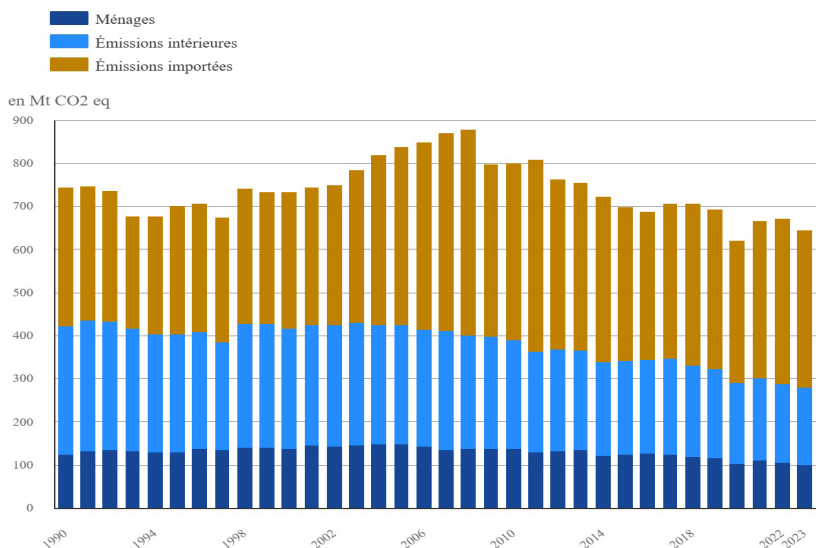
continuent de décroître. Les émissions associées à la production intérieure représentaient 284 millions de tonnes équivalent CO₂ en 1993, contre 180 millions en 2023, soit une **diminution de 36 %** (-104 millions de tonnes de GES émises au total en France sur trente ans). Les émissions liées à la production intérieure décroissent en moyenne de 1,5 % chaque année sur cette même période. Tandis qu'un pic a été atteint en 1998 (290 millions de tonnes émises), le niveau le plus bas correspond à l'année 2023 (180 millions de tonnes émises) et non pas à l'année 2020, année de pandémie mondiale (189 millions de tonnes).

En synthèse, sur les trente dernières années, si l'empreinte carbone par habitant diminue en France, c'est parce que les émissions issues de la production intérieure diminuent davantage et plus rapidement que les émissions issues des importations n'augmentent (cf. graphique 2 ci-dessous).

Ce mouvement souligne la plus-value environnementale qu'il y aurait à attendre d'une politique d'implantation des activités productives stratégiques sur le territoire national. Les efforts de réduction d'émissions des gaz à effet de serre doivent être redoublés d'autant plus que les capacités de captage et de stockage du CO₂ par les forêts françaises sont incertaines⁴¹⁸.

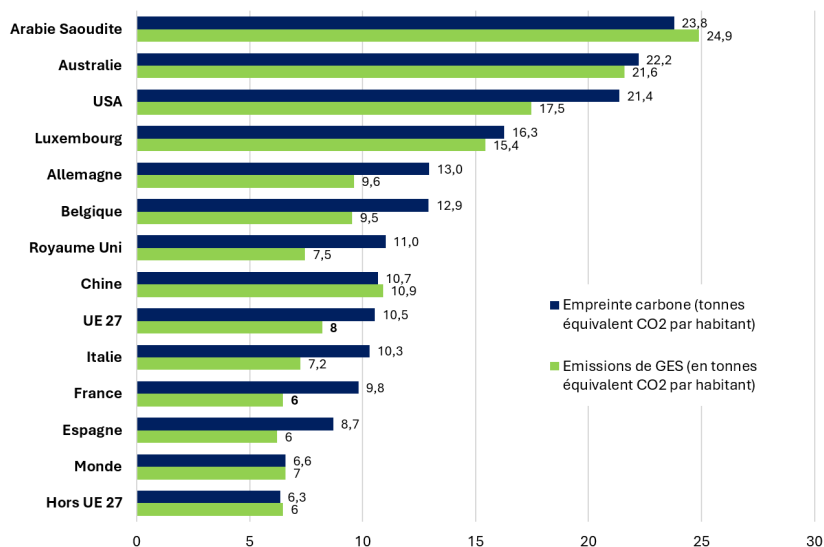
418 Académie des sciences, « Les forêts françaises face au changement climatique », juin 2023.

GRAPHIQUE 69 : L'EMPREINTE CARBONE ET SES COMPOSANTES DE 1990 À 2023 (INSEE, 2025)



Le diagramme ci-après permet de dresser une comparaison internationale.

GRAPHIQUE 70 : EMPREINTE CARBONE ET ÉMISSIONS DE GES PAR HABITANT DANS LE MONDE (INSEE, 2021⁴¹⁹ ; GRAPHIQUE CESE)



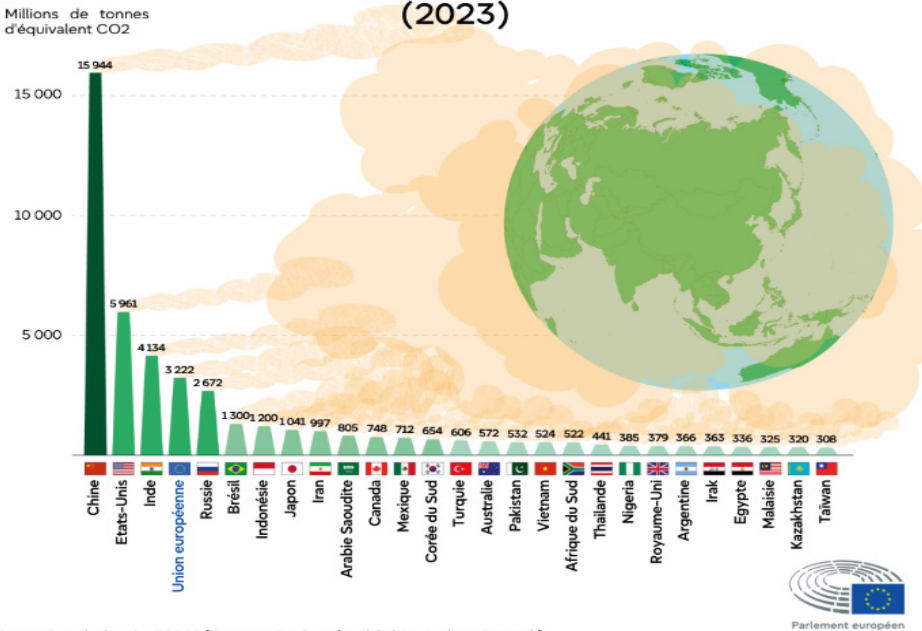
419 Les données INSEE disponibles en 2025 s'arrêtent à 2021.

À l'échelle internationale, l'empreinte carbone par habitant de l'Arabie saoudite est la plus élevée (23,8), suivie de près par l'Australie (22,2) et les Etats-Unis (21,4). L'empreinte carbone moyenne des pays de l'Union Européenne leur est plus de deux fois inférieure (10,5). Celle de la France s'élève à **9,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant**, un meilleur score que la plupart de ses voisins européens : l'Allemagne (13 tonnes par habitant), la Belgique (12,9), le Royaume-Uni (11), l'Italie (10,3), mais un moins bon résultat que l'Espagne (8,7 tonnes). A noter que l'empreinte carbone par

habitant de la Chine est quasiment identique à celle de la moyenne des pays de l'Union européenne.

En revanche, en valeur absolue (et non par habitant), l'empreinte carbone la plus élevée dans le monde revient à la Chine avec plus de 15 000 millions de tonnes équivalent CO₂. Un résultat deux fois plus élevé que celui des Etats-Unis (plus de 7 000 millions de tonnes). L'Union Européenne se situe loin derrière, avec près de 5 000 millions de tonnes équivalent CO₂.

Principaux émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde (2023)



L'EMPREINTE CARBONE : un indicateur institutionnalisé

1. L'empreinte carbone s'est imposée comme un indicateur structurant des politiques publiques, au niveau européen, national et local

En France, l'empreinte carbone a progressivement été intégrée à la réglementation et à l'outillage statistique de l'État. Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), révisée en 2019, constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, sont tenus de la prendre en compte. Parallèlement, l'INSEE a engagé un travail de refonte de ses indicateurs économiques, avec l'introduction en novembre 2024 d'indicateurs expérimentaux visant à « verdir » ses indicateurs classiques⁴²⁰. À titre d'exemple, le PIB pourrait

à terme intégrer les externalités négatives issues des émissions de GES de l'activité économique. Il s'agit là, en d'autres termes, de mesurer la richesse produite à l'échelle nationale déduite des effets écologiques néfastes qu'elle produit.

Au niveau européen, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et la directive CSRD⁴²¹ imposent un cadre réglementaire aux émissions de GES importées au sein de l'Union européenne et formulent des obligations de transparence pour les entreprises. Le MACF⁴²²,

outil majeur pour atteindre les objectifs de décarbonation de l'UE, vise à rétablir des conditions de concurrence équitable entre les entreprises produisant pour la consommation européenne, impliquant des changements structurels pour leurs chaînes d'approvisionnement. La directive CSRD impose quant à elle aux grandes entreprises des obligations de reporting extra-financier.

Enfin, l'outillage opérationnel des collectivités locales progresse également. Dans les territoires, des collectivités mettent en œuvre des politiques publiques de réduction de l'empreinte carbone pour tenir compte des objectifs publics tendant à la neutralité carbone et des contraintes réglementaires (loi

420 INSEE, « Croissance, soutenabilité climatique, redistribution : qu'apprend-on des « comptes augmentés ? » (novembre 2024)

421 La directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier pour les grandes entreprises et les PME cotées en bourse.

422 Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) est un nouvel instrument européen ciblant dans un premier temps certains produits importés dans l'UE, comme le fer et l'acier, l'aluminium, le ciment, les engrais azotés, l'hydrogène et l'électricité. Ce dispositif, visant à aligner l'empreinte carbone des importations sur les normes européennes, impose aux entreprises de quantifier les émissions de CO₂ de leurs produits importés.

Egalim, loi d'orientation sur les mobilités décret tertiaire, etc.) et cherchent à améliorer l'engagement des agents et des citoyens dans la transition bas-carbone dans le cadre de leur stratégie climat.

2. La dynamique de réduction de l'empreinte carbone varie fortement selon les secteurs : elle est plus avancée dans les grandes entreprises que chez les ménages ou les TPE-PME

Le tissu industriel français intègre de plus en plus l'empreinte carbone dans ses démarches stratégiques, notamment sous l'effet des obligations réglementaires.

La directive CSRD élargit progressivement son champ d'application à l'ensemble des entreprises (grandes entreprises d'abord, ETI, PME et TPE dans un second temps). La loi « Climat et résilience » de 2021 a également élargi les missions du CSE, qui doit désormais être consulté sur les conséquences environnementales des décisions productives (France Stratégie, 2024). Plusieurs grandes entreprises ont investi dans des outils de pilotage climat, considérant l'empreinte carbone comme levier de compétitivité⁴²³.

En revanche, les TPE-PME rencontrent davantage de difficultés à intégrer cette logique. Le CESE a rappelé la nécessité de dispositifs de soutien adaptés, notamment en matière de formation, d'outillage simplifié et d'accompagnement sectoriel⁴²⁴, malgré la mise à disposition par l'ADEME d'un outil adapté à leurs spécificités. Des ressources existent, mais leur appropriation reste inégale, et les contraintes administratives sont régulièrement dénoncées par les représentants des petites entreprises.

3. Le renforcement du cadre réglementaire en lien avec les objectifs de développement durable suscite des tensions politiques

La directive CSRD est actuellement au cœur de débats entre exigences de transparence d'une part et risques de complexité dans sa mise en œuvre par les entreprises d'autre part. Alors que certains États membres plaident pour un assouplissement de ses exigences pour ne pas alourdir la charge des entreprises, la Banque centrale européenne a mis en garde, en avril 2024, contre un allègement excessif du cadre réglementaire ainsi que la réduction du champ d'application des entreprises soumises à l'obligation de publier un reporting de durabilité. Selon elle, toute réduction des obligations de reporting climatique affaiblirait les capacités des banques centrales à évaluer les risques systémiques liés au climat⁴²⁵.

Les ETI et PME, en particulier, expriment une inquiétude croissante face à la montée des obligations de reporting extra-financier. Si la CSRD prévoit une application différée pour ces structures, les fédérations professionnelles demandent des dispositifs simplifiés, adaptés à leur taille et à leurs moyens. L'écart entre entreprises déjà engagées et les autres pourrait s'accroître sans stratégie d'accompagnement différenciée.

A noter que dans ce contexte, l'application des obligations en matière de CSRD pour les PME cotées en bourse et les grandes entreprises a été reportée de deux ans, ainsi, les premiers rapports sont dus pour 2029 et 2028

423 « La RSE n'est plus un supplément d'âme, c'est un levier stratégique » (mai 2025) ; Comment la société pharmaceutique Bernhardt a réussi sa transition énergétique grâce à Bpifrance ?

424 CESE, Avis, « Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? » (Janvier 2023)

425 Article, AEF, La Banque centrale européenne défavorable à la réduction proposée du champ d'application de la CSRD (mai 2025)

(loi du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes (DDADUE5).

4. L'empreinte carbone pourrait être appelée à s'intégrer dans une grille d'indicateurs plus systémique, incluant d'autres dimensions environnementales

Si l'empreinte carbone a acquis une place centrale dans les outils d'évaluation, elle ne peut à elle seule refléter l'ensemble des pressions exercées sur l'environnement. Le Haut Conseil pour le climat et France Stratégie appellent notamment à compléter ce référentiel par des indicateurs relatifs à la biodiversité, aux ressources naturelles ou à l'état des écosystèmes⁴²⁶. L'INSEE a par ailleurs engagé des travaux allant dans ce sens, en lien avec sa feuille de route « au-delà du PIB ». En 2024, l'institut a annoncé la publication prochaine d'indicateurs synthétiques sur les inégalités sociales, la dégradation environnementale, et à terme, sur la biodiversité. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement international coordonné par un groupe d'experts des Nations Unies.

Cette évolution traduit une inflexion importante : l'empreinte carbone, si elle reste une priorité, pourrait à moyen terme être intégrée dans une vision multifactorielle des performances économiques et écologiques.

Orienter la demande vers des produits et de services à moindre empreinte environnementale constitue un autre levier qui dépend de la qualité et de la pertinence de l'information donnée aux consommateurs pour faire des choix éclairés.

CONCLUSION

L'empreinte carbone occupe aujourd'hui une place croissante dans les politiques publiques, le reporting des entreprises et les outils statistiques. Son ancrage réglementaire est désormais solide, mais son pilotage suscite des résistances et appelle une vigilance sur l'acceptabilité sociale, la soutenabilité administrative et la cohérence méthodologique. À moyen terme, son avenir dépendra de sa capacité à s'articuler avec d'autres indicateurs pour devenir un levier crédible de la transition écologique.

⁴²⁶ France Stratégie. Note d'analyse, Mettre en valeur(s) la biodiversité : état des lieux et perspectives (décembre 2024) : HCC, Avis. Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) : une première étape pour garantir la résilience et la protection des populations

INDICATEUR 10

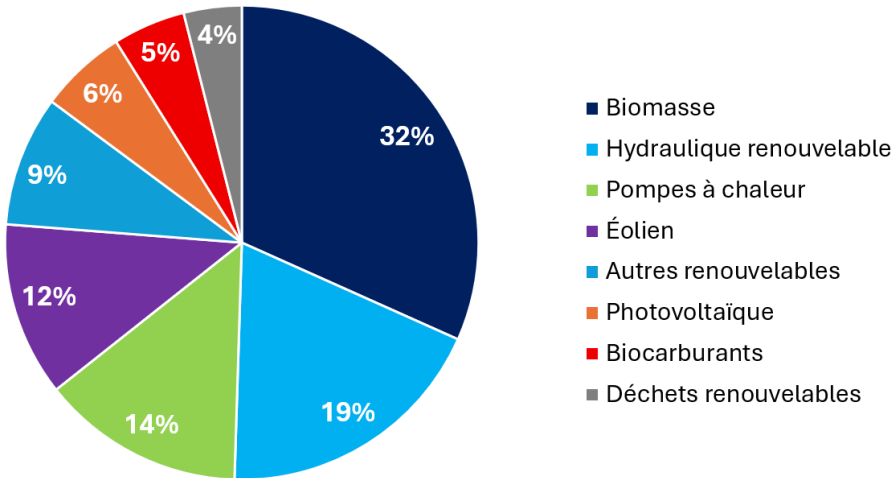
Énergies renouvelables (EnR)

Très diverses, les énergies renouvelables en France regroupent une dizaine de filières. Le bois-énergie et l'hydraulique restent les plus développées, mais l'éolien, le solaire photovoltaïque et les pompes à chaleur sont parmi celles

qui progressent le plus ces dernières années. Toutefois, la France reste en retard au regard de ses objectifs européens quant à la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie.

A. Une production d'énergies renouvelables en progrès

GRAPHIQUE 71 : RÉPARTITION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES 2024



Source : données CGDD disponibles en 2025, calculs SDES, graphique CESE

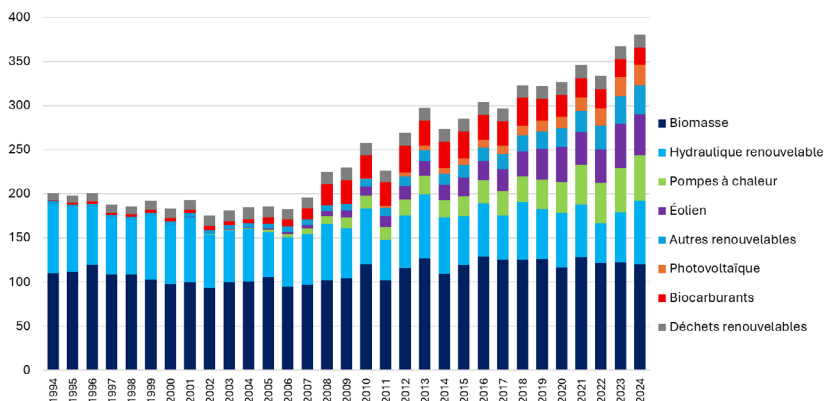
En 2024, la biomasse et l'hydraulique représentent la moitié⁴²⁷ de la production primaire française d'énergies renouvelables.

80 % de la production totale correspond à quatre types d'énergie primaire : la biomasse, l'hydraulique, les pompes à chaleur et l'éolien.

La biomasse (le bois-énergie principalement), représente près d'un tiers de l'ensemble (32 %). Elle

est majoritairement utilisée pour les usages domestiques des ménages. L'hydraulique arrive en deuxième position (19 %). Toutefois, sa capacité de production reste limitée car elle dépend de la pluviométrie et du stock hydraulique de l'année n-1. Les pompes à chaleur (14%) sont la troisième énergie renouvelable en 2024.

GRAPHIQUE 72 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE DEPUIS 1994 (EN TWH)



Source : données CGDD disponibles en 2025, calculs SDES, graphique CESE

En France, la production primaire d'énergies renouvelables a doublé en trente ans. Deux périodes

se distinguent néanmoins : une première décennie de stagnation de la production globale (1994-2006), atteignant quasiment le seuil des 200TWh chaque année (190 TWh/an en moyenne). Une seconde période (2006-2024) marquée par près de vingt années d'une progression continue de la production globale (+4%/an en

moyenne, correspondant à une production globale multipliée par deux en vingt ans : +96 % de croissance).

Au cours de la première période, la biomasse et l'hydraulique représentaient à elles-seules l'essentiel de la production primaire totale d'énergie renouvelable (95 % en 1994). Trente ans plus tard, en 2024, elles ne représentent plus que 50 % de l'ensemble. Pourtant, en valeur absolue, la production

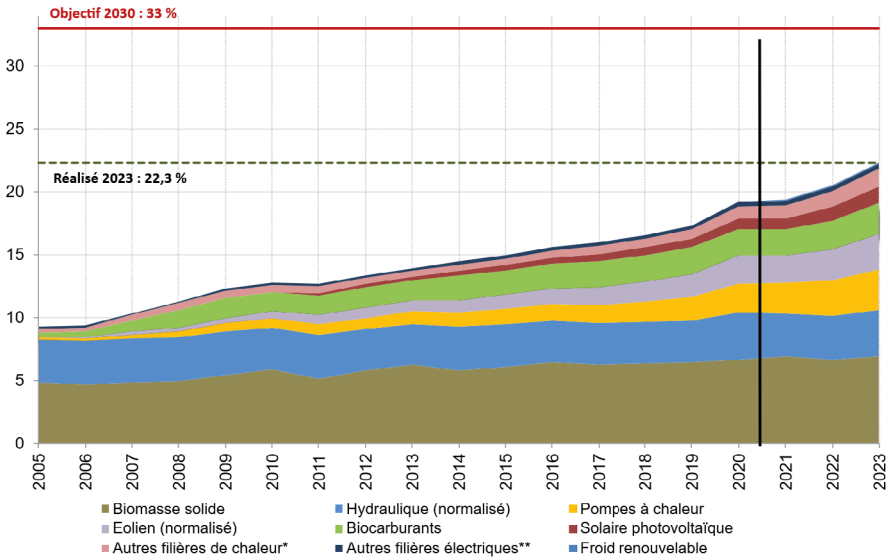
⁴²⁷ 51 % de l'ensemble.

de ces deux énergies est restée stable (111 TWh/an en moyenne pour la biomasse et 62 TWh/an en moyenne pour l'hydraulique). Si le mix productif d'énergies primaires renouvelables français a progressé depuis vingt ans, c'est donc en raison de l'intensification progressive de la production de nouvelles

énergies primaires, dont certaines ont pris leur envol relatif. C'est le cas de l'éolien (passant de 0 à 46 TWh entre 2006 et 2024) et des pompes à chaleur (passant de 0 à 52 TWh entre 2006 et 2024), qui ont connu les accélérations de la production les plus nettes.

B. Un retard persistant au regard des objectifs et des engagements de la France

GRAPHIQUE 73 : PART DES ENR DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE PAR FILIÈRE



Source : données CGDD disponibles en 2025, calculs et graphique SDES

Destinées à remplacer à terme les énergies fossiles et à soutenir l'électrification des usages en France, la part⁴²⁸ des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'élève à 22 % en 2023⁴²⁹, et se situe à la 3^{ème} place pour les sources d'énergies primaires consommées après le nucléaire (39 %) et les produits pétroliers (30 %)⁴³⁰. Elle devra atteindre 33 % en 2030 pour respecter les objectifs de la loi énergie climat. Cette part est en progression : +2 points par rapport à l'année précédente. L'accroissement des capacités de production dans plusieurs filières renouvelables explique cette hausse (éolien, photovoltaïque et pompes à chaleur principalement). La France occupe en 2022 la 15^e place parmi les 27 pays de l'Union européenne en matière de production d'ENR (part dans la consommation finale).

Elle est par ailleurs le deuxième producteur européen de biomasse, d'hydroélectricité, de déchets renouvelables et de géothermie.

Dans le monde, la production mondiale d'énergies renouvelables connaît une forte accélération : en 2023, elles ont couvert près de 30 % de l'électricité mondiale et leur capacité installée devrait tripler d'ici 2030⁴³¹. Le solaire représente à lui seul 75 % des nouvelles capacités de production supplémentaires en 2023. Pourtant, l'électricité ne couvre encore qu'environ 20 % de la consommation finale d'énergie, alors qu'il faudrait atteindre plus de 27 % d'ici 2030 pour tenir les objectifs climatiques. Cela implique une électrification massive des usages (chauffage, transport, industrie). La France reste en retard sur cette dynamique mondiale.

C. Accélérer et maîtriser la production d'EnR en France : la position du CESE

Pour le CESE, l'État doit renforcer son rôle stratégique et planificateur en matière d'énergies renouvelables (EnR)⁴³². Il appelle à la mise en place d'un programme national d'aménagement du territoire coordonné par le Premier

ministre pour clarifier et piloter le déploiement massif des EnR et des filières industrielles associées. Ce programme devra intégrer les différentes externalités – négatives (atteintes aux paysages, biodiversité, artificialisation, dépendance aux

428 Calculée selon les conventions de la directive (UE) 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.

429 Les données actualisées 2024 disponibles en 2025 seront publiées à l'été 2025 par le SDES.

430 Statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables/pdf/chiffres-cles-des-energies-renouvelable-2024.pdf

431 IEA, Global Review, Renewable energy consumption, 2024.

432 CESE, Avis, « Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ? », mars 2022, Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3), Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? Janvier 2023.

métaux importés), positives (emplois, retombées fiscales) et incertaines (impact sur les prix, balance commerciale) – liées aux infrastructures EnR, qu'elles soient diffuses ou concentrées⁴³³.

Le développement des filières industrielles EnR et des emplois associés doit être structuré et suivi. Le CESE invite les pouvoirs publics et les donneurs d'ordres à soutenir les filières industrielles EnR *via* des outils comme les clauses d'appels d'offres, et à en mesurer les effets sur l'emploi. Le plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) doit faire l'objet d'une négociation tripartite et accompagner la PPE, avec déclinaisons par branches et régions. Les comités stratégiques de filière doivent également s'emparer de ces enjeux, en mobilisant les dispositifs d'accompagnement des mutations sectorielles et de reconversion professionnelle, tels que celui des transitions collectives.

Les concertations territoriales Climat-Énergie doivent être renforcées et systématisées. Le CESE préconise le développement de concertations locales,

portées par les intercommunalités, pour planifier de manière partagée le développement des EnR, la sobriété et les puits de carbone. Fondées sur un diagnostic croisant enjeux écologiques, fonciers, réglementaires et socio-économiques, ces concertations alimenteront les documents de planification territoriale (PCAET, SCoT, PLU). Elles devront intégrer une carte virtuelle des projets et être suivies par un comité permanent de type CLI.

Toute installation EnR devrait faire l'objet d'une concertation préalable, même hors procédure réglementaire.

Le CESE recommande que, pour chaque projet EnR, une concertation soit organisée dès l'amont, notamment lorsque le code de l'environnement ne l'impose pas, afin d'éviter les blocages futurs. Pour les projets majeurs, l'avis de l'Autorité environnementale doit être disponible dès cette phase, car une fois l'enquête publique lancée, le projet est généralement figé.

433 Insérer avis biomasse.

INDICATEUR 11

Artificialisation des sols

A. L'artificialisation des sols : enjeu de société majeur au vu des fonctions vitales du sol

Le sol est peut-être le plus vital et, paradoxalement, le plus méconnu des éléments constitutifs des écosystèmes terrestres. Son importance repose sur ses multiples fonctions, indispensables pour notre planète et pour tout le vivant qu'elle abrite : production de biomasse, stockage du carbone, épuration et réservoir d'eau, lieu de vie d'une biodiversité riche et diversifiée..., sans oublier sa fertilité, source de la majeure partie de l'alimentation.

Pourtant le sol, trop souvent considéré comme une ressource illimitée, subit, du fait des activités humaines, des agressions nombreuses et diverses. Il est ainsi artificialisé, dégradé, déstructuré, creusé et pollué, souvent dans le cadre d'opérations limitées mais dont la multiplication génère des

conséquences dramatiques à l'échelle de la France.

La préservation du sol, sur le plan à la fois quantitatif et qualitatif est de ce fait un enjeu majeur pour le climat, l'environnement et la santé globale, qui appelle des actions urgentes et volontaristes, conduisant le CESE à adopter sur ce sujet un avis⁴³⁴ en 2023.

Le CESE a par ailleurs rappelé récemment l'attachement qu'il porte au renforcement de la place des enjeux environnementaux dans le débat public, à la sobriété, à ce que la simplification des procédures ne se traduise pas par une régression des exigences environnementales, et souligné sa préoccupation devant l'insuffisance des actions engagées face à l'emballlement climatique et à l'effondrement de la biodiversité⁴³⁵.

B. Le zéro artificialisation nette en 2050 : un objectif territorial fixé dans la loi mais récemment assoupli

L'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) est apparu en 2018 dans le Plan biodiversité. Il a ensuite été repris dans la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant *lutte contre le dérèglement*

climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et résilience », avec un objectif national intermédiaire de réduction de moitié par rapport à la décennie précédente, de la

434 « Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ? »
Rapporteuse Cécile Claveirole (2023).

435 Résolution « Transition écologique, la société civile organisée appelle à maintenir le cap »,
rapporteurs Albert Ritzenthaler et Gilles Vermot-Desroches (2025).

consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) durant la période 2021-2031, afin de parvenir à une artificialisation nette nulle en 2050. Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme, *via* des objectifs chiffrés par périodes de 10 ans. Le calcul de l'artificialisation se base sur :

- La consommation réelle d'ENAF pour la période 2021-2031 ;
- Les surfaces considérées comme « artificialisées » selon la nomenclature fixée en annexe de l'article R 101-1 du code de l'urbanisme, pour les périodes après 2031.

La loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a modifié et complexifié la loi Climat et résilience. Elle assouplit le texte précédent, notamment en disposant que, pour 2021-2031, la consommation d'ENAF des projets d'envergure nationale ou européenne est comptabilisée dans le cadre d'un forfait au niveau national, et non au niveau régional ou infrarégional. Après consultation des Régions, de la nouvelle Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ainsi que du public, ces projets sont listés par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme, en fonction de catégories définies par la loi. Les projets doivent présenter un « intérêt général majeur ». Ils font l'objet d'une liste exhaustive⁴³⁶ fondée sur des critères qui figurent en annexe. Ce forfait a été fixé à 12 500 hectares pour 2021-2031, dont 10 000 hectares sont mutualisés entre

les régions métropolitaines couvertes par un SRADDET, les 2 500 hectares restant concernent l'Île-de-France, les DROM et la Corse.

- Le CESE, tout en étant conscient des difficultés signalées par certains maires pour mettre en œuvre le ZAN, comme l'a montré une enquête de l'AMF⁴³⁷, juge cette disposition préoccupante car, d'une part, elle pourrait remettre en cause la nécessité impérieuse du ZAN et, d'autre part, la définition de « l'intérêt général majeur » est sujette à caution et n'est pas unanimement partagée. Ce flou est d'autant plus problématique que la loi Simplification de la vie économique a ajouté *« l'exclusion des projets d'intérêt majeur, qu'ils soient nationaux, régionaux, intercommunaux ou communaux, du décompte du ZAN »*.
- Il ne faut pas sous-estimer la loi Simplification de la vie économique votée en mai/juin, qui présente de réels dangers à plusieurs égards. En l'absence d'adoption de la PPL TRACE ou de la PPL Le Feu, c'est bien cette loi qui demeure en vigueur et plusieurs de ses dispositions apparaissent particulièrement problématiques :
 - Elle autorise un dépassement de 30 % de l'objectif local de consommation d'espace ;
 - Elle crée une enveloppe de 10 000 ha non soumise au ZAN pour les projets du secteur industriel.

Depuis lors, une proposition de loi et un rapport d'information parlementaire sont intervenus comprenant sur ce sujet des dispositions ou propositions dont certaines pourraient, si elles étaient

⁴³⁶ Arrêté du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur.

⁴³⁷ Mise en œuvre du « Zéro artificialisation nette » Des élus désorientés par la méthode qui demandent plus de cohérence pour atteindre l'objectif, 23 juillet 2024.

adoptées, fragiliser l'impératif du ZAN : ainsi, une proposition de loi visant à « *instaurer une trajectoire de réduction concertée avec les élus locaux* »⁴³⁸ a été adoptée en première lecture le 18 mars 2025 par le Sénat. Cette proposition de loi du Sénat comporte plusieurs dispositions tendant, selon le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur *l'articulation des politiques publiques ayant un impact sur l'artificialisation des sols*⁴³⁹, « à une simplification poussée du cadre légal existant qui conduit à supprimer la quasi-totalité des objectifs de la loi et à exonérer de très nombreux secteurs consommateurs d'ENAF ».

Il n'est pas possible, dans le format imparti à cette contribution sur l'indicateur artificialisation, d'analyser de manière détaillée l'ensemble des articles de la proposition de loi du Sénat ni les 29 propositions formulées par le rapport de la Mission d'information de l'Assemblée nationale. Le CESE appelle toutefois à ce que, en s'additionnant avec la loi précitée n° 2023-630 du 20 juillet 2023, certaines de ces diverses dispositions n'en viennent pas à remettre en cause l'impératif du ZAN.

Dans son guide du Zéro Artificialisation Nette du 27 novembre 2023, le ministère de la Transition écologique et de la

Cohésion des territoires expliquait que la loi « Climat et résilience » a introduit dans le code de l'urbanisme une définition articulée autour de deux volets :

- Le processus d'artificialisation des sols, définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que du potentiel agronomique d'un sol, par son occupation ou son usage ;
- Une définition pour les « surfaces artificialisées »⁴⁴⁰ dans le cadre du ZAN et le bilan surfacique de l'artificialisation nette pour suivre les objectifs fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.

Il rappelait également que la première tranche de dix ans (2021-2031) des échéances en termes de sobriété foncière étaient fixées pour chaque échelon territorial. Cela permet une déclinaison de la trajectoire nationale dans les documents de planification et d'urbanisme. Au niveau régional, l'échéance est fixée au 22 novembre 2024. À l'échelle locale, les SCoT ont jusqu'au 22 février 2027 pour intégrer ces objectifs, les PLU et cartes communales jusqu'au 22 février 2028.

La loi précise que, en l'absence de modification ou de révision des schémas régionaux dans les

438 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/_alt/DLR5L17N50850;

439 Assemblée nationale, rapport de la Mission d'information *Articulation des politiques publiques ayant un impact sur la lutte contre l'artificialisation des sols*, présenté par Mmes Sandrine Le Feur et Constance de Pélichy (avril 2025) https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-dvp/l17b1270_rapport-information.pdf;

440 Sols qui sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites (article L101-2-1 du Code de l'Urbanisme).

délais impartis (sauf en Corse et en Outre-mer), le Scot ou, en l'absence de celui-ci, le PLUi ou la carte communale, doit engager l'intégration d'un objectif de réduction de la moitié de la consommation réelle d'ENAF par rapport à la consommation réelle engagée les dix années précédentes, avec pour conséquence d'appliquer de manière directe et uniforme les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols à l'échelle régionale, sans territorialisation des besoins ni adaptation aux réalités locales.

Au premier trimestre 2025, six régions

disposaient d'un schéma de planification en vigueur qui fixe une trajectoire (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France) et trois régions poursuivent leurs travaux, qui devraient aboutir avant la fin de l'année 2025 (Grand Est, Occitanie, Sud) ou courant 2026 (Corse). En revanche, « *trois régions n'ont pas ou plus de calendrier de modification (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire)* »⁴⁴¹.

C. Une artificialisation qui ralentit légèrement mais dont le niveau reste supérieur aux objectifs fixés

Un consensus existe sur le fait que près de 9 % de la France métropolitaine, c'est-à-dire environ 5 millions d'ha, ont été artificialisés.

D'après Agreste Primeur, les surfaces artificialisées couvrent en effet 9,5 % du territoire métropolitain en 2022 (soit 5,2 millions d'hectares), contre 5,7 % du territoire en 1982, tandis que la part des terres agricoles a fortement reculé, passant sur la même période de 54,8 % à 50,4 %. Les sols naturels couvrent pour leur part 40,1 % du territoire métropolitain⁴⁴².

Selon un rapport de France Stratégie de 2019⁴⁴³, durant les années 2009-2010 et 2011, période de référence de la loi « Climat et résilience », 30 000 ha environ l'ont été chaque année. Le

13 mai 2025, le CEREMA a publié les chiffres de mesure annuelle de la consommation d'espaces. Ces chiffres permettent d'observer l'évolution de l'artificialisation entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2024, dans des échelles territoriales différentes. De manière générale, 19 263 hectares ont été artificialisés en 2023 (dont 64 % pour l'habitat), après 20 276 hectares artificialisés en 2022 et 21 011 en 2021⁴⁴⁴. Ainsi, la consommation des ENAF diminue de l'ordre d'un tiers par rapport aux 30 000 ha en moyenne des années 2009-2010 et 2011, période de référence de la loi « Climat et résilience ». Cette réduction, bien que significative, reste en-deçà de l'objectif de la moitié.

441 Assemblée nationale, rapport de la Mission d'information *Articulation des politiques publiques ayant un impact sur la lutte contre l'artificialisation des sols*, op. cit. p. 29 et 31.

442 Agreste, Sols artificialisés : + 66 % de sols artificialisés mais un ralentissement depuis 2010, n°1, *Les dossiers Primeur*, février 2023.

443 « Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? », juillet 2019.

444 CEREMA, *La consommation foncière : état des lieux et enjeux*, avril 2025.

D. La nécessité de disposer d'un indicateur fiable fondé sur des critères scientifiquement établis et partagés

Au regard des enjeux relatifs au sol et afin de mesurer et d'analyser les résultats obtenus en matière de lutte contre son artificialisation, le suivi d'un indicateur reflétant de manière fiable et complète l'évolution de la situation est indispensable. Or, cet exercice est complexe et sujet à caution car il s'appuie sur différentes sources qui n'utilisent pas des définitions, méthodes, échelles et périodicités similaires, comme l'a souligné France Stratégie.

Dans son avis consacré au sol, le CESE a formulé différentes préconisations (n°6,7,8 et 9) visant à clarifier et à partager la définition de l'artificialisation.

Notre assemblée a ainsi appelé à :

- Utiliser de manière commune la définition de l'artificialisation formulée dans la loi « Climat et résilience », c'est-à-dire l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique, par son occupation ou son usage ;
- Compléter l'indicateur d'artificialisation surfacique par des critères qualitatifs, de degré d'artificialisation ou de pollution, qui caractérisent les fonctions écosystémiques des sols, et leur importance dans la constitution des continuités écologiques, afin de pouvoir en suivre l'évolution et de déterminer les compensations écologiques à opérer en cas d'artificialisation ;

- Analyser les surfaces renaturées avant de les requalifier comme « non artificialisées » pour vérifier que leurs sols ont effectivement retrouvé leurs fonctionnalités originelles.

En effet, il importe qu'une surface considérée « artificialisée » sur la base des modalités de calcul du CEREMA ne soit pas requalifiée en « non artificialisée » à la suite d'un simple changement de nature cadastrale. Les surfaces correspondantes ne doivent en aucun cas être prises en compte dans l'approche du ZAN. Or, en l'état actuel des textes, l'artificialisation correspond à une caractérisation physique, chimique et biologique, alors que le classement en espace naturels, agricoles et forestiers (ENAF) repose sur une appréciation surfacique liée à une déclaration fiscale. Il faudrait donc comptabiliser à la fois les surfaces artificialisées au sens ZAN (article L101-2-2 du CU) et les surfaces ENAF qui disparaissent.

Pour réaliser son évaluation des surfaces artificialisées le CEREMA considère que la renaturation, ou « transformation effective d'espaces urbanisés en espaces naturels, agricoles et forestiers » peut être compatible en déduction de la consommation d'espaces.

Dans son guide de l'aménagement durable publié en juin 2024, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires recommande la restauration des fonctionnalités écologiques des sols, en déterminant le potentiel de désartificialisation à l'échelle d'un projet et en s'appuyant sur

un diagnostic identifiant le potentiel de multifonctionnalité des sols. Il recommande aussi de travailler sur la renaturation des sols par la restauration de sols vivants, la maximisation des surfaces de pleine terre, assurant des fonctionnalités écologiques :

- Continuité des trames écologiques ;
- Stockage du carbone ;
- Infiltration des eaux...

Le CESE partage cette approche et demande que l'indicateur de suivi de l'artificialisation du CEREMA prenne pleinement en compte la réalité de la fonctionnalité des sols et ne soit plus fondé seulement sur des données fiscales surfaciques ignorant cette dimension primordiale.

ANNEXE

Projets considérés comme des projets d'envergure nationale ou européenne

(Extrait de l'article 3 de la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux)

a) Les travaux ou les opérations qui sont ou peuvent être, en raison de leur nature ou de leur importance, déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'État ou par arrêté ministériel en application de l'article L. 121-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Pour les infrastructures fluviales, sont concernés les travaux ou les opérations qui sont réalisés sur le domaine public de l'État ou de ses opérateurs ;

b) Les travaux ou les opérations de construction de lignes ferroviaires à grande vitesse et leurs débranchements ;

c) Les projets industriels d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique ainsi que ceux qui participent directement aux chaînes de valeur des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable ;

d) Les actions ou les opérations d'aménagement qui sont réalisées par un grand port maritime ou fluvio-maritime de l'État mentionné à l'article L. 5312-1 du code des transports ou pour son compte, dans le cadre de ses missions prévues à l'article L. 5312-2 du même code, et qui sont conformes aux orientations prévues dans son projet stratégique pour sa circonscription ainsi que celles réalisées par le port autonome de Strasbourg ;

e) Les opérations intéressant la défense ou la sécurité nationales ;

f) Les opérations de construction ou de réhabilitation d'un établissement pénitentiaire qui sont réalisées par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice ;

g) Les actions ou opérations de construction ou d'aménagement réalisées par l'État ou, pour son compte, par l'un de ses établissements publics ou, le cas échéant, par un concessionnaire, dans le périmètre d'une opération d'intérêt national mentionnée à l'article L. 102-12 du code de l'urbanisme ;

h) La réalisation d'un réacteur électronucléaire au sens de l'article 7 de la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes ;

i) Les opérations de construction ou d'aménagement de postes électriques de tension supérieure ou égale à 220 kilovolts, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

INDICATEUR 12

Rénovation globale

A. Éléments de contexte

1. La rénovation globale des logements et des bâtiments : un enjeu majeur

En France, le bâtiment au sens large, « résidentiel/tertiaire », constituait en 2022 le premier secteur en termes de consommation d'énergie, avec 47 % souvent d'origine fossile⁴⁴⁵. De plus, il représentait 16 % des émissions de gaz à effet de serre après les transports (32 %), l'agriculture (19 %) et l'industrie (18 %)⁴⁴⁶.

Selon l'INSEE⁴⁴⁷, en 2023, 27,3 % de la dépense de consommation finale des ménages étaient alloués au service du logement et à l'énergie qui lui est liée (chauffage, éclairage, cuisine, eau chaude). Il s'agit du premier poste de dépenses, loin devant l'alimentation ou les transports (respectivement 15,9 % et 12,9 %). Ce pourcentage est beaucoup plus élevé chez les personnes à faibles revenus.

Selon les données 2022 de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), la précarité énergétique touchait 10 % des ménages français, soit plus de 6 millions de personnes.

Sont considérés comme précaires énergétiques, celles et ceux qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et qui consacrent plus de 8 % de leur budget à l'énergie (chauffage et éclairage notamment).

De plus, selon le rapport d'information du Sénat sur la crise du logement⁴⁴⁸ publié en avril 2024, 4 millions de personnes sont mal-logées en France. Or, du fait de la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols (objectif Zéro artificialisation nette en 2050) afin de préserver les surfaces agricoles et les espaces naturels, la construction de logements neufs ne peut répondre à elle seule aux demandes croissantes. La rénovation des bâtiments, auquel le CESE a consacré un avis⁴⁴⁹ en 2022, constitue par conséquent un enjeu majeur sur les plans social, économique, climatique et environnemental.

2. Des objectifs très loin d'être atteints

Face à cette situation, le Plan Climat de 2017 prévoyait la rénovation annuelle de 500 000 logements sur les plus de 7 millions de

445 Ministère de la Transition écologique *Bilan énergétique de la France en 2022 – Synthèse*, février 2024.

446 Source Haut-Conseil pour le Climat.

447 France, portrait social Édition 2024.

448 r23-5671.pdf

449 *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation*, novembre 2022, rapporteur Didier Gardinal.

« passoires thermiques » recensées ainsi qu'une accélération de la rénovation des bâtiments tertiaires, privés comme publics. Cet objectif qui devrait conduire à la neutralité carbone en 2050, apparaît aujourd'hui irréaliste.

En 2023, le Conseil d'État a considéré que les moyens mis en œuvre par le Gouvernement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) était insuffisants. Il lui a donc adressé une injonction à prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés⁴⁵⁰.

De son côté, le Haut Conseil pour le Climat a considéré qu'un rythme de 1 % serait nécessaire à partir de 2022, et 1,9 % d'ici 2030 pour atteindre 370 000 « équivalents rénovations complètes » par an d'ici 2030 et 700 000 entre 2030 et 2050.

En 2024, il a souhaité que soit fixée « [...] une trajectoire d'augmentation du montant global du soutien public aux rénovations énergétiques globales dans les dispositifs d'accompagnement pour réaliser l'ensemble de la rénovation de haut niveau de performance dans la durée en complément des changements de mode de chauffage, en adéquation

avec les besoins d'atténuation et d'adaptation identifiés⁴⁵¹ ».

En effet, une rénovation performante qui doit permettre une réduction de plus de 50 % de la consommation d'énergie, est nécessairement globale. Or, la grande majorité des travaux réalisés se limite à une rénovation par gestes, c'est-à-dire qu'elle ne porte que sur un poste ou deux (remplacement d'une chaudière, changement de fenêtres, réparation de toiture...).

Comme l'avait souligné le CESE dans son avis de 2022, l'évolution incessante des aides et le reste à charge sur les travaux sont autant de freins à la massification des rénovations énergétiques et principalement aux rénovations globales. C'est pourquoi, il avait notamment appelé à stabiliser les règles et à renforcer significativement l'aide accordée pour les rénovations globales.

Face à ce constat, le CESE avait déploré la décision du Gouvernement, prise au début de l'année 2024, de ramener à 3 Milliards euros, le budget consacré à MaPrimRénov' qui s'élevait initialement à 4 Milliards euros.

B. Des difficultés de différentes natures pour mesurer l'atteinte des objectifs

1. Des dispositifs d'aides et des règles trop souvent modifiés

Dans son avis de 2022, le CESE a essayé de retracer de manière chronologique l'évolution des dispositifs d'aides et des règles relatifs à la rénovation, durant les dernières décennies. Face aux nombreux

changements qu'il a relevés, parfois très rapprochés dans le temps, il a préconisé de stabiliser durablement ces dispositifs dans l'intérêt conjoint des propriétaires, des locataires, des collectivités, des bailleurs et des professionnels du bâtiment.

450 Décision du 10 mai 2023.

451 Haut conseil pour climat. *Tenir le cap de la décarbonation. Protéger la population*. Rapport annuel, juin 2024.

Force est de constater que notre assemblée n'a pas été entendue. En effet, depuis l'adoption de cet avis, dans un premier temps, en octobre 2023, le Gouvernement a décidé d'accorder la priorité aux rénovations visant à améliorer la performance globale du logement⁴⁵². Ainsi, les aides publiques à la rénovation thermique des logements, au premier rang desquelles MaPrimeRénov' distribuée par l'Anah, allaient dès le 1^{er} janvier 2024 porter essentiellement sur les rénovations globales, au détriment de celles par gestes. Cette modification allait dans le sens de l'analyse du CESE qui constatant que *le différentiel des aides accordées dans ce cadre n'est pas suffisamment significatif par rapport à la somme de celles qui sont octroyées pour une rénovation « geste par geste » avait préconisé de renforcer significativement le forfait accordé pour une rénovation globale afin de rendre celle-ci beaucoup plus incitative que la rénovation par « gestes »*.

Or, ensuite, en juin 2024, le dispositif MaPrimeRénov' a de nouveau été largement modifié pour se décliner en trois dispositifs d'aides financières⁴⁵³ :

- « MaPrimeRénov' Parcours par geste », qui permet de mener un ou plusieurs travaux d'isolation, par exemple changer son système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarboné.

- « MaPrimeRénov' Parcours accompagné », correspondant à l'ancienne rénovation globale, rebaptisée « travaux d'ampleur ». Il convient de signaler que ce parcours nécessite un gain de deux classes énergétiques au minimum pour pouvoir bénéficier des aides. Selon l'ANAH, ce parcours correspond aux « ménages qui souhaitent réaliser [l]es travaux de rénovation les plus performants ».

- « MaPrimeRénov' Copropriété », destinée à soutenir la rénovation des parties communes en copropriété et les travaux d'intérêt collectif en parties privatives.

Concomitamment à cette inflexion, en juin 2024, le Conseil d'Analyse Economique a souligné que « (...) l'effet levier des aides augmente lorsqu'elles sont orientées vers les ménages à bas revenus et/ou sur les rénovations d'ampleur⁴⁵⁴ ».

Depuis la fin juin 2025, il n'est plus possible de déposer de demande de subvention MaPrimeRénov' pour une rénovation énergétique d'ampleur d'un logement.

Le décret du 8 septembre 2025 fait évoluer les conditions d'éligibilité de la prime de transition énergétique MaPrimeRénov' pour les demandes déposées à compter du 30 septembre 2025.

Si la prorogation du dispositif est en soi une bonne nouvelle,

⁴⁵² Décret n° 2023-980 du 23 octobre 2023 portant simplification de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat et de sa mise en œuvre.

⁴⁵³ Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, *MaPrimeRénov' : la prime pour la rénovation énergétique*, 11 juin 2024.

⁴⁵⁴ Conseil d'analyse économique, *Efficacité énergétique des logements : rénover l'action publique*, note n°81, juin 2024.

elle s'accompagne d'évolutions problématiques au regard des objectifs de rénovation globale : ainsi, l'aide aux rénovations d'ampleur *via* le « Parcours accompagné » se trouve limitée aux logements ayant une classe énergétique avant travaux E-F-G, avec suppression du bonus dit de « sortie de passoire énergétique ». Par ailleurs, l'isolation des murs et l'installation de chaudières biomasse ne bénéficieront plus de l'aide aux monogestes en 2026.

Un arrêté retouche quant à lui les conditions d'attribution des aides aux ménages aux ressources intermédiaires et supérieures dans le cadre du parcours accompagné, en réduisant les plafonds de dépenses éligibles et les taux de subvention.

Ces évolutions et révisions risquent de fragiliser la politique d'atténuation menée dans le cadre de la rénovation globale et la dynamique de la rénovation énergétique, déjà ralentie depuis la mi-2024.

2. La difficulté de disposer de données fiables

Connaître le nombre annuel de rénovations globales apparaît très difficile. C'est pourtant cette donnée qui peut permettre d'évaluer les résultats obtenus et de vérifier si la trajectoire est conforme aux objectifs fixés.

Selon l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)⁴⁵⁵, 340 801 rénovations énergétiques auraient été réalisées en 2024, dont 91 374 pour des travaux d'ampleur. Depuis 2020, ces dernières

s'élèveraient globalement à 333 539.

Toujours selon l'ANAH⁴⁵⁶ en 2023, 71 600 logements ont engagé des rénovations d'ampleur, avec l'un des dispositifs dédiés (forfait « rénovation globale » de MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité⁴⁵⁷, Loc'Avantages⁴⁵⁸ avec travaux de rénovation énergétique, MaPrimeRénov' Copropriétés). Les rénovations aidées par le forfait « Rénovation globale » sont en forte hausse avec 7 500 dossiers engagés contre 1 700 en 2022. Ces rénovations bénéficient pour la plupart d'au moins un des bonus « sortie de passoire énergétique » et « bâtiment basse consommation ». 30 200 propriétaires occupants ayant des ressources modestes ont engagé des travaux de rénovation avec MaPrimeRénov' Sérénité. 53 % de ces rénovations d'ampleur ont combiné isolation du bâti et remplacement d'un système de chauffage. Avant travaux de rénovation, 60 % des logements aidés par ce dispositif étaient des passoires thermiques. Tous devraient sortir de ce statut à l'issue de travaux. 3 700 propriétaires bailleurs ont engagé des rénovations dans le cadre du dispositif Loc'Avantages. 77 % de ces logements étaient des passoires thermiques avant travaux, tous doivent en sortir après travaux. 579 rénovations d'ampleur concernant 30 200 logements ont été engagées avec MaPrimeRénov' Copropriétés.

Enfin, rappelons qu'en 2022, l'ANAH avait comptabilisé moins de 50 000

⁴⁵⁵ Les Chiffres clés de l'Anah, édition 2024.

⁴⁵⁶ ONRE – Les rénovations énergétiques d'ampleur aidées par l'Anah en 2023.

⁴⁵⁷ Dispositif supprimé en 2024 Sérénité est destinée aux propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, pour réaliser des travaux permettant de réaliser un gain de performance énergétique d'au moins 35 % et concernant au moins 2 des 3 postes suivants : isolation des combles des murs ou des planchers bas ; changement du mode de chauffage ; installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

⁴⁵⁸ Loc'Avantages (ex-Louer abordable) dispositif qui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt en mettant en location un logement qui n'est pas une passoire thermique.

rénovations globales, soit environ 6 % des dossiers de financement MaPrimeRénov', alors que l'objectif se situait à 60 000. Pour l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), ce pourcentage n'aurait été que de 0,2 %⁴⁵⁹. France Stratégie avançait des chiffres encore plus pessimistes : plus de 86 % des travaux financés avec MaPrimeRénov' ne concerneraient qu'un « geste » isolé de rénovation, les rénovations globales ne constitueraient que 0,1 % des dossiers.

Or, ces recensements s'appuient sur des dispositifs d'aides qui ont été récemment refondus. Ainsi, ce sont les « *rénovations d'ampleur* » qui sont désormais comptabilisés alors que précédemment il s'agissait des « *rénovations globales* », sachant que leurs définitions respectives ne sont pas exactement les mêmes.

Ces données, même si les évaluations peuvent diverger dans des proportions significatives selon leurs sources et qu'il conviendrait de mieux distinguer travaux engagés et travaux réalisés, montrent à la fois une progression régulière mais aussi un retard constant par rapport aux objectifs affichés. Ajoutons que l'an dernier, l'ANAH avait initié la diffusion d'un bilan semestriel qui ne semble pas voir été poursuivie cette année.

Cela s'explique sans doute pour partie par la récente décision gouvernementale de suspendre temporairement à compter du 23 juin la possibilité de déposer de

nouveaux dossiers « MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ». Le motif invoqué est le taux de fraude qui serait significatif, de l'ordre de 12%, dans cette catégorie de primes.

Il est totalement légitime de lutter contre les dérives et de renforcer les contrôles. Cependant, il était d'ores et déjà annoncé que, lorsque le dispositif sera relancé ce sera avec des règles une nouvelle fois modifiées. À cet égard, les collectivités territoriales, en l'occurrence les EPCI, viennent d'annoncer qu'elles allaient initier une proposition de loi visant à la décentralisation de la gestion de l'ensemble du dispositif MaPrimeRénov'. Dans l'immédiat, il est donc impossible de savoir quels impacts les futures dispositions auront sur le rythme des rénovations effectives.

On peut cependant affirmer que ces changements ne favoriseront pas, au moins à court terme, un suivi pluriannuel fiable des rénovations globales et donc la mesure de l'écart entre objectifs et réalisations.

De plus, notre assemblée souligne que les données disponibles ne portent que sur les rénovations aidées qui certes doivent être très majoritaires, celles qui sont intégralement financées par les propriétaires ne sont pas prises en compte.

Enfin, les bâtiments du « *tertiaire* », publics et privés qui ont eux-aussi l'obligation d'une rénovation encadrée par un calendrier précis, ne semblent pas faire l'objet d'un suivi, alors qu'ils représentent

459 IDDRI. (2022). *Réussir le pari de la rénovation énergétique* - Rapport de la plateforme d'experts pour la rénovation énergétique des logements en France.

un enjeu très important en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

Le CESE ne peut donc que réitérer sa demande d'une stabilisation durable des règles et des dispositifs d'aides à la rénovation et la pérennisation des crédits afférents au regard des enjeux

considérés, qui seule pourra permettre la mise en place d'un indicateur fiable et pérenne des rénovations énergétiques globales de l'ensemble des bâtiments. Bien entendu, il convient pour que les objectifs fixés soient atteints que les crédits alloués à ces dispositifs soient *a minima* maintenus à leur niveau de 2023.

INDICATEUR 13

Produit intérieur brut (PIB)

A. Brève description de l'indicateur

Le produit intérieur brut ou PIB constitue l'instrument de mesure de l'activité économique le plus répandu. Il représente la valeur des biens et des services produits dans le pays et indépendamment de leur nationalité. L'évolution du PIB en volume (celle du PIB en valeur déduction faite de la variation des prix) est l'indicateur couramment utilisé pour analyser la conjoncture. Il permet de mesurer les quantités produites indépendamment des prix.

Le PIB est constitué d'un produit intérieur brut marchand, qui comprend les biens et services échangés, et d'un produit intérieur brut non marchand, dans lequel

figurent les services fournis par les administrations publiques et privées à titre gratuit ou quasi gratuit. Il est constitué de quatre composantes principales : les flux d'investissements (la « formation brute de capital fixe »), la consommation (des ménages et des administrations publiques), les échanges extérieurs et les variations de stocks.

Pour les comparaisons internationales destinées notamment à comparer les niveaux de vie entre plusieurs pays, on recourt fréquemment au PIB par habitante/habitant qui donne une idée de la richesse d'un pays.

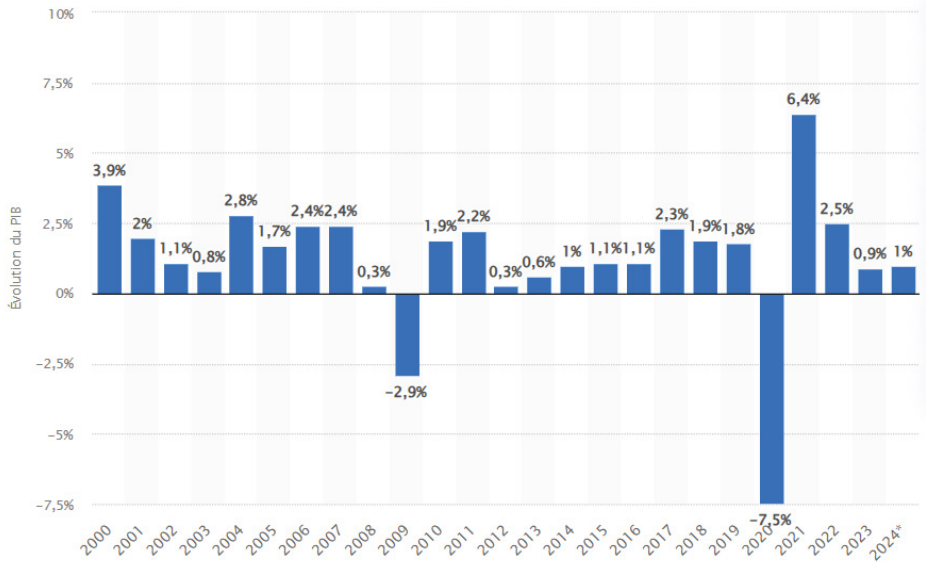
B. Évolution de l'indicateur

1. Évolution sur longue période

Pendant les Trente glorieuses, la France a bénéficié d'une croissance très soutenue (+5,3 % en moyenne par an entre 1949 et 1974) et du plein emploi. La succession des chocs pétroliers de 1973 et de 1979 a enrayer cette dynamique et vu un affaiblissement de la croissance (+2,2 % par an entre 1974 et 2007), même si celle-ci est restée positive, parallèlement à une montée du chômage. La récession de 2008-2009, d'une ampleur sans précédent (-2,9%), a été suivie d'une phase de croissance particulièrement lente (+1,4 % en moyenne par an entre 2010 et 2019).

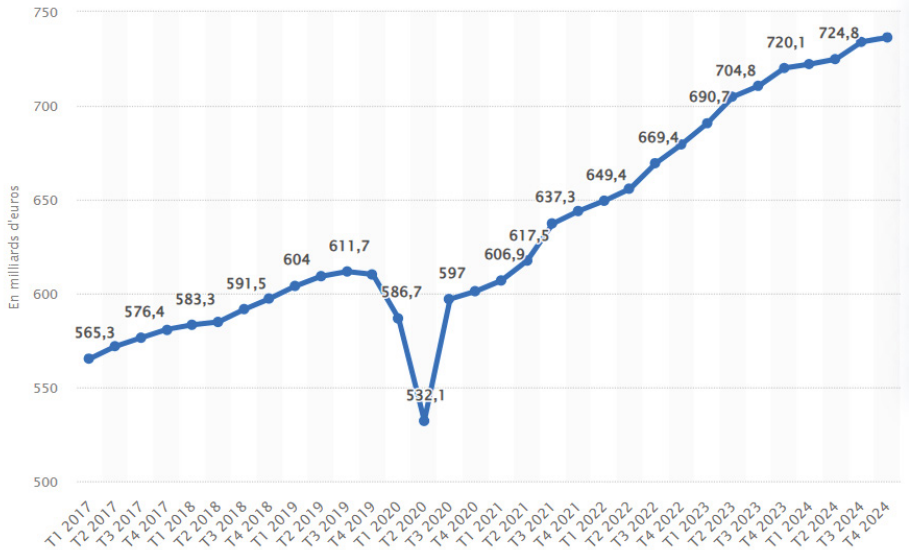
Entre 2000 et 2025, la croissance du PIB français en volume a connu des fluctuations notables, reflétant les cycles économiques et les chocs conjoncturels majeurs (graphique 1). Au début des années 2000, la croissance trimestrielle du PIB oscillait généralement entre +0,3 % et +0,7 %, traduisant une expansion modérée. La crise financière mondiale de 2008 a entraîné une contraction significative de l'économie française, avec une baisse du PIB de 2,9 % en 2009. Par la suite, la reprise a été lente et inégale, avec des taux de croissance trimestriels modestes.

GRAPHIQUE 74 : TAUX DE CROISSANCE DU PIB PAR ANNÉE (%)



Source : Statista

GRAPHIQUE 75 : ÉVOLUTION DU PIB EN MILLIARDS D'EUROS 2020



Source : Statista

Note de lecture : l'axe des ordonnées commence à 500 milliards.

Entre 2017 et 2024, le PIB a augmenté en volume de 25 %, passant sur une base trimestrielle de 580 milliards d'euros à 730 milliards (base 2020) (graphique 2). La pandémie de Covid-19 en 2020 a provoqué une récession historique, le PIB chutant de 7,9 %⁴⁶⁰ en volume sur l'année. Cependant, l'économie a rebondi en 2021 avec une croissance autour de 6,5%⁴⁶¹. Entre 2022 et 2024, la croissance s'est stabilisée, avec des taux trimestriels variant entre -0,1 % et +0,4 %⁴⁶². Au premier trimestre 2025, le PIB a augmenté de 0,1 % par rapport au trimestre précédent, indiquant une croissance modérée dans un contexte économique encore incertain. Pour limiter les conséquences économiques de cette crise, le

gouvernement a déployé un plan de relance d'environ 165 milliards d'euros, destiné à soutenir l'activité des entreprises et la consommation des ménages. En 2021, le PIB revient à sa valeur d'avant la pandémie.

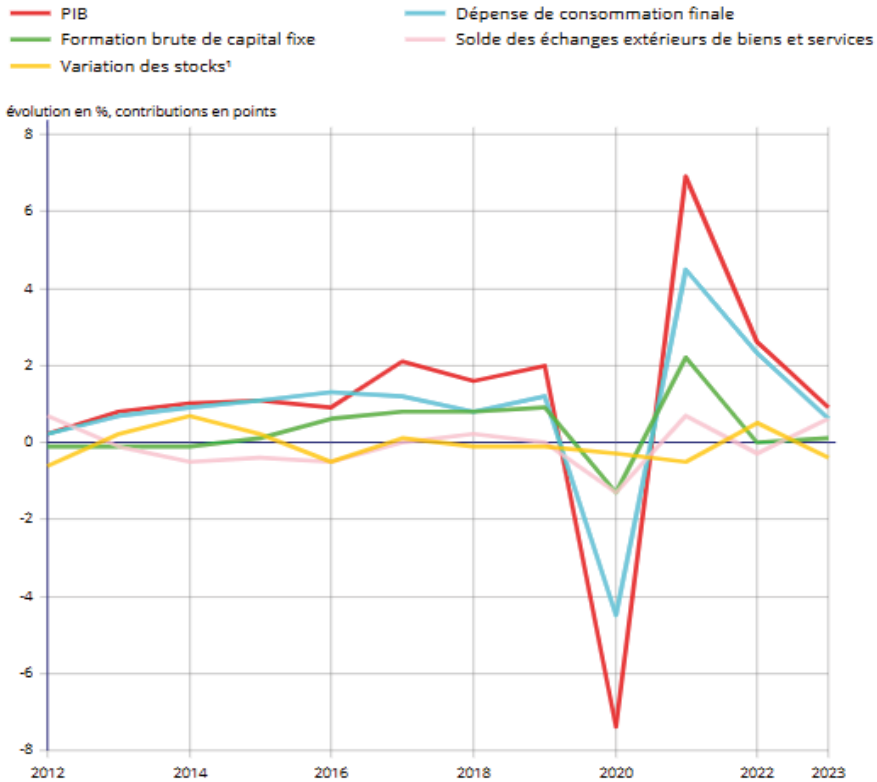
En 2024, il dépasse de 10 % le niveau de 2015. En 2024, la croissance économique a été soutenue par des facteurs exceptionnels, notamment l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, qui ont stimulé la consommation et l'investissement dans les infrastructures. Le PIB a augmenté de 1,1 % avec une contribution notable du commerce extérieur, des secteurs de l'aéronautique, de la métallurgie et pharmaceutique (graphique 3).

⁴⁶⁰ INSEE, L'économie française en 2020 : une année de bouleversements.

⁴⁶¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6447881?sommaire=6438793#:~:text=revenu%20national%20disponible-,En%202021%2C%20le%20PIB%20rebondit%20de%206%2C8%20%25%2C,son%20niveau%20moyen%20en%202019>

⁴⁶² INSEE, Comptes nationaux trimestriels - première estimation - quatrième trimestre 2024.

**GRAPHIQUE 76 : CONTRIBUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS
À L'ÉVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT**



1. Y compris les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

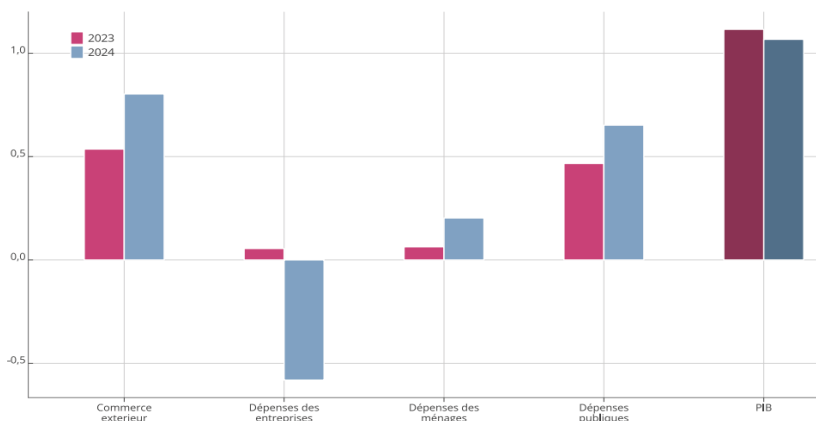
Lecture : en 2023, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 0,9 % en volume. La dépense de consommation finale contribue à hauteur de 0,6 point à cette croissance.

Champ : France.

Source : INSEE

En 2023, le PIB s'élève à 2 565,3 milliards contre 2 541,5 milliards en 2022 et 2 477,8 milliards en 2021.

**GRAPHIQUE 77 : CONTRIBUTION DES COMPOSANTES DU PIB
À LA CROISSANCE 2023 ET 2024 (EN POINTS DE PIB)**



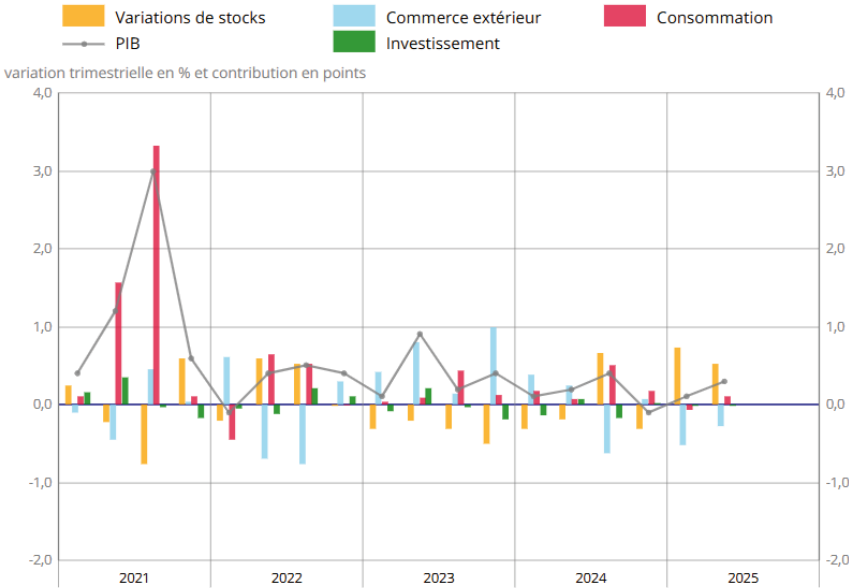
Source : Prévision de l'OFCE (avril 2025)

Sur la période récente, en 2023 et 2024, la croissance française a été principalement portée par deux moteurs : d'une part, la demande publique, qui a fortement soutenu le PIB, et d'autre part, le commerce international (graphique 4).

En revanche, les moteurs domestiques de l'activité, tels que la consommation des ménages et l'investissement privé, sont restés atones. Les dépenses des entreprises se sont contractées du fait notamment du renchérissement du coût du crédit. Dans un contexte d'incertitude géopolitique persistante et de finances publiques contraintes, les perspectives pour 2025 et 2026 demeurent modérées.⁴⁶³ Les tensions

internationales, en particulier les mesures protectionnistes adoptées lors du “*Liberation Day*” du 2 avril 2025, ont accentué les freins à la croissance mondiale et réduit les débouchés à l'exportation pour la France. Malgré ces vents contraires, une mission du FMI conduite en mai 2025 a salué la résilience de l'économie française : le marché du travail reste dynamique et la désinflation amorcée en 2024 se poursuit. Toutefois, l'endettement public élevé constitue un facteur de vulnérabilité pour l'économie française, susceptible de limiter la marge de manœuvre budgétaire à moyen terme et de peser sur l'activité économique.

GRAPHIQUE 78 : ÉVOLUTION DU PIB ET DE SES COMPOSANTES (2021-T1 2025, EN %).



Source : INSEE

La production totale augmente au premier trimestre 2025 (+ 0,1 %) ⁴⁶⁴. La consommation reste stable mais les achats de biens reculent (-0,6 %), principalement en raison d'une forte baisse des dépenses en matériels de transport (-4,4 %) (graphique 5). Ce repli s'explique par plusieurs mesures successives : la baisse du bonus écologique fin 2024, l'introduction de nouvelles normes pour les véhicules neufs en janvier 2025 et le durcissement du malus écologique en mars. La hausse des prix du tabac en janvier a contribué à une légère diminution de sa consommation (-0,8 %) sa consommation. Le commerce extérieur contribue de nouveau négativement à la croissance, avec - 0,4 point contre - 0,1 point au trimestre précédent.

Les exportations françaises connaissent un recul marqué de 0,7 %, après une légère hausse de 0,2 % au trimestre précédent. Cette baisse s'explique principalement par le net repli des ventes à l'étranger de produits manufacturés, notamment dans les secteurs de la chimie et de l'automobile. Les exportations d'électricité diminuent elles aussi de façon significative. À l'inverse, les exportations de certains matériels de transport progressent, portées par la livraison exceptionnelle d'un navire de croisière. Les exportations de services, quant à elles, restent globalement stables après une baisse lors du trimestre précédent.

464 INSEE, Comptes nationaux trimestriels - première estimation - premier trimestre 2025.

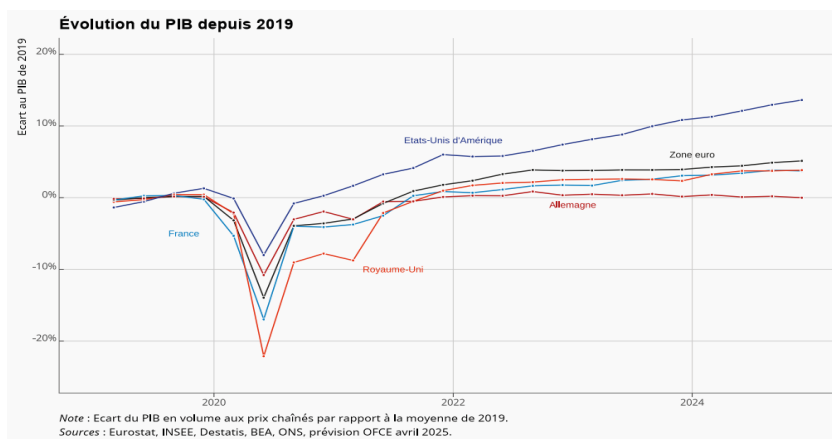
Parallèlement, les importations poursuivent leur progression (+0,4 % après +0,5 %), stimulées par une accélération dans plusieurs secteurs industriels comme la métallurgie, la pharmacie ou la joaillerie, ainsi que par une nouvelle hausse des importations agricoles. Les achats d'électricité à l'étranger augmentent également, tandis que les importations de véhicules continuent de reculer.

Enfin, si la formation brute de capital fixe (FBCF)⁴⁶⁵ est en baisse (-0,2%), la variation de stock contribue positivement à l'évolution du PIB (+0,5%), notamment sur les produits chimiques, agro-alimentaires et pharmaceutiques.

2. Comparaison internationale

Depuis la crise du Covid, les trajectoires de croissance divergent fortement (graphique 79).

GRAPHIQUE 79 : COMPARAISON INTERNATIONALE - ÉCART DU PIB PAR RAPPORT À 2019



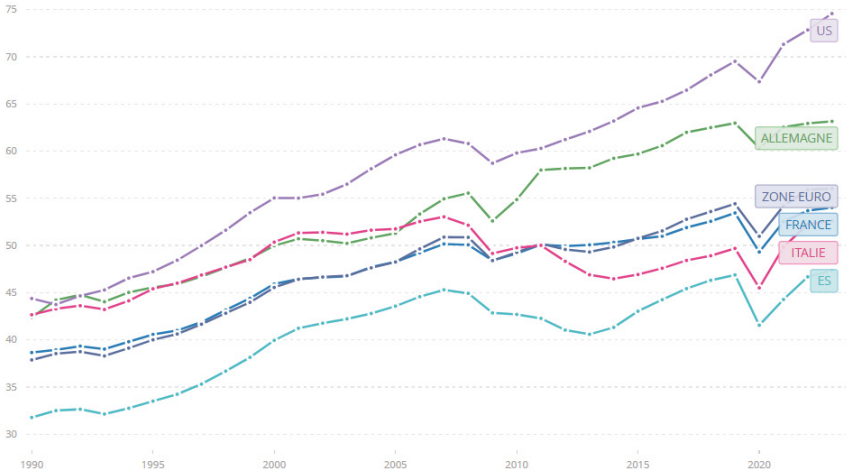
Source : OFCE

Les États-Unis affichent une progression du PIB de +13,6 % par rapport à 2019, contre seulement +5,1 % pour la zone euro. Ce décrochage peut être expliqué par des aléas conjoncturels (crise énergétique) mais aussi structurelle (productivité, investissement en

R&D, vieillissement de la population, absence d'un marché intégré des capitaux). En 2024, le PIB de la France n'enregistre qu'un gain de 4 % par rapport à 2019, se situant légèrement en dessous de la moyenne de la zone euro.

⁴⁶⁵ FBCF : ensemble des investissements en biens durables (bâtiments, machines, logiciels, etc.) réalisés pour être utilisés dans la production pendant au moins un an.

GRAPHIQUE 80 : PIB PAR HABITANT (PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT, DOLLAR CONSTANT DE 2011)



Source : Banque Mondiale

En termes de PIB par habitant en dollars constants, la France s'est toujours située un peu au-dessus de la moyenne des pays de la zone euro (graphique 7). En 1992, le PIB par habitant s'établissait en France à 9 % au-dessus de la moyenne européenne, soit à la troisième place du classement des pays européens.⁴⁶⁶ En 1999, la situation s'est inversée : la France se situe à un niveau proche de la moyenne européenne, se classant au 12^{ème} rang en Europe. La croissance du PIB français a été inférieure de 8 à 9 points à celle enregistrée par l'ensemble de l'Union européenne.

La France a été devancée par l'Allemagne dès les années 1990, s'en est rapproché dans les années 2000, avant un nouveau décrochage après la crise de 2008-2009. En termes de rattrapage au sein de l'Union, la France, distancée en 2005,

retrouve brièvement le niveau de la zone euro en 2010, avant de décrocher à nouveau dès 2015. Dans le même temps, les écarts de niveau de vie entre pays de l'UE se sont globalement réduits : les pays d'Europe de l'Est ont connu un rattrapage économique, coïncidant avec un ralentissement de la productivité dans les autres pays européens.

En 2025, l'Italie rattrape la France en termes de PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, à la suite d'un solide rebond économique et la diminution tendancielle de la population italienne depuis 2014 (près de deux millions d'habitants en moins en dix ans), ce qui fait mécaniquement augmenter le PIB par habitant.

À l'échelle mondiale, la France a toujours été devancée par les États-Unis en matière de PIB par habitant. L'écart, déjà marqué dans les années 1990, s'est

⁴⁶⁶ « Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales », François Magnien, Jean-Luc Tavernier et David Thesmar.

accentué au fil du temps, atteignant aujourd'hui une différence de 47 %.

L'OCDE explique cette moindre progression du revenu par habitant en France au cours des 20 dernières années par un ralentissement des gains de productivité, mais aussi par la

faiblesse du taux d'emploi, en particulier parmi les personnes peu qualifiées, les jeunes et les travailleurs âgés. Cette analyse a été confirmée par Patrick Artus lors de son audition devant le CESE en avril 2022.

C. Limite de l'indicateur PIB

Depuis 2008 et le rapport Stiglitz-Fitoussi-Sen, puis 2015 et la loi Sas⁴⁶⁷ et ses travaux avec France Stratégie⁴⁶⁸, le CESE recommande d'élargir la focale des instruments de mesure de la performance économique afin de mieux apprécier, au-delà du seul PIB, l'amélioration du bien-être des Françaises et des Français⁴⁶⁹.

L'INSEE contribue activement à cette réflexion autour du thème « au-delà du PIB ». Il a notamment publié en novembre 2024⁴⁷⁰ une première version des « comptes nationaux augmentés », qui visent à enrichir l'analyse économique traditionnelle en intégrant les enjeux de soutenabilité environnementale

et de redistribution des revenus. Ces comptes permettent d'articuler les données classiques de la comptabilité nationale avec des indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et aux effets redistributifs de l'action publique.

Le PIB peut désormais être analysé en lien avec son intensité carbone, ou corrigé du coût environnemental des émissions. L'INSEE propose ainsi, à titre exploratoire, des indicateurs de synthèse croisant activité, climat et redistribution : **la production intérieure nette ajustée du coût des émissions (PINA) serait inférieure de plus de 4 % à la mesure usuelle du PIB en 2023⁴⁷¹** (graphique 8).

467 LOI n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques (1) - Légifrance

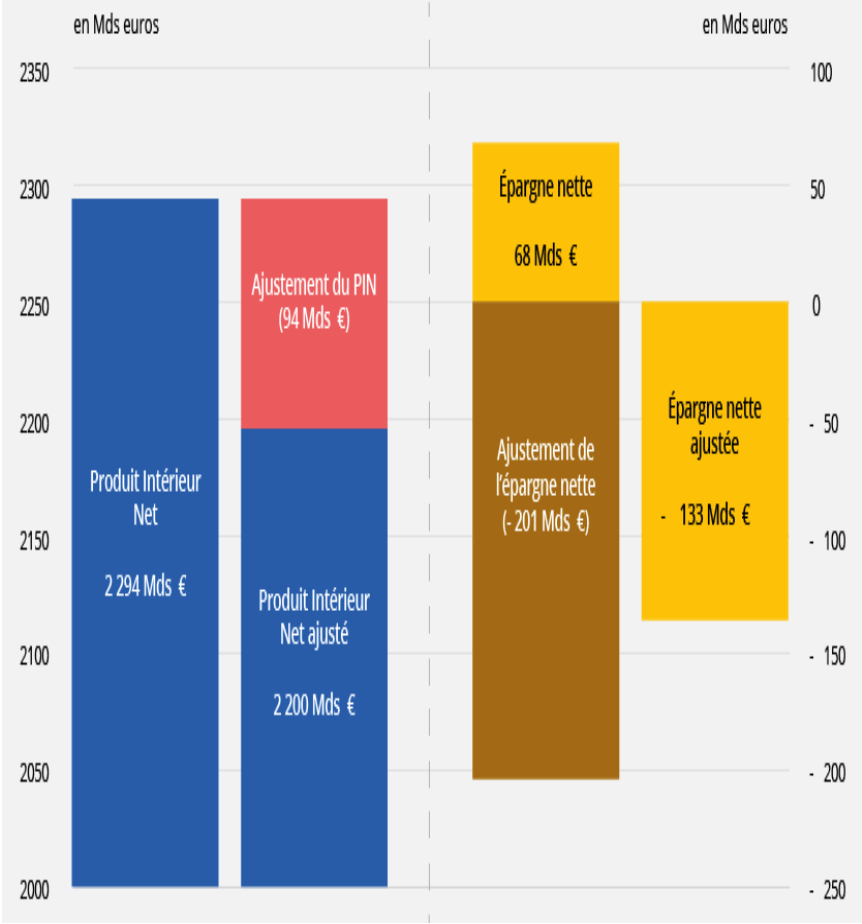
468 Rapport du gouvernement sur les nouveaux indicateurs de richesse largement inspiré des travaux du CESE et de France Stratégie | Le Conseil économique social et environnemental

469 Résolution du CESE sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB élaboré en partenariat avec France Stratégie – M. Philippe Le Clézio, juin 2015.

470 INSEE, Fiche de presse : Le PIB et au-delà : croissance, climat, répartition des revenus.

471 Le PIN correspond au PIB diminué de la consommation de capital fixe (c'est-à-dire l'usure du capital productif).

GRAPHIQUE 81 : PRODUIT INTÉRIEUR NET (PIN) EN 2023



Source : INSEE

Note de lecture : l'axe des ordonnées commence à 2 000 milliards

Toutefois, les indicateurs alternatifs développés par l'INSEE n'ont pas le même statut que les indicateurs macroéconomiques traditionnels. Ils demeurent expérimentaux : leur cadre conceptuel est encore en construction, parfois dépendant de conventions spécifiques (comme les pondérations utilisées pour agréger les différentes dimensions ou les hypothèses retenues pour valoriser le carbone). Certains paramètres clés, tel le coût social du carbone, sont incertains et peuvent être soumis à révision.

Si d'autres dimensions peuvent encore être explorées, ces indicateurs représentent une avancée importante dans la tentative d'élargir le cadre des comptes

nationaux, en intégrant des enjeux au cœur du débat public comme la transition écologique ou la justice sociale. En outre, l'INSEE prévoit de développer un nouvel indicateur appelé « croissance équilibrée », qui mesure la moyenne des évolutions de revenu par dixièmes de niveau de vie. Contrairement à la mesure classique de la croissance, fondée sur le PIB, où les hausses de revenus sont pondérées selon le niveau initial de revenu⁴⁷² — donnant plus de poids aux ménages plus aisés — cet indicateur accorde la même importance à chaque tranche de revenu. Il reflète ainsi de manière plus équitable la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie.⁴⁷³

472 Mesures de l'économie, autour et au-delà du PIB : bilan d'étape Didier Blanchet, Marc Fleurbaey et Craig Pesme.

473 Croissance, soutenabilité climatique, redistribution : qu'apprend-on des « comptes augmentés » ?

INDICATEUR 14

Temps passé dans les transports

A. Présentation de l'indicateur

DÉFINITION

L'indicateur retenu ici est le temps passé en déplacements et plus précisément le nombre de minutes par jour qu'une personne passe, en moyenne, pour effectuer tous ses déplacements quels que soient les modes de déplacement utilisés et quels que soient les motifs à destination de ces déplacements. Même si dans le jargon professionnel on parle de BTT (budget temps transports), les enquêtes sur lesquelles nous nous appuyons ne sont pas limitées aux transports motorisés mais couvrent tous les déplacements, y compris ceux qui sont effectués à pied et à vélo.

SOURCES

La source la plus récente est l'enquête mobilité des personnes (EMP) réalisée en 2018 et 2019 (soit avant la crise sanitaire qui devrait avoir des conséquences significatives sur l'indicateur). Elle fait suite à des enquêtes similaires qui ont eu lieu en 1982, 1994 et 2008. Il s'agit d'enquêtes lourdes et coûteuses qui ne sont réalisées par l'INSEE et le SDES (services des données et études statistiques du ministère de la Transition Écologique et de la Cohérence des Territoires) qu'une fois par décennie environ. La prochaine aura lieu en 2026 et les premiers résultats ne seront disponibles que courant 2027.

CHAMP

Ces enquêtes couvrent tous les modes de déplacements et tous les motifs et donc elles ne se limitent pas aux seuls déplacements domicile-travail (cf. RAEF 2024, pages 176 à 183) mais tiennent compte aussi des autres motifs (loisirs, achats, études, accompagnement à l'école, etc.). Par ailleurs, elles sont limitées aux déplacements effectués dans un rayon de moins de 80 km du domicile et donc centrées sur la mobilité quotidienne (c'est ainsi que les voyages sont exclus). Enfin, ces enquêtes portent uniquement sur les déplacements du lundi au vendredi effectués par des personnes ayant 6 ans et plus et résidant en France métropolitaine.

COMPLÉMENTS

Ces enquêtes sur la mobilité des personnes sont réalisées à l'échelle nationale. Mais il a semblé intéressant de faire un focus sur le cas de l'île de France car le temps passé en déplacements par les Franciliens dépasse sensiblement la moyenne nationale : 90 minutes par jour et par personne pour les Franciliens contre 61 minutes par jour et par personne au niveau de la France entière. Une enquête sur la mobilité des Franciliens en 2019⁴⁷⁴ a donc aussi été mobilisée pour l'occasion. Cette enquête permet par ailleurs d'estimer le temps passé en déplacements par

474 Cette enquête (dite EGT H2020 Ile-de-France OMNIL DRIEAT) devait porter sur les années 2018 à 2022. En raison de la crise sanitaire, elle a été arrêtée début 2020 si bien qu'on peut dire qu'elle est centrée sur 2019 et donc temporellement tout à fait comparable avec la dernière enquête nationale.

les télétravailleurs. Même si les télétravailleurs « pré-Covid » ne présentent pas nécessairement le même profil socio-démographique que ceux d'aujourd'hui, l'analyse de leurs BTT peut néanmoins fournir des pistes sur l'effet actuel du télétravail (en attendant de nouvelles enquêtes). Remerciements. Le retraitement de toutes les enquêtes citées dans

les pages qui suivent a été réalisé par Laurent Proulhac⁴⁷⁵, ingénieur de recherche au Laboratoire Ville Mobilité Transport (équipe de recherche mixte Université Gustave Eiffel et École des Ponts et Chaussées et Institut Polytechnique de Paris). Qu'il en soit ici vivement remercié.

B. Évolution dans le temps

Le temps passé en déplacements par jour et par personne est passé de 56 minutes en 2008 à 61 minutes en 2019. Il s'agit d'un phénomène nouveau puisque

durant les décennies précédentes le temps passé en transport était de 55 ou 56 minutes par jour et par personne.

TABLEAU 8. ÉVOLUTION DU TEMPS PASSÉ EN DÉPLACEMENTS DE 1982, 1994, 2008 ET 2019

	1982	1994	2008	2019
Population en millions	49,0	53,1	56,2	59,5
Déplacements par jour en millions	163,6	167,7	176,7	180,9
Déplacements par jour et par personne	3,3	3,2	3,2	3,0
Temps de déplacement par personne en minutes	55	55	56	61
Distances parcourues par personne en km	17,4	23,1	25,2	26,1
Durée moyenne d'un déplacement en minutes	16	17	18	20
Longueur moyenne d'un déplacement en km	5,3	7,2	7,9	8,7
Vitesse moyenne en km/h	19	25	27	26

Une telle augmentation (de 9 % en 11 ans), n'est pas imputable à l'augmentation du nombre de déplacements par jour et par personne puisque ce dernier a baissé, passant de 3,2 à 3,0 entre 2008 et 2019.

Elle est imputable :

- d'une part, à l'augmentation de la longueur moyenne d'un déplacement qui passe de 7,9 km

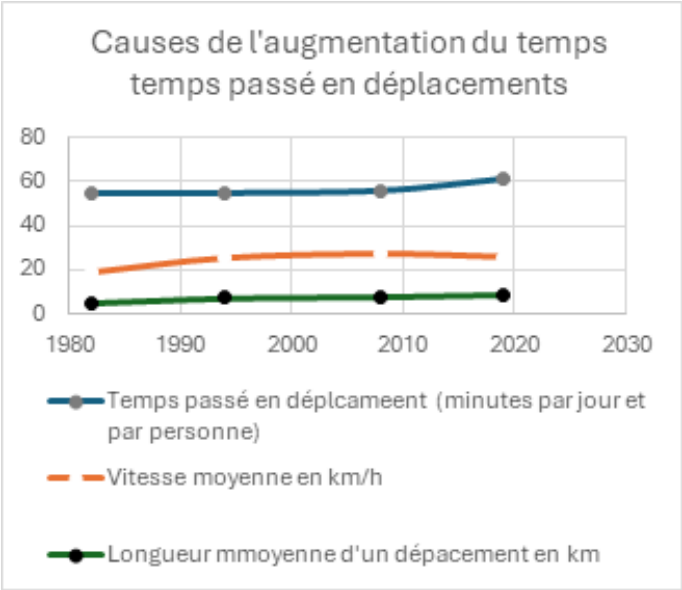
en 2008 à 8,7 km en 2019 et qui s'explique, au moins en partie par l'extension de la périurbanisation ; et d'autre part, à la baisse de la vitesse qui passe de 27 km/h en 2008 à 26 km/h en 2019 alors que la tendance durant les décennies précédentes était à l'augmentation des vitesses moyennes.

475 laurent.proulhac@enpc.fr Lire notamment : « Formes d'organisation du travail et mobilité quotidienne des actifs franciliens. INSEE. Economie et Statistique. N°530-31, 2022.

Cette baisse récente de la vitesse moyenne est, à son tour, à rapprocher de la baisse de la part des modes rapides

(voiture et moto) dans le total des déplacements : de 66,5 % en 2008 à 63,9 % en 2019.

GRAPHIQUE 82 : ÉVOLUTION DU TEMPS PASSÉ EN DÉPLACEMENTS DEPUIS 1982



Commentaire de la graphique 82 : Entre 1982 et 2008, le temps passé en transport est resté stable parce l'augmentation des vitesses compensait l'augmentation de la longueur des déplacements. Entre 2008 et 2019, le temps passé en déplacements augmente car la longueur moyenne d'un déplacement continue d'augmenter alors que la vitesse, elle, baisse.

L'évolution à la hausse du temps passé en déplacements peut, en partie au moins, tenir à l'évolution de la localisation de la population. En effet, entre 2008 et 2018, la part de la population qui réside dans les 11 aires d'attraction de plus de 700.000 habitants est passée de 34,8 % à 39,5 %⁴⁷⁶. Or le temps que passent les habitants de ces aires les plus peuplées est supérieur à la moyenne nationale (voir point suivant).

476 La rétopolation en 2010 du zonage en aires d'attraction des villes de 2020. INSEE, document de travail, n°2023-11, page 10.

C. Impact de la localisation

En France, le temps passé en déplacement par jour et par personne est très sensible à la localisation : si le temps passé est en moyenne de 61 minutes, il dépasse ce niveau pour les aires d'attraction⁴⁷⁷ les plus peuplées avec 76 minutes pour l'aire d'attraction de Paris et 63 minutes pour les autres aires d'attractions de plus de 700 000 habitants, à savoir celles de Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Genève-Annemasse, Nantes, Luxembourg, Strasbourg, Sarrebruck, Montpellier, Rennes, Grenoble et Rouen⁴⁷⁸.

Un temps passé en déplacements par personne et par jour supérieur dans ces aires d'attraction ne

s'explique pas par le nombre de déplacements par personne puisqu'il est identique à celui passé hors aires d'attraction et dans l'aire d'attraction de Paris (2,9 par jour et par personne) de Paris. Il s'explique encore moins par une longueur moyenne d'un déplacement qui serait supérieure car, au contraire, elle diminue avec la densité passant de 12 km hors aires d'attraction à 8 km dans les aires d'attraction de plus de 200.000 habitants.

La seule explication est encore à rechercher du côté de la vitesse. Elle baisse, en effet, très sensiblement et très régulièrement des communes hors aires d'attraction (37 km/h) à l'aire d'attraction de Paris (19 km/h).

TABLEAU 9 : VARIATION SELON LA LOCALISATION DE LA RÉSIDENCE DU TEMPS DE DÉPLACEMENT EN 2019

	Hors s AA	AA -50	AA 50/20 0	AA 200/70 0	AA +70 0	AA Pari s	Ens emb le
Population en millions	3,8	7,8	10,2	14,1	11,6	11,9	59,5
Déplacements par jour et par personne	2,9	3,0	3,1	3,2	3,0	2,9	3,0
Distances parcourues par personne en km	34,8	30,3	27,3	25,3	25,2	23,5	26,1
Temps de déplacement par personne en minutes	57	54	56	59	63	76	61
Longueur moyenne d'un déplacement en km	12	10	9	8	8	8	8,7
Vitesse moyenne en km/h	37	34	29	26	24	19	26

477 L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Pour plus d'informations sur les aires attraction des villes : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

478 Rouen n'en faisait pas partie en 2020 mais en fait partie en 2025.

Approfondissons la question en s'appuyant sur le cas de l'Île-de-France où

le temps passé en déplacements est de 50 % supérieur à la moyenne nationale.

	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Ensemble
Population (de 6 ans et plus, en millions)	2,0	4,2	4,9	11,1
Nombre déplacements par personne	4,4	3,5	3,6	3,7
Distances de déplacements par personne (km.)	11,0	13,1	21,8	16,5
Temps de déplacements par personne (min.)	91	90	89	90
Vitesse (km/h)	7	9	14	11

Le temps passé en déplacements semble peu dépendre de la couronne de résidence : 90 minutes plus ou moins une minute selon la couronne. En effet, la vitesse moyenne qui augmente du centre vers la périphérie compense l'augmentation de la longueur moyenne des déplacements. Pour ceux qui résident à Paris, les distances parcourues au quotidien sont courtes (11 km en moyenne) mais les vitesses moyennes sont faibles (7 km/h). Pour ceux qui résident dans la grande couronne, les

distances parcourues sont deux fois plus longues (22 km) mais les vitesses sont aussi deux fois plus élevées (14 km/h).

Ce résultat semble montrer que le temps passé en déplacements n'est pas lié à la densité contrairement à ce qui a été mis en évidence juste précédemment. Mais il faut garder à l'esprit que, même en grande couronne parisienne, la densité est encore supérieure à celle des espaces hors aires d'attraction.

D. Impact du genre

Le temps passé en déplacements est de 64 minutes pour les hommes et de 60 minutes pour les femmes.

	Homme	Femme	Ensemble
Population en millions	28,7	30,8	59,5
Déplacements par jour et par personne	3,1	3,0	3,0
Temps de déplacement par personne en minutes	64	60	61
Distances parcourues par personne en km	29,8	23,7	26,1
Longueur moyenne d'un déplacement en km	9,6	7,9	8,7
Vitesse moyenne en km/h	28	24	26

La différence tient d'une part, à ce que le nombre de déplacements par jour et par personne est légèrement supérieur pour les hommes (3,1) que pour les femmes (3,0) mais surtout que la longueur moyenne d'un déplacement est sensiblement supérieure pour les hommes (9,6 km) que pour les femmes (7,9 km).

Cette différence tient au fait que la proportion d'actifs occupés par rapport au total de la population est plus forte pour les hommes que pour les femmes. Or, ce sont justement les actifs occupés qui font les déplacements domicile-travail, déplacements plus longs que les autres déplacements (achat, accompagnement à l'école, etc.)

E. Impact du revenu

Le temps passé en déplacements augmente régulièrement en fonction des revenus, passant de 55 minutes pour les personnes relevant du

premier quartile (les moins aisés) à 69 minutes pour celles relevant du dernier quartile (les plus aisés).

	1 ^{er} quartile	2 ^{ème} quartile	3 ^{ème} quartile	4 ^{ème} quartile
Population en millions	15,0	14,8	15,1	14,6
Déplacements par jour et par personne	2,8	3,0	3,1	3,2
Temps de déplacement par personne en minutes	55	60	63	69
Distances parcourues par personne en km	18,5	25,8	30,0	31,4
Longueur moyenne d'un déplacement en km	6,6	8,6	9,7	9,8
Vitesse moyenne en km/h	20	26	29	27

Ces écarts sont imputables à un nombre de déplacements par jour et par personnes qui passe de 2,8 à 3,2 entre le 1^{er} et le 4^{ème} quartile,

ainsi qu'à une longueur moyenne de déplacement qui passe de 6,6 km à 9,8 km entre le 1^{er} et le 4^{ème} quartile.

F. Impact du télétravail en Ile-de-France⁴⁷⁹

On ne peut pas mettre en évidence l'impact de l'intensification de télétravail depuis la crise sanitaire faute de nouvelles enquêtes de type EMP (voir introduction), mais

on peut, pour une année donnée, en l'occurrence 2019, comparer la mobilité des télétravailleurs par rapport à celle des actifs ayant un lieu de travail hors de leur domicile.

	Télétravailleurs exclusifs	Télétravailleurs partiels	Actifs avec lieu de travail hors domicile
Population en millions	0,04	0,03	4,07
Déplacements par jour et par personne	2,36	4,95	4,11
Temps de déplacement par personne en minutes	37	69	110
Distances parcourues par personne en km	7,1	10,4	24,1
Longueur moyenne d'un déplacement en km	3,2	2,1	5,9
Vitesse moyenne en km/h	12	9	13

479 Il s'agit uniquement des télétravailleurs résidant en Ile-de-France. Ceux qui habitent en dehors de la région Ile-de-France et y travaillent ne sont pas dans le champ de l'enquête. Or ces derniers sont de plus en plus nombreux. Depuis Tours, par exemple, certains font l'aller-retour une fois par semaine et disposent d'un pied-à-terre en IDF, d'autres font le voyage une, deux ou trois fois par semaine, d'autres enfin viennent chaque jour.

Comme on pouvait s'en douter, les télétravailleurs passent beaucoup moins de temps en déplacements que les non-télétravailleurs. À l'intérieur de la catégorie des télétravailleurs, on distingue entre d'une part, les télétravailleurs exclusifs c'est-à-dire qui restent à domicile et d'autre part, les télétravailleurs partiels qui, eux, travaillent non seulement au domicile mais aussi en un autre lieu (fixe et/ou variable).

Le télétravailleur exclusif ne passe que 37 minutes par jour en déplacements et le télétravailleur partiel ne passe 69 minutes par jour, à comparer aux 110 minutes par jour pour celles et ceux qui ont un lieu de travail hors domicile.

La différence entre le télétravailleur exclusif et l'actif moyen s'explique par un nombre de déplacements par jour beaucoup plus faible (2,4 au lieu de 4,1) et des déplacements sensiblement plus courts (3,2 km au lieu de 5,9 km).

CONCLUSION

Déjà très élevé en 2008 avec 56 minutes par personne et par jour, le temps passé en déplacements atteint 61 minutes en 2019.

Cette augmentation est à rapprocher d'une part, d'un allongement distances parcourues (qui passe de 25,2 km par jour et par personne en 2008 à 26,1 km en 2019) et d'autre part, d'une baisse des vitesses moyennes de 27 à 26 km/h durant la même période.

C'est un phénomène nouveau : dans le passé, l'augmentation des kilomètres

parcourus (avec des domiciles de plus en plus éloignés des lieux d'activité) était compensée par des vitesses moyennes qui augmentaient aussi. En conséquence, le temps passé en déplacements restait constant. Maintenant, les vitesses moyennes sont orientées à la baisse⁴⁸⁰ de sorte que le temps passé en déplacement augmente.

Si cette tendance nouvelle à l'augmentation du temps passé en déplacement était amenée à s'amplifier, cela entraînerait des conséquences fâcheuses pour la vie sociale des Français et des Françaises : moins de temps pour s'occuper de ses enfants, moins de temps pour participer à la vie associative, etc.

Il convient enfin de souligner les inégalités sous-jacentes à l'évolution du temps passé en déplacement : si les personnes situées dans le premier quartile de revenu passent 55 minutes par jour en déplacement (contre 69 minutes pour les personnes du quatrième quartile), ce temps est souvent subi et non choisi⁴⁸¹. Il reflète l'éloignement progressif du lieu de travail.

Dans le prochain RAEF, il conviendrait d'affiner l'analyse en tenant compte des motifs de déplacement : une telle analyse serait à même de révéler diverses formes d'inégalités liées au temps passé en déplacement. Le poids du motif travail ne serait-il pas plus important pour les personnes situées dans le premier quartile, avec des déplacements longs (le prix de l'immobilier les obligeant à résider loin de leur emploi⁴⁸² (1)) et souvent parcourus dans de mauvaises

480 Ce qui peut d'expliquer par des politiques publiques volontaristes menées depuis plusieurs décennies en ville de restriction d'usage de la voiture de façon à permettre une pratique élargie des modes actifs au profit de la santé des résidents.

481 « Des mobilités quotidiennes à deux vitesses ? L'évolution des BTT en France et en Île-de-France (1976-2020). Emmanuel Munch, Sammy Penel et Laurent Proulhac, à paraître dans la revue Transports Urbains. »

482 Les études de la SNCF autour du prolongement du RER E (projet EOLE) révèlent que les flux de trafic démarrent de plus en plus loin, résultat notamment de l'augmentation des prix de l'immobilier dans les aires d'attractivité - EOLE_Rapport_QG_Complet_dec2017.pdf

conditions (à l'heure de pointe dans des rames bondées). Le poids des autres motifs (loisirs notamment) ne serait-il pas plus important pour les personnes situées dans le quatrième

quartile, avec des déplacements plus nombreux mais effectués dans de meilleures conditions (dans une voiture confortable, par exemple).

INDICATEUR 15

Modes d'accueil des enfants de moins de trois ans

Les politiques publiques d'accueil des enfants de moins de 3 ans avant leur entrée à l'école maternelle poursuivent un double objectif : soutenir l'activité professionnelle des parents (et particulièrement, *in fine*, des mères) et favoriser le développement des enfants. Le déficit actuel d'offre de garde en France constitue donc un frein à la réduction des inégalités sociales, territoriales et des inégalités femmes-hommes.⁴⁸³

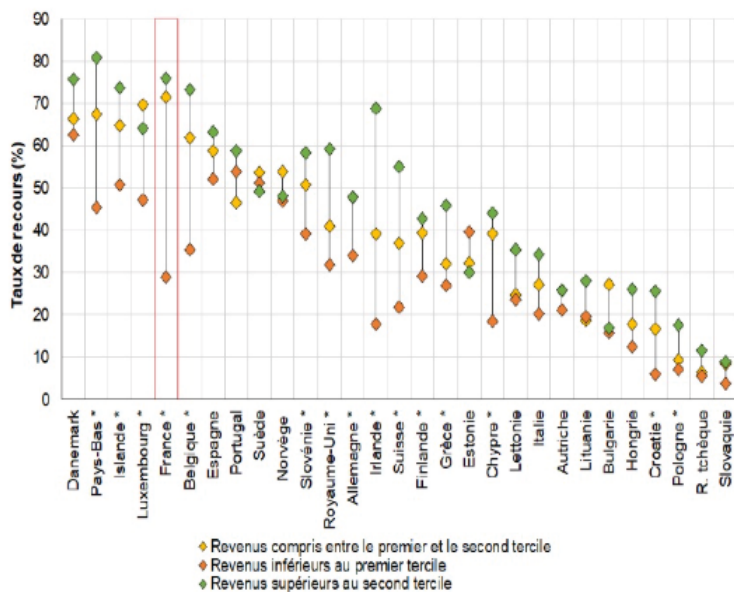
En effet, l'accueil formel⁴⁸⁴, en particulier en structure collective, est favorable à l'enfant notamment s'il est issu d'un milieu modeste : nombre de mots maîtrisés, score PISA en sciences de ces enfants, développement des compétences émotionnelles et relationnelles plus importantes etc.⁴⁸⁵

483 Rapport DGT Karine ISHII, Per Yann LE FLOC'H, Adrien MASSEBIEAU, Baptiste ROYER.

484 Le terme d'accueil formel comprend : les assistantes maternelles agréées par la protection maternelle et infantile, salariées des parents. En 2022, elles proposaient plus de la moitié de la totalité des places d'accueil ; les crèches qui proposent près de 40 % de l'offre d'accueil ; les micro-crèches, gérées surtout par des entreprises du secteur marchand ; la préscolarisation en école maternelle qui représente 5,3 % des places d'accueil (en fort recul) ; et la garde par une salariée à domicile qui représente 3,5 % des places d'accueil. Modes de garde des enfants de moins de 3 ans : quelles évolutions ? | vie-publique.fr

485 Petite enfance, grands défis, OCDE 2017.

Recours à la garde en fonction du revenu disponible des parents en 2017



Source : Calculs DG Trésor sur données OCDE.

Note : Les données se réfèrent aux enfants de 0 à 2 ans gardés en accueil formel.

*Les différences entre les groupes sont statistiquement significatives au seuil de 5 %.

© DG du Trésor 2023

La réduction de l'activité des mères, voire son interruption, a pour conséquence une diminution d'environ 30 % en moyenne de leur revenu salarial cinq ans après la naissance de l'enfant.⁴⁸⁶ Au-delà des mesures générales nécessaires en faveur d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et qui ont un effet sur le taux d'activité des mères et le partage des tâches familiales, les politiques de la petite enfance font

partie des outils pour lutter contre les inégalités de genre.⁴⁸⁷

Les spécificités territoriales sont marquées quant au recours aux trois modes de garde principaux que sont les assistantes maternelles, les crèches ou la garde par les parents. La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021⁴⁸⁸.

	Régions	Caractéristiques du groupe
Groupe 1	Champagne-Ardenne, Picardie, Nord - Pas-de-Calais, Lorraine	La part d'enfants gardés par les parents est élevée.
Groupe 2	Haute-Normandie, Basse-Normandie, Centre, Bourgogne, Franche-Comté, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne	La part d'enfants confiés à une assistante maternelle est élevée.
Groupe 3	Île-de-France, Alsace, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon	La part d'enfants accueillis en crèche est élevée.
Groupe 4	Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse	La part d'enfants confiés à une assistante maternelle est faible.

Source : Enquête DRESS « Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de trois ans », avril 2013

Dans son avis de 2022 « Vers un service public de la petite enfance »⁴⁸⁹, le CESE avait émis 15 préconisations concrètes pour mettre en adéquation le système d'accueil avec les besoins des parents, et avait fait le constat de difficultés persistantes. Le CESE insiste sur l'importance de ses préconisations.

Or, selon le dernier rapport de l'Observatoire national de la petite enfance⁴⁹⁰, **le taux de couverture s'établit à 60,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans**, toujours insuffisant

pour couvrir les demandes d'accueil.

Selon l'OCDE, **ce seraient 160.000 personnes, principalement des mères, qui se retirent du marché du travail faute de places d'accueil.**⁴⁹¹

Le Gouvernement établit lui à **200 000** le nombre de places d'accueil à créer d'ici 2030.

486 Meurs D. et Pora P. (2019), « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités », Économie et Statistique, 510-511-512, pp. 109-130.

487 Au sujet de l'articulation entre politiques familiales et lutte contre les inégalités femmes/hommes, voir Périvier H. (2020), « L'économie féministe », Presses de Sciences po.

488 Étude de la DREES, n° 1257, parue le 14 février 2023.

489 CESE, « Vers un service public de la petite enfance », mars 2022.

490 Rapport de l'Onape: Les derniers chiffres de référence de l'accueil des jeunes enfants ; 16 décembre 2024.

491 Audition M. Guillelte OCDE - 21 mai 2025 : 160.000 personnes principalement des mères se retirent du marché du travail faute de places en crèche. Un investissement nécessaire pour réduire notre déficit.

INDICATEUR 16

Les lents progrès du partage des tâches domestiques et familiales entre femmes et hommes

Le partage des tâches domestiques a une incidence forte sur les inégalités dans les progressions de carrières, et en la matière nous sommes encore bien loin de l'égalité. L'éducation stéréotypée et genrée notamment a des conséquences sur la société dans son ensemble, confirmant le slogan « le privé est politique⁴⁹² ». Le rapport 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France⁴⁹³ du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes souligne que les stéréotypes de genre se renforcent.

L'enquête de l'Institut européen

pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)⁴⁹⁴ fait apparaître des progrès entre 2007 et 2022, cependant ce sont encore 68 % des femmes qui indiquent consacrer au moins une heure par jour à la cuisine et/ou au ménage, contre seulement 43 % des hommes. Au sein des couples hétérosexuels, selon le rapport d'EIGE de 2025⁴⁹⁵, 75 % des mères et 72 % des femmes sans enfant déclarent faire le ménage et/ou la cuisine tous les jours, contre seulement 40 % des pères et 39 % des hommes qui n'ont pas d'enfant.

492 Selon le slogan du mouvement de libération des femmes des années 1960.

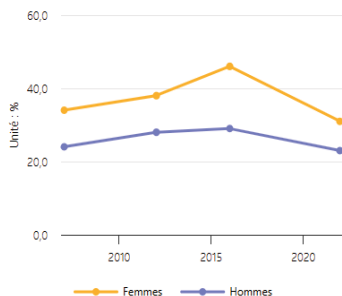
493 Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France - S'attaquer aux racines du sexisme Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, janvier 2024.

494 EIGE, *European Institute for Gender Equality*, est une agence de l'Union européenne.

495 Cité par le rapport « État des lieux du sexisme en France en 2025 - À l'heure de la polarisation », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, janvier 2025.

Qui s'occupe d'enfants, petits-enfants, personnes âgées ou handicapées tous les jours ?

selon le sexe

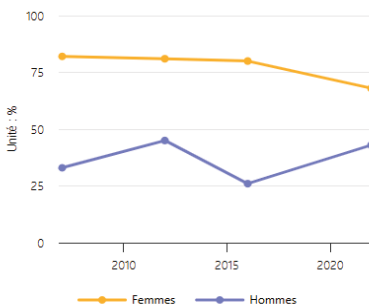


Lecture : en 2022, 31 % des femmes déclarent s'occuper tous les jours d'un enfant ou d'une personne dépendante.

Source : EIGE – © Observatoire des inégalités

Qui fait la cuisine et/ou le ménage tous les jours ?

selon le sexe



Lecture : en 2022, 68 % des femmes déclarent faire le ménage ou la cuisine tous les jours.

Source : EIGE – © Observatoire des inégalités

Cette inégalité se renforce avec le nombre d'enfants⁴⁹⁶. Paradoxalement, « *plus un homme a d'enfant, moins il consacre de temps aux tâches domestiques, en valeur absolue, il sous-traite à la mère ou à une autre femme*⁴⁹⁷ ». Delphine Roy, chercheuse à l'INSEE, souligne pour sa part « *Alors que l'arrivée d'un enfant ajoute 5 heures de travail [par semaine] à une femme, un homme 'économise' au contraire 2,1 heures de travail domestique et parental*⁴⁹⁸ ».

Concernant le soin aux enfants et aux personnes dépendantes par la tranche d'âge 25-49 ans : 49 % des femmes apportent soins ou éducation tous les jours contre 33 % des hommes seulement, ce qui a une incidence forte

sur le travail. L'impact du congé de paternité et du congé parental pris par le père, dans les couples hétérosexuels, est fondamental pour le partage des tâches familiales et domestiques.

Cependant, selon l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes⁴⁹⁹ et l'Observatoire des inégalités⁵⁰⁰, les progrès sont lents, mais des avancées existent : **les jeunes générations sont un peu moins inégalitaires.**

En cause, l'accès des femmes aux études et marché du travail au même titre que les hommes, ainsi que les facilités apportées par les technologies pour consacrer moins de temps à la cuisine, aux courses etc. A cet égard, la dernière enquête emploi du temps de 2010 montrait que

⁴⁹⁶ Ce temps laissé disponible permet à certains hommes de bénéficier de progression de carrière : plus ils ont d'enfants, plus ils sont considérés comme aptes à l'organisation et la gestion et plus ils progressent dans leur carrière cf « La paternité, accélérateur de carrière pour les hommes » Le Figaro 9 septembre 2014.

⁴⁹⁷ Table-ronde organisée par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale sur les nouveaux enjeux de la maternité et de la paternité, le mercredi 2 avril 2025 dans le cadre de la Mission d'information sur les politiques d'accompagnement à la parentalité (Sarah Legrain, députée, co-rapporteuse ; Delphine Lingemann, députée, co-rapporteuse).

⁴⁹⁸ Cf. INSEE Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 par Delphine Roy, paru en novembre 2012.

⁴⁹⁹ EIGE, 2022.

⁵⁰⁰ Observatoire des inégalités « Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents », mars 2025.

si ce partage des tâches semblait progresser, c'était moins dû à un meilleur investissement des hommes mais au fait que les femmes en faisaient désormais moins.

La prochaine édition de l'enquête « Emploi du temps » de l'INSEE attendue en 2028 permettra de constater de nouvelles évolutions. Cependant, « *On y notera sans doute des avancées dans le partage des tâches domestiques, si une partie des tâches dévalorisées (comme le ménage ou les soins*

*quotidiens) sont prises en charge par des employés à domicile - mais alors de manière très inégalitaire du fait du caractère payant de ces services – qui pénalisera lourdement les femmes des milieux populaires*⁵⁰¹ ». Le CESE rappelle l'urgence d'obtenir des données mises à jour régulièrement, et regrette que cette enquête décennale primordiale, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, soit si espacée dans le temps, faute de budget adéquat.

501 *Idem.* Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents

**Agir autrement pour
l'innovation sociale
et environnementale**

CGT-FO

Agriculture

Coopération

**Alternatives sociales
et écologiques**

Entreprises

**Artisanat et
Professions libérales**

Environnement et nature

Associations

Familles

CFDT

Non-Inscrits

CFE-CGC

**Organisations étudiantes
et mouvements de
jeunesse**

CFTC

Outre-mer

CGT

Santé & citoyenneté

UNSA

Déclarations des groupes

Déclarations des groupes

Déclarations des groupes

Déclarations des groupes

Déclarations des groupes

Déclarations des groupes

Scrutin

**Le CESE a adopté
cet avis.**

**Nombre de votantes
et de votants : 124**

Pour : 124

Contre : 0

Abstentions : 0

Ont voté pour

GROUPE

COMPOSITION

Annexes

1

Composition de la commission Economie et finances à la date du vote

Président

Jacques CREYSSEL

Vice-présidents

Jean-Marie BEAUVAIS

Fabienne ROUCHY

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Claire TUTENUIT

Marianne TORDEUX

BITKER

Agriculture

Véronique BLIN

Manon PISANI

Artisanat et

Professions Libérales

Fabienne MUNOZ

Associations

Martin BOBEL

Marie-Claire MARTEL

Claire THOURY

CFDT

Pascal GUIHENEUF

Marie-Hélène

MEYLING

Jean-Yves

LAUTRIDOU

CFE-CGC

Véronique BIARNAIX-

ROCHE

CFTC

Manuel LECOMTE

CGT

Benoît GARCIA

Mohammed

OUSSEDIK

Fabienne ROUCHY

CGT-FO

Sébastien BUSIRIS

Hervé QUILLET

Coopération

Jacques LANDRIOT

Entreprises

Jacques CREYSSEL

Fany RUIN

Michèle

SALVADORETTI

Environnement et nature

Jean-Marie BEAUVAIS

Julia GRIMAUULT

Elodie MARTINIE-

COUSTY

Familles

Bernard

DESBROSSES

Non-inscrits

Alain BAZOT

Outre-mer

Pierre MARIE-

JOSEPH

Santé et citoyenneté

Dominique JOSEPH

UNSA

Fanny ARAV

2

Listes des personnes auditionnées et rencontrées

En vue de parfaire son information, la commission Économie et finances a successivement entendu :

Frédérique SAVIGNAC

Conseillère scientifique spécialiste sur les questions relatives sur la finance des ménages, les inégalités et le comportement des entreprises

Johanna BARASZ

Adjointe au directeur du département Société et Politiques sociales – France stratégie

Bénédicte GALTIER

Experte référente sur les inégalités – France stratégie

Michaël SICSIC

Économiste à l'OCDE et chercheur associé au CRED (Université Paris 2)

Michel DUEE

Chef du département des ressources et des conditions de vie des ménages – Insee

Jean-Hervé LORENZI

Fondateur du Cercle des économistes et Président des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Arnault BONTEMPS

Fondateur et co-porte-parole du Collectif « Nos Services Publics »

Michel FORSE

Sociologue, directeur de recherche au Centre Maurice Halbwachs (CNRS, ENS, EHESS)

Maxime PARODI

Sociologue, chargé d'études à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

François DUBET

Sociologue, professeur émérite à l'université de Bordeaux

3

Bibliographie

MEDEF, « *Inégalités : comment réparer l'ascenseur social en France* », Jean-Baptiste Batet et Jean-Hervé Lorenzi, commission économie, compétitivité et finance, août 2019 : - [11626-inegalites-comment-reparer-l-rsquo-ascenseur-social-en-france-08-2019.pdf](#)

Haut-commissariat à la stratégie et au plan, « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », Rapport, octobre 2015 : [Les nouveaux indicateurs de richesse](#) | Haut-commissariat à la stratégie et au plan

Légifrance, « *Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique* », NOR : MFPF116839L, 01 mars 2022

CESE, « *Métiers en tension* », Perre-Olivier Ruchenstain, Avis, janvier 2022 : [Métiers en tension](#) | Le Conseil économique social et environnemental

CESE, « *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique* », Antoine Gatet et Aminata Niakaté, Avis avec Rapport, mars 2023 : [Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique](#) | Le Conseil économique social et environnemental

CESE, « *Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses* », Avis, Sébastien Mariani, juillet 2023 : [Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ?](#) | Le Conseil économique social et environnemental

CESE, « *Réussite à l'École, réussite de l'École* », Bernadette Groison, Avis avec rapport, juin 2024 : [Réussite à l'École, réussite de l'École](#) | Le Conseil économique social et environnemental

Presse Agence, « *PARIS : Baromètre Ipsos et SOFIAP -Logement et choix professionnels* », un casse-tête entre aspirations et réalité, juin 2025 : <https://presseagence.fr/paris-barometre-ipsos-et-sofiap-logement-et-choix-professionnelsun-casse-tete-entre-aspirations-et-realite/>

CESE, « *Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?* » Pascal Guihéneuf et Michèle Salvadoretti, Avis, mars 2025 : [Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?](#) | Le Conseil économique social et environnemental

CESE, « *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation* », Didier Gardinal, Avis, novembre 2022 : [Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation](#) | Le Conseil économique social et environnemental

CESE, « *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* », Albert Ritzenthaler, Avis, janvier 2023 : [Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? | Le Conseil économique social et environnemental](#)

OCDE « *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale* », Rapport, mai 2019 : [L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale | OCDE](#)

INSEE, « *Niveau de vie et pauvreté en 2023 Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement* », Christelle Rieg, Arnaud Rousset, Insee Première No 2063, juillet 2025 : [Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Insee Première - 2063](#)

INSEE, « *L'essentiel sur... la pauvreté* », Chiffres-clés, juillet 2025 : [L'essentiel sur... la pauvreté | Insee](#)

VOLET 2 - FOCUS

Focus 1 : Patrimoine et inégalités (ECOFI)

INSEE, « *Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement* », Christelle Rieg, Arnaud Rousset (Insee) INSEE Première n° 2063, juillet 2025

Banque de France, « *Revue de la Banque N°66 - Inégalités de patrimoine en France : quelles évolutions de 1800 à 2014 ?* » Garbinti Bertrand, Goupille-Lebret Jonathan, avril 2019

OCDE, « *Inégalités patrimoniales et insécurité financière des ménages* », Synthèse du Centre WISE, juillet 2021 : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2021/07/inequalities-in-household-wealth-and-financial-insecurity-of-households_f2d465bb/60d9f45a-fr.pdf

France Stratégie, « *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital* », Rapport final, Ruben Fotso, rapporteur, octobre 2023

INSEE, « *Transmissions intergénérationnelles en 2021 : donations, héritages et aides* », Enquête Histoire de vie et Patrimoine, Insee Résultats, novembre 2024

Conseil d'Analyse Économique, « *Repenser l'héritage* », Clément Dherbécourt, Gabrielle Fack, Camille Landais et Stéfanie Stantchev, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 69, décembre 202

Fondation Jean Jaurès, « *Face à la « grande transmission », l'impôt sur les grandes successions* », Alexandre Quizille, Théo Iberrakene, Boris Julien-Vauzelle, novembre 2024

Banque de France, « *De nouvelles statistiques sur la distribution du patrimoine des ménages dans la comptabilité nationale* », Bulletin de la Banque de France, février 2024

IGEDD, « *Prix de l'immobilier d'habitation sur le long terme* », J.Friggit, septembre 2025 : [friggit 2025 prix immobilier maison appartement loyer](#)

INSEE, « *Les revenus et le patrimoine des ménages (Edition 2024)* », Insee Références, octobre 2024

Fondation Jean Jaurès – « *La roue de la fortune. Constitution et transmission des patrimoines dans la France contemporaine* », 2025

Cour des comptes, « *L'aide fiscale à l'investissement locatif Pinel* », septembre 2024.

OFCE, « *Pourquoi les inégalités de patrimoine sont-elles mieux tolérées que d'autres ?* » Michel Forsé, Alexandra Frénod et Caroline Guibet Lafaye Pages 97 à 122, juillet 2018

INED, « *L'individualisation des patrimoines accentue les inégalités entre les femmes et les hommes* », Référence à « *Inequalities and the individualization of wealth* », *Journal of Public Economics* 184 : 1-18., Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq, : « *Inequalities and the individualization of wealth* », 2020,

AMF, « *Tendances de l'activité des investisseurs particuliers par tranche d'âge et sexe* », Activité des investisseurs particuliers français en bourse, juillet 2025

Céline Bessière, Sibylle Gollac, « *Le genre du capital, Comment la famille reproduit les inégalités* », Éditions de la Découverte / Sciences humaines et sociales n°560 – septembre 2022

Odoxa, « *L'impôt sur l'héritage est le plus impopulaire de tous...y compris auprès de ceux qui ont peu de risques de le payer* », pour Challenges, avril 2024

OCDE, « *Statistiques des recettes publiques 2024 - Les taxes sur les produits nocifs pour la santé dans les pays de l'OCDE* », 2024 : Brochure : Statistiques des recettes publiques 2024

Toute l'Europe.eu, « *[Comparatif] Impôt sur la fortune : dans quels pays européens est-il appliqué ?* », Eve Bachler, mis à jour par Vincent Lequeux, septembre 2025 : [Comparatif] Impôt sur la fortune : dans quels pays européens est-il appliqué ? - Touteurope.eu

CAE, « *Fiscalité du capital : quels sont les effets de l'exil fiscal sur l'économie ?* » Laurent Bach, Antoine Bozio, Nicolas Grimpel, Arthur Guillouzuic, Camille Landais et Clément Malgouyres, Focus #118, juillet 2025

Sénat, « *Transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) et création du prélèvement forfaitaire unique (PFU) : un premier bilan* », Rapport d'information n° 42 (2019-2020), tome I, Vincent Éblé et Albéric de Montgolfier, fait au nom de la commission des finances, déposé le 9 octobre 2019 : Transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) et création du prélèvement forfaitaire unique (PFU) : un premier bilan - Sénat

France Stratégie, « *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital* », Rapport final, octobre 2023 : Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Rapport final | Haut-commissariat à la stratégie et au plan

FIPECO, « *Les prélèvements obligatoires : Les impôts sur le patrimoine des ménages, Les fiches de l'encyclopédie* », juillet 2025 : Les impôts sur le patrimoine des ménages

INSEE, « *Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages* », Aliette Cheptitski, Pierre Cheloudko, Claire Hagége, Orlane Hubert, Insee Focus, janvier 2023 : Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages - Insee Focus - 287

Focus 2 : Tensions sur l'assurance contre les catastrophes naturelles : un risque d'accroissement des inégalités (ECOFI)

CESE « *Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques* », Fanny Arav et François-Xavier Brunet, Avis, avril 2022 : [2022_07_risques_emergents_systeme_assurantiel.pdf](#)

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, « *Adapter le système assurantiel français face à l'évolution des risques climatiques* », Thierry Langrenoy ; Gonéri Le Cozannet ; Myriam Merad, décembre 2023 : [Rapport_final_Mission-assurance_climat.pdf](#) ;

Sénat, « *Le régime CatNat : prévenir la catastrophe financière* », Rapport d'information n° 603 (2023-2024), Christine Lavarde, déposé le 15 mai 2024 : [Le régime CatNat : prévenir la catastrophe financière - Sénat](#)

Géorisques, « *Les risques naturels sur le territoire français : chiffres clés* », 2023 : [Les risques naturels 4sur le territoire français : chiffres clés](#)

CCR, « *Réassureur public, Les catastrophes naturelles en France, Bilan 1982-2024* » : [Les catastrophes naturelles en France | Bilan 1982-2024 | CCR - Réassureur public](#)

CESE « *La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?* » Pierre Marie-Joseph, Sabine Roux de Bézieux et Hélène Sirder, Avis, mai 2025 » : [2025_11_montee_eaux_outre_mer.pdf](#)

ACPR/ Banque de France, « *Les principaux résultats de l'exercice climatique sur le secteur de l'assurance* », Étude, Laurent Clerc,

Aurore Cambou, Raphaël Gorrand, Elisabeth Fonteny, Marie Rabate, Raphaël Bracquart, Paul Champey, Alexandre Chevallier, Aliette Dequet, Leïla El Kaissoumi, Léopold Gosset, Fulvio Pegoraro, Elsa Scribe, 2024 : [20240523_rapport_final_st_climat_vf.pdf](#)

Observatoire des inégalités, « *Les inégalités environnementales en France* » : [Observatoire des inégalités](#)

Haut-commissariat à la stratégie et au plan, « *Repenser 2025 la mutualisation des risques climatiques* », Rapport, juin 2025 : [HCSP-2025-RAPPORT MUTUALISATION RISQUES CLIMAT Complet_12juin18h-FINAL.pdf](#)

Valérie Deldrève, « *La fabrique des inégalités environnementales en France - Approches sociologiques qualitatives* », Revue de l'OFCE, 2020

CESE, « *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique* », Antoine Gatet et Aminata Niakaté, Avis avec Rapport, mars 2023 : [2023_05_inegalites_genre_.pdf](#)

France Assureurs, « *L'assurance en France* », mai 2025 : [25061_franceassureurs_depliant-assemblee_version-ecran_a4_.pdf](#)

CCR, « *Sécheresse centennale : un scénario à 6 milliards d'euros de dommages assurés* », 2024 : [Sécheresse centennale : un scénario CCR à 6 Md€ de pertes](#)

Sénat, « *Le défi de l'adaptation des territoires face aux inondations : simplifier l'action, renforcer la solidarité* », Jean-François RAPIN et Jean-Yves ROUX, Rapport d'information n° 775 (2023-2024), déposé le 25 septembre 2024 : [Le défi de l'adaptation des territoires face aux inondations : simplifier l'action, renforcer la solidarité - Sénat, r23-7751.pdf](#)

Gouvernement, « *La France s'adapte – Le visage de la France à +4°C en 2100* » : [PNACC3.pdf](#)

Assemblée nationale, « Question écrite n° 1613 : Augmentation de la surprime CatNat et affectation des recettes au fonds Barnier », : Hervé Saulignac, novembre 2024 : [Question n°1613 : Augmentation de la surprime CatNat et affectation des recettes au fonds Barnier - Assemblée nationale](#)

Les services de l'État dans le Pas-de-Calais, « *Inondations - Soutien aux collectivités* », juin 2025 : [Inondations - Soutien aux collectivités - Gestion des conséquences des inondations et reconstruction - Actualités - Actualités - Les services de l'État dans le Pas-de-Calais](#)

Banque des territoires, « Crues dans le Pas-de-Calais : Christophe Béchu évoque le rachat de maisons inondées », A.L./Localtis avec AFP, janvier 2024 : <https://www.banquedesterritoires.fr/cruces-dans-le-pas-de-calais-christophe-bechu-evoque-le-rachat-de-maisons-inondees>

Ici, « *Inondations dans le Pas-de-Calais : comment se passe le rachat des maisons par l'État ?* » Article de presse, juillet 2024 : [Inondations dans le Pas-de-Calais : comment se passe le rachat des maisons par l'État - ici](#)

Financial Times, « *Lettre : Les aléas des marchés de l'assurance alimentent les craintes d'une crise hypothécaire* », Article de presse, 5 juillet 2025 - [Letter: Vagaries of insurance markets fuel fears of a mortgage crisis](#)

Pôle tropical.org, « *Guide de gestion de l'érosion du littoral à la Martinique* », DEAL, ONF, BRGM p.30., juin 2021,

GéoRésilience, « *Des communes face à l'inassurabilité* », février 2025 : [Des communes face à l'inassurabilité – GéoRésilience](#)

Rapport « *L'assurabilité des biens des collectivités locales et de leur groupement : état des lieux et perspectives* », Alain Chrétien et Jean-Yves Dagès, à la demande du ministre des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, (avril 2024) : [1c066a2e80b4f3086fa2a8d97e38f4cb.pdf](#)

Sénat, « *Les problèmes assurantiels des collectivités territoriales* », Jean-François Husson, commission des finances du Sénat, Rapport d'information, mars 2024 - [Problèmes assurantiels des collectivités territoriales - Sénat](#)

Délégation aux entreprises, « *Assurances et énergie : coup sur coût pour nos entreprises ?* », Michel Canévet et Guillaume Gontard, Rapport d'information, juin 2025 : [Essentiel](#)

Gouvernement, « *Plan pour l'assurabilité des collectivités territoriales* », 2025 : [25018_Plan.pdf](#)

Wikipédia, « *Lac de données* », septembre 2025 : [Lac de données – Wikipédia](#)

XDI, « *2025 Global data centre physical climate risk and adaptation report* », Rapport, juillet 2025 - [XDI systems](#)

L'Argus de l'assurance, « *Avec le changement climatique, l'assurance des data centers pourrait devenir hors de prix* », Article, août 2025

L'Affaire du Siècle, « *Lettre ouverte au Président de la République et au Premier Ministre* », juin 2025 : [Lettre ouverte au Président de la République et au Premier Ministre - L'Affaire du Siècle](#)

Les Échos, « *Des victimes du réchauffement climatique poursuivent l'État français en justice* », Anne Feitz, mai 2025 [Des victimes du réchauffement climatique poursuivent l'État français en justice | Les Échos](#) ;

Les Échos, « *Ma maison, c'était ma vie* » : dans le Pas-de-Calais, avec les premiers déplacés climatiques de France », Anne Feitz, juin 2025 : « [Ma maison, c'était ma vie](#) » : dans le Pas-de-Calais, avec les premiers déplacés climatiques de France | Les Échos ;

Le Monde, « *Adaptation au changement climatique : des sinistrés attaquent l'État pour éviter que d'autres vivent la même situation* », Audrey Garric, avril 2025 : [Adaptation au changement climatique : des sinistrés attaquent l'État pour « éviter que d'autres vivent la même situation »](#)

Focus 3 : L'impact de la désindustrialisation sur l'égalité des chances en termes d'emplois (ECOFI)

Direction générale du Trésor, « *La désindustrialisation en France* », Lila Demmou, Les Cahiers de la DG Trésor – n° 2010-01, juin 2010 : [La désindustrialisation en France - Lilas DEMMOU - Numéro 2010/01 - Juin 2010](#)

Premier ministre, « *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française* », rapport Louis Gallois, novembre 2012 : [Pacte pour la compétitivité de l'industrie française | vie-publique.fr](#)

CESE, « *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir* », Marie-Claire Cailletaud, Avis, mars 2018 : [2018_07_industrie_croissance_avenir.pdf](#)

CESE, « *Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?* » Pascal Guihéneuf et Michèle Salvadoretti, Avis, mars 2025 : [2025_07_modeles_productifs.pdf](#)

Info.gouv.fr, « *Présentation du plan de relance du Gouvernement* », septembre 2020 : [Présentation du plan de relance du Gouvernement | info.gouv.fr](#)

Economie.gouv.fr, « *France 2030 : un plan d'investissement pour la France* », octobre 2023 : [France 2030 : un plan d'investissement pour la France | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

Direction générale des Entreprises, « *Où en est la réindustrialisation de la France ?* » Thémis n°20, mai 2024 : [Où en est la réindustrialisation de la France ?](#)

Arnaud Brennetot, « *Des régions françaises inégales face à la désindustrialisation* », Note d'analyse n° 4, décembre 2022 : [des-regions-francaises-inegales-face-a-la-desindustrialisation.pdf](#)

France stratégie, « *Qualité de l'emploi : une question de métiers ?* », Vincent Donne et Acher Elbaz et Christine Erhel, Note d'analyse n°130, décembre 2023 : [Note d'analyse n°130](#)

Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, « *Dynamiques et inégalités territoriales (2017/2027)* », Note d'analyse, juillet 20216

Made in FR, « *Quelles sont les régions les plus industrielles de France ?* », Jean Dubois : [Quelles sont les régions les plus industrielles de France? | Made in FR](#)

INSEE, « *Tableaux de l'économie française Édition 2020* », Insee Références, février 2020 : [Industrie – Tableaux de l'économie française | Insee](#)

Assemblée nationale, « *Compte rendu Commission d'enquête visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France* », Compte rendu n° 5, mars 2025 : [l17cereind2425005_compte-rendu.pdf](#)

X-Alternative, « *Construire une planification industrielle à partir des besoins* », Épisode I : Repenser l'industrie et ses politiques, note#33, décembre 2024 : [NOTE-PlanificationIndustrielle-E1.pdf](#)

Reichelt Elektronik, « *Transformation numérique : Les industriels français positifs sur leur avancée, mais l'IA peine à séduire avec seulement 30% de projets envisagés selon une étude reichelt elektronik* », Etude OnePoll, avril 2024

Direction générale du Trésor, « *Rapport 2025 sur le commerce extérieur de la France* », Rapport, février 2025 : [Rapport 2025 sur le commerce extérieur de la France | Direction générale du Trésor](#)

United States Department of State, « *2024 Investment Climate Statements: Germany* » : [Germany - United States Department of State](#)

Premier ministre, « *France 2023 -Secrétariat général pour l'investissement* », Rapport d'activité 2024, décembre 2024 : [Rapport annuel 2024 Secrétariat général pour l'Investissement.pdf](#)

La Fabrique de l'industrie, « *Les créations d'emplois dans et par l'industrie* », Diana Karachanski, Les Cubes, août 2025 : [Les créations d'emplois dans et par l'industrie - La Fabrique de l'industrie](#)

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, « *Baromètre industriel de l'État* », mars 2025 : [202503-barometre-industriel-etat.pdf](#)

INSEE, « *En janvier 2025, la production manufacturière baisse de 0,7 % Indice de la production industrielle (IPI) - janvier 2025* », Informations rapides, no 60, octobre 2025 : [En janvier 2025, la production manufacturière baisse de 0,7 % - Informations rapides - 60 | Insee](#)

Le Lab-Bpifrance, « *Carte interactive du potentiel industriel des territoires* » : lelab.bpifrance.fr/carte-interactive-du-potentiel-industriel-des-territoires

EY- France, « *Baromètre de l'Attractivité de la France 2025 – « Nouveaux chocs, nouveaux défis pour la France et l'Europe* », Marc Lhermitte, mai 2025 : [Baromètre de l'Attractivité de la France 2025](#) | EY - France

IRES/CGT, « *La région Grand-Est au défi de ses évolutions industrielles et de sa réindustrialisation* », François Bost, Clotilde Bonfiglioli, Julie Cresson, Emmanuelle Leclercq, Dalila Messaoudi, Jean-Baptiste Paranthoen et Sébastien Pianton, Rapport IRES, juin 2024

Sénat, « *Utilisation aides publiques aux grandes entreprises et sous-traitants* », Rapport 808 1er juillet 2025, Session extraordinaire de 2024-2025, au nom de la commission d'enquête, Fabien Gay : [Sénat rapport 808 1^{er} juillet 2025 utilisation aides publiques aux grandes entreprises et sous-traitants.pdf](#)

Banque de France, « *Projections macroéconomiques* », décembre 2024 : [Projections macroéconomiques – Décembre 2024](#) | Banque de France

HAL, « *Dimension géographique des inégalités d'accès à l'emploi* », Philippe Askenazy, Verónica Escuder, octobre 2022 : [Dimension géographique des inégalités d'accès à l'emploi](#),

Direction générale des Entreprises, « *Comment expliquer l'augmentation des faillites d'entreprises ?* », Thibaud Cazanave, Les Thémas de la DGE : [Thémas 28, Comment expliquer l'augmentation des faillites d'entreprises ?](#)

DARES, « *Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations* », Données, juin 2025 : [Les dispositifs publics d'accompagnement des restructurations](#) | DARES

INSEE, « *Taux de chômage localisés au 2^e trimestre 2025 Comparaisons régionales et départementales* », Chiffres-clés, septembre 2025 : [Taux de chômage localisés au 1^{er} trimestre 2025](#) | Insee

Ministère de l'économie, « *Réindustrialiser la France d'ici 2035 ne sera pas une tâche rapide* », Olivier Lluansi, Rapport ? juin 2024 : [2024-LLUANSI_Rapport-complet_13_juin14h-COUV.pdf](#)

Les Échos, « *Rien ne s'est passé depuis* »... Un an après le rapport Draghi, la colère monte chez les industriels face à l'inertie de l'Europe », Sharon Wajsbrot, Matthieu Quiret, septembre 2025 : « [Rien ne s'est passé depuis](#) »... Un an après le rapport Draghi, la colère monte chez les industriels face à l'inertie de l'Europe | Les Echos

Sénat, « *Évolution et paupérisation d'une partie des Français* », Rapport d'information n° 830 (2020-2021), Frédérique Puissat, déposé le 15 septembre 2021

Cour des comptes, « *10 ans de politiques publiques en faveur de l'industrie : des résultats encore fragiles* », Communication à la commission des finances de l'Assemblée nationale Novembre 2024, Rapport : [10 ans de politiques publiques en faveur de l'industrie : des résultats encore fragiles, communication à la commission des finances](#)

CESE, « *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir* », Marie-Claire Cailletaud, Avis, mars 2018 : [2018_07_industrie_croissance_avenir.pdf](#)

CESE, « *Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?* » Pascal Guihéneuf et Michèle Salvadoretti, Avis, mars 2025

Focus 4 : Le décrochage scolaire en France : état des lieux et enjeux (ECC)

INSEE, « Formations et emploi - Édition 2025 », Insee Références, février 2025

CESE, « Réussite à l'École, réussite de l'École », Bernadette Groison, Avis avec rapport, juin 2024

DEPP, ministère de l'Éducation nationale, « La baisse des sorties sans diplômes », Luc Masson, Séries études, document de travail n°23-E04, juillet 2023

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation DGER, Inspection de l'enseignement agricole, « Point sur l'engagement de l'Enseignement Agricole dans la lutte contre le décrochage scolaire en 2021 », Enquête, constats, préconisations, Rapport R21 003, octobre 2021 : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r21-003-decroch.pdf

Education.gouv.fr, « La lutte contre le décrochage scolaire », mai 2025 : <https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>

Légifrance, « Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance », Article 15 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Cour des comptes, « Les politiques publiques en faveur des jeunes », Rapport public annuel 2025 », février 2025

Julie Couronné, François Sarfati, « Étude Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes ? », Éditions Travail et emploi DARES, octobre 2018

INSEE, « Bilan Formation-Emploi 2023 Principaux chiffres sur les sortants du système éducatif, leur insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie », Insee résultats, novembre 2023

Focus 5 : L'impact inégal de la transition écologique sur les populations en France (ENV)

CESE, « Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation », Didier Gardinal, Avis, novembre 2022

CESE, « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses », Avis, Sébastien Mariani, juillet 2023

CESE, « Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? », Albert Ritzenthaler, Avis, janvier 2023

OMS, « Déchets d'équipement électriques et électroniques », Publication, octobre 2024

OMS, « Mycotoxines », Publication, octobre 2023

CCNE « Biodiversité et santé : nouvelles relations de l'humanité avec le vivant ? », Rapport, 2012

CNLE, « Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale, l'impact social de l'écologie », Rapport, juin 2024

Santé.gouv.fr, « Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : «un environnement, une santé » (2021-2025) lancé par les ministères de la Solidarité et de la Santé et de la Transition écologique, février 2025

CESE, « *Travail et santé-environnement, quels défis à relever face au dérèglement climatique ?* », Jean-François Naton, Avis, avril 2023

CESE, « *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques* », Avis, janvier 2015

CESE, « *Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ?* », Avis, Pierrette Crosemarie, avril 2023

CESE, « *L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire* », Philippe Dutruc, Avis, mars 2019

CESE, « *Consommation durable : favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes* », Avis, Alain Bazot, Julie Marsaud et Marie-Hélène Meyling, juillet 2023

CNLE, « *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale, l'impact social de l'écologie* », Nicolas Duvoux, Michèle Lelièvre, Rapport réalisé avec le soutien du CNRS : Maël Ginsburger, avec la collaboration de Claire Auzuret et de l'ADEME, Rapport, juin 2024

Légifrance, « *Loi du 22 août 2021 n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* » du 22 août 2021

Focus 6 : Inégalités des chances pour les jeunes dans les territoires ruraux et les QPV (TAA)

Site du ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, « *Diversité, égalité des chances et inclusion* » : <https://www.economie.gouv.fr/ministere/diversite-egalite-chances-inclusion#:~:text=Favoriser%20l'%C3%A9galit%C3%A9%20des%20chances,origine%20ethnique%2C%20de%20leur%20orientation>

CESE, « *Pour des politiques de jeunesse structurantes et adaptées aux enjeux du XXI^{ème} siècle* », Bureau, Résolution, décembre 2023

CESE, « *Fractures et transitions : réconcilier la France* », Michel Badré et Dominique Gillier, Avis mars 2019

CESE, « *Place des jeunes dans les territoires ruraux* », Bertrand Coly et Danielle Even, Avis, janvier 2017

CESE, « *Les Zones franches urbaines* », Eveline Duhamel, Avis, janvier 2014

CESE, « *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?* », Paul de Viguerie, Avis, novembre 2013

INJEP, « *Qui sont les jeunes ruraux ?* », Caractéristiques démographiques, Chantal Brutel, Collection Fiches repères, juin 2019

INSEE, « *Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine* » Insee Première n°2008, août 2024.

CESE, « *Sortir de la crise démocratique – Rapport annuel sur l'état de la France en 2024 (RAEF)* », Claire Thoury, Avis avec Rapport, octobre 2024

CESE, « *Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière* », Catherine Lion, Avis, mai 2024

CESE, « *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* », Marie-Noëlle Lienemann et Maud Lelièvre Avis, juillet 2025

Convention européenne des droits de l'Homme, « *Protocole n° 4 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* », décision « Ponts à péages », 1979

CESE, « *Les métropoles, apports et limites pour les territoires* », Yann Lasnier et Dominique Riquier-Sauvage, Avis, octobre 2019

CEREMA CGET, « *Étude Les coupures physiques qui contribuent à l'enclavement des quartiers prioritaires* », Yohan Urie et Jean-Paul Birchen, janvier 2019

CEREMA CGET, « *La mobilité des résidents des QPV dans les EMD* », 2^{ème} livrable – Les spécificités de comportements de mobilité, Nicolas Juste, Arnaud Lannoy et Jean-Paul Birchen, 2019

CESE, « *Avant-projet de loi d'orientation des mobilités* », Bruno Duchemin, Avis, novembre 2018

INJEP, « *Les chiffres clés jeunesse* », janvier 2024

Fondation Jean Jaurès, « *Toi des villes et moi des champs : Les ruralités au XXI^{ème} siècle* », Félix Assouly, Salomé Berlioux, Rémi Branco, Tristan Guerra, Laurence de Nervaux, Corine Royer et Jérôme Saddier, novembre 2024

CESE, « *L'orientation des jeunes* », Laure Delair et Albert Ritzenthaler, Avis, avril 2018

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEEP), « *L'état de l'école – édition 2023* », ministère de l'Éducation nationale, octobre 2023

CNRS Éditions, « *Jeunes françaises contemporaines* », Anja Durovic et Nicolas Duvous, octobre 2024

Céreq, « *Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?* », Thomas Coupplié, Pascal Dieusaert et Mélanie Vignale, Céreq Bref, n° 391, juin 2020

CESE, « *Précarité du travail et de l'emploi : une politique d'inclusion économique pour renforcer la cohésion sociale et territoriale* », Jean-Marc Boivin et Saïd Hammouche, Avant-projet d'avis, novembre 2025

Céreq, « *L'alternance, un plus pour les jeunes des QPV, à condition d'y accéder* », Personnaz Elsa, Sawadogo Arthur Félix W., Céreq Bref, n° 455, Août 2024

ONPV, « *Bien vivre dans les quartiers prioritaires* », Rapport annuel 2019 de l'Observatoire national de la politique de la ville, Helga Mondésir, Noémie Oswalt, Rapport, 2019 : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/anct-onpv-rapport2019.original.pdf

INSEE, « *Insertion professionnelle 2023 - Fiches thématiques Quartiers de la politique de la ville 2015* » septembre 2023

Cour des comptes, « *Rapport public annuel 2025* », mars 2025

CGET, « *Étude relative aux freins et aux leviers pour l'accès des femmes à l'emploi dans les territoires ruraux* », Cécile Kula, Isabelle Gueguen et Liane Desseigne, janvier 2018.

CESE, « *Les déserts médicaux* », Sylvie Castaigne et Yann Lasnier Avis, décembre 2017

CESE, « *Pour des élèves en meilleure santé* », Jean-François Naton et Fatma Bouvet de la Maisonneuve, Avis, mars 2018

CESE, « *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique* », Yves Kottelat et Patrick Molinoz, Avis, juillet 2020

Le Monde, « *Télécoms : à Muel, en Bretagne, l'antenne de téléphonie mobile sème la zizanie* », Pierre Manière, Article de presse, juillet 2025.

Lucile Bonnin, « *Couverture mobile : le « succès collectif » du New Deal mobile* », janvier 2025

Focus 7 : Égalité des chances : le défi persistant du genre dans le monde du travail (TE)

CESE, « *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique* », Yves Kottelat et Patrick Molinoz, Avis, juillet 2020

CESE, « *Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses* », Sébastien Mariani, Avis, juillet 2023

Cour des Comptes, « *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail* », rapport public thématique, janvier 2025.

CESE, « *Métiers en tension* », Perre-Olivier Ruchenstain, Avis, janvier 2022.

CESE, « *Les métiers de la cohésion sociale* », Evanne Jeanne-Rose, Avis, juillet 2022.

INSEE, « *Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022* », Fanny Godet, Insee première n° 320, mars 2024.

CESE, « *Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis* », Christelle Caillet Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, Avis, avril 2024.

CESE, « *Prévention en santé au travail, défis et perspectives* », Cécile Gondard-Lalanne et Jean-Christophe Repon, Étude, avril 2025.

Institut Montaigne, « *Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans* », Yann Algan, Olivier Galland et Marc Lazar, avril 2025.

CESE, « *Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?* », Jean-François Naton, Avis, avril 2023.

CESE, « *Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique* », Claire Tutenuit et Pascal Mayol, Avis, mai 2024.

CESE « *Analyse de controverses : intelligence artificielle, travail et emploi* », étude du CESE, Jean-Marie Truffat, janvier 2025.

Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, « *Pour une sociologie des situations révolutionnaires Retour sur les révoltes arabes* », Revue française de science politique, décembre 2012

Focus 8 : Favoriser la mixité des filières et des métiers pour plus d'égalité (DDFE)

France Stratégie, « *Inégalité des chances : ce qui compte le plus* », avril 2023.

EHESS, « *L'égalité des chances et ses limites* », François Dubet, Cahiers Français N° 386, février 2020

Education.gouv.fr, « *Communiqué de presse : Plan Filles et Maths* », Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mai 2025 : [Communiqué de presse : Plan Filles et Maths | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Education.gouv.fr, « *Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)* », septembre 2025

Education.gouv.fr, « *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA 2022)* », avril 2025

Matilda. Education, « *Les sciences ont-elles un sexe ? (8'55)* », Cours

CESE, « *Pour une IA au service de l'intérêt général* », Erik Meyer et Marianne Tordeux Bitker, Avis, janvier 2025

Social Networks, « *Understanding the self-organization of occupational sex segregation with mobility networks* », [Social Networks Volume 73](#), May 2023

Le Monde, « *Les hommes sages-femmes sont surreprésentés dans les postes valorisés* », Margherita Nasi, Article de presse, novembre 2021

CESE, « *Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité* », Marie-Josée Balducci et Anouk Ullern, septembre 2025

Etui.org, « *What's a woman's job? Mapping the contribution of feminisation to gender gaps across Europe* », Wouter Zwysen, mars 2024.

Barreau de Paris, « *Conseil de l'Ordre spécial « Égalité »* », février 2019

Étude CNB-Lausanne de 2016

Focus 9 : L'égalité des chances dans les Outre-mer

CESE, « *Projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte* », Nadine Hafidou, Alain Le Corre et Eric Leung-Sam-Fong, Avis, avril 2025

CESE, « *Complexité des aides européennes et visibilité de l'action de l'UE* », Catherine Lion et Catherine Pajares Y Sanchez, Projet d'avis, octobre 2025

CESE, « *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques* », Marie-Noëlle Lienemann et Maud Lelièvre Avis, juillet 2025

CESE, « *Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante* », Jean-Louis Joseph et Dominique Marmier, Avis, avril 2025

CESE, « *Mieux connecter les Outre-mer* », Danielle Dubrac et Pierre-Marie Joseph, Avis, octobre 2024

Assemblée nationale, « *Proposition de résolution, visant à assurer l'égalité effective entre tous les citoyens par une grande loi de développement pour les Outre-mer* », n° 289, déposée le jeudi 6 octobre 2022

Assemblée nationale, « *Rapport parlementaire de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution* », n° 1549, déposé le jeudi 20 juillet 2023

Sénat, « *La lutte contre la vie chère outre-mer : pansements ou vrais remèdes ?* », Rapport d'information sénatorial n° 514 (2024-2025), déposé le 3 avril 2025

Sénat, « *La continuité territoriale outre-mer* », Rapport d'information n° 488 (2022-2023), déposé le 30 mars 2023

France Stratégie, « *Naître en outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France* », Clément Dherbécourt et Clément Peruyero, note d'analyse, mai 2024

Défenseur des droits, « *Les outre-mer face aux défis de l'accès aux droits. Les enjeux de l'égalité devant les services publics et de la non-discrimination* », Études & Résultats Appel à témoignages auprès des résidents d'outre-mer, septembre 2019

INSEE, « *Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole* », Christophe Michel, Maël Theulière, division Conditions de vie des ménages et Nathalie Missègue, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee premières No 1279, février 2010

Ligue des Droits de l'Homme, « *L'école en Outre-mer : des inégalités persistantes* », Nicole Launey, octobre 2014

Cour des comptes, « *La délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer* », Rapport, septembre 2022

Légifrance, « *Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique* »

CEROM, « *Comptes économiques rapides de La Réunion en 2023. La croissance économique réunionnaise s'essouffle en 2023* », Bryan Rakotomalala, octobre 2024 : https://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/notecerom_2023.pdf

France Stratégie, « *Naître en Outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France* », mai 2024.

CESE, « *10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer* », Véronique Biarnaix-Roche et Ghislaine Arlie, Avis, octobre 2023

CESE, « *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation* », Didier Gardinal, Avis, novembre 2022

INSEE, « *Enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français 2022* », Sources, octobre 2025 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2124/processus-statistique>

CESE, « *La santé dans les Outre-mer* », Eric Leung et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, projet d'avis, janvier 2026.

CESE, « *Amplifions la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer* », Inès Bouchaut-Choisy et Viviane Monnier, Résolution, novembre 2024

CESE, « *Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses* », Avis, Sébastien Mariani, juillet 2023

VOLET 3 - INDICATEURS

Indicateur 1 - Taux d'emploi (TE)

Vanessa di Paola et Stéphanie Moullet, « *Pourquoi le plafond de verre résiste-t-il encore ? Que sait-on du travail ? Que sait-on ?* » Presses de Sciences Po, octobre 2023 : <https://doi.org/10.3917/scpo.colle.2023.01.0380>.

INSEE, « *Emploi, chômage, revenus du travail - Édition 2024* », Insee Références, août 2024

Cour des comptes, « *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail* », janvier 2025

OECD, « *Incidences of full-time and part-time employment based on OECD-harmonised definition* »

OCDE, « *Tableau de bord de l'OCDE sur les écarts entre les genres* »

Stéphane Lembré, « *La politique d'apprentissage et d'alternance avenir* », février 2025

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, « *Réforme du financement de l'apprentissage* », Dossier de presse, Travail-emploi.gouv.fr, avril 2025

INSEE, « *Emploi, chômage, revenus du travail, Éditions 2024* », Insee Références, août 2024

DG Trésor, « *Quels seraient les effets sur les finances sociales d'un alignement du taux d'emploi français sur celui de l'Allemagne ?* », Note, Juliette Ducoulombier, mai 2024.

Indicateur 2 : Effort de recherche (ECOFI)

INSEE, « *Dépense intérieure de recherche et développement expérimental / DIRD* », Définitions, janvier 2021 : [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1226#:~:text=La%20d%C3%A9pense%20int%C3%A9rieure%20de%20recherche,secteur%20des%20entreprises%20\(DIRDE\)](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1226#:~:text=La%20d%C3%A9pense%20int%C3%A9rieure%20de%20recherche,secteur%20des%20entreprises%20(DIRDE))

MESRI, « *Dépenses de recherche et développement expérimental en France* », 2022

MESR, « *État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17* », Recherche & Innovation, juin 2025

MESR, « *La dépense de recherche et développement expérimental en 2022* », Note Flash du SIES N°23, septembre 2024

MESR, « *Dépenses de recherche et développement expérimental en France* », Résultats détaillés pour 2022 et premières estimations pour 2023 ; Note d'information du SIES, décembre 2024

EY, « *Baromètre de l'Attractivité de la France 2025 - Nouveaux chocs, nouveaux défis pour la France et l'Europe* », Marc Lhermitte, mai 2025

Haut-commissariat à la stratégie et au plan, « *Évaluation du Crédit d'impôt recherche* », Rapport CNEPI 2021, juin 2021

CESE, « *Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?* » Pascal Guihéneuf et Michèle Salvadoretti, Avis, mars 2025 : 2025_07_modeles_productifs.pdf

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), « *Classement 2024 des principaux déposants de brevets en France* », mars 2025 : www.inpi.fr.

Commission Européenne, « *Tableau de bord européen de l'innovation 2024 : la Belgique conserve sa cinquième place au classement général* », Représentation en Belgique, Article d'actualité, juillet 2024

CEPR.Org, « *Knowledge flows from public labs to private firms* », Clément Malgouyres, Arthur Guillouzouic, Emeric Henry et Antonin Bergeaud, Oct 2022 : <https://cepr.org/voxeu/columns/knowledge-flows-public-labs-private-firms>

Indicateur 3 – Endettement (ECOFI)

Les Échos, « *Start-ups / grands groupes : des collaborations encore frileuses* », Leo Da Veiga, juin 2023 : <https://www.lesechos.fr/thema/articles/start-ups-grands-groupes-des-collaborations-encore-frileuses-1951961>

INSEE, « *À la fin du quatrième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 305,3 Md€ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques (APU) - quatrième trimestre 2024* », Informations rapides No 82, mars 2025 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8540321>

INSEE, « *En 2023, le déficit public s'élève à 5,5 % du PIB, la dette publique à 110,6 % du PIB Comptes nationaux des administrations publiques - premiers résultats - année 2023* », Informations rapides No 74, mars 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907>

Toute l'Europe.eu, « *La dette publique des États de l'Union européenne* », Eve Bachler, septembre 2025 : [https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/#:~:text=Plus%20de%2090%20%25%20pour%20six%20pays%20de%20l'Union&text=Avec%20un%20ratio%20atteignant%20153,Portugal%20\(94%20%20%25\).](https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/#:~:text=Plus%20de%2090%20%25%20pour%20six%20pays%20de%20l'Union&text=Avec%20un%20ratio%20atteignant%20153,Portugal%20(94%20%20%25).)

Eurostat, « *Le taux d'inflation annuel de la zone euro stable à 2,2 %* » - EUROINDICATEURS, 22 avril 2025

FIPECO, « *Le montant et l'évolution de la dette publique* », mai 2025 : <https://www.fipeco.fr/fiche/Le-montant-et-l%C3%A9volution-de-la-dette-publique>

FIPECO, « *Les finances publiques des pays de la zone euro en 2024* », François ECALLE, avril : 2025 : <https://fipeco.fr/commentaire/Les%20finances%20publiques%20des%20pays%20de%20la%20zone%20euro%20en%202024>

INSEE, « *Le compte des administrations publiques en 2024 Les recettes moins dynamiques que les dépenses, le déficit augmente* », Nathan Guessé, Axel Delepine, Xavier Orsatelli, Barnabé Rey, Guilhem Sirot, Louise Sirven, Insee Première No 2054, mai 2025

Banque de France, « *L'endettement financier des entreprises* », février 2025

Fédération bancaire française, « *Derniers chiffres du financement des entreprises* », octobre 2025 : <https://www.fbf.fr/fr/derniers-chiffres-du-financement-des-entreprises/>

INSEE, « *Les comptes de la Nation en 2024 - Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère* », Jean-Cyprien Héam et Benjamin Quévat, Insee Première N° 2053, mai 2025

Fédération bancaire française, « *37^{ème} édition de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM) : un léger rebond des intentions de souscription de nouveaux crédits au 1^{er} semestre* », Benoît Danton et Clara Delmote, février 2025 : <https://www.fbf.fr/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/37eme-edition-de-l-observatoire-des-credits-aux-menages-ocm-un-leger-rebond-des-intentions-de-souscription-de-nouveaux-credits-au-1er-semestre/>

Fédération bancaire française, « *L'épargne des ménages : faits et chiffres clés* », août 2025 : <https://www.fbf.fr/fr/lepargne-des-menages-faits-et-chiffres-cles/>

Indicateur 4 : Espérance de vie en bonne santé (ASS)

Caisse des dépôts, « *Épargne : focus sur le phénomène récent de « sur-épargne » des ménages* », Flore Deschard et Yann Tampereau, Macro-économie & finance, novembre 2024 : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/focus-sur-la-sur-epargne-des-francais>

Banque de France, « *Épargne et Patrimoine financiers des ménages* », T3 2024.

DRESS, « *Études et résultats n°1323* », décembre 2024.

DRESS, « *L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12 ans pour les femmes et de*

10,5 ans pour les hommes en 2023 », Études et résultats n°1323, décembre 2024.

INSEE, « *L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie Enquête SRCV* », Services, janvier 2025

Conseil d'orientation des retraites, « *L'espérance de vie par niveau de vie et catégorie sociale* » Nathalie Blanpain, Insee, février 2025

Emmanuelle Cambois, Caroline Laborde et Jean-Marie Robine, « *La «double peine» des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte* », Population et Sociétés n° 441, janvier 2008

Conseil d'orientation des retraites, « *Pour qui la retraite sonnera ? Les inégalités d'espérance de vie en bonne santé avant et après 65 ans* », Emmanuelle Cambois et Jean-Marie Robine, Bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'Institut national de veille sanitaire, n° 8-9, mars 2011

INSEE, « *L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes* », Nathalie Blanpain, division Enquêtes et études démographiques, Insee Première, n°1687, février 2018

CESE, « *La protection de l'enfance est en danger : les préconisations du CESE* », Josiane Bigot et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, Avis, octobre 2024

IRDES, « *Personnes suivies pour des troubles psychiques sévères : une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée* », Magali Coldefy, Coralie Gandré, Questions d'économie de la santé, n°237, septembre 2018

BMC Public Health, “*The relationship of adverse childhood experiences to a history of premature death of family members*”, Robert F Anda, Maxia Dong, David W Brown, Vincent J Felitti, Wayne H Giles, Geraldine S Perry, Edwards J Valerie & Shanta R Dube, April 2009

The Lancet, “*Health and financial costs of adverse childhood experiences in 28 European countries: a systematic review and meta-analysis*”, Karen Hughes, Kat Ford, Mark A Bellis, Freya Glendinning, Emma Harrison, Jonathan Passmore, November 2021

Indicateur 5 – Satisfaction dans la vie (ECOFI)

INSEE, « *En France, la satisfaction dans la vie est la même qu'il y a 10 ans* » Michel Duée, François Gleizes et Julie Solard, Insee Focus N° 347, février 2025 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/835211#titre-bloc-14>

INSEE, « *Satisfaction dans la vie des femmes et des hommes – Femmes et hommes, l'égalité en question* », Insee Références, mars 2022 / [Satisfaction dans la vie des femmes et des hommes – Femmes et hommes, l'égalité en question | Insee](#)

INSEE, « *Vivre en Île-de-France a un effet négatif sur la satisfaction dans la vie* », François Gleizes, Stéphane Legleye et Anne Pla, Insee Analyses N° 71, février 2022 / [Vivre en Île-de-France a un effet négatif sur la satisfaction dans la vie - Insee Analyses - 71](#)

OECD, “*OECD Better Life Index*”: <https://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/finlande-fr/>

OCDE, « *Comment va la vie ?* », Rapport biannuel, novembre 2024

Indicateur 6 – Inégalités de revenus (ECOFI)

INSEE, « *En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent* », Fabien Delmas et Jorick Guillauneuf, Insee Première No 1813, septembre 2020

INSEE, « *Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2024* », Insee Références, octobre 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941375?sommaire=7941491>

INSEE, « *Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2022 - Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)* », Chiffres détaillés, Insee Résultats, novembre 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8216285?sommaire=8278909#:~:text=En%202022%2C%20le%20niveau%20de,variant%2C3%A9galement%20peu%20en%202022>

INSEE, “*Personne de référence du ménage - exploitation complémentaire (recensement de la population) / Personne de référence du ménage* », août 2025 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1036>

INSEE, « *Les revenus et le patrimoine des ménages Édition 2024* », Insee Références, octobre 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941375?sommaire=7941491>

OCDE, « *Inégalité de revenu - L'inégalité des revenus est la différence de répartition des revenus au sein de la population* », Indicateur, 2022

Indicateur 7 – Pauvreté en condition de vie (ECOFI)

INSEE, « L'essentiel sur... la pauvreté », Chiffres-clés, juillet 2025 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>

INSEE, « Indicateurs de richesse nationale », Chiffres détaillés, janvier 2025 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281679?sommaire=3281778>

INSEE, « Privation matérielle et sociale en 2024 - Une personne sur huit est en situation de privation matérielle et sociale », François Gleizes, Julie Solard, Insee Focus N° 353, mai 2025 : [Privation matérielle et sociale en 2024 - Insee Focus - 353](#)

INSEE, « La France dans l'Union européenne - Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », Julien Blasco et François Gleizes, Insee Références, avril 2019 : [Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale – La France dans l'Union européenne | Insee](#)

Union européenne, « La Stratégie Europe 2020 », programme en faveur de la croissance et de l'emploi, qui se focalise plus spécifiquement sur la lutte contre la pauvreté.

INSEE, « Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement », Henri Martin, Insee Analyses No 107, avril 2025 : [Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement - Insee Analyses - 107](#)

INSEE, « Revenus et patrimoine des ménages Édition 2021 », Insee Références, mai 2021 : [Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics – Revenus et patrimoine des ménages | Insee](#)

Mathias André, « Les services publics, acteurs majeurs de la réduction des inégalités », avril 2024 : [Les services publics, acteurs majeurs de la réduction des inégalités | Cairn.info](#)

Indicateur 8 : Indice de position sociale (IPS) (ECC)

CNESCO, « Mixités sociales à l'école » : <https://www.cnesco.fr/fr/mixites-sociales/>

Education.gouv.fr, « Indice de position sociale (IPS) : actualisation 2022 », Document de travail - série méthodes, n°2023-M01, mars 2023, DEPP.

Education.gouv.fr, « Quel est le profil social des lycées ? », Note d'information n° 25, DEPP, MEN, avril 2025,

Education.gouv.fr, « Une mesure de l'éloignement des lycées », Note d'Information n° 23.19, avril 2023 : <https://www.education.gouv.fr/une-mesure-de-l-eloignement-des-lycees-377969>

CESE, « Réussite à l'École, réussite de l'École », Bernadette Groison, Avis avec rapport, juin 2024

Indicateur 9 : Empreintes carbone (ENV)

Académie des sciences, « Les forêts françaises face au changement climatique », juin 2023

INSEE, « Croissance, soutenabilité climatique, redistribution : qu'apprend-on des « comptes augmentés ? », le Blog de l'Insee, novembre 2024 : [INSEE, « Croissance, soutenabilité climatique, redistribution : qu'apprend-on des « comptes augmentés ? » \(novembre 2024\)](#)

Le Figaro, « La RSE n'est plus un supplément d'âme, c'est un levier stratégique » – Entretien avec Fabrice Boudas » septembre 2025 : « [La RSE n'est plus un supplément d'âme, c'est un levier stratégique](#) » (mai 2025)

Le Monde, « Comment la société pharmaceutique Bernhardt a réussi sa transition énergétique grâce à Bpifrance ? » : [Comment la société pharmaceutique Bernhardt a réussi sa transition énergétique grâce à Bpifrance ?](#)

CESE, « Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? », Albert Ritzenthaler, Avis, janvier 2023 : [CESE, Avis, « Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? » \(Janvier 2023\)](#)

AEF, « La Banque centrale européenne défavorable à la réduction proposée du camp d'application de la CSRD », Article, Dépêche n° 731208, Claire Avignon, mai 2025 : [Article, AEF, La Banque centrale européenne défavorable à la réduction proposée du camp d'application de la CSRD \(mai 2025\)](#)

France Stratégie, « Mettre en valeur(s) la biodiversité : état des lieux et perspectives », Note d'analyse, décembre 2024 : [France Stratégie, Note d'analyse, Mettre en valeur\(s\) la biodiversité : état des lieux et perspectives \(décembre 2024\)](#) ; HCC, Avis, [Le plan national d'adaptation au changement climatique \(PNACC 3\) : une première étape pour garantir la résilience et la protection des populations](#)

Haut Conseil pour le Climat, « Avis sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) : une première étape pour garantir la résilience et la protection des populations », Avis, mars 2025

Indicateur 10 : Énergies renouvelables (EnR) (ENV)

Union européenne, « Directive du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (refonte) » (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), Directive (UE) 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil, décembre 2018

SDES, « Bilan d'activité 2024 Programme de travail 2025 Service des données et études statistiques », mars 2025

IEA, « Global Review, Renewable energy consumption », 2024

CESE, « *Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?* », Claire Bordenave et Nicolas Richard, Avis, mars 2022

CESE, « *Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)* », Élodie Martinie-Cousty et Marie-Hélène Meyling, Résolution, novembre 2021

CESE, « *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* », Albert Ritzenthaler, Avis, janvier 2023

CESE, « *Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?* », Pascal Ferey et Claire Tutenuit, Avis, mai 2023

Indicateur 11 : Artificialisation des sols

CESE, « *Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?* », Cécile Claveirole, Avis, janvier 2023

CESE, « *Transition écologique, la société civile organisée appelle à maintenir le cap* », Albert Ritzenthaler et Gilles Vermot-Desroches, Résolution, juillet 2025

Journal officiel, « *Arrêté du 31/05/24 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur* » (JO n° 133 du 9 juin 2024), NOR : TREL2410389A, juin 2024

AMF, « *Mise en œuvre du « Zéro artificialisation nette » Des élus désorientés par la méthode qui demandent plus de cohérence pour atteindre l'objectif* », juillet 2024

Assemblée nationale, « *Proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux* », Guislain Cambier, Proposition de loi n° 124, déposée le 7 novembre 2024 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/_alt/DLR5L17N50850

Assemblée nationale, « *Rapport de la Mission d'information Articulation des politiques publiques ayant un impact sur la lutte contre l'artificialisation des sols* », Sandrine Le Feu et Constance de Pélichy, avril 2025 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-dvp/117b1270_rapport-information.pdf

Légifrance, « *Sols qui sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites* », article L101-2-1 du Code de l'Urbanisme, août 2021

Agreste, « *Sols artificialisés : + 66 % de sols artificialisés mais un ralentissement depuis 2010* », n° 1, Les dossiers Primeur, février 2023

France stratégie, « *Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?* », Julien Fosse avec la collaboration de Julia Belaunde, Marie Dégremont et Alice Grémillet, juillet 2019

Cerema, « *La consommation foncière : état des lieux et enjeux* », Les Synthèses, avril 2025

Indicateur 12 : Rénovation globale

Ministère de la Transition écologique,
« Bilan énergétique de la France en 2022 – Synthèse », février 2024

INSEE, « France, portrait social Édition 2024 », Insee Références, novembre 2024

Haut conseil pour climat, « Tenir le cap de la décarbonation. Protéger la population », Rapport annuel, juin 2024

Légifrance, « Décret n° 2023-980 du 23 octobre 2023 portant simplification de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat et de sa mise en œuvre », NOR : TRER2314586D, JORF n°0248 du 25 octobre 2023

Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, « MaPrimeRénov' : la prime pour la rénovation énergétique », 11 juin 2024

Conseil d'analyse économique,
« Efficacité énergétique des logements : rénover l'action publique », note n°81, juin 2024

ANAH, « Les Chiffres clés 2024 - Bilan 2024 de l'Anah : un effort massif pour mieux rénover les logements », janvier 2025

ONRE, « Les rénovations énergétiques d'ampleur aidées par l'Anah en 2023 »

IDDRI, « Réussir le pari de la rénovation énergétique - Rapport de la plateforme d'experts pour la rénovation énergétique des logements en France », Andreas Rüdinger et Albane Gaspard, mai 2022

Indicateur 13 : Produit intérieur brut (PIB) (ECOFI)

INSEE, « L'économie française en 2020 : une année de bouleversements », Jules Baleyte, Alexandre Bourgeois, Benjamin Favetto, Jean-Cyprien Heam, Matthieu Lequien et Pierre Ralle, Insee Analyses No 64, mai 2021

INSEE, « Comptes nationaux trimestriels au quatrième trimestre 2024 Comptes de la Nation en base 2020 - Résultats détaillés », Chiffres détaillés, Insee Résultats, février 2025

INSEE, « Comptes nationaux trimestriels au premier trimestre 2025 Comptes de la Nation en base 2020 - Résultats détaillés », Chiffres détaillés, Insee Résultats, février 2025

INSEE, « Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales », François Magnien, Jean-Luc Tavernier et David Thesmar, Économie et statistique N° 354, novembre 2002

Légifrance, « Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques » : [LOI n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques \(1\) - Légifrance](#)

CESE, « *Rapport du gouvernement sur les nouveaux indicateurs de richesse largement inspiré des travaux du CESE et de France Stratégie* », Résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie, octobre 2015 : [Rapport du gouvernement sur les nouveaux indicateurs de richesse largement inspiré des travaux du CESE et de France Stratégie | Le Conseil économique social et environnemental](#)

CESE, « *Résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie* », Philippe Le Clézio, juin 2015

INSEE, « *Bouquet de publications - Le PIB et au-delà : croissance, climat, répartition des revenus* », Fiche de presse, novembre 2024
Chaire « *Mesures de l'économie, Comptabilité nationale et travaux de la chaire « Mesure de l'économie* » Didier Blanchet, Marc Fleurbaey et Craig Pesme Colloque de l'ACN, juin 2024

INSEE, « *Croissance, soutenabilité climatique, redistribution : qu'apprend-on des « comptes augmentés ?* », le Blog de l'Insee, novembre 2024 : [INSEE, « Croissance, soutenabilité climatique, redistribution : qu'apprend-on des « comptes augmentés ? »](#)

Indicateur 14 : Temps passé dans les transports (ECOFI)

INSEE, « *Formes d'organisation du travail et mobilité quotidienne des actifs franciliens* », Laurent Proulhac, Economie et Statistique. N°530-31, 2022

INSEE, « *La rétropolation en 2010 du zonage en aires d'attraction des villes de 2020* », Simon Beck, Olivier Pégaz-Blanc, Adem Khamallah, document de travail, n°2023-11, mai 2023

INSEE, « *Base des aires d'attraction des villes 2020* », Géographie, septembre 2025 : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>.

Emmanuel Munch, Sammy Penel et Laurent Proulhac, « *Des mobilités quotidiennes à deux vitesses ? L'évolution des BTT en France et en Ile-de-France (1976-2020)* », à paraître dans la revue Transports Urbains, 2025

SNCF, « *Dossier de presse, Inauguration prolongement RER E jusqu'à Nanterre* », Communiqué de presse, mai 2024 - études de la SNCF autour du prolongement du RER E (projet EOLE) : [EOLE_Rapport_QG_Complet_dec2017.pdf](#)

Indicateur 15 : Modes d'accueil des enfants de moins de trois ans (DDFE)

Direction générale du Trésor, « *Les inégalités d'accès aux crèches et leurs enjeux économiques* », Rapport N° 322, Karine Ishii, Per Yann Le Floc'h, Adrien Massebieau et Baptiste Royer, janvier 2023

Vie-publique.fr, « *Modes de garde des enfants de moins de 3 ans : quelles évolutions ?* », février 2023 : [Modes de garde des enfants de moins de 3 ans : quelles évolutions ? | vie-publique.fr](#)

OCDE, « *Petite enfance, grands défis 2017* », Les indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, Rapport, juin 2018

Dominique Meurs et Pierre Pora, « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités* », Gender Equality on the Labour Market in France : A Slow Convergence Hampered by Motherhood, Économie et Statistique, 510-511-512, pp. 109-130, 2019

Hélène Périvier, « *L'économie féministe* », Essai, Presses de Sciences po, 2020

DREES, « *Enquête Drees : l'accueil collectif le plus convoité, l'accueil individuel le plus satisfaisant !* », Étude n° 1257, février 2023

CESE, « *Vers un service public de la petite enfance* », Pascale Coton et Marie-Andrée Blanc, Avis, mars 2022

ONAPE, « *Les derniers chiffres de référence de l'accueil des jeunes enfants* », Rapport, décembre 2024

Indicateur 16 : Les lents progrès du partage des tâches domestiques et familiales entre femmes et hommes (DDFE)

Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « *Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France - S'attaquer aux racines du sexisme* », janvier 2024.

Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « *Cité par le rapport « État des lieux du sexisme en France en 2025 - À l'heure de la polarisation »* », janvier 2025.

Le Figaro, « *La paternité, accélérateur de carrière pour les hommes* », Anne de Guigné, septembre 2014

Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, « *Table-ronde sur les nouveaux enjeux de la maternité et de la paternité, dans le cadre de la Mission d'information sur les politiques d'accompagnement à la parentalité* », Sarah Legrain et Delphine Lingemann, avril 2025

INSEE, « *Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010* », Delphine Roy, Insee Première No 1423, novembre 2012

Observatoire des inégalités, « *Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents* », mars 2025 : [Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents](#)

4 Table des sigles

ACEUM	Accord Canada-États-Unis-Mexique
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADN	Acide désoxyriboNucléique
AEF	Agence éducation et formation
AGLS	Aide à la gestion locative sociale
ALD	Affections de longue durée
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ALF	Allocation de logement familiale
AMF	Autorité des marchés finan
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AOM	Autorité organisatrice de la mobilité
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
ATD QUART- MONDE	"All Together in Dignity" Quart-Monde
BAC	Baccalauréat
EY	Ernst & Young
BCT	Bureau central de tarification
BEP	Brevet d'études professionnelles
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTT	Budget temps transports
CAC 40	Cotation assistée en continu
CAP	Certificat d'aptitude professionnell
CATNAT	Catastrophe naturelle
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CCNE	Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé
CCR	Caisse centrale de réassurance
CDD	Contrat à durée déterminée
CEPR	"Center for Economic Policy Research"
CEPREMAP	Centre pour la recherche économique et ses applications
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagementtr la recherche économique et ses applications
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CEROM	Comptes économiques rapides
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFA	Centres de formation d'apprentis
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIR	Crédit d'impôt recherche

CIRI	Comité interministériel de restructuration industrielle
CLI	Commissions locales d'information
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNB	Conseil national des barreaux
CNESCO	Centre national d'étude des systèmes scolaires
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CO2	Dioxyde de carbone
COM	Collectivités d'outre-mer
COVID	" <i>Corona virus disease</i> "
CP	Cours préparatoire
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CPO	Conseil des prélèvements obligatoires
CROUS	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CRP	Commissaires aux restructurations et à la prévention
CSE	Comité social et économique
CSP	Catégories socioprofessionnelles
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
CSRD	<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>
CU	Code de l'urbanisme
DADUE5	Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DDFE	Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DEEP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DG	Direction générale
DGE	Direction générale des entreprises
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement expérimental
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises
DIRE	Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement expérimental
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
EDEC	Engagements de développement de l'emploi et des compétences
EGT	Enquête globale transport
EHES	École des hautes études en sciences sociales
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIGE	" <i>European Institute for Gender Equality</i> " ou Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
EMD	Enquêtes ménages déplacements
EMP	Enquête mobilité des personnes
ENAF	Espaces naturels, agricoles et forestiers
ENR	Énergies renouvelables

ENSAE	Écoles nationales d'économie et statistique
EOLE	Est - Ouest Liaison Express
EPIC	Établissements publics à caractère industriel et commercial
EPST	Établissements publics à caractère scientifique et technologique
EQTP	Salaire en équivalent temps plein
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
ETP	Équivalent temps plein
ETUI	Étude menée par l'Institut syndical européen
EU-SILC	"European Union-Statistics on Income and Living Conditions"
FA	France assureurs
FAP	Familles professionnelles
FBCF	Formation brute de capital fixe
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPECO	Finances Publiques et Economie
FMI	Fonds monétaire international
FPRNM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs
FR	France
FSE+	Fonds social européen plus
FTJ	Fonds pour une transition juste
GE	Grandes entreprises
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PSA	Peugeot société anonyme
GT	Groupes de travail
HCC	Haut conseil pour le climat
HCSP	Haut conseil de la santé publique
HLM	Habitation à loyer modéré
IA	Intelligence artificielle
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IDE	Investissements directs étrangers
IEA	"International Energy Agency"
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFI	Impôt sur la fortune immobilière
IFPEN	IFP Énergies nouvelles
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
ILB	Institut Louis Bachelier
INED	Institut national d'études démographiques
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INPI	Institut national de la propriété industrielle
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IODAS	Impact sur les organisations de la diversité selon l'âge et le sexe
IPS	Indice de position sociale
IRDES	Institut de recherche et documentation en économie de la santé
IRES	Institut de recherches économiques et sociales
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
ISF	Impôt sur la fortune
ISPF	Institut de la statistique de Polynésie française
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LabEx	Laboratoire d'excellence
LADOM	Agence de l'outre-mer pour la mobilité

CAE	Conseil d'analyse économique
LEGT	Lycées généraux et technologiques
LOI EGALIM	Loi agriculture et alimentation
LOI SRU	Loi solidarité et renouvellement urbain
LOM	Loi d'orientation des mobilités
LP	Lycées polyvalents
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MERCOSUR	" <i>Mercado Común del Sur</i> " ou Marché commun du Sud
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MSAP	Maisons de services au public
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NEET	" <i>Neither in employment nor in education or trading</i> "
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCM	Observatoire des crédits aux ménages
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques
OMNIL	Observatoire de la mobilité en Île-de-France
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONAPE	Observatoire national de la petite enfance
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
ONPV	Observatoire national de la politique de la ville
ONRE	Observatoire national de la rénovation énergétique
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PACTE	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PEPR	Programme et équipements prioritaires de recherche
PFU	Prélèvement forfaitaire unique
PGE	Prêts garantis par l'État
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PIN	Produit intérieur net
PINA	Production intérieure nette ajustée
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PME	Petites moyennes entreprises
PNACC 3	3 ^e Plan national d'adaptation au changement climatique
PNRU	Programme National de Renouvellement Urbain
PNSE 4	Plan national santé-environnement
PPE	Programmations pluriannuelles de l'énergie
PPEC	Plan de programmation de l'emploi et des compétences
PPL TRACE	Proposition de loi « <i>trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus</i> »
PSMT	Programme de stabilité à moyen terme
PTGE	Projet de territoire pour la gestion de l'eau
PTZ	Prêt à taux zéro
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
R&D	Recherche et développement

RAEF	Rapport annuel sur l'état de la France
RCP	<i>"Representative concentration pathways"</i>
RDB	Revenu national brut
RER	Réseau express régional
RERS	Repères et références statistiques
RGA	Retrait gonflement des argiles
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RUP	Régions ultrapériphériques
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDES	Service d'échange de données sécurisé
SDES	Service des données et études statistiques
SGPE	Secrétariat général à la planification écologique
SMA	Service militaire adapté
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNBC	Stratégie nationale bas-car
SNBC 3	Stratégie nationale bas-carbone version 3
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SNF	Sociétés non financières
SPLEEN	Soutenir l'innovation pour développer de nouveaux procédés industriels largement décarbonés
SPLT	Souffrance psychique en relation avec le travail
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SSP	<i>"Share economic pathways"</i>
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STIF	Syndicat des Transports d'Île-de-France
STS	Section de technicien supérieur
STESEE	Service territorial de la statistique et des études économiques
TW	<i>"Treadwear"</i>
TWh	Térawattheure
UC	Unités de consommation
UE	Union européenne
VMC	Ventilation mécanique contrôlée
WISE	Centre pour le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZFU-TE	Zones Franches urbaines Territoires entrepreneurs

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411250020-001025 - Dépôt légal : octobre 2025 • Crédit photo : Dicom



ce.se.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



*Les éditions des
Journaux officiels*

N° 41125-0020

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185000-2



9 782111 850002